



**AFTRAL**   
 Apprendre et se former en transport et logistique

**Une offre complète  
 de formation initiale et continue :**  
 tous publics, tous modes de transport, multisectorielle.

**2016**

**98 %**  
 de nos stagiaires  
 satisfaits

 de services

 de proximité

 de résultats

[WWW.AFTRAL.COM](http://WWW.AFTRAL.COM)

[ESPACE-CLIENT.AFTRAL.COM](http://ESPACE-CLIENT.AFTRAL.COM)

# AFTRAL, plus d'innovations, plus de proximité, plus de qualité.

AFTRAL, créé il y a 60 ans par les professionnels pour les professionnels, consacre tous ses moyens à la qualité et au développement des formations dans le transport et la logistique.

Avec plus d'innovations, plus de proximité et plus de qualité, AFTRAL vous apporte une garantie de retour économique sur vos investissements formation : moins de carburant, moins d'usure de matériel, moins d'accidents, et un meilleur professionnalisme de vos équipes !

C'est aussi de nouvelles offres e-learning pour plus de flexibilité :

   et les offres  tout en vous faisant bénéficier d'un réseau de proximité avec plus de 100 centres et une grande fréquence pour l'offre de formation présentielle.

AFTRAL vous propose également une offre complète en alternance (apprentissage et professionnalisation) du CAP au BAC + 6 avec plus de 40 formations proposées et vous accompagne dans vos recrutements.

AFTRAL vous simplifie les démarches administratives grâce à l'espace client qui vous permet de procéder à tout moment, à l'inscription de stagiaires sur l'ensemble du territoire et de consulter entre autres l'historique des formations...

AFTRAL est au quotidien au service de votre entreprise.

Loïc Charbonnier  
Président Délégué Général  
d'AFTRAL



# Vous accompagner dans vos démarches

+ de services

+ de proximité

+ de résultats

WWW.AFTRAL.COM

ESPACE-CLIENT.AFTRAL.COM

## Le site internet [www.aftral.com](http://www.aftral.com)

- Un moteur de recherche performant dès la page d'accueil simplifie la recherche de formations initiale et continue.



- Des pages **région, CFA et écoles accessibles depuis une carte de France** également en page d'accueil, laissent une large place aux informations locales.

## L'espace client [espace-client.aftral.com](http://espace-client.aftral.com)

- Accessible via internet à partir d'une adresse spécifique mais aussi à partir de la page d'accueil du site internet, les clients d'AFTRAL et les prospects peuvent **procéder en temps réel à l'inscription d'un ou plusieurs stagiaires aux différentes formations proposées par les centres**. Ce nouveau service permet également aux entreprises de consulter l'historique des formations de leurs salariés et de connaître le résultat d'obtention et/ou de validation de la formation.



Une question, une insatisfaction ?  
[service-client@aftral.com](mailto:service-client@aftral.com)



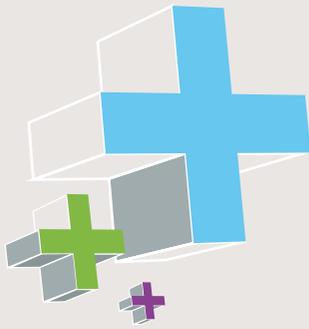


# AFTRAL à votre service !

- Les atouts d'AFTRAL ..... 4
  - Une pédagogie performante
  - Un accompagnement personnalisé
  - Un professionnalisme sans faille et une sécurité optimale
  - Un acteur de proximité au service de la performance des entreprises
  
- Les dispositifs de formation :
  - Apprentissage, professionnalisation ..... 6
  - POE, CPF, VAE, CIF ..... 8
  
- Le contrat de génération ..... 8
  
- Se former avec les nouvelles technologies ..... 10
  - E-learning
  - Formation individualisée multimédia
  - Système mobile de simulation de conduite
  - Progiciel Log'nTrack pour le magasinage
  - Dispositif d'évaluation de la conduite "ECOPILOTE 2.0"
  
- Recruter des jeunes issus des filières de formation AFTRAL ..... 12
  
- Vous accompagner dans vos démarches ..... 15
  - Un nouveau site internet : [www.aftral.com](http://www.aftral.com)
  - Un nouvel espace client : [espace-client.aftral.com](http://espace-client.aftral.com)



Une question, une insatisfaction ?  
[service-client@aftral.com](mailto:service-client@aftral.com)



## Les atouts d'AFTRAL



### + Une pédagogie performante

#### → Relayer l'ingénierie nationale en région

AFTRAL développe des programmes de formations et des supports pédagogiques adaptés aux besoins et aux **évolutions réglementaires et technologiques**. Les experts d'AFTRAL participent aux travaux des **fédérations professionnelles** et aux réflexions menées par le **ministère des Transports**.

L'activité de veille réglementaire menée par AFTRAL contribue ainsi à l'**actualisation des savoirs** et à la maintenance des **contenus de formations**.

**Ce savoir-faire est relayé en région.**

#### → Proposer des outils pédagogiques innovants

Soucieux d'apporter à nos clients des solutions efficaces, nous développons un parc de véhicules équipés de boîtes robotisées que nous avons dotées d'une informatique embarquée pour améliorer la pédagogie de l'Éco-conduite. Nous proposons également des simulateurs de conduite routière, des applications métiers (logiciels de gestion de flux et de production), **des jeux pédagogiques** stimulant le travail d'équipe (méthodologie de résolution de problème, gestion de projets), des kits facilitant la formation des stagiaires (problématiques d'arrimage), ... Autant d'atouts pour faire de la formation une force motrice dans l'entreprise.

**“Faire de la formation une force motrice de l'entreprise”**



## + Un accompagnement personnalisé

Pour chacun de nos clients, nos solutions se veulent réactives et pragmatiques. Notre équipe **grands comptes**, dédiée aux Entreprises à Implantation Nationale, vous apporte des réponses complètes sur les plans pédagogiques, organisationnels et tarifaires. Concernant les **PME**, nos conseillers en développement formation interviennent du diagnostic à l'évaluation, en passant par le conseil et l'aide à l'élaboration du plan de formation.

### → Un vaste choix de formations

Nous avons conçu plus de **500 programmes** afin de répondre aux différents profils des entreprises et à leurs activités : management et gestion, conduite PL, VL, convois exceptionnels, conduite d'engins de manutention, conduite et activités du BTP, déménagement, grande distribution, transport multimodal international, etc.

### → Un process tout en souplesse

Pour répondre au mieux aux attentes de nos clients, **tous les modes de formation** sont possibles : en présentiel dans nos centres, par correspondance, en e-learning ou blended learning, en intra (au sein de l'entreprise) sans oublier nos formations sur-mesure, élaborées en fonction de la problématique client. Tout est prévu pour plus de simplicité.

## + Un professionnalisme sans faille et une sécurité optimale

Tous nos **formateurs praticiens** disposent des certifications et des habilitations requises pour enseigner, conduire et animer des formations réglementées. Ils bénéficient par ailleurs d'une mise à jour régulière de leurs compétences.

Concernant les **certifications professionnelles logistiques**, les experts d'AFTRAL participent aux travaux de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies) et de la CNAMTS (Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés) sur la sécurité dans la conduite des engins automoteurs (dispositif CACES®). Concernant le **transport**, tous les formateurs dispensant des formations conduite bénéficient d'une **formation au PAS (Plan d'Action Sécurité)**.



## + Un acteur de proximité au service de la performance des entreprises

Fort d'un réseau de plus **2 000 collaborateurs et de 100 centres de formation**, AFTRAL forme près de **190 000 personnes par an**. En prise directe avec le marché, nous adaptons régulièrement les contenus de nos formations aux évolutions réglementaires, économiques et sociales. En partenariat avec les professionnels du secteur, les fédérations professionnelles et les pôles emploi, nous restons en contact permanent avec les besoins des entreprises et des salariés. Nous multiplions aussi les échanges sur les réseaux sociaux au sein de notre communauté transport logistique.

# Les dispositifs de formation : apprentissage, professionnalisation.

(suite en

	Objectif	Durée
<b>Contrat d'apprentissage</b>	Préparer un diplôme, acquérir une qualification professionnelle ou technologique, associer une formation dans l'entreprise et un enseignement dispensé dans un Centre de Formation d'Apprentis (CFA)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrat de travail en CDD de 1 an à 3 ans.</li> <li>• Contrat de travail en CDI (loi du 5 mars 2014) (le contrat débute par une période d'apprentissage qui correspond à la durée du cycle de formation — entre 1 et 3 ans selon les formations. A la fin de la période d'apprentissage d'un CDI, la relation se poursuit dans le cadre du contrat de travail, sans période d'essai.</li> </ul>
<b>Contrat de professionnalisation</b>	Favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle et permettre d'acquérir un diplôme, un titre professionnel ou une qualification reconnue par une branche professionnelle.	<p>Contrat de travail à durée déterminée (CDD) de 6 à 12 mois ou à durée indéterminée (CDI) avec une action de professionnalisation de 6 à 12 mois. La durée de la formation est d'au moins 150 heures. Elle peut varier de 15 % à 25 %, voire plus, de la durée du contrat, en fonction du niveau du salarié recruté et des objectifs de la formation*.</p> <p>Tutorat obligatoire (décret n° 2014-969 du 22/08/2014).</p>
* Les possibilités d'allongement de la durée du contrat (jusqu'à 24 mois) et/ou de la formation		
<b>Période de professionnalisation</b>	Favoriser le maintien dans l'emploi ou la reconversion de salariés de l'entreprise titulaires d'un CDI en permettant l'acquisition d'un diplôme ou d'un titre à finalité professionnelle, d'une qualification professionnelle ou de participer à une action de formation de professionnalisation.	<p>La période de professionnalisation peut se dérouler en tout ou partie en dehors du temps de travail, à l'initiative : soit du salarié dans le cadre du CPF (loi du 5 mars 2014), soit de l'employeur après accord du salarié.</p> <p>Durée minimale de formation : 70h. Elle ne s'applique pas aux actions de VAE, aux formations financées dans le cadre du CPF, aux formations sanctionnées par une certification inscrite à l'inventaire de la CNCP (décret n° 2014-969 du 22/08/2014).</p>

Public	Financement & avantages pour l'entreprise
<p>Jeunes de moins de 26 ans, au-delà sous certaines conditions.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Crédit d'impôt</b> : 1 600 € par an et par apprenti ; 2 200 € si l'apprenti est reconnu travailleur handicapé.</li> <li>• <b>Créance de taxe d'apprentissage</b> pour les entreprises de + de 250 salariés dépassant un seuil d'alternants.</li> <li>• <b>Prime à l'apprentissage de la région</b> : prime à l'apprentissage (1000 € pour les entreprises de moins de 11 salariés).</li> <li>• <b>Aide incitative au recrutement</b> d'un apprenti par la région : au moins 1 000 € pour les entreprises de moins de 250 salariés. <b>Cette prime et cette aide peuvent se cumuler</b> pour les entreprises de moins de 11 salariés.</li> <li>• <b>Aide "TPE jeunes apprentis"</b> 1 100 € par trimestre seulement pour la 1<sup>re</sup> année du contrat pour les entreprises de moins de 11 salariés (décret à paraître).</li> <li>• <b>Aide "contrat de génération"</b> pour les entreprises de moins de 300 salariés qui recrutent en CDI un apprenti et maintiennent dans l'emploi un salarié de 57 ans ou plus : 4 000 €/an, pendant 3 ans, aide doublée (8 000 €) lorsque l'embauche du salarié jeune intervient simultanément ou au plus tard 6 mois après celle du salarié âgé.</li> <li>• <b>Rémunération éligible au CICE</b> (Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi).</li> <li>• <b>Exonération des cotisations</b> des assurances sociales et des allocations familiales dues par l'employeur au titre des salaires versés aux apprentis.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Jeunes de 16 à 25 ans, demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus.</li> <li>• Les jeunes de moins de 26 ans qui n'ont pas validé un second cycle de l'enseignement secondaire (sans le BAC) et qui ne sont pas titulaires d'un diplôme de l'enseignement technologique ou professionnel.</li> <li>• Les personnes bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), de l'Allocation Solidarité Spécifique (ASS), de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) ou d'un Contrat Unique d'Insertion (CUI).</li> </ul> <p>(au-delà de 25 %) sont prévues par accord collectif de branche, d'entreprise ou interprofessionnel).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Réduction</b> générale des cotisations dite "allègement Fillon".</li> <li>• <b>Exonération</b> des cotisations patronales de Sécurité sociale et d'allocations familiales pour l'embauche des demandeurs d'emploi (DE) de plus de 45 ans.</li> <li>• <b>Aide spécifique</b> de Pôle Emploi : pour les bénéficiaires âgés de 26 ans et + (maximum 2000 euros selon la durée du contrat) ; pour les bénéficiaires de 45 ans et + (maximum 4000 euros selon la durée du contrat). <b>Aide de l'État</b> pour un DE âgé de 45 ans et plus. Ces 2 aides spécifiques sont cumulables.</li> <li>• <b>Prise en charge</b> des coûts de la formation par l'OPCA dans les conditions définies par l'accord de branche.</li> <li>• <b>Financement des frais</b> liés au tutorat par l'OPCA dans le cadre d'un contrat de professionnalisation.</li> <li>• <b>Rémunération éligible au CICE</b> (Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi).</li> </ul>
<p>Depuis la loi du 5 mars 2014, les catégories spécifiques des salariés sont supprimées. Les périodes de professionnalisation sont ouvertes à tous les salariés en CDDI (CDI d'Insertion) ou en Contrat Unique d'Insertion (CUI).</p>	<p>Participation financière de l'OPCA déterminée sur la base de forfaits horaires.</p>

# Les dispositifs de formation :

## POE, CPF, VAE, CIF. (suite des pages 4/5)

	Objectif	Durée
<b>Préparation Opérationnelle à l'Emploi individuelle</b>	Permettre à un demandeur d'emploi de bénéficier d'une formation nécessaire à l'acquisition de compétences requises pour occuper un emploi correspondant à une offre déposée auprès de Pôle-emploi.	400 heures maximum
<b>Préparation Opérationnelle à l'Emploi collective</b>	Permettre à plusieurs demandeurs d'emploi de bénéficier d'une formation nécessaire à l'acquisition de compétences requises pour occuper un emploi correspondant à des besoins identifiés par accord de branche ou par l'OPCA.	
<b>Compte Personnel de Formation (CPF)</b> 	Permettre à tout individu d'accéder à des formations professionnelles davantage qualifiantes et certifiantes ainsi que des formations visant l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences de base et des actions d'accompagnement à la VAE. Toutes les formations ne sont pas éligibles au CPF.	<p>Le CPF est alimenté en heure de formation chaque année et par des abondements supplémentaires* selon des modalités précises : 24 h/an pendant 5 ans et 2 h/an pendant 2,5 ans (pour un CDI intérimaire) jusqu'à la limite de 150 heures. Les heures non consommées au titre du DIF pourront être mobilisées pendant cinq ans dans le cadre du nouveau compte.</p> <p>* Dans les entreprises de + 50 salariés, un abondement de 100 h est accordé au salarié qui n'a pas eu l'entretien professionnel auquel il a droit et s'il n'a pas bénéficié d'au moins 2 des 3 actions (formation, progression salariale ou professionnelle, obtention d'élément de qualification/certification par la formation ou VAE).</p>
<b>Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)</b>	Faire reconnaître officiellement les compétences et/ou les connaissances acquises afin : d'obtenir tout ou partie d'un diplôme, d'un titre ou d'un certificat de qualification ; accéder directement à un cursus de formation sans justifier du niveau d'études ou de diplôme requis.	L'accompagnement (facultatif) et la validation ont des durées variables selon le titre, le diplôme ou le certificat de qualification préparé. Les salariés peuvent bénéficier d'un congé VAE. La durée du congé pour Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est limitée à 24 heures de temps de travail consécutives ou non.
<b>Congé Individuel de Formation (CIF)</b>	Le CIF permet au salarié de suivre une formation de son choix, en tout ou partie pendant le temps de travail.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Durée maximale : 1 an pour les formations à temps plein ; 1200 heures à temps partiel.</li> <li>• La formation peut se dérouler en plusieurs temps sur 3 ans maximum.</li> <li>• Durée minimale : 30 heures.</li> <li>• Le salarié peut bénéficier d'un congé individuel de formation (CIF) qui lui donne le droit de s'absenter de son poste de travail pour suivre une formation de son choix. Pour en bénéficier, le salarié doit remplir certaines conditions et présenter sa demande à l'employeur, selon une procédure déterminée.</li> </ul>

## Contrat de génération

<b>Contrat de génération</b>	Favoriser : <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'emploi des jeunes.</li> <li>• le maintien dans l'emploi ou le recrutement des seniors.</li> <li>• la transmission des compétences et des savoir-faire.</li> </ul>	
------------------------------	--	--

Public	Financement & avantages pour l'entreprise
<p>Demandeurs d'emploi indemnisés ou non</p>	<p>Pôle-emploi : financement de 5 € TTC ou 8 € TTC selon le mode de réalisation de la formation (interne ou externe). Co-financement de l'OPCA et possibilité de participation du Conseil Régional, Conseil Général, Agefiph, entreprise...</p> <p>Financement OPCA</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dès 16 ans pour toutes les personnes engagées dans la vie active, indépendamment du statut : salariés de droit privé, demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi, les jeunes sortis du système scolaire obligatoire en recherche d'emploi.</li> <li>• Par dérogation le CPF est ouvert dès l'âge de 15 ans pour les jeunes en contrat d'apprentissage.</li> <li>• C'est le salarié qui prend l'initiative d'utiliser son compte de formation hors temps de travail (sans autorisation préalable de l'employeur) ou sur temps de travail (accord de l'employeur sauf si l'utilisation du compte vise l'acquisition du socle de connaissances et de compétences ou dans le cadre d'un accompagnement VAE)</li> </ul>	<p>Prise en charge des frais pédagogiques et frais annexes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• pour le salarié, par l'OPCA ou l'employeur (si accord d'entreprise),</li> <li>• pour le demandeur d'emploi, par le FPSPP via Pôle emploi et les régions,</li> <li>• abondements possibles par l'employeur (volontairement ou dans le cadre d'un accord d'entreprise ou de branche), OPCA au titre d'un autre dispositif (professionnalisation, plan), OPACIF au titre du CIF, le bénéficiaire, Pôle emploi, État, Conseil régional, AGEFIPH ou tout financeur public.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tout public salarié, non salarié, demandeur d'emploi, remplissant les conditions d'éligibilité (3 ans d'expérience en rapport avec la certification visée).</li> <li>• Nos Conseillers Développement Formation (CDF) se tiennent à votre disposition pour vous informer sur cette démarche de VAE et son déroulement (procédure à suivre, modalités d'évaluation et de validation de l'expérience...)</li> </ul>	<p>Les frais liés à l'accompagnement et la validation peuvent être pris en charge selon le statut du candidat : il peut se rapprocher de son OPCA, du FONGECIF, de Pôle emploi ou du Conseil Régional.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Salariés en CDI : avoir travaillé 2 ans dont 1 an dans l'entreprise.</li> <li>• Salariés en CDD : avoir travaillé 2 ans au cours des 5 dernières années dont 4 mois en CDD dans les 12 derniers mois.</li> <li>• Salariés en interim : avoir totalisé, au cours des 18 derniers mois, 1 600 h dans la profession dont 600 h dans l'entreprise de travail temporaire où s'effectue la demande.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise en charge totale ou partielle par l'OPACIF.</li> <li>• Possibilité de mobiliser son CPF en complément du CIF (loi du 05/03/2014).</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Jeunes de moins de 26 ans (30 ans pour les jeunes reconnus travailleurs handicapés).</li> <li>• Seniors salariés d'au moins 57 ans ou salariés d'au moins 55 ans au moment de leur embauche ou reconnus travailleurs handicapés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aide versée par Pôle emploi : 4 000 € par an (2 000 € au titre de l'embauche du jeune et 2 000 € au titre du maintien en emploi du senior) pendant 3 ans maximum, à compter du premier jour d'exécution du CDI du jeune.</li> </ul>

# Se former avec les nouvelles technologies



## Utilisation

- Formations de perfectionnement à la gestion d'une entreprise de transport/logistique ( marchandises, maritime, aérien, attestations de capacité ...)
- Formations de perfectionnement des conducteurs routiers de marchandises et transport de personnes (CACES®, exigences du 1.3 de l'ADR, arrimage...)

## Objectifs

- Se former ou se perfectionner sur internet avec un accompagnement individualisé.
- Evaluer les acquis par un tuteur-conseil.

## Résultats attendus

- Perfectionnement sur des thèmes de transport ciblés en fonction des besoins du salarié.
- Meilleure gestion des compétences avec des mesures d'efficacité en cours de formation.
- Réduction des contraintes de temps et d'espace : pas de délocalisation du salarié, pas d'absence.
- Coût de formation plus compétitif sans frais d'hébergement.
- Planning autogéré par le salarié selon ses impératifs professionnels.
- Davantage de salariés formés avec davantage de rapidité.

## Formation individualisée multimédia

200 salles  
multimédia  
en France

### Utilisation

- Formations des conducteurs routiers marchandises et transport de personnes : FIMO, TP conducteur routier de marchandises sur porteur, TP conducteur routier de marchandises sur tous véhicules, CACES®, TP Conducteur(trice) du transport routier interurbain de voyageurs.

### Objectifs

- Faciliter l'acquisition des connaissances grâce à un enseignement "sur mesure", adapté au profil des stagiaires.
- Évaluer de manière objective, leurs points faibles et leurs points forts.
- Prise en compte du rythme d'apprentissage de chaque stagiaire.
- Rendre le stagiaire actif grâce aux nouvelles technologies durant l'acquisition de connaissances.

### Résultats attendus

- Traitement immédiat de données fournies par les apprenants avec "ré-injection" des résultats dans leur réflexion (feed back).
- Meilleure mémorisation des contenus de formation grâce au son et à l'image.
- Retour sur investissement très positif.



## Système mobile de simulation de conduite

10 simulateurs  
mobiles et  
1 fixe

### Utilisation

- Formations des conducteurs routiers : modules de formation spécifiques adaptés aux besoins de l'entreprise : conduite en montagne, conduite rationnelle et prévisionnelle (économie d'énergie), conduite en situation difficile (brouillard, neige, route glissante), conduite des charges mobiles (citerne, charges suspendues...), etc.

### Objectifs

- Évaluer les compétences des conducteurs.
- Assurer leur apprentissage ou leur recyclage.

- Entraîner le conducteur aux situations aléatoires et/ou dangereuses.
- Contribuer à l'amélioration de la sécurité routière.

### Résultats attendus

- Gain de temps considérable : le simulateur de conduite permet d'optimiser la formation et laisse très peu de temps mort.
- Souplesse d'utilisation : possibilité de déplacer le simulateur au sein de l'entreprise (formation intra),
- Niveau de conduite consolidé : grâce à la simulation, tous les types de conduite sont traités, y compris les situations dangereuses (impossible en conduite réelle).



## PROGICIEL Log'nTrack pour le magasinage

### Utilisation

- Log'n Track est un progiciel de gestion de stock destiné aux entreprises de négoce et de production, dans l'agroalimentaire, les industries de transformation, manufacturières, logistiques, et plus généralement tous les secteurs où le suivi du stock en temps réel est fondamental. Il permet le suivi de production grâce aux nomenclatures ou recettes multi-niveaux. Il assure la traçabilité et l'étiquetage EAN128 nécessaire, de la fabrication jusqu'à l'expédition. Les produits peuvent être identifiés par numéros de série ou de lot. Il répond aux exigences du Règlement européen 178/2002, en accord avec les préconisations de GS1 et les attentes de la GMS.

### Objectifs

- Utiliser un progiciel, équipé de terminaux portables embarqués, qui permet d'effectuer, suivre et contrôler :
  - La réception des marchandises,
  - La fabrication, le conditionnement,
  - La préparation des commandes,
  - Les expéditions,
 en se formant sur les fonctionnalités de base de la logistique :



- Gestion de stocks multi-emplacements,
- Gestion des numéros de série et lots,
- Chemins de picking, FIFO (First In First Out),
- Préparation de commandes, inventaires,
- Impressions d'étiquettes produits et transport,
- Recherche de traçabilité amont et aval,
- Suivi de production,
- Contrôle qualité.

### Résultats attendus

- Acquisition de compétences permettant une adaptation rapide aux progiciels d'entreprise.

## Dispositif d'évaluation de la conduite "ECOPILOTE 2.0"

+ de 400  
véhicules  
équipés

### Utilisation

Formations de conducteurs, notamment :

- perfectionnement ;
- FIMO, FCO ;
- titres professionnels.



### Objectifs

Ecopilote 2.0 est un système d'enregistrement en temps réel des paramètres d'utilisation d'un véhicule permettant d'établir objectivement un profil de conduite :

- consommation de carburant ;
- rejet de CO2 ;
- utilisation du moteur ;
- utilisation des freins ;
- confort de conduite ;
- anticipation ;
- respect de la sécurité.

### Résultats attendus

Mettre en œuvre une conduite rationnelle et prévisionnelle visant à réduire :

- la consommation ;
- la sinistralité ;
- les coûts d'entretien des véhicules ;
- les émissions de polluants et notamment de CO2.

# Recruter des jeunes des filières de formation AFTRAL

● Professionnalisation ▲ Apprentissage ◆ Temps plein \* Titre professionnel

	Thèmes	Niveau de recrutement	Pour quel métier ?
Avant BAC	CONDUITE DE MARCHANDISES	3 <sup>e</sup> / CAP ou +	Conducteur livreur, conducteur de messagerie, conducteur routier régional, national, international avec spécialisations possibles : déménagement, denrées périssables, citerne, frigorifique, animaux vivants...
	CONDUITE DE VOYAGEURS	CAP ou +	Conducteur de voyageurs (bus et autocars), tourisme et grand tourisme
	MAINTENANCE	3 <sup>e</sup> / 1 <sup>re</sup>	Mécanicien sur véhicules industriels, chef d'atelier, responsable de parc.
	DEMENAGEMENT	3 <sup>e</sup>	Aide-déménageur, déménageur, déménageur-conducteur, après expérience : chef d'équipe, conseiller en déménagement...
	MANUTENTION MAGASINAGE	3 <sup>e</sup>	Magasinier, magasinier / vendeur au comptoir expédition agent de réception quai grande distribution, technicien manutention / levage, cariste préparateur de commandes, conditionneur / emballeur, agent de stockage, magasinier cariste.
	GRANDE DISTRIBUTION	3 <sup>e</sup>	Hôtesse de caisse / employé de libre service / employé de commerce.
	BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS	3 <sup>e</sup>	Conducteur de grues à tour, auxiliaires, engins de chantier...
	TRANSPORT SANITAIRE	3 <sup>e</sup>	Ambulancier
Après BAC	TECHNIQUES D'EXPLOITATION	3 <sup>e</sup> ou 1 <sup>re</sup>	Gestionnaire de stocks, approvisionneur, chef d'équipe logistique, réceptionnaire, préparateur de commandes, magasinier ou employé d'un service logistique Agent administratif des transports de marchandises, agent qualifié des services d'exploitation, employé en douane, technicien de planning, du wtrafic, du service après vente, tarifeur
	MAINTENANCE	BAC	Technicien diagnostic, chef d'équipe, conseiller technique, conseiller service dans un atelier
	TOURISME	BAC	Vendeur(se)-conseil en Voyages d'Affaires et de Tourisme
	MANAGEMENT & GESTION	BAC et +	Agent de maîtrise, responsable d'exploitation de dépôt d'affrètement, chef de trafic ou de camionnage, d'exploitation, d'entrepôt, de service après-vente, commercial
			Exploitant en transport terrestre, affréteur routier national et international, organisateur de transport national et international, agent de transit aérien / maritime, déclaration en douane. Responsable planning, chef des lignes, agent de maîtrise ordonnancement, responsable de secteur
			Assistant logistique, chef de plate-forme, responsable réception, stockage, expédition
	TRANSPORT DE MARCHANDISES	BAC + 2	Déclarant en douane chez un commissionnaire de transport agréé en douane, organisateur / coordinateur en douane dans une entreprise industrielle ou commerciale, conseiller en douane
		BAC + 2	Consultant/conseiller commercial, chargé de développement, Sales Executive. Après expérience : responsable commercial, chef de secteur...
	GRADE LICENCE	BAC + 2	Responsable des opérations, responsable de production, chargé de missions, responsable de centre, responsable de planning, directeur d'exploitation
			Responsable d'exploitation, Chef d'agence, Responsable dans les services transport ou logistique, Fonctions commerciales dans le secteur TL, Chef de transit, Responsable Logistique.
MAÎTRISE	BAC + 2 + expérience	Responsable des achats, des transports, de l'exploitation, de la production ou de la Distribution, Supply Chain manager, Chef de projet logistique.	
GRADE MASTER MASTER 1 MASTER 2	BAC + 3 / +4 BAC + 3 BAC + 4	Supply Chain Manager, directeur des opérations de transport et de logistique internationale, responsable projet de développement à l'international, ingénieur d'affaires à l'international, cadre de haut niveau chargé de responsabilités logistiques stratégiques ou opérationnelles.	
MBA	BAC + 4		
GRADE DOCTORAT	BAC + 4 / +5		

Quelle formation ?		Niveau de fin d'études
<ul style="list-style-type: none"> <li>• CAP Conduite routière 1 ou 2 ans</li> <li>• TP* Conducteur(trice)-livreur(se) sur Véhicule Utilitaire Léger</li> <li>• TP* Conducteur(trice) Transport routier de Marchandises sur Porteur</li> <li>• TP* Conducteur(trice) Transport routier de Marchandises sur tous véhicules</li> <li>• BAC Pro Conducteur Transport Routier de Marchandises</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● ▲</li> <li>●</li> <li>●</li> <li>● ▲</li> </ul>	<p>Diplômes d'État et titres certifiés par l'État niveau V</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• CAP Agent(e) d'accueil et de conduite routière "Transport de voyageurs"</li> <li>• TP* Conducteur(trice) interurbain de Voyageurs</li> <li>• TP* Agent(e) commercial(e) et de conduite du transport routier urbain de voyageurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● ▲</li> <li>●</li> <li>●</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• CAP Maintenance des véhicules option véhicules de transport routier</li> <li>• BAC Pro Maintenance des véhicules option véhicules de transport routier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● ▲</li> <li>● ▲</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• CAP Déménageur sur Véhicule Utilitaire Léger</li> <li>• Conducteur certifié en déménagement sur véhicule porteur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▲</li> <li>●</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• CAP Opérateur(trice) logistique</li> <li>• TP* Agent(e) magasinier(ère)</li> <li>• TP* Préparateur(trice) de commandes</li> <li>• TP* Cariste d'entrepôt</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● ▲</li> <li>●</li> <li>●</li> <li>●</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Hôtesse de caisse</li> <li>• Employé commercial</li> <li>• Employé de commerce</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>●</li> <li>●</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• TP* Conducteur(trice) de grue à tour</li> <li>• TP* Conducteur(trice) de pelle hydraulique et de chargeuse pelleuseuse</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>●</li> <li>●</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diplôme d'Etat d'Ambulancier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● ▲</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• BAC Pro logistique</li> <li>• TP* Technicien(ne) en logistique d'entreposage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● ▲</li> <li>●</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• BAC Pro transport</li> <li>• TP* Technicien(ne) d'exploitation transport terrestre de marchandises</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>●</li> <li>● ▲</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• BTS Après Vente Automobile</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▲</li> </ul>	<p>Diplôme d'État niveau III (BAC + 2)</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseiller voyages, conseiller billetterie, chargé de document de voyage, téléconseiller, forfaitiste, commercial tourisme en agence de voyages ou entreprise autocariste</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● ▲</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• BTS Transport et Prestations Logistiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▲</li> </ul>	<p>Titres certifiés par l'État niveau III (BAC + 2)</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• TP* Technicien(ne) Supérieur(e) du Transport Terrestre de Marchandises – ISTEI</li> <li>• TP* Technicien(ne) Supérieur(e) du Transport Aérien et Maritime de Marchandises – ISTEI</li> <li>• TP* Technicien(ne) Supérieur(e) Transport de Personnes (ENSTV – École Nationale Supérieure du Transport de Voyageurs)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ ● ▲</li> <li>◆ ●</li> <li>◆ ●</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• TP* Technicien(ne) Supérieur(e) en Méthodes et Exploitation Logistique (TSMEL)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● ▲</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déclarant en Douane et Conseiller (DDC) – ISTEI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>●</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bachelor Responsable Commercial Transport Logistique (RCTL) – ISTEI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>●</li> </ul>	<p>Titre certifié par l'État niveau II (BAC + 3)</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• TP* Responsable Production Transport de Personnes – ENSTV (École Nationale Supérieure du Transport de Voyageurs)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ ●</li> </ul>	<p>Titre certifié par l'État niveau II (BAC + 3)</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Titre Responsable Production Transport Logistique – ISTEI</li> <li>• Titre Responsable En logistique (REL)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ ● ▲</li> <li>◆ ● ▲</li> </ul>	<p>Titres certifiés par l'État niveau II (BAC + 3)</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Titre Manager Transports &amp; Logistique – EST* / CFATL AFTRAL (*École Supérieure des Transports)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▲</li> </ul>	<p>Titre certifié par l'État niveau II (BAC + 4)</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Titre certifié Manager Transport Logistique et Commerce International – Euromed Marseille-ISTEIL</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ ● ▲</li> </ul>	<p>Niveau I (BAC + 5)</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Master of Business Administration (MBA) Innovation &amp; Value Chain Management – IML</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>●</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mastère spécialisé : Supply Chain Design and Management – IML (Institut international de Management pour la Logistique)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆</li> </ul>	<p>Niveau I (BAC + 6)</p>



# Vous accompagner dans vos démarches

+ de services

+ de proximité

+ de résultats

WWW.AFTRAL.COM

ESPACE-CLIENT.AFTRAL.COM

## Le site internet [www.aftral.com](http://www.aftral.com)

- Un moteur de recherche performant dès la page d'accueil simplifie la recherche de formations initiale et continue.



- Des pages **région, CFA et écoles accessibles depuis une carte de France** également en page d'accueil, laissent une large place aux informations locales.

## L'espace client [espace-client.aftral.com](http://espace-client.aftral.com)

- Accessible via internet à partir d'une adresse spécifique mais aussi à partir de la page d'accueil du site internet, les clients d'AFTRAL et les prospects peuvent **procéder en temps réel à l'inscription d'un ou plusieurs stagiaires aux différentes formations proposées par les centres**. Ce nouveau service permet également aux entreprises de consulter l'historique des formations de leurs salariés et de connaître le résultat d'obtention et/ou de validation de la formation.



Une question, une insatisfaction ?  
[service-client@aftral.com](mailto:service-client@aftral.com)





p 18 Enseignements supérieurs



p 32 Management et gestion



p 48 Règlementation, juridique, social



p 56 Ressources Humaines



p 62 Techniques d'exploitation



p 76 Matières dangereuses



p 98 Prévention Sécurité



p 116 E-Learning



p 124 Déménagement



p 132 Conduite poids lourds & véhicules légers



p 154 Magasinage et conduite d'engins de manutention



p 176 Conduite d'engins de chantier et travail en hauteur



p 190 Développement durable



p 200 Grande distribution



p 204 Transport multimodal international



**ENSEIGNEMENTS  
SUPÉRIEURS**



## SOMMAIRE

- Les atouts des Enseignements supérieurs d'AFTRAL .....20
- Tableau synthétique des Enseignements supérieurs ..... 21 & 22

### TRANSPORT & LOGISTIQUE

#### BAC +2

- Technicien(ne) Supérieur(e) du Transport Terrestre de Marchandises (TSTTM) – ISTEI .....23
- Technicien(ne) supérieur(e) du transport aérien et Maritime de Marchandises (TSTAMM) – ISTEI.....23
- BTS Après-Vente Automobile option véhicules industriels .....24
- Titre professionnel de Technicien(ne) Supérieur(e) en Méthodes et Exploitation Logistique (TSMEL).....24
- BTS Transport et Prestations Logistiques.....25

#### BAC +3

- Responsable Production Transport Logistique (RPTL) – ISTEI.....26
- Déclarant en Douane et Conseiller (DDC) – ISTEI .....26
- Bachelor Responsable Commercial Transport Logistique (RCTL) – ISTEI..... **NOUVEAU**.....27
- Responsable en Logistique (REL).....27

#### BAC +4

- Manager Opérationnel Transports et Logistique (MOTL) – EST\* / CFATL AFTRAL.....28  
(\* Ecole Supérieure des Transports)

#### BAC +5

- Manager Transport et Logistique et Commerce International (MTLCI) – ISTEI.....28
- Master of Business Administration (MBA)  
Innovation & Value Chain Management – IML ..... **NOUVEAU**.....29

#### BAC +6

- Mastère spécialisé (MS) "Supply Chain Design and Management" diplôme de niveau I – IML .....29

#### Certificats de formation

- Responsable d'une Unité de Transport et Logistique (RUTL) .....30

### TRANSPORT DE PERSONNES.....31

## index

Consulter l'index thématique  
pages 216 à 218

Les informations contenues dans ce document sont extraites de nos programmes de formation.  
N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir les programmes complets.

# Les atouts des enseignements supérieurs d'AFTRAL



Véritable filière de formation qui englobe tous les métiers de la chaîne logistique et des transports, les Enseignements supérieurs bénéficient des liens tissés depuis près de 60 ans, avec la profession : plus de 32 organisations professionnelles, regroupant 24 000 entreprises adhérentes.

## → Une offre de formation BAC + 2 à BAC + 6,

- dispensée selon différentes formules d'enseignement : temps plein, apprentissage, professionnalisation, e-learning, accompagnement VAE ;
- validée par des diplômes, titres certifiés, titres professionnels, certificats de compétence.

## → Un lien étroit écoles /entreprises :

L'implication des professionnels du secteur du transport et de la logistique permet de renouveler régulièrement nos programmes de formation et de prendre en compte leurs exigences en termes de qualifications dans une logique d'employeur et de marché. Ce qui implique efficacité et qualité des formations, grâce à une collaboration bien rôdée.

## → Des étudiants qui apprennent à gérer leur autonomie, en contact avec le monde professionnel

grâce à nos équipes pédagogiques constituées à la fois d'enseignants et d'intervenants du monde de l'entreprise et aux formules d'enseignements alternant théorie et pratiques professionnelles : école / entreprise.





## TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ENSEIGNEMENTS SUPÉRIEURS

	Niveau de sortie	Formation	Pour quels métiers ?		Réf.
TRANSPORT LOGISTIQUE	Diplôme d'État niveau III BAC +2	Brevet de Technicien Supérieur Transport et Prestations Logistiques ❖	Chef ou adjoint à un chef d'exploitation, responsable de dépôt ou d'entrepôt, responsable d'affrètement, chef de trafic ou de camionnage, responsable de service après-vente ou animateur d'un secteur commercial. Il peut aussi gérer les moyens informatiques ou participer à l'élaboration de projets. Il travaille essentiellement en entreprise de transport (routier, aérien, maritime, ferroviaire, fluvial) national et/ou international.	▲	IP PL 17 IP PL 18 PA TE 77 PA TE 78
	Diplôme d'État niveau III BAC +2	Brevet de Technicien Supérieur Après-Vente Automobile option véhicules industriels	Technicien Expert en automobiles et après-vente automobiles.	▲	IP EN 10
	Titre certifié par l'État niveau III BAC +2	Technicien(ne) Supérieur(e) en Méthodes et Exploitation Logistique (TSMEL)	Assistant logistique, chef de plate-forme, responsable réception stockage, expédition.	● ▲	TS LO 11
	Titre délivré par l'État BAC +2	Technicien(ne) Supérieur(e) du Transport Aérien et Maritime de Marchandises (TSTAMM) ISTELE ❖	Organisateur de transport national et international, agent de transit aérien / maritime 	◆ ●	IP EO 27 IP EO 28
	Titre délivré par l'État BAC +2	Technicien(ne) Supérieur(e) du Transport Terrestre de Marchandises (TSTTM) ISTELE ❖	Technicien en transport terrestre, responsable de service camionnage.	● ▲ ◆	IP EO 29 IP EO 30
	Titre certifié par l'État BAC +3	Responsable Production Transport Logistique (RPTL) ISTELE ❖	Responsable d'agence ou centre de profit, responsable d'exploitation, chef de service transit aérien ou maritime, responsable études et méthodes.	● ▲ ◆	IP EO 18 IP EO 22
	BAC +3	Déclarant en Douane et Conseiller (DDC) – ISTELE	Déclarant en douane chez un commissionnaire de transport agréé en douane, organisateur / coordinateur en douane dans une entreprise industrielle ou commerciale, conseiller en douane.	●	IP TM 09
	BAC +3	Bachelor Responsable Commercial Transport Logistique (RCTL) – ISTELE	Consultant/conseiller commercial, chargé de développement, Sales Executive. Après expérience : responsable commercial, chef de secteur...	● ▲	IP CO 16

# ENSEIGNEMENTS SUPÉRIEURS

## Dates et lieux :

voir calendrier des stages et site internet : [www.aftral.com](http://www.aftral.com)

## TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ENSEIGNEMENTS SUPÉRIEURS (suite)

	Niveau de sortie	Formation	Pour quels métiers ?		Réf.
TRANSPORT LOGISTIQUE	BAC +3	Responsable En Logistique (REL)	Responsable exploitation logistique / transports, responsable logistique, responsable planification-ordonnancement, responsable de plate-forme logistique, chargé d'études logistiques, chef de projets logistiques.	● ▲ ◆	AI LO 15
	Titre certifié par l'État niveau II BAC +4	Manager Opérationnel Transports et Logistique (MOTL) EST / CFATL AFTRAL	Fonctions de direction, d'organisation et de contrôle des activités de transport et de logistique : chargeurs, logisticiens, transitaires, transporteurs routiers de marchandises, intégrateurs, animateurs, transporteurs urbains, transporteurs de voyageurs, commissionnaires, loueurs de véhicules.	▲	
	Niveau I BAC +5	Manager Transport et logistique et Commerce International (MTLCI) en partenariat avec Euromed Marseille – ISTEELI ❖	Directeur des opérations de transport et de logistique internationale, responsable projet de développement à l'international, ingénieur d'affaires à l'international, responsable d'agence en France ou à l'étranger, supply chain manager.	● ▲ ◆	IP TM 06 IP TM 04 IP TM 07 IP TM 08 IP TM 10
	Niveau I BAC +5	Master of Business Administration (MBA) Innovation & Value Chain Management	Directeur supply chain, directeur logistique, supply chain manager, consultant externe / interne, planning manager, chef de projets intégrateur fonctionnel ou opérationnel.	●	
	Niveau I BAC +6	Mastère spécialisé "Supply chain design & management" diplôme de niveau I – IML	Directeur supply chain, directeur logistique, supply chain manager, consultant externe / interne, planning manager, chef de projets intégrateur fonctionnel ou opérationnel.	◆	AI LO 07
	Certificat de formation	Responsable d'une Unité de Transport et Logistique (RUTL) ❖	Entrepreneur, responsable d'exploitation transport, technicien du transport, technicien en logistique, assistant logistique.	◆	AC MS 29

## index

Consulter l'index thématique pages 224 à 226

● Professionnalisation ▲ Apprentissage ◆ Temps plein

❖ Ces titres, diplômes et certificats permettent d'obtenir l'Attestation de Capacité professionnelle transport par équivalence, sans stage complémentaire (cf décision du 9 février 2012 du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie).

**EST** : École Supérieure des Transports

**ISTEELI** : Institut Supérieur du Transport et de la Logistique Internationale

**IML** : Institut international de Management pour la Logistique



## TRANSPORT &amp; LOGISTIQUE

BAC + 2

Paroles  
de **Pros**

## Anthony Benard,

Affréteur dans un groupe international

Après avoir obtenu mon Bac STG, je me suis dirigé vers le BTS Commerce International. Appréciant la filière Transport j'ai poursuivi mes études à l'ISTELI avec la formation de **Technicien Supérieur Transport Logistique** en alternance sur 12 mois.

L'**alternance m'a paru être le bon choix** en terme d'insertion professionnelle. Cela a été le cas puisqu'après la fin de mon contrat j'ai signé mon **CDI** dans la même entreprise.

Mon quotidien d'affréteur me permet de gérer mon portefeuille client et son suivi. Mes clients me chargent de transporter pour eux ces marchandises. Ces marchandises, je les confie à un transporteur que j'aurais préalablement choisi suivant le budget et les délais envisagés.

Il me faut donc être **réactif** et également **rigoureux** car je calcule moi-même le devis du client et je dois également négocier auprès du transporteur pour acheter la prestation au bon prix.

## Technicien(ne) supérieur(e) du transport terrestre de marchandises

Institut Supérieur  
du Transport Et de la  
Logistique Internationale

ISTELI



V.A.E.\* (1)

Qualifiante

**Niveau :** III (BAC + 2).**Public & pré-requis :**

→ Être titulaire d'un diplôme de niveau IV, d'un titre ou d'une certification équivalente dans le domaine de l'activité du transport terrestre de marchandises.

**Objectif :**

→ Concevoir et mettre en œuvre une prestation de transport terrestre national et international → Optimiser l'ensemble des moyens liés à l'activité d'exploitation de transport terrestre.

**Validation :**

→ **Titre professionnel** du Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social : Technicien(ne) supérieur(e) du transport terrestre de marchandises (Arrêté du 16/02/15). Si échec au titre, possibilité de délivrance de CCP suite à la délibération du jury. Code titre RNCP : 1902.  
→ Attestation de fin de formation → Attestation de présence.

**Programme :****Les fondamentaux du transport.****Concevoir et mettre en œuvre une prestation de transport terrestre national et international :**

→ L'analyse de la demande client → La construction de la réponse à la demande client → Les règles de base d'un contrat commercial de transport (tous modes)  
→ L'organisation d'un transport routier de marchandises en lot → L'organisation d'un transport routier de marchandises en messagerie → L'organisation d'un transport routier de marchandises en groupage international → Simulation.  
→ Disciplines transversales : gestion, langues, relations professionnelles, douane, développement durable.

**Optimiser l'ensemble des moyens liés à l'activité d'exploitation de transport terrestre :**

→ Les règles de droit social et conventionnel appliquées aux personnels sédentaire et roulant (ouvriers-employés) → La gestion sociale du personnel roulant → Les outils de "management de proximité" des acteurs de la production → Gestion d'un service d'exploitation : pilotage et suivi (contexte : groupage international) → Gestion d'un service d'exploitation : la qualité du service (contexte : messagerie).  
Disciplines transversales : gestion, langues, relations professionnelles, douane.

**Module de synthèse. Evaluation finale.****Durée :****IP EO 29 (temps plein) :** 1085 heures en centre + 280 heures en entreprise.**IP EO 30 (alternance) :** 854 heures en centre.Institut Supérieur  
du Transport Et de la  
Logistique Internationale

ISTELI



V.A.E.\* (1)

Qualifiante

## Technicien(ne) supérieur(e) du transport aérien et maritime de marchandises

**Niveau :** III (BAC + 2).**Public & pré-requis :**

→ Être titulaire d'un diplôme de niveau IV ou d'un titre ou d'une certification équivalente dans le domaine de l'activité du transport aérien et maritime de marchandises.

**Objectif :**

→ Construire, y compris en anglais, l'offre commerciale d'une prestation de transport "overseas" → Organiser et suivre une opération de transit "overseas" à l'export ou à l'import en utilisant l'anglais → Assurer le service client, y compris en anglais, dans le cadre des opérations de transport "overseas".

**Validation :**

→ **Titre professionnel** du Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social : Technicien(ne) supérieur(e) du transport aérien et maritime de marchandises (Arrêté du 16/02/2015). Si échec au titre, possibilité de délivrance de CCP suite à la délibération du jury. Code titre RNCP : 1902.  
→ Attestation de fin de formation → Attestation de présence.

**Programme :****Les fondamentaux du transport.****Construire, y compris en anglais, l'offre commerciale d'une prestation de transport "overseas" :**

→ Analyse de la demande client → Construction et formulation de la réponse à la

demande client → Règles de base d'un contrat commercial de transport (tous modes) → Etablissement de la cotation tarifaire → Disciplines transversales : gestion, langues, relations professionnelles, douane, développement durable.

**Organiser et suivre une opération de transit "overseas" à l'export ou à l'import en utilisant l'anglais :**

→ Organisation des opérations de transit maritime (conventionnel, groupage, conteneurisation...) → Organisation des opérations de transit aérien (messagerie – groupage...) et simulation → Coordination et suivi des différentes phases d'une opération de transit aérien ou maritime → Facturation et marge commerciale → Préparation aux examens IATA/FIATA (International Air Transport Association / International Federation of Freight Forwarders) : Introductory, Dangerous goods advanced → Sûreté du fret → Disciplines transversales : douane, langues, relations professionnelles.

**Assurer le service client, y compris en anglais, dans le cadre des opérations de transport "overseas" :**

→ Les facteurs de risque et la qualité de service → La gestion d'un litige

**Module de synthèse. Evaluation finale.****Durée :****IP EO 27 (temps plein) :** 1085 heures en centre + 280 heures en entreprise.**IP EO 28 (alternance) :** 854 heures en centre (alternance sur 10 mois).

\* Accessible par la V.A.E. (Validation des Acquis de l'Expérience) – Voir cahier court au début de cette Offre pages 8 &amp; 9.

(1) Également accessible en contrat ou période de professionnalisation – Voir cahier court au début de cette Offre pages 6 &amp; 7.

\*\* CPF : sous réserve de l'inscription sur la liste de la branche ou de la région.

# ENSEIGNEMENTS SUPÉRIEURS

## Dates et lieux :

voir calendrier des stages et site internet : [www.aftral.com](http://www.aftral.com)

## Paroles de Pros

### Mathieu Unvoy

Étudiant en BTS Après-Vente Automobile option Véhicules industriels

Après un **BEP puis un BAC pro maintenance de véhicules (partenariat KEOLIS/AFTRAL)**, j'ai travaillé un an en tant que mécanicien de véhicules industriels.

Saisissant une opportunité offerte par KEOLIS, je me suis inscrit au **BTS Après-Vente Automobile**, dispensé au Tremblay-sur-Mauldre.

Outre la qualité des formations d'AFTRAL, que je pratique depuis 4 ans maintenant, **j'apprécie beaucoup la formule d'alternance** car on peut **mettre immédiatement en application**



**dans l'entreprise ce qu'on vient d'apprendre au CFA.** Les cours, avec un effectif réduit, sont très profitables : **on bénéficie au maximum du savoir des intervenants.** De plus je perçois un salaire, ce qui n'est pas négligeable.

Dans un mois, après mon examen, je pourrais avoir accès à un poste de réceptionnaire, chef d'équipe ou magasinier mais je ne souhaite pas en rester là

dans ma formation : **je projette d'intégrer, toujours en alternance, une école d'ingénieurs en Mécanique et Génie des matériaux.**

### BTS Après-Vente Automobile option véhicules industriels



V.A.E.\* (1)

IP EN 10  
Diplômante

**Niveau :** III.

#### Public & pré-requis :

- Jeunes de 16 ans à moins de 26 ans.
- Être titulaire d'un diplôme ou titre de niveau IV du secteur industriel.

#### Objectif :

- Gérer un véhicule industriel, depuis la prise en charge pour sa maintenance jusqu'à sa restitution au client.
  - Gérer un atelier et son personnel.
- Validation : BTS Après-Vente Automobile option véhicules industriels.

#### Programme :

##### Enseignements généraux :

- Mathématiques → Français →

Langues vivantes → Sciences Physiques → Informatique.

#### Enseignements professionnels :

- Analyse fonctionnelle → Mécanique → Communication → Gestion de l'après-vente auto → Organisation de la maintenance → Technologie → Maintenance véhicules.

**Durée : 1 435 heures** (700 h en 1<sup>re</sup> année et 735 h en 2<sup>e</sup> année).

#### INSCRIPTION :

CFATL  
Le Tremblay-sur-Mauldre (78)  
Tél. 01 34 94 27 27

### Titre professionnel de Technicien(ne) Supérieur(e) en Méthodes et Exploitation Logistique



V.A.E.\* (1)

Qualifiante

**Niveau :** III.

#### Public :

- Toute personne titulaire d'un diplôme ou d'un titre de niveau IV, ou justifiant d'un suivi de formation de niveau IV.

#### Objectif :

- Piloter les activités du site logistique → Élaborer et mettre en œuvre des solutions techniques en réponse aux besoins du site logistique, y compris en anglais.

#### Validation :

- Attestation de présence → Attestation de fin de formation remise au participant → Titre professionnel de Technicien(ne) Supérieur(e) en Méthodes et Exploitation Logistique. Si échec au titre, possibilité de délivrance de CCP suite à la délibération du jury → Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES®) des

chariots de catégories 1-3-5 conformément à la Recommandation CNAMTS R. 389, si résultat positif.

#### Programme :

- Concepts et environnement logistique → Techniques de recherche d'emploi (TRE) → Techniques informatiques → Piloter les activités du site logistique → Élaborer et mettre en œuvre des solutions techniques en réponse aux besoins du site logistique, y compris en anglais → Finalisation du DSPP et préparation à la présentation orale des annexes du DSPP → Épreuve de synthèse.

**Durée :** en centre + Périodes de Formation en Entreprise (PFE). Cette formation peut être développée en alternance.

**TS LO 11 :** 1 036 heures.

**TS LO 02 :** 1 064 heures.

## Paroles de Pros

### Francis Couderc,

Formateur pilote TSMEL

J'anime essentiellement les **formations TSMEL pour les adultes**, public qui se répartit souvent ainsi :

- 40 % ont un vécu professionnel en logistique.
- 60 % sont en reconversion et issus d'autres secteurs professionnels.

C'est un **public très motivé** puisque la formation se déroule de juin à septembre et comprend 7 semaines de stage en entreprise. Les candidats doivent présenter un D.S.P.P. (Document de Suivi de la Pratique Professionnelle), répertoriant l'ensemble des compétences mises en œuvre en centre de formation et en entreprise : **12 compétences clés** sont exigées que l'on pourrait schématiser ainsi :  
1- les informations basiques pour **comprendre la logistique et son environnement** ;  
2- l'apport de **méthodes de travail** complétées de **réflexions** ;  
3- les **mises en situation pédagogiques**.



**D'un style universitaire, cette formation a évolué vers une approche très professionnelle et pointue.** Nous développons le travail en sous-groupes afin de **générer des synergies de compétences**, ce qui enrichit les échanges de réflexions des participants. Nous **avons également**

**un rôle de coaching :** nous regroupons les compétences pédagogiques et accompagnons nos stagiaires dans leur démarche auprès des entreprises.

Cette formation répond à de réels besoins du marché. Nous savons que **face à la pression sur les coûts, plus de 30 % des établissements ont réorganisé leurs schémas logistiques ou souhaitent mener une réflexion à ce niveau... Ces profils sont donc très intéressants pour les entreprises.** D'ailleurs, les stages en entreprise — qui font partie de cette formation — **débouchent sur des propositions d'embauches pour des missions de : conseils, supply chain management, etc.**

Paroles  
de **Pros****Thomas Pesnelle,**

Chef de quai – Schenker Joyau



Après plusieurs années passées dans la logistique du spectacle, en tant que régisseur du tournage, j'ai ressenti le besoin de me tourner vers un métier plus stable.

Qui dit "reconversion" dit "formation". J'ai donc recensé quels types de formation étaient recherchés par les employeurs et **j'ai conclu que je devais viser un BTS.**

Mon goût pour la gestion, l'organisation et la planification — que je satisfaisais déjà dans mon ancien métier — a orienté naturellement mon choix sur le BTS transport. Embauché dans le même temps par Schenker Joyau en tant qu'adjoint au chef de quai, **la formule d'enseignement par correspondance me convenait parfaitement**, d'autant que mes horaires de travail s'y adaptaient.

J'ai pu ainsi apprendre à **mon rythme**, sans contrainte de déplace-

ment, et **compléter mon apprentissage sur le terrain par une solide formation théorique.**

Cette formation, dispensée par des professionnels attentifs, m'a donné l'occasion d'échanger avec eux et les autres étudiants de la promotion.

Je suis maintenant Chef de quai, et c'est en grande partie **grâce au bagage acquis lors de cette formation** que j'ai pu me sentir à **l'aise dans ce poste de responsabilité.**



V.A.E.\* (1)

**Brevet de Technicien Supérieur Transport et Prestations Logistiques****Diplômante****Niveau :** III.**Public & pré-requis :**

- IP PL 17 & 18 - PA TE 76 : titulaire d'un diplôme ou d'un titre homologué de niveau IV ou avoir accompli une scolarité complète conduisant à l'un de ces grades. → PA TE 77 : tout public → PA TE 78 : avoir suivi le PA TE 77.
- PA TE 76 - 77 & 78 : disposer d'un ordinateur avec connexion internet et d'une adresse mail

**Objectif :**

- Organiser, manager et optimiser des opérations de transport et des prestations logistiques, en national comme à l'international, en tenant compte de la complémentarité des modes de transport et du développement durable.
- Participer au management et à l'animation des équipes dans le cadre de la mise en œuvre des décisions stratégiques et la coordination des opérations entre les différents services de l'entreprise et/ou les partenaires extérieurs.
- Maîtriser les compétences en communication écrite et orale liées aux dimensions commerciale et managériale du métier.
- Connaître l'environnement économique, juridique et professionnel.

**Validation :**

- Brevet de Technicien Supérieur Transport et Prestations Logistiques délivré par l'Éducation Nationale.

- Attestation de capacité professionnelle au transport de marchandises par route par équivalence directe.
- Attestation de capacité professionnelle de commissionnaire de transport par équivalence directe.

**Programme :****Enseignement général**

- Culture générale et expression → Langue vivante (uniquement en centre)
- Management des entreprises → Économie → Droit.

**Domaines professionnels**

- Faisabilité des opérations de transport et des prestations logistiques → Évaluation des opérations de transport et des prestations logistiques → Organisation et mise en œuvre des opérations de transport et des prestations logistiques → Mobilisation des ressources matérielles et du système d'information → Suivi des opérations de transport et des prestations logistiques → Gestion de la relation de service → Management d'une équipe.

**Durée :**

- IP PL 17 : 1100 heures réparties sur 2 ans.
- IP PL 18 (apprentissage) : 1350 heures réparties sur 2 ans.

● Professionnalisation    ▲ Apprentissage    ◆ Temps plein

\* Accessible par la V.A.E. (Validation des Acquis de l'Expérience) – Voir cahier court au début de cette Offre pages 8 & 9.

(1) Également accessible en contrat ou période de professionnalisation – Voir cahier court au début de cette Offre pages 6 & 7.

# ENSEIGNEMENTS SUPÉRIEURS

Dates et lieux :

voir calendrier des stages et site internet : [www.aftral.com](http://www.aftral.com)

BAC + 3



**Jérôme Muzelle,**

Responsable d'exploitation, Star's Service



La **pédagogie de l'ISTELI est centrée sur l'entreprise** et permet aux étudiants d'associer les enseignements aux situations rencontrées dans le cadre professionnel.

L'équipe **ISTELI** m'a accompagné dans la prise en main de mon poste actuel de responsable d'exploitation. Je gère aujourd'hui une

équipe de 40 personnes dans le secteur Est de la France dans le domaine médical. C'est un domaine où il faut respecter des normes et des process rigoureux. **La formation RPTL m'a ainsi permis de développer mes capacités à anticiper, organiser et gérer** les urgences liées à ce type d'activité.

Institut Supérieur  
du Transport Et de la  
Logistique Internationale

ISTELI

**Responsable Production  
Transport Logistique**



V.A.E.\* (1)

Qualifiante

Institut Supérieur  
du Transport Et de la  
Logistique Internationale

ISTELI

**Déclarant en Douane  
et Conseil (DDC)**



V.A.E.\* (1)

**IP TM 09  
Qualifiante**

**Niveau :** II (Bac + 3).

**Public & pré-requis :**

- Titulaire d'un titre de niveau III et principalement : DUT Gestion Logistique et transport, BTS Transport.
- Titulaire d'un ou plusieurs Certificats de Compétences Professionnelles constitutifs du titre.
- Titulaire d'un titre de niveau IV et bénéficiant d'une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans un emploi correspondant à l'emploi-type.

**Objectif :**

- Mettre en œuvre les moyens techniques, humains, financiers et commerciaux afin d'assurer le développement et les performances quantitatives et qualitatives de l'unité transport-logistique qu'il encadre.
- Garantir auprès du client, les engagements commerciaux.
- Participer à l'étude et à la conception des prestations dédiées incluant un engagement de durée.
- Concevoir les processus d'acheminement des marchandises dans le respect des procédures de qualité interne et des réglementations.
- Coordonner la mise en œuvre des prestations de services.

**Validation :**

- Titre certifié Responsable Production Transport Logistique. Arrêté du 21/12/05 publié au Journal Officiel du 31/01/06 portant enregistrement

au RNCP pour 5 ans. Renouvellement du titre pour 3 ans avec effet au 02/02/11 jusqu'au 02/02/14, par arrêté du 25/01/11 publié au Journal Officiel du 02/02/11.  
Code titre RNCP : 4299  
→ Conformément à la décision du 09 février 2012 du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, la validation de ce titre permet d'obtenir par équivalence l'attestation de capacité professionnelle au transport de marchandises par route.

**Programme :**

- Fondamentaux du transport : Anglais, développement durable, technique-gestion.
- Développer l'offre de service et garantir les engagements commerciaux.
- Organiser l'activité et encadrer le personnel dans le respect de la législation sociale et des procédures de qualité interne.
- Rechercher l'optimisation des performances économiques et financières de l'unité.
- Matières transversales : langue appliquée au transport, IATA introductory.
- Module de synthèse – Évaluation finale.

**Durée :**

- IP EO 18 : 1085 heures + 8 semaines de stage.
- IP EO 22 : 875 heures en centre.

● Professionnalisation ▲ Apprentissage ◆ Temps plein

\* Accessible par la V.A.E. (Validation des Acquis de l'Expérience) : voir cahier court au début de cette Offre pages 8 & 9.

(1) Également accessible en contrat ou période de professionnalisation : voir cahier court au début de cette Offre pages 6 & 7.

\*\*CPF : sous réserve de l'inscription sur la liste de la branche ou de la région.

**Niveau :** II.

**Public :**

- Titulaires d'un titre ou diplôme transport logistique ou douane de niveau III et notamment TSTL TAM, BTS Transport ou Commerce international, DUT Gestion Logistique et Transport.
- Titulaires d'un diplôme ou titre de niveau IV (Baccalauréat) et bénéficiant d'une expérience professionnelle en rapport avec l'emploi visé par la formation.

**Objectif :**

- Examiner les pratiques douanières d'une entreprise industrielle ou commerciale.
- Optimiser et sécuriser les pratiques douanières d'une entreprise industrielle ou commerciale.
- Administrer les dossiers douane à l'importation et à l'exportation, dans le respect des réglementations en vigueur.

**Validation :**

- Certification "Déclarant en Douane et Conseil" (DDC) enregistrée pour 5 ans au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP). Code 20445 – Arrêté du 19 novembre 2014 publié au Journal Officiel du 2 décembre 2014.
- Attestation de fin de formation remise au participant.
- Attestation de présence.

**Programme :**

**Examiner les pratiques douanières d'une entreprise industrielle ou commerciale**

- Méthodologie de réalisation d'un diagnostic → Organisation et animation de présentation d'un rapport d'audit → Techniques de communication / argumentation → Anglais technique → MS de réalisation de diagnostics.

**Optimiser et sécuriser les pratiques douanières d'une entreprise industrielle ou commerciale**

- Les procédures simplifiées de dédouanement → Les régimes fiscaux suspensifs → Les régimes douaniers économiques (Admission Temporaire et Exportation Temporaire et régime des retours ; entrepôt sous douane ; perfectionnement actif et perfectionnement passif → Techniques de communication / argumentation → MS traitant des régimes douaniers économiques → MS traitant des procédures simplifiées de dédouanement.

**Administrer les dossiers douane à l'importation et à l'exportation, dans le respect des réglementations en vigueur**

- La douane et l'environnement international → La conduite en douane : le territoire douanier/fiscal, les préalables au dédouanement → Les régimes de transit et le système NSTI → L'espèce tarifaire et règles d'interprétation → L'origine préférentielle et non préférentielle → La valeur en douane → Les modes de dédouanement → Les règles de contrôle du Commerce extérieur → Les échanges intracommunautaires → La fiscalité liée aux opérations en douane (mécanisme de la TVA) → Les risques et contentieux douanier → Anglais technique → Techniques de communication / argumentation.
  - MS traitant de la méthodologie de traitement du dossier douane et réalisation des formalités déclaratives.
- Révisions et examen final EECF. Synthèse.**

**Durée :** 420 h en centre (alternance sur 10 mois de formation).



## Bachelor Responsable Commercial Transport Logistique - Formation en alternance

NOUVEAU



V.A.E.\* (1)

IP CO 16

Perfectionnement

### Public :

- Être titulaire d'un diplôme de niveau III, d'un titre ou d'une certification équivalente dans le domaine de l'activité commerciale.

### Objectif :

- Concevoir son plan d'action commercial.
- Assurer la prospection commerciale.
- Vendre les prestations transport logistique.
- Gérer un portefeuille clients transport logistique.

### Validation :

- Épreuve d'évaluation des compétences professionnelles (EECP).
- Acquisition de Certification Professionnel si validation partielle.

- Attestation de fin de formation remise au participant.
- Attestation de présence.

### Programme :

#### L'organisation de l'action commerciale transport et logistique

- Concevoir son plan d'action commercial
- Assurer la prospection commerciale

#### Le développement et la gestion d'un portefeuille clients

- Vendre les prestations transport logistique.
- Gérer un portefeuille clients transport logistique.

#### Évaluation finale (EECP)

**Durée :** 420 heures en centre (alternance sur 12 mois de formation).

## Paroles de Pros

### Viviane Terrasson,

Responsable de l'amélioration continue de la Supply Chain Site de l'usine de PLACOPLATRE basée à Cognac



Mes missions combinent **deux aspects essentiels** : l'un axé sur la **gestion de projets** et la mise en place d'outils et de solutions adaptés aux besoins de la chaîne logistique ; l'autre, relève du **management opérationnel** avec les chefs d'équipes, qui doivent relayer les procédures et modes opératoires, auprès des opérateurs logistiques.

Ce qui me passionne dans ce métier, c'est cette vision d'amélioration continue résultant de la bonne complémentarité de ces deux missions : gestion de projets et management opérationnel.

J'ai apprécié la formation REL — Responsable en logistique — dont la force réside dans :

– **la qualité de ses intervenants** : ce sont principalement des **professionnels de terrain**, ayant une vision opérationnelle et une connaissance des problématiques logistiques. Cette démarche

pédagogique permet d'**associer les apports théoriques** sur des thématiques variées (gestion industrielle, transport, logistique internationale, etc.) et des **mises en situations professionnelles**, inspirées de cas réels d'entreprises ;

– **son principe d'alternance** : j'ai suivi cette formation en tant qu'apprentie. Cette alternance de périodes d'enseignement professionnel au Centre de Formation d'Apprentis et de périodes en entreprise, m'ont permis de mettre en application des savoir-faire et d'être opérationnelle.

– **son réseau dynamique** : dans le cadre de mon contrat d'apprentissage, le REL m'a permis d'intégrer une entreprise d'accueil, qui m'a ensuite embauchée.

Aujourd'hui, je suis toujours en contact avec **le réseau du REL, qui est très à l'écoute.**

## Responsable en logistique (REL)



V.A.E.\* (1)

AI LO 15

Qualifiante

**Niveau :** II.

### Public & pré-requis :

#### Public en alternance :

- Titulaire d'un diplôme ou d'un titre de niveau III.

#### Public en temps plein :

- Titulaire d'un diplôme ou d'un titre de niveau III et bénéficiant d'une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans un emploi réel correspondant à l'emploi type du titre ou
- Titulaire d'un diplôme ou d'un titre de niveau IV et bénéficiant d'une expérience professionnelle d'au moins cinq ans dans un emploi réel correspondant à l'emploi type du titre.

### Objectif :

- Définir et mettre en œuvre des schémas d'organisation des flux logistiques.
- Piloter le déroulement des flux logistiques.
- Contribuer à la déclinaison de la stratégie logistique de l'entreprise à travers des projets logistiques adaptés.

### Validation :

- Titre certifié AFTRAL "Responsable en logistique".

- Si échec au titre, possibilité de délivrance de CCP suite à la délibération du jury.

### Programme :

#### Acquisition des fondamentaux Logistique / Transport :

- Concepts de la chaîne Logistique.
- Organisation et gestion de l'entrepôt.
- Environnement du transport routier.
- Sécurité et prévention en entrepôt.

#### Thèmes transversaux de la formation :

- Outils informatiques.
- Techniques de Recherche d'Emploi (TRE).
- Définir et mettre en œuvre les schémas d'organisation des flux logistiques.
- Piloter le déroulement des flux logistiques.
- Contribuer à la déclinaison de la stratégie logistique de l'entreprise à travers des projets logistiques adaptés.

**Durée :** 770 heures en centre + Périodes de Formation en Entreprise (PFE), (alternance : 25 à 27 semaines ; intensif : 12 semaines).

# ENSEIGNEMENTS SUPÉRIEURS

Dates et lieux :

voir calendrier des stages et site internet : [www.aftral.com](http://www.aftral.com)

## BAC + 4

### Manager Opérationnel Transports et Logistique EST\* / CFATL AFTRAL (\*École Supérieure des Transports)



V.A.E.\* (1)

**Niveau :** II.

**Public & pré-requis :**

**Formation sur 2 ans :**

→ Titulaire d'un diplôme BAC + 2 toutes filières.

**Formation sur 1 an :**

→ Titulaire d'un diplôme BAC + 3 filière Transport Logistique.

→ Satisfaire aux évaluations écrites et à l'entretien de motivation.

**Objectif :**

→ Occuper des fonctions de direction, d'organisation et de contrôle des activités de transport et de logistique : chargeurs, logisticiens, transitaires, transporteurs routiers de marchandises, intégrateurs, armateurs, transporteurs urbains, transporteurs de voyageurs, commissionnaires, loueurs de véhicules.

**Validation :**

→ Titre "Manager Opérationnel Transports et Logistique" certifié par l'État, enregistré au RNCP.

L'obtention du titre donne droit à cinq attestations de capacité professionnelle : transporteur, loueur, commissionnaire de transport, transport routier de personnes, transporteur "léger", courtier du fret fluvial.

**Programme :**

**Enseignements généraux :**

→ Anglais → Fiscalité, comptabilité → Droit → Ressources humaines → Stratégie.

**Enseignements par modes de transport et logistique :**

→ Transport aérien → Transport ferroviaire → Transport fluvial → Transport maritime → Transport routier → Transport combiné → Transport de personnes

→ Supply Chain Management → Transports et logistiques spécifiques.

**Enseignements spécialisés :**

→ Assurances → Techniques douanières → Qualité, développement durable → Fondamentaux professionnels → Marketing et management.

**Durée :**

→ 1 ou 2 ans de formation selon le niveau d'entrée :

• 1<sup>re</sup> année : 420 heures (12 semaines)

• 2<sup>e</sup> année : 420 heures (12 semaines)

→ **Alternance entreprise / école :** 1 semaine de cours par mois pour 3 semaines en entreprise ; 35 heures de cours par semaine ; contrat d'apprentissage.

## BAC + 5

Paroles  
de Pros



### Kristell Stindel,

Key Account Manager Greater China,  
DACHSER Group - Hong Kong

L'ISTELI est une **formation BAC +5 globale et complète** qui permet d'arriver à des **postes très intéressants dès le début de sa carrière**. Pour ma part, je ne me suis pas sentie parachutée dans le monde du travail avec des connaissances insuffisantes.

Mon travail consiste à gérer les appels d'offres pour la partie Chine

(PRC, Hong Kong et Taiwan). Je gère également les grands comptes de mon entreprise sur ce même territoire.

J'ai aussi pour fonction d'implémenter les appels d'offres que nous gagnons sur le plan opérationnel (SOP, KPI, rapports d'activités, etc.)

A l'ISTELI, nous avons bénéficié d'une **très bonne préparation sur tous ces aspects techniques**.

Institut Supérieur  
du Transport Et de la  
Logistique Internationale

ISTELI

### Manager Transport Logistique et Commerce International



V.A.E.\* (1)

**Niveau :** I.

**Public & pré-requis :**

→ Titulaire d'un titre de niveau II.

**Objectif :**

→ Diriger, définir et conduire la stratégie de l'ensemble des opérations de transport, de stockage, d'allotissement, de distribution et de dédouanement des marchandises.

**Validation :**

→ Attestation de fin de formation. Conformément à la décision du 9 février 2012 du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, la validation de ce titre permet d'obtenir par équivalence l'attestation de capacité professionnelle au transport de marchandises par route.

**Programme :**

**Année 1 – Cycle préparatoire :**

→ Prospecter des marchés en France et à l'étranger.

→ Maîtriser son offre commerciale.

→ Sécuriser ses opérations financières.

→ Manager et optimiser sa logistique (SCM).

→ Gérer ses ressources humaines et financières.

→ Enseignements transversaux.

**Année 2 :**

→ AT1 : Intégrer les critères de performance et les facteurs de risque des opérations de commerce international.

→ AT2 : Synchroniser et manager les flux physiques et d'information de la logistique opérationnelle liée aux transports internationaux.

→ AT3 : Concevoir des solutions logistiques globales tenant compte des stratégies commerciale et logistique des entreprises exportatrices ou importatrices.

**Durée :**

**En présentiel**

→ **IP TM 06 :** 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> année 1400 heures + 6 à 12 mois en entreprise, soit :

• 1<sup>re</sup> année – cycle préparatoire : 700 heures en centre et 3 à 6 mois en entreprise.

• 2<sup>e</sup> année – cycle complet : 700 heures en centre et 3 à 6 mois en entreprise.

→ **IP TM 04 :** 2<sup>e</sup> année

700 heures en centre et 3 à 6 mois en entreprise.

**En alternance**

→ **IP TM 07 :** 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> année

1200 heures dont 600 heures en centre (alternance) pour la 1<sup>re</sup> année et 600 heures en centre (alternance) pour la 2<sup>e</sup> année (+ période en entreprise de 7 mois minimum / an).

→ **IP TM 08 :** 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> année

1300 heures + 10 à 13 mois minimum en entreprise, dont 700 heures en centre (temps plein) pour la 1<sup>re</sup> année (+ 3 à 6 mois en entreprise) et 600 heures en centre (alternance) pour la 2<sup>e</sup> année (+ 7 mois minimum en entreprise).

→ **IP TM 10 :** 2<sup>e</sup> année

600 heures en centre (alternance) + période en entreprise de 7 mois minimum.



## CADRES EN POSTE,

L'IML, Institut international de Management pour la Logistique, vous propose le MBA "Innovation & value chain management" axé sur des problématiques émergentes en innovation et supply chain.

Votre contact : Florence Bonnafous • Tél. 01 53 34 97 33 • [florence.bonnafous@aftral.com](mailto:florence.bonnafous@aftral.com)

## BAC + 6



### Lucile Keller-Bénière,

Ingénieur Supply Chain, Thales

À l'issue d'une formation d'ingénieur très spécialisée en optique, j'ai choisi l'IML pour **m'orienter rapidement vers les métiers de la logistique**.

Après cette nouvelle spécialisation, je suis devenue **Ingénieur Supply Chain et j'intéressais alors de grands groupes industriels** comme Renault, Essilor ou General Electric.

La formation IML est **prenante**, organisée en modules hebdoma-

dares mais **très efficace**. La diversité des enseignements comme celle des intervenants et celle des élèves est très motivante.

Cette spécialisation permet d'**acquérir rapidement les moyens nécessaires** pour faire sa route dans le monde des supply chains aussi bien dans l'industrie, que chez les prestataires ou dans la grande distribution et dans des **services très variés comme les achats, la production, les ventes...**

## Mastère Spécialisé "Supply Chain Design & Management" de l'Institut international de Management pour la Logistique (IML)



V.A.E.\* (1)

**AI LO 07**  
Diplômante

**Niveau :** I.

**Public & pré-requis :**

- Ingénieurs, diplômés d'une école de commerce, titulaires d'un diplôme universitaire ou diplômés d'une école de niveau BAC +5.
- Personnels salariés ou en reconversion, ou demandeurs d'emploi de niveau BAC +5 ou BAC+4, avec expérience professionnelle.
- Étudiants en fin de cursus.

**Objectif :**

- Former des cadres capables de maîtriser et d'appliquer les bases instrumentales de la logistique.
- Promouvoir la maîtrise des méthodes modernes d'organisation logistique.
- Développer des aptitudes à l'analyse et à la formalisation sur des techniques logistiques complexes, tout en intégrant les exigences de l'entreprise.

**Validation :**

- Diplôme Mastère spécialisé "Supply Chain Design & Management" décerné par l'École des Ponts ParisTech.

**Programme :**

- Module 1 - Statistical forecasting and demand management.

- Module 2 - Global supply chain management.
- Module 3 - Industrial production systems & lean management.
- Module 4 - Decision support and supply chain optimization.
- Module 5 - Marketing and customer service / Industrial & logistic flows simulation.
- Module 6 - Distribution and warehousing inventory optimization.
- Module 7 - Designing the supply chain management.
- Module 8 - Information systems.
- Module 9 - Purchasing management and global sourcing.
- Module 10 - Skills management & team building.
- Module 11 - Financial decision and investment management.
- Module 12 - Business strategy.
- Module 13 - Transportation systems & International Trade.
- Module 14 - Total Quality Management & Project management.
- Certification BSCM de l'APICS.

**Durée :**

1 an, en alternance, en moyenne une semaine de formation par mois (14 semaines de formation d'octobre 2014 à septembre 2015). Possibilité d'étaler la formation sur 2 ans pour les professionnels.

● Professionnalisation    ▲ Apprentissage    ◆ Temps plein

\* Accessible par la V.A.E. (Validation des Acquis de l'Expérience) – Voir cahier court au début de cette Offre pages 8 & 9.

(1) Également accessible en contrat ou période de professionnalisation – Voir cahier court au début de cette Offre pages 6 & 7.

# ENSEIGNEMENTS SUPÉRIEURS

## Dates et lieux :

voir calendrier des stages et site internet : [www.aftral.com](http://www.aftral.com)

## Certificats de formation

### Responsable d'une unité de transport et logistique



V.A.E.\* (1)

AC MS 29



**Niveau :** III.

**Public & pré-requis :**

- Personnes désirant acquérir, maintenir ou approfondir leurs connaissances sur le fonctionnement d'une entreprise de transport routier de marchandises.
- Niveau BAC ou niveau CAP / BEP avec 1 an d'expérience en transport ou logistique.
- Pour tous les candidats n'ayant pas le BAC, un test de positionnement est organisé avant l'entrée en formation.

**Objectif :**

- Acquérir l'ensemble des dispositions et obligations professionnelles/réglementaires dans le cadre de l'activité de transport routier de marchandises. Définir les organismes et/ou structures d'aides et de conseil auxquels le gestionnaire peut faire appel.
- Mettre en œuvre les connaissances et aptitudes pratiques nécessaires pour diriger une entreprise de transport (gestion des ressources humaines, capacités managériales...)
- Assurer la pérennité et rentabilité économiques de l'entreprise.

**Validation :**

- Certificat de compétences "Responsable d'une Unité de Transport de marchandises et logistique". Ce certificat permet l'obtention par équivalence directe de l'Attestation de capacité professionnelle de transport routier de marchandises, de déménagement et de location de véhicules industriels avec conducteur.

**Programme :**

- Module 1 : Exploitation d'une entreprise de transport de marchandises
- Module 2 : Direction d'un centre de profit transport de marchandises.
- Module 3 : Gestion financière.
- Module 4 : Réglementation nationale, internationale et transports multimodaux.
- Évaluation finale de fin de formation et synthèse de la formation.
- Travail de rédaction d'un mémoire/projet professionnel.

**Durée :** 310 heures (enseignement vendredi soir et samedi par cycles de 10 heures) + 10 heures de travail individuel pour la production d'un mémoire ou projet professionnel. L'animation de cette formation est assurée en partenariat avec le CNAM.

● Professionnalisation   ▲ Apprentissage   ◆ Temps plein

\* Accessible par la V.A.E. (Validation des Acquis de l'Expérience) – Voir cahier court au début de cette Offre pages 8 & 9.

(1) Également accessible en contrat ou période de professionnalisation – Voir cahier court au début de cette Offre pages 6 & 7.



## TRANSPORT DE PERSONNES



POUR CONNAITRE NOS  
ENSEIGNEMENTS SUPÉRIEURS EN  
TRANSPORT DE PERSONNES,  
CONSULTEZ NOTRE OFFRE DE  
FORMATION DÉDIÉE AU TRANSPORT  
DE PERSONNES SUR :



### index

Consulter l'index thématique  
pages 224 à 226





# MANAGEMENT ET GESTION

# SOMMAIRE

ENSEIGNEMENTS SUPÉRIEURS (BAC + 2 à BAC + 6) – Voir pages 18 à 31

SAVOIR-FAIRE, PROXIMITÉ, SOUPLESSE D'INTERVENTION .....34

ATTESTATIONS DE CAPACITÉ – LES VOIES D'ACCÈS .....35

ATTESTATION DE CAPACITÉ DE TRANSPORTEUR ROUTIER DE MARCHANDISES,  
DÉMÉNAGEMENT ET LOUEUR DE VÉHICULES INDUSTRIELS .....36

- AC ■ • Accès par la préparation à l'examen –  
Attestation de capacité marchandises et location de véhicules industriels.....37
- AC ■ • Accès par la préparation à l'examen – AC transport léger de marchandises.....37
- AC ■ • Actualisation réglementaire des connaissances – AC marchandises.....37
- AC ■ • Actualisation réglementaire des connaissances –  
AC transport léger de marchandises.....37

ATTESTATION DE CAPACITÉ DE COMMISSIONNAIRE DE TRANSPORT .....38

- AC ■ • Accès par la préparation à l'examen – Attestation de Capacité commissionnaire de transport .....38
- • Accès par l'expérience professionnelle – Module réglementation .....39
- • Accès par l'expérience professionnelle – Module gestion .....39
- • Accès par la voie des diplômes – Attestation de capacité commissionnaire.....39

## FORMATIONS DE PERFECTIONNEMENT

### Gestion de l'entreprise

AFTRAL Managers ■ • Dégager de la trésorerie par une gestion globale de l'entreprise ..... **NOUVEAU** .....40

### Manager les opérations logistiques et transport

- AFTRAL Managers ■ • Manager : principes clefs et action .....41
- AFTRAL Managers ■ • Piloter une équipe opérationnelle .....41
- AFTRAL Managers ■ • Exploitants : améliorer sa communication avec les conducteurs et les clients..... **NOUVEAU** .....41

### Améliorer sa performance

- AFTRAL Managers ■ • Système de Management de la Qualité Certification ISO 9001-2008 dans le transport et la logistique.....42
- AFTRAL Managers ■ • Les fondamentaux de la gestion de projet .....42
- AFTRAL Managers ■ • Approche de l'audit logistique – Référentiel ASLOG .....42
- AFTRAL Managers ■ • La conduite du changement en logistique .....43
- AFTRAL Managers ■ • Lean warehousing : amélioration de la performance dans l'entrepôt .....43

### Juridique et social

AFTRAL Managers ■ • Consommation de l'alcool et de la drogue en entreprise : comment agir ? .....44

### Management commercial en transport et logistique

- AFTRAL Managers ■ • Gestion des grands comptes : développer une démarche de partenariat.....45
- AFTRAL Managers ■ • Les enjeux financiers de la vente ou comment négocier et défendre ses marges .....45
- AFTRAL Managers ■ • Optimiser la relation client au téléphone en transport de marchandises .....45
- AFTRAL Managers ■ • Anglais professionnel transport et logistique .....45

### Sous-traitance transport et logistique

- AFTRAL Managers ■ • Les facteurs clés de réussite d'une offre commerciale .....46
- AFTRAL Managers ■ • Comment élaborer son cahier des charges transport ? .....46
- AFTRAL Managers ■ • Prestation logistique : élaborer le cahier des charges .....46
- AFTRAL Managers ■ • Prestation logistique : lancement d'un appel d'offres et contractualisation .....47

AFTRAL Managers ■ Formations s'adressant aux cadres et dirigeants

■ Formations réglementaires

Les informations contenues dans ce document  
sont extraites de nos programmes de formation.  
N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir les programmes complets.

AFTRAL  
Managers

Pour en savoir plus  
[www.aftral.com/managers](http://www.aftral.com/managers)



# Savoir-faire, proximité, souplesse d'intervention

sont les maître-mots de nos consultants-formateurs lorsqu'il s'agit d'accompagner le développement des entreprises. AFTRAL Managers est le service qui apporte son appui conseil-formation à l'encadrement opérationnel ou fonctionnel des entreprises et à leurs dirigeants.



## → Des méthodes, des experts

- Des consultants-formateurs dotés d'une solide expérience en entreprise, animent les formations AFTRAL Managers, selon des méthodes pédagogiques actives (mises en situation, cas pratiques...)

## → Une offre "catalogue" diversifiée et modulable

- Vos besoins en formation sont clairement identifiés : choisissez l'une des formations AFTRAL Managers dans ce catalogue.
- Vos choix portent sur plusieurs thématiques : construisez directement votre propre cycle de formations à partir du catalogue.

Quelques exemples :

– Cycle Lean Management - Amélioration Continue	
Lean Warehousing	2 jours
La mesure des temps logistiques	2 jours
– Cycle Concevoir une solution Logistique (entreposage)	
Les coûts Logistiques (Entreposage)	1 jour
La mesure des temps logistiques	2 jours
Les facteurs clés de réussite d'une offre commerciale	2 jours

## → Une offre "sur-mesure", à construire ensemble

## → Une ingénierie de formation dédiée à vos projets

## → Des interventions dans des secteurs d'activité diversifiés :

- Grande distribution, prestations transports et logistiques, aéronautique, industrie automobile, logistique hospitalière...

## → Une veille réglementaire et technique permanente au cœur de l'innovation.



**" Le Management : une composante primordiale pour les encadrants ! "**

Suivez le logo AFTRAL Managers, vous trouverez nos offres dans les différents chapitres.



Contact national AFTRAL Managers  
Sandrine Hillaire  
Tél. 01 42 12 51 01  
sandrine.hillaire@aftral.com



[www.aftral.com/managers](http://www.aftral.com/managers)



## VOIES D'ACCÈS POUR LES PROFESSIONS DE :

- TRANSPORTEUR ROUTIER DE MARCHANDISES,  
DÉMÉNAGEMENT ET LOUEUR DE VÉHICULES INDUSTRIELS
- COMMISSIONNAIRE DE TRANSPORT

Pour obtenir l'**Attestation de capacité**, AFTRAL vous propose plusieurs voies :

- par la **préparation à l'examen** >>> voir pages 37 et 38
- par l'**équivalence de titres, diplômes, certificats préparés par AFTRAL** :

Niveau de sortie	Formation
Titre certifié par l'État BAC +2	Technicien(ne) Supérieur(e) du Transport Terrestre de Marchandises (TSTTM), <b>ISTELI</b>
Titre certifié par l'État BAC +2	Technicien(ne) Supérieur(e) du Transport Aérien et Maritime de Marchandises (TSTAMM), <b>ISTELI</b>
Diplôme d'État niveau III BAC +2	Brevet de Technicien Supérieur Transport et Prestations Logistiques
Titre certifié par l'État BAC +3	Responsable Production Transport logistique (RPTL), <b>ISTELI</b>
Niveau I Bac +5	Manager Transport et Logistique et Commerce International (MTLCI), en partenariat avec Euromed Marseille, <b>ISTELI</b>
Certificat de formation	Responsable d'une Unité de Transport et Logistique (RUTL) Enseignement week-end

Pour les **commissionnaires uniquement** :

- par la voie de l'expérience professionnelle nécessitant le suivi de modules complémentaires : gestion/règlementation >>> voir page 39

# Attestation de capacité de **TRANSPORTEUR ROUTIER DE MARCHANDISES, DÉMÉNAGEMENT ET LOUEUR DE VÉHICULES INDUSTRIELS**

Paroles  
de **Pros**

## Nathalie Benoît

Attestation de capacité marchandises

### 14,5 sur 20...!

Nathalie Benoît en est fière : alors qu'elle a quitté les bancs de l'école il y a presque 40 ans, **il lui fallait une pédagogie adaptée et personnalisée**, pour obtenir une telle note à l'examen de capacité marchandises.

C'est ce qu'elle a trouvé dans **l'offre e-learning proposée par AFTRAL**. "J'ai pu travailler autant d'heures que je le voulais, poser les questions que je voulais, revenir sur les points que je maîtrisais moins..."

Louant l'accompagnement offert par AFTRAL, en plus de la formation en ligne, Nathalie Benoît recommande par ailleurs de suivre les deux semaines de révisions intensives avant l'examen, permettant "de se mettre en situation et d'aborder avec les formateurs les derniers détails qui pouvaient poser problème".

## Arnaud Petit,

Dirigeant-fondateur des Transports Petit



**"Bravo à AFTRAL pour le choix de ses intervenants !"**

Arnaud Petit a obtenu sa capacité marchandises de plus de 3,5 tonnes après une **formation en e-learning**, pour pouvoir **créer ensuite son entreprise**.

Le plus important pour lui, est qu'il n'a jamais été seul face à son ordinateur : durant **tout le temps de sa formation**, il en effet été en **contact avec un formateur**, pour l'aider sur des points qu'il trouvait difficiles, mais aussi parfois pour le remotiver et lui donner confiance. Résultat : 16,8 sur 20, et **une entreprise qui roule**.



### ATTESTATION DE CAPACITÉ

Transporteur routier de marchandises, déménagement et loueur de véhicules industriels

#### CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

L'attestation de capacité professionnelle est, avec l'honorabilité, la capacité financière et, depuis décembre 2011, l'exigence d'établissement, l'une des quatre conditions nécessaires pour obtenir le titre obligatoire que le chef d'entreprise ou ses délégués doit détenir pour exercer une activité de :

#### TRANSPORTEUR PUBLIC DE MARCHANDISES - LOUEUR DE VÉHICULES INDUSTRIELS AVEC CONDUCTEUR

- Par la réussite à l'examen (voie principale d'accès à cette profession) :
  - Formation en centre
  - Formule EAD (Enseignement A Distance) :
    - par correspondance, par Internet



- Par expérience professionnelle ou équivalence (diplôme)

#### TRANSPORTEUR EXPLOITANT DES VÉHICULES < 3,5 t

- Formation obligatoire de 105 heures dont 3 h d'examen :
  - Formation en centre
  - Formation 100% e-learning (internet)
  - Formation mixte (e-learning + centre)



#### COMMISSIONNAIRE ORGANISATEUR DE TRANSPORT

- Par la réussite à l'examen
  - Formation en centre
  - Formation par internet
- Par l'expérience professionnelle ou équivalence (diplôme)
  - Stages : réglementation/gestion



Pour en savoir plus  
[www.aftral.com/attestation-de-capacite](http://www.aftral.com/attestation-de-capacite)



## Accès par la préparation à l'examen d'Attestation de Capacité marchandises et location de véhicules industriels

Perfectionnement

### Public :

- Tous personnels.

### Objectif :

- Se préparer à l'examen de l'attestation de capacité professionnelle pour l'exercice des activités de transporteur de marchandises, de déménagement et de loueur de véhicules industriels avec conducteur.

### Validation :

- Attestation de fin de formation
- Présentation à l'examen d'Attestation de capacité professionnelle permettant l'exercice des professions de transporteur public routier de marchandises et/ou de loueur de véhicules industriels destinés au transport de marchandises.

### Programme :

- Aspects juridiques de la vie de l'entreprise.

- Gestion commerciale et financière.
- Droit social marchandises.
- Réglementation intérieure.
- Normes et exploitation, techniques.
- Sécurité.
- Réglementation internationale marchandises.

### Durée :

En centre  
AC MS 05 : 25 jours.  
AC MS 06 : 30 jours.



100 % par internet (EAD)  
AC WW 04

Par internet (EAD)  
+ regroupement 5 jours  
AC WW 08

## Accès par la préparation à l'examen AC transport léger de marchandises

Perfectionnement

### Public & pré-requis :

- Personne souhaitant exercer les professions de transporteur public routier de marchandises ou de déménagement ou de loueur de véhicules industriels avec conducteur destinés au transport de marchandises au moyen exclusivement de véhicules d'un poids maximal autorisé n'excédant par 3,5 tonnes.

### Objectif :

- Se préparer à passer l'examen de l'attestation de capacité professionnelle en transport routier léger de marchandises en acquérant les connaissances prévues par le référentiel d'examen.

### Validation :

- Attestation de fin de formation.

### Programme :

- L'entreprise et le droit civil et commercial.
- L'entreprise et son activité commerciale.

- L'entreprise et le cadre réglementaire de l'activité de transport.
- L'entreprise et son activité financière.
- L'entreprise et ses salariés.
- L'entreprise et la sécurité.
- Synthèse et bilan du stage.
- Examen.

Durée : 105 heures dont 3 heures d'examen la dernière demi-journée.

En centre  
AC VL 02



100 % par internet (EAD)  
AC WW 01

Par internet (EAD)  
+ regroupement 3 jours  
AC WW 16

## AC transport léger de marchandises Actualisation réglementaire des connaissances

Perfectionnement

### Public & pré-requis :

- Personne titulaire d'une Attestation de Capacité professionnelle en transport routier léger de marchandises délivrée depuis plus de cinq ans et ne pouvant justifier auprès de la DREAL qu'elle a géré de façon permanente et effective une activité de transport dans les cinq dernières années.

### Objectif :

- Actualiser ses connaissances dans les thématiques prévues par la décision du 03 février 2012 relative à la liste des matières pour la formation d'actualisation des connaissances du gestionnaire de transport (annexe II).

### Validation :

- Attestation de fin de formation.

### Programme :

- L'entreprise et ses salariés.
- L'entreprise et le cadre réglementaire.
- Gestion commerciale et financière de l'entreprise.
- L'entreprise et la sécurité.
- Développement durable.

Durée : 35 heures.

En centre  
AC VL 03



Par internet (EAD)  
AC WW 17

## AC marchandises actualisation réglementaire des connaissances

Perfectionnement

### Public & pré-requis :

- Personne titulaire d'une Attestation de Capacité professionnelle en transport routier de marchandises, délivrée depuis plus de cinq ans et ne pouvant justifier auprès de la DREAL qu'elle a géré de façon permanente et effective une activité de transport dans les cinq dernières années.

### Objectif :

- Actualiser ses connaissances dans les thématiques prévues par la décision du 3 février 2012 relative à la liste des matières (voir programme ci-dessous) pour la formation d'actualisation des connaissances du gestionnaire de transport (annexe 1).

### Validation :

- Attestation de fin de formation.

### Programme :

- Éléments de droit civil.
- Éléments de droit social.
- Gestion commerciale et financière de l'entreprise (coût de revient).
- Accès au marché.
- Normes et exploitation techniques.
- Sécurité routière.

Durée : 35 heures.

En centre  
AC MS 26



Par internet (EAD)  
AC WW 11

Stages de remise à niveau pour les titulaires d'une attestation de capacité de plus de 5 ans qui souhaitent devenir gestionnaires de transport et qui ne peuvent démontrer qu'elles ont géré une entreprise de transport dans les 5 dernières années. Cette formation est centrée sur les évolutions réglementaires.

DÉCOUVREZ NOS FORMATIONS  
E-LEARNING PAGES 117 à 123



## Attestation de capacité de COMMISSIONNAIRE DE TRANSPORT

### Paroles de **Pros**

#### Christophe Ley

Tuteur AFTRAL référent e-learning



"Le rôle du **tuteur référent** dans le cadre d'une formation Internet consiste à **répondre à toutes les questions des candidats concernant les cours, exercices ou devoirs, notamment en animant une fois par mois un chat' d'une heure.**

Evidemment, nous sommes aussi chargés de corriger les devoirs rédigés sur lesquels nous ajoutons des commentaires individualisés ainsi qu'une note. **Les candidats peuvent également nous poser des questions via une plateforme de formation en ligne sur laquelle ils disposent de supports d'animation, d'exercices, de QCM, etc.** Nous répondons généralement le soir, voire le lendemain.

Nous avons aussi une **mission de coach**. Il faut savoir rassurer les candidats mais aussi les motiver quand **l'assistante de gestion** avec qui nous travaillons en **binôme** nous informe qu'un candidat baisse au niveau du rythme de travail.

**Enfin, si je devais résumer mon travail de tuteur, je dirais que le coach virtuel que je suis doit guider, encourager et évaluer chacun des candidats."**

### Accès par la Préparation à l'examen Attestation de capacité commissionnaire de transport

Perfectionnement

**Public :**

- Tous personnels.

**Objectif :**

Se préparer à l'examen de l'attestation de capacité professionnelle permettant l'exercice de la profession de commissionnaire de transport en travaillant les matières prévues à l'examen :

- Droit appliqué au transport.
- Économie des transports et activité du commissionnaire.
- Terminologie professionnelle.
- Gestion commerciale et financière de l'entreprise.

**Validation :**

→ Attestation de fin de formation. L'apprenant se présentera en candidat libre à l'examen d'attestation de capacité professionnelle permettant l'exercice de la profession d'organisateur commissionnaire de transport.

**Programme :**

- Droit appliqué au transport.
- L'environnement politique et social de l'entreprise de transport.
- Gestion et organisation de l'entreprise - Technique administrative et commerciale.
- Terminologie professionnelle (Français/Anglais).

**Durée :** 175 h minimum.

**En centre**  
**AC TM 01**



**100 % par internet (EAD)**  
**AC WW 12**

**Par internet (EAD)**  
**+ regroupement 5 jours**  
**AC WW 13**

DÉCOUVREZ NOS FORMATIONS  
E-LEARNING PAGES 117 à 123





## Accès par l'expérience professionnelle - Attestation de capacité commissionnaire - module réglementation

**AC EX 04**  
Perfectionnement

### Public & pré-requis :

- Personnel ayant une expérience professionnelle.
- Être orienté vers ce stage par une DREAL après avis d'une Commission Régionale consultative.

### Objectif :

- Permettre à une personne possédant une expérience professionnelle de régulariser sa situation dans le cadre de sa demande d'équivalence avec l'attestation de capacité commissionnaire.

### Validation :

- Attestation de fin de formation (mention "avec succès" si réussite aux tests finaux de validation).

### Programme :

#### Règlementation professionnelle :

- Performance de l'entreprise organisatrice de transports terrestres et incidences sur l'environnement.
- Statut juridique, devoirs généraux et responsabilité des acteurs du transport.
- Cadre juridique, et réglementaire appliqués.
- Cadre contractuel de l'activité transport.
- La fiscalité appliquée au transport de marchandises et les régimes de T.V.A.

#### Dispositif de contrôle et de validation des connaissances :

- Contrôle continu.

**Durée :** 5 jours.

## Accès par l'expérience professionnelle Attestation de capacité commissionnaire module gestion

**AC EX 07**  
Perfectionnement

### Public & pré-requis :

- Personnel ayant une expérience professionnelle.
- Être orienté vers ce stage par une DREAL après avis d'une Commission Régionale consultative.

### Objectif :

- Permettre à une personne possédant une expérience professionnelle de régulariser sa situation dans le cadre de sa demande d'équivalence avec l'attestation de capacité commissionnaire.

### Validation :

- Attestation de fin de formation (mention "avec succès" si réussite aux tests finaux de validation).

### Programme :

#### Gestion de l'activité de l'organisateur commissionnaire de transport :

- Analyse de l'activité au travers du concept de gestion.
  - Les critères de compétitivité d'une entreprise.
  - L'amélioration du fonctionnement de l'activité.
- Dispositif de contrôle et de validation des connaissances :
- Contrôle continu.

**Durée :** 5 jours.

## Accès par la voie des diplômes Attestation de capacité commissionnaire

**AC DP 01**  
Perfectionnement

### Public & pré-requis :

- Toute personne souhaitant obtenir l'attestation de capacité par équivalence de diplôme.
- Personnes dont le diplôme a été validé par une DREAL et qui a fait l'objet d'une orientation vers ce stage.

### Objectif :

- Permettre à une personne titulaire d'un diplôme reconnu par une DREAL de régulariser sa situation dans le cadre de sa demande d'équivalence avec l'attestation de capacité commissionnaire.

### Validation :

- Attestation de fin de formation (mention "avec succès" si réussite aux tests finaux de validation).

### Programme :

#### Gestion de l'activité :

- Les acteurs de la chaîne transport et le rôle économique du commissionnaire de transport.
- Qualité et cadre juridique du commissionnaire de transport.

- Le cadre réglementaire de la profession de commissionnaire de transport.
  - Devoirs généraux et responsabilité du CT.
  - Les critères d'efficacité du CT.
  - Cadre analytique de l'entreprise de transport.
  - Les ventes internationales (les règles Incoterms®).
  - Les activités du CT.
  - Les transports combinés.
  - Les transports de produits dangereux.
  - Les activités des transports maritimes.
  - Les activités des transports aériens.
  - La facturation du CT.
  - Les techniques douanières.
- Disposition de contrôle et de validation des connaissances.**

**Durée :** 10 jours.

### Les Plus :

- Souplesse et diversité des formules d'enseignements adaptés à vos contraintes de temps : en centre, par correspondance, par internet, en blended-learning.
- Formations sur mesure applicables dans le nouveau cadre réglementaire.
- Des équipes dédiées aux formations attestation de capacité, voir rubrique "Contacts du site : [www.aftral.com](http://www.aftral.com)"



Pour en savoir plus  
[www.aftral.com/attestation-de-capacite](http://www.aftral.com/attestation-de-capacite)

# MANAGEMENT ET GESTION

## Dates et lieux :

voir calendrier des stages et site internet : [www.aftral.com](http://www.aftral.com)

## FORMATIONS DE PERFECTIONNEMENT

### Gestion de l'entreprise

Paroles  
de **Pros**

**Elisabeth Charrier,**

Secrétaire générale – FNTR IDF



**Prévenir c'est guérir :** les chefs d'entreprise doivent sans cesse veiller à l'optimisation de leur gestion et de leur organisation pour avoir les moyens d'anticiper.

Ils ont souhaité cette formation pour prendre le recul nécessaire et identifier **les leviers permettant de sécuriser et d'améliorer leur situation.**

### Dégager de la trésorerie par une gestion globale de l'entreprise

**NOUVEAU**

**PC CT 14**

**Perfectionnement**

**AFTRAL**  
Managers

#### Public & pré-requis :

→ Dirigeants de TPE et PME du secteur des transports, responsables facturation, responsables comptabilité.

#### Objectif :

- Découvrir, maîtriser et appliquer des outils concrets et pratiques pour optimiser la trésorerie de l'entreprise.
- Améliorer les indicateurs de gestion présents en entreprise.
- Développer une communication optimale auprès des parties prenantes (banques, fournisseurs, clients, institutions...)

#### Validation :

- Attestation de fin de formation.
- Attestation de présence.

#### Programme :

- Définir les éléments de comptabilité et de gestion.
- Maîtriser et optimiser son coût de revient / Vendre une prestation.
- Anticiper ses mouvements de trésorerie et contrôler.
- Comprendre l'importance des relations avec les parties prenantes.
- Synthèse et bilan du stage.

**Durée :** 1 jour.



## Manager les opérations logistiques et transport

### Manager : principes clefs et action



**PC CT 56**  
Perfectionnement

**Public :**

→ Cadres opérationnels des entreprises de prestations transport et logistique.

**Objectif :**

→ Définir les concepts et techniques de base du management de proximité → Nommer les outils pratiques de management d'un service ou d'une équipe → Les mettre en œuvre dans la gestion quotidienne d'une équipe.

**Validation :**

→ Attestation de fin de formation.

**Programme :**

**Organiser :**

→ Se situer : la définition de fonction.  
→ Les conséquences de la définition de fonction.

**Animer :**

→ Comprendre pour agir.  
→ Mise en main d'outils de management.

**Élaboration d'un projet personnel.**  
**Synthèse.**

**Durée :** 2 jours.

### Piloter une équipe opérationnelle



**PM CT 02**  
Perfectionnement

**Public :**

→ Agents de maîtrise ou de haute maîtrise en charge de l'encadrement d'une ou plusieurs équipes dans une entreprise de transport ou chez un prestataire logistique.

**Objectif :**

→ Préciser les missions principales d'un encadrant → Identifier les points clés d'une communication efficace.  
→ Utiliser les outils pratiques de management d'une équipe.

**Validation :**

→ Attestation de fin de formation.

**Programme :**

→ Les bases de la communication en public → Donner une consigne à ses collaborateurs → La prise de parole en public → Rédiger un compte rendu pour la hiérarchie → Animer une réunion de travail → Optimiser le potentiel de l'équipe et anticiper → Gérer une situation conflictuelle dans l'équipe → Élaboration d'un projet personnel → Synthèse.

**Durée :** 2 jours.

### Exploitants : améliorer sa communication avec les conducteurs et les clients

**NOUVEAU**



**PC CT 05**  
Perfectionnement

**Public & pré-requis :**

→ Personnel travaillant dans le Service Exploitation d'une entreprise de transport.

**Objectif :**

→ Améliorer le comportement professionnel relationnel des exploitants → Identifier les mécanismes de communication influant sur la relation exploitant / conducteur / clients → Prévenir les tensions et gérer les conflits entre conducteurs, exploitants et clients.

**Validation :**

→ Attestation de fin de formation.

**Programme :**

→ Améliorer le comportement professionnel relationnel des exploitants → Identifier les mécanismes de communication influant sur la relation exploitant-conducteur → Prévenir les tensions et gérer les conflits entre conducteurs, exploitants et clients → Retours d'expérience : échanges et analyse de pratiques → Synthèse du stage et évaluation finale.

**Durée :** 2 jours.

# MANAGEMENT ET GESTION

## Dates et lieux :

voir calendrier des stages et site internet : [www.aftral.com](http://www.aftral.com)

## Améliorer sa performance

### Système de Management de la Qualité Certification ISO 9001-2008 dans le transport et la logistique



**PC QU 10**  
Perfectionnement

#### Public :

- Chefs d'entreprise, chefs d'entrepôt, responsables d'exploitation, responsables qualité, responsables d'agence de transport, chefs de service.

#### Objectif :

- Définir le concept management de la qualité dans les activités de transport et de logistique.
- Expliquer la Norme ISO 9001-2008
- Mettre en place un système de management de la qualité en vue d'une certification ISO 9001-2008.

#### Validation :

- Attestation de fin de formation.

#### Programme :

- Objectifs et déroulement de la formation.
- Le concept de management de la qualité pour une entreprise de transport et de logistique :**
- Rappel sur la qualité : définition, boucle de la qualité.
- Manager la qualité : principes, définitions, contrôles.
- Place et rôle du SMQ dans l'entreprise.

#### Connaître la norme ISO 9001 - 2000 :

- Structure.
- L'approche processus.
- L'amélioration continue.
- L'orientation client.
- Les exigences de la norme.

#### Les techniques de base opérationnelles pour mettre en place le SMQ :

- Les conditions de la réussite.
- Gérer les processus.
- Les actions correctives, préventives et d'amélioration.
- Les audits internes.

#### Le processus de certificats et les intervenants par domaine d'expertise :

- Audit initial, audit de surveillance, audit de renouvellement.
- Les organismes accrédités.
- Les généralistes, les spécialistes.

**Durée :** 3 jours.

### Les fondamentaux de la gestion de projet



**LO CL 40**  
Perfectionnement

#### Public :

- Responsables et ingénieurs méthodes/logistique, responsables et Ingénieurs qualité, consultants, chargés d'études, chargés de missions.

#### Objectif :

- Déterminer les différentes étapes de la démarche "Gestion de projet".

#### Validation :

- Attestation de fin de formation.

#### Programme :

- La gestion de projet : définition et phases d'un projet.
- Le lancement d'un projet : les ressources, l'évaluation des risques et des facteurs de succès.

- La constitution du cahier des charges du projet.
- L'utilisation des outils de planification du projet.
- La réalisation du projet : gestion de l'équipe – progression du projet.
- Le rapport de fin de projet.
- Bilan de la formation.

**Durée :** 3 jours.

### Approche de l'audit logistique – Application du référentiel ASLOG



**LO CL 41**  
Perfectionnement

#### Public :

- Responsables et ingénieurs méthodes/logistique, responsables et ingénieurs qualité, consultants, toute personne disposant d'une expérience professionnelle dans le domaine de la logistique et souhaitant évaluer et améliorer la performance logistique de son entreprise.

#### Objectif :

- Réaliser un audit logistique. Produire un diagnostic et préconiser des axes d'amélioration de la performance logistique.

#### Validation :

- Attestation de fin de formation.

#### Programme :

- Le contexte, les objectifs et les enjeux de l'audit.

- La démarche et les bases de références.
- Le référentiel ASLOG.
- Le déroulement du diagnostic.
- Analyse de cas d'entreprise.
- Les notations des cas.
- Application pratique (jeux de rôles) :
  - Préparer un plan d'audit.
  - Auditer certaines fonctions.
  - Produire un diagnostic.
- Bilan de la formation.

**Durée :** 3 jours.



#### Les Plus :

- A travers des jeux de rôles et des cas pratiques tirés de l'expérience des intervenants, les participants disposent d'outils méthodologiques et de leviers d'actions pour leur entreprise.



## La conduite du changement en logistique

**LO CL 55**  
Perfectionnement

### Public :

- Responsables d'entrepôt ou futurs responsables d'entrepôt, Responsable / Coordinateur Qualité
- Agents de maîtrise, chefs d'équipe ou futurs chefs d'équipe en charge de l'encadrement d'une équipe logistique

### Objectif :

- Mener un projet d'amélioration
- Repérer et analyser un problème dans l'activité logistique
- Mettre en œuvre les outils permettant de conduire le changement

### Validation :

- Attestation de fin de formation.

### Programme :

- Introduction et définition d'un projet, une démarche, un objectif
- Repérage et analyse d'un problème
- Hiérarchisation des actions
- Planification, mise en place des actions
- Bilan – Synthèse du stage

**Durée :** 1 jour.

## Lean warehousing : amélioration de la performance dans l'entrepôt

**LO CL 54**  
Perfectionnement

### Public :

- Responsables logistiques.
- Cadres exerçant, ou se préparant à exercer, une responsabilité logistique.
- Cadres des secteurs de l'entreprise liés à la logistique (marketing ; achats ; production, ...)
- Prestataires souhaitant développer leurs connaissances des besoins et comportements de leurs clients.

### Objectif :

- Définir le concept "Lean Warehousing".
- Identifier les clés à mettre en œuvre pour initier la démarche dans l'entrepôt.
- Appliquer les outils du Lean.

### Validation :

- Attestation de fin de formation.

### Programme :

- Définir le concept LEAN WAREHOUSING.
- Définir et mesurer : constater l'existant.
- Analyser : identifier les points d'amélioration.
- Innover : clarifier et simplifier les flux dans l'entrepôt.
- Mettre en œuvre une démarche LEAN WAREHOUSING.
- Lancer les chantiers.
- Animer une démarche Lean en entrepôt.
- Synthétiser et faire le bilan du stage.

**Durée :** 2 jours.



### Les Plus :

- De nombreux outils et méthodes permettent d'assimiler et d'ancrer des acquis fondamentaux dans une dynamique interactive.
- Animation par un expert praticien en logistique industrielle.
- Une veille réglementaire et technique permet de disposer des informations les plus récentes.

Paroles  
de **Pros**

**Jean-Michel Dubois,**

Directeur logistique de RAJA



"Avec la formation Lean management et amélioration des opérations logistiques d'AFTRAL Managers, nous avons trouvé une approche concrète, applicable et adaptée à nos attentes", témoigne Jean-Michel Dubois.

Organisée avec le formateur et le dirigeant, la session en intra, qui concernait une dizaine de personnes, s'est déroulée en deux

temps : une première journée pour aborder **théoriquement les différentes méthodes d'amélioration** et, après un mois de mise en application sur le terrain, une **demi-journée de retour d'expérience** a eu lieu avec le formateur pour aborder les questions complémentaires.

## Juridique & social



### Rachel Bression

Directrice d'exploitation et Directrice RH – Groupe M Service

En quelques années, l'effectif du **Groupe M Service a progressé d'une dizaine à plus de 200 personnes**. J'ai accompagné cette transformation de bout en bout tant sur le plan technique que sur le plan humain.

Si j'étais quelque peu sceptique en m'inscrivant à la formation "**Manager au quotidien**", j'avoue que **j'en suis ressortie complètement conquise**. Animée par 2 formateurs très complémentaires, l'un maîtrisant parfaitement les outils, l'autre l'approche

psychologique, la formation s'est déroulée sur 2 jours, regroupant 6 personnes de tous les milieux du transport.

Les thèmes abordés — gestion du personnel absent, créer une fiche de poste, etc — m'ont permis de **formaliser des aspects de la gestion RH** jusqu'alors traités de façon intuitive.

**Cette formation représente un tournant dans ma gestion RH** : étant quelqu'un de très technique, j'ai appris à prendre de la hauteur devant un problème et à le traiter avec beaucoup plus d'objectivité.

## Consommation de l'alcool et de la drogue en entreprise : comment agir ?

AFTRAL  
Managers

**PC CT 08**  
Perfectionnement

### Public :

→ Dirigeants et cadres des entreprises de prestations transport et logistique, tout personnel impliqué dans la prévention et la promotion de la santé dans l'entreprise.

### Objectif :

- Préciser comment les chefs d'entreprises de transports et d'entrepôts peuvent réagir et prévenir les risques liés à l'alcool et à la drogue en entreprise.
- Expliquer les effets des produits, les moyens d'en prévenir la consommation.
- Identifier le rôle du chef d'entreprise, ses droits et moyens d'actions, ses obligations et risques face à un salarié sous l'emprise d'un état alcoolique ou sous l'effet d'une drogue.
- Mettre en œuvre une culture de prévention.

### Validation :

→ Attestation de fin de formation.

### Programme :

#### Prévention et connaissance des produits :

- L'usage des produits psycho-actifs : un phénomène répandu ou marginal ?
- Conséquences et effets pour le salarié et pour l'entreprise.

→ Comment mieux repérer l'usager de produits ?

→ Définir le concept de santé globale pour identifier les leviers d'action de l'entreprise.

→ Les principaux acteurs de la prévention.

#### Droits et devoirs du chef d'entreprise :

→ Comportement du manager et environnement juridique.

→ Première réaction "en situation de crise" : Comment réagir face à un état d'alcoolémie ou de consommation de stupéfiants ?

→ Deuxième réaction : Comment se doter en amont de moyens permettant une action juridiquement sécurisée ?

→ Traiter et prévenir les situations les plus fréquentes.

**Synthèse et conclusion : instaurer une culture de prévention.**

**Durée** : 1 jour.



## Management commercial en transport et logistique

### Gestion des grands comptes : développer une démarche de partenariat



**LO CL 37**  
Perfectionnement

**Public :**

- Commerciaux (3 à 5 ans d'expérience).
- Commerciaux grands comptes en poste ou débutants
- Ingénieurs d'affaires.
- Technico-commerciaux traitant avec les grands comptes.
- Managers commerciaux.

**Objectif :**

- Acquérir les techniques et méthodes pour établir un réseau relationnel.
- Qualifier les interlocuteurs pour développer une meilleure stratégie commerciale.

- Définir un plan de fidélisation et de développement grands comptes.

**Validation :**

- Attestation de fin de formation.

**Programme :**

**Qu'est-ce qui définit un grand compte :**

- Client grand compte.
- Rôles, missions et qualités d'un responsable commercial grand compte (KAM).

**Fidélisation et développement grand compte.**

**Durée :** 2 jours.

### Les enjeux financiers de la vente ou comment négocier et défendre ses marges



**PC CT 76**  
Perfectionnement

**Public & pré-requis :**

- Vendeurs des entreprises de prestations transport et logistique.
- Expérience de la négociation commerciale souhaitée.

**Objectif :**

- En toute confidentialité, prouver que la recherche d'augmentation de chiffre d'affaires ne doit pas se faire au détriment de la nécessaire recherche de la rentabilité.
- Construire une méthode de préparation à la négociation tarifaire.
- Adapter son attitude lors de la négociation tarifaire.

**Validation :**

- Attestation de fin de formation.

**Programme :**

- Les préalables indispensables à la négociation tarifaire → Intégration de la négociation tarifaire dans le processus de vente de prestations transport et logistique → La négociation proprement dite : jeux de rôles "acheteur/vendeur". Ce travail vise à optimiser les capacités individuelles pour une meilleure performance sur le terrain. Il renforce par ailleurs l'appropriation des concepts et techniques proposés.

**Durée :** 2 jours.

**Les Plus :**

- Des outils, des techniques pour développer une approche innovante des comptes clients et différencier, valoriser votre entreprise.
- Grâce aux synthèses, travaux en sous-groupes, mises en situations concrètes sur la base de cas pratiques, vous appréciez l'amélioration de vos connaissances et de vos compétences.

## RÉALISÉ EN INTRA



### Optimiser la relation client au téléphone en transport routier de marchandises

**PM MC 43**  
Perfectionnement

**Public :**

- Exploitants et tout collaborateur travaillant dans un service d'exploitation en transport routier de marchandises.

**Objectif :**

- Développer ses compétences relationnelles et commerciales au téléphone.
- Acquérir une méthode pour savoir accueillir et relancer un client au téléphone.

**Validation :**

- Attestation de fin de formation.

**Programme :**

- Les fondamentaux de l'accueil téléphonique → La typologie des clients mécontents → Comment réagir : comportements et techniques permettant de traiter l'objection du client. → Téléphone et geste commercial : solutions pour apporter

- une réponse appropriée de qualité → Mise en place d'une procédure interne de gestion des réclamations téléphoniques → Synthèse et bilan de la formation.

**Durée :** 1 jour.

**Les Plus :**

- Formation sur mesure → Des outils et techniques pour développer votre sens relationnel et être plus efficace
- Un focus sur votre profil téléphonique, des exercices de simulation vous permettront d'acquérir les bonnes pratiques, de gérer plus facilement vos relations clients, de passer du stade "réactif" au stade "pro actif".

## Anglais professionnel transport et logistique



Perfectionnement

**Public & pré-requis :**

- Salariés d'entreprises de Transport et Logistique, de niveau B (CECR : Cadre européen commun de référence pour les langues), désireux améliorer leur anglais professionnel, dans les fonctions d'exploitant/agent de transit, responsable d'exploitation/ chef d'agence ou force de vente.
- Avoir satisfait au test de sélection en ligne.

**Objectif :**

- Développer ses compétences linguistiques (orales et écrites) requises pour exercer son activité professionnelle dans le domaine du Transport et de la Logistique.

**Validation :**

- Attestation de fin de formation → Passage du test "Business English Skills Test" (BEST) - Spécialité Transport et Logistique" en option.

**Programme :**

- La chaîne de transport → Le téléphone → Les courriels.

- Le vocabulaire technique (thèmes au choix) : contact clients et partenaires ; réponse à un appel d'offres ou traiter une demande de cotation ; traitement de litiges transport ; présentation d'une offre de prestation transport ; relation avec les confrères, l'affrètement → Synthèse du stage.

**Durée :**

**PC LG 06 :** semaine intensive - 1 module de 35 heures

**PC LG 07 :** 10 modules d'une 1/2 journée (35 heures)

**PC LG 08 :** 20 modules de 2 heures (40 heures)

**Les Plus :**

- Le stage est spécialisé sur la thématique "transport et logistique", l'enseignement de l'anglais est basé sur une approche concrète pour atteindre l'efficacité dans la communication internationale.

**Réalisé en intra :** ce stage peut être planifié à la demande directement dans vos locaux ou adapté à votre activité.

## Sous-traitance transport et logistique



### Les facteurs clés de réussite d'une offre commerciale

**LO CL 38**  
Perfectionnement

**Public :**

- Commerciaux (3 à 5 ans d'expérience)
- Commerciaux grands comptes en poste ou débutants
- Managers commerciaux
- Ingénieurs ou responsables bureau d'études.

**Objectif :**

- Réussir ses offres commerciales en appliquant, dans leur phase de conception les méthodes de gestion de projet
- Permettre au commercial de s'impliquer davantage, d'obtenir l'engagement interne et de développer son leadership.

**Validation :**

- Attestation de fin de formation.

**Programme :**

**Principes fondamentaux de la gestion de projets appliqués à la création d'une offre commerciale :**

- Comprendre l'importance stratégique de cette étape de conception écrite dans le processus de vente
- Connaître les étapes clés et règles d'or de la gestion de projets
- Traiter les appels d'offres : l'importance du travail en amont.
- Piloter le processus.

**Conception d'une offre commerciale attractive et percutante :**

- Concevoir et argumenter ses appels d'offre
- Rédiger ses appels d'offre.
- Préparer sa soutenance orale (complémentaire à l'offre commerciale).

**Durée :** 2 jours.



### Comment élaborer son cahier des charges transport ?

**PC CT 97**  
Perfectionnement

**Public :**

- Responsable des transports, Responsable de la distribution physique, Responsable logistique amont/aval, exerçant leurs activités dans des entreprises industrielles et commerciales, des entreprises de distribution, des coopératives agricoles.

**Objectif :**

- Optimiser la qualité de service et les coûts du transport des entreprises industrielles et commerciales.
- Acquérir des méthodes d'organisation.

**Validation :**

- Attestation de fin de formation.

**Programme :**

**La démarche de développement durable. Quel lien y a-t-il entre la fonction**

**de responsable des transports et le cahier des charges ?**

**Les finalités du cahier des charges transport.**

**Élaboration de son cahier des charges.**

**Élaboration de son cahier des charges ; cas pratiques :**

- Le cahier des charges : outil de sélection et de référencement des prestataires transport.
- Le cahier des charges : outil de suivi de la prestation des transporteurs, et de renégociation.
- Le cahier des charges : base d'amélioration permanente de l'activité transport.
- Le cahier des charges : outil de pilotage de l'activité transport.

**Durée :** 2 jours.

### Prestation logistique : élaborer le cahier des charges



**LO CL 52**  
Perfectionnement

**Public :**

- Responsables logistiques
- Cadres exerçant, ou se préparant à exercer, une responsabilité logistique
- Cadres des secteurs de l'entreprise liés à la logistique (marketing, achats, production, ...)
- Prestataires souhaitant développer leurs connaissances des besoins et comportements de leurs clients.

**Objectif :**

- Définir le cahier des charges logistique et ses composantes.
- Rédiger un cahier des charges technique.

**Validation :**

- Attestation de fin de formation remise au participant
- Attestation de présence.

**Programme :**

**Les composantes du cahier des charges logistique :**

→ Définitions.

- Composantes d'un cahier des charges logistique : le marché de la prestation logistique ; les acteurs ; les services proposés ; logique et environnement du marché.

**Rédaction d'un cahier des charges technique :**

- Evaluer les chiffres clés de l'activité logistique.
- Utiliser les outils statistiques simples (moyennes, dispersion, prévisions).
- Déterminer et apprécier des prévisions.
- Rédaction d'un cahier des charges.

**Bilan et synthèse de la formation.**

**Durée :** 1 jour.



**Les Plus :**

- Pédagogie axée sur la méthode d'élaboration du cahier des charges transport.
- Rédaction basée sur les cas concrets des participants.



## Prestation logistique : lancement d'un appel d'offres et contractualisation

**LO CL 53**  
Perfectionnement

### Public :

- Responsables logistiques.
- Cadres exerçant, ou se préparant à exercer, une responsabilité logistique.
- Cadres des secteurs de l'entreprise liés à la logistique (marketing, achats, production, ...)
- Prestataires souhaitant développer leurs connaissances des besoins et comportements de leurs clients.

### Objectif :

- Lancer un appel d'offres → Analyser les réponses à un appel d'offres.
- Contractualiser avec le prestataire retenu.

### Validation :

- Attestation de fin de formation remise au participant.
- Attestation de présence.

### Programme :

#### Lancement d'un appel d'offres et traitement des réponses :

- Décrire le processus de soumission et de traitement des réponses à appel d'offres.
- Formuler le besoin exprimé dans le cahier des charges → Rédiger l'appel d'offres → Soumettre l'appel d'offres → Organiser le dépouillement des réponses.
- Répondre aux candidats.

#### Négociation de la prestation finale et contractualisation :

- Évaluation de la réponse choisie avec le prestataire → Négocier les termes de la coopération au plan → Rédiger le contrat final à signer par les parties.
- Exemples de cahiers des charges.

#### Bilan et synthèse de la formation.

Durée : 1 jour.



## CADRES EN POSTE,

L'IML, **Institut international de Management pour la Logistique**, vous propose le MBA "Innovation & value chain management" axé sur des problématiques émergentes en innovation et supply chain.

### Votre contact :

Florence Bonnafous - Tél. 01 53 34 97 33  
[florence.bonnafous@aftral.com](mailto:florence.bonnafous@aftral.com)

# index

Consulter l'index thématique  
pages 224 à 226



**RÈGLEMENTATION  
JURIDIQUE  
SOCIAL**

# SOMMAIRE

## FORMATIONS DE PERFECTIONNEMENT

 • Prévention des litiges et rentabilité de l'entreprise.....	50
 • Gérer les litiges dans le transport routier de marchandises.....	50
 • Découverte du secteur économique du transport routier de marchandises.....	50
 • Les fondamentaux en réglementation et droit du transport routier de marchandises .....	51
 • Le cadre légal de la sous-traitance dans le transport.....	51
 • La responsabilité civile et le risque pénal du chef d'entreprise de transport .....	52
 • Gestion sociale opérationnelle dans une entreprise de transport.....	52
 • La gestion du temps de travail du personnel roulant en transport routier de marchandises, du réglementaire a la prépaye .....	53
 • La paie du personnel roulant en transport routier de marchandises + zoom allègements de charges sociales patronales TEPA-FILLON .....	54
 • Optimisation du temps de service des conducteurs.....	55

# index

Consulter l'index thématique  
pages 224 à 226

 AFTRAL  
Managers

Pour en savoir plus  
[www.aftral.com/managers](http://www.aftral.com/managers)



 Formations s'adressant aux cadres et dirigeants

*Les informations contenues dans ce document sont extraites de nos programmes de formation.  
N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir les programmes complets.*



## FORMATIONS DE PERFECTIONNEMENT

Paroles  
de **Pros**

**Ronan Piolot,**

Consultant-Formateur AFTRAL Managers



J'interviens dans des domaines complémentaires comme le **développement durable, la sous-traitance ou la prévention du "risque pénal"**. Le droit (national et communautaire) constitue leur dénominateur commun et mon point central de compétences.

Derrière le besoin formulé en premier lieu par l'entreprise peut se cacher son vrai besoin. Il est impératif de le faire éclore puis de le lui faire valider.

J'ai pour exemple un responsable des achats transports qui annonçait vouloir **mieux "maîtriser" ses coûts de transport**. Mais la stratégie d'achat consistant à toujours chercher à diminuer l'incidence du prix de transport heurte des principes juridiques, commerciaux, voire éthiques.

Après discussion, son réel besoin était en fait apparu : pouvoir démontrer à sa hiérarchie qu'il payait le juste prix, qu'il n'était pas un "mauvais" acheteur.

Nous avons donc reformulé sa problématique et bâti la formation en ce sens : **initiation à l'approche du "coût global" de transport** (coût d'achat de la prestation + surcoûts liés aux non-qualités (litiges) + montant des risques d'amendes pénales pesant sur le donneur d'ordres). En démontrant que baisser les prix revenait à augmenter les risques de litiges et de sanctions, le responsable était en mesure de défendre son budget transport.

**La préparation en amont est donc essentielle.**

Je m'immerge souvent dans l'entreprise pour comprendre non seulement les besoins, mais les hommes de terrain et leur langage professionnel, m'inspirant ensuite de ce vécu pour enrichir mon support pédagogique.

Le jour J, le plan de formation sert de trame qui laisse une large place aux questions réponses. **C'est vivant et toujours très pragmatique.**

Une formation réussie est celle où **les participants se sont sentis en confiance**, et ont laissé leur imagination libre de concevoir des solutions nouvelles. Bien souvent, il s'agit d'instaurer un **vrai dialogue entre le chargeur et son prestataire ou entre un collaborateur et sa hiérarchie.**



**AFTRAL**  
Managers

Pour en savoir plus  
[www.aftral.com/managers](http://www.aftral.com/managers)

### Prévention des litiges et rentabilité de l'entreprise

AFTRAL  
Managers

**PC CT 02**  
Perfectionnement

**Public :**

→ Responsables d'exploitation, responsables qualité, cadres commerciaux.

**Objectif :**

→ Optimiser sa qualité de service en menant des actions correctives sur le poste "litiges".  
→ Être à même de développer une réelle politique de prévention.

**Validation :**

→ Attestation de fin de formation.

**Programme :**

→ Établir un constat réaliste de votre situation.  
→ Comment prévenir les litiges.  
→ L'évolution de la norme ISO 9000 et la démarche préventive.  
→ La démarche de prévention.  
→ Actions à mettre en œuvre à l'issue du stage.

**Durée :** 1 jour.

### Gérer les litiges dans le transport routier de marchandises

AFTRAL  
Managers

**PC CT 29**  
Perfectionnement

**Public :**

→ Tout encadrant amené à traiter des litiges marchandises générés lors de l'exécution du contrat de transport routier de marchandises.

**Objectif :**

→ Définir les connaissances juridiques de base concernant les litiges et les assurances.  
→ Préciser les méthodes de traitement des dossiers.

**Validation :**

→ Attestation de fin de formation.

**Programme :**

→ Rappel des deux principaux mécanismes régissant l'assurance des marchandises.  
→ Les points-clés de la présomption de responsabilité du "voiturier".  
→ Lors de la livraison.  
→ La prise en compte ou le rejet de la réclamation et l'instruction du litige.  
→ La prescription.  
→ Le suivi des statistiques litiges.  
→ Le relationnel avec l'assureur.

**Durée :** 2 jours.

### Découverte du secteur économique du transport routier de marchandises

AFTRAL  
Managers

**PC CT 98**  
Perfectionnement

**Public :**

→ Dirigeants et cadres opérationnels des entreprises industrielles et commerciales utilisatrices de transport.  
→ Nouveaux collaborateurs affectés récemment ou prochainement dans une entreprise de la branche transport, dans une agence de travail temporaire.  
→ Experts comptables développant une clientèle de transporteurs.

**Objectif :**

→ Identifier les acteurs, les métiers et les enjeux du transport, partant : ouvrir la réflexion sur la problématique et les enjeux du transport.  
→ Utiliser un langage commun entre prestataires et utilisateurs de transport.  
→ Employer un vocabulaire du transport.

**Validation :**

Attestation de fin de formation.

**Programme :**

→ Les acteurs.  
→ Pourquoi deux régimes de transport différents ?  
→ Les métiers du transport.  
→ Les évolutions en cours :  
– L'évolution de la demande.  
– L'évolution de l'offre.  
→ Glossaire du transport routier sur les thèmes : matériels, réglementation, documentation.  
→ Sources d'information : presse professionnelle, sites internet, organismes du transport.

**Durée :** 1 jour.

## Les fondamentaux en réglementation et droit du transport routier de marchandises

**PC CT 01**  
Perfectionnement

**Public :**

- Cadres des entreprises de prestations transport et logistique.
- Cadres des entreprises industrielles et commerciales en relation avec le secteur économique du transport et de la logistique.

**Objectif :**

- Acquérir l'ensemble des connaissances juridiques et réglementaires nécessaires à la fonction d'encadrement pour les différentes parties prenantes.
- Préciser les obligations respectives, les modalités de contrôle internes et externes, le cas échéant les sanctions ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour prévenir ces risques.

**Validation :**

- Attestation de fin de formation.

**Programme :**

- Les principaux aspects du cadre réglementaire européen.
- La réglementation nationale générale du transport routier de marchandises.
- La réglementation relative à l'organisation des tournées et des "voyages".
- La prévention des risques.
- Le contrat de transport.

**Durée :** 2 jours.

## Le cadre légal de la sous-traitance dans le transport

**PC CT 06**  
Perfectionnement

**Public :**

Chefs d'entreprises, responsables d'exploitation, responsables juridiques, cadres commerciaux.

**Objectif :**

- Connaître le nouveau cadre légal de la relation de sous-traitance afin d'exercer en minimisant les risques juridiques et financiers.

**Validation :**

- Attestation de fin de formation.

**Programme :**

- Rappel de l'enjeu du thème.
- Analyse des évolutions parallèles récentes des pratiques commerciales, des stratégies des entreprises, et de l'environnement réglementaire concernant la sous-traitance dans les transports.
- Synthèse de l'environnement légal.
- Le nouveau cadre légal : le contrat type de sous-traitance.
- Les outils à mettre en œuvre pour respecter ce cadre légal.

**Durée :** 1 jour.

# index

Consulter l'index thématique  
pages 224 à 226



# RÈGLEMENTATION, JURIDIQUE, SOCIAL

Dates et lieux :

voir calendrier des stages et site internet : [www.aftral.com](http://www.aftral.com)

Paroles  
de **Pros**

## Jean-Michel Garcia

Consultant-Formateur AFTRAL Managers



AFTRAL  
Managers



Pour en savoir plus

[www.aftral.com/managers](http://www.aftral.com/managers)

Mes domaines de compétence sont liés au **management logistique opérationnel** comme au **management de la qualité et de la sécurité dans la chaîne logistique**.

Au cours de 15 années passées dans le management logistique industriel et commercial, j'ai occupé différents postes à responsabilité où j'ai utilisé et mis en place les outils de management de la qualité et de la sécurité. De cette expérience, j'ai pu tirer la leçon suivante : **un manager moderne doit connaître et maîtriser ces outils**.

Lors des tours de table qui débutent mes sessions de formation, je m'aperçois souvent que la **qualité** est mal-aimée dans l'entreprise — parce que **mal comprise**. L'application d'une méthode pédagogique active autour des **8 principes du management de la qualité** fait prendre conscience aux participants que **ces notions leur sont familières**. Dès lors ils intègrent facilement les principes de la Norme et son application au secteur du transport et de la logistique.

Quant à la sécurité, c'est en l'abordant par un **exposé factuel des chiffres de l'INRS sur les accidents du travail** que je mets en

lumière la responsabilité des dirigeants et l'importance du cadre réglementaire. Mon approche pragmatique ainsi que les références que j'introduis me permettent de mettre en évidence le fait que cette démarche va bien au-delà du caractère obligatoire. **Bien structurer le management de la sécurité aura un impact direct sur l'efficacité opérationnelle**.

Ces formations enrichies par les besoins spécifiques du client, **des cas concrets et des méthodes pédagogiques adaptées**, débouchent sur la prise de conscience de l'intérêt managérial de la qualité et de la sécurité.

Forts de cette connaissance, il est ensuite facile aux participants de travailler sur la forme et **choisir l'orientation de leurs politiques qualité et sécurité**.

## La responsabilité civile et le risque pénal du chef d'entreprise de transport

AFTRAL  
Managers

**PC CT 34**  
Perfectionnement

### Public :

→ Dirigeants et cadres des entreprises de prestations transport et logistique.

### Objectif :

→ Sensibiliser les chefs d'entreprise aux principaux risques pénaux spécifiques transports qu'ils encourent ; les informer des moyens à mettre en œuvre pour s'en prémunir et des critères de validité et limites d'une délégation de pouvoirs.

### Validation :

→ Attestation de fin de formation.

### Programme :

→ L'enjeu de la responsabilité pénale par distinction avec la responsabilité civile.

- Le champ de la responsabilité pénale.
- Le chef d'entreprise est-il le seul à endosser cette responsabilité ?
- Les actions quotidiennes qui exposent un transporteur à un risque pénal, et les moyens de s'en prémunir :
  - En tant que propriétaire d'un parc de véhicules et employeur des salariés.
  - En tant que donneur d'ordres à des affrétés.
- Synthèse : les moyens de se prémunir du risque pénal, initier un plan d'actions.

**Durée :** 1 jour.

## Gestion sociale opérationnelle dans une entreprise de transport

AFTRAL  
Managers

**PC CT 15**  
Perfectionnement

### Public :

Chef d'entreprises de PMET, chef d'agences -actuels ou futurs-, autres responsables concernés par la gestion des ressources humaines (responsable d'exploitation...)

### Objectif :

→ Définir les règles spécifiques à respecter en gestion des relations sociales dans une entreprise de transport.  
→ Rechercher les conditions et moyens de mise en place d'une gestion des ressources humaines.

### Validation :

Attestation de fin de formation.

### Programme :

**Droit du travail : définition et fonction.**

**L'environnement juridique des relations de travail :**

→ Sources du droit du travail.

- Convention collective du transport routier et réglementation transport.
- Les acteurs de la gestion sociale en externe et en interne.
- Les évolutions récentes et à venir.

### L'entreprise de transport et la gestion des hommes :

- Le recrutement : attirer et fidéliser.
- Gestion des contrats de travail.
- Hygiène et sécurité au travail.
- Le pouvoir disciplinaire.
- La rupture du contrat de travail.

### L'entreprise de transport en relation avec ses partenaires sociaux :

- Les partenaires sociaux.
  - Les rapports avec la médecine du travail et l'inspection du travail.
- Plan d'actions pour mettre en œuvre une gestion sociale opérationnelle.

**Durée :** 2 jours.

## La gestion du temps de travail du personnel roulant en transport routier de marchandises, du réglementaire à la prépaye

**PC SO 19**  
Perfectionnement

### Public & pré-requis :

- Dirigeant, chef d'exploitation, responsable de personnel, responsable de paye. Exploitant ayant une expérience dans la fonction souhaitée.
- Connaissance partielle de la réglementation sociale européenne et française.

### Objectif :

- Se conforter ou s'approprier :
- les obligations de l'employeur relatives à l'appareil de contrôle de l'activité des conducteurs (chronotachygraphe), gestion et renouvellement des cartes à puce des conducteurs.
  - les 2 règlements européens n° 561/2006 et 3821/85 relatif à la gestion des temps de conduite et repos du personnel roulant et le respect des opérations liées à l'appareil de contrôle...
  - la réglementation du travail de nuit —10 ou 12 heures —, de l'identification du travailleur de nuit et l'incidence relative à la fréquence des visites médicales du travail.
  - la maîtrise de la gestion des activités du personnel roulant imposée par l'arsenal réglementaire Européen et Français ; les heures dites "d'équivalence", les HS, le RC.
  - prise en compte des sanctions applicables dans le champ communautaire et français.
  - Actualités 2014 et +... le nouveau règlement UE du 04 fév 14 (JO du 28)... applicable partiellement en 2015, modifiant le 561/2006 et abrogeant le 3821/85 (applicable 2016-2017...)
  - Annihiler les idées reçues.

### Validation :

- Attestation de fin de formation.

### Programme :

- Rappel : les obligations de l'employeur relatives à l'appareil de contrôle (chrono analogique et numérique). Règle CEE/3821/85 modifié le 1<sup>er</sup> mai 2006 par le règlement européen N° 561/2006 du 15 mars 2006.
- S'approprier le règlement européen (CE) n° 561/2006 du 15 mars 2006 mis en vigueur depuis le 11 avril 2007, relatif aux temps de conduite et de repos des conducteurs. Directive (CE) n° 2002/15/CE du 11 mars 2002.
- Rappel de la réglementation du travail de nuit et de l'identification du travailleur de nuit.
- Management des conducteurs, leurs obligations, actions correctives.
- Études des règles françaises spécifiques (code du travail, lois, décrets, circulaires).
- Étude de cas concrets.
- Synthèse et bilan de la formation.

**Durée :** 2 jours.

Paroles  
de **Pros**

## Françoise Herengt,

Formatrice AFTRAL Managers



AFTRAL  
Managers



Pour en savoir plus

[www.aftral.com/managers](http://www.aftral.com/managers)

Ne pas dépenser plus qu'on ne le doit, en respectant la réglementation sociale..., c'est en substance ce que permettent les sessions de formation délivrées par Françoise Herengt aux dirigeants d'entreprises de transport, à leurs services comptables qu'ils soient internes ou externes, mais aussi à leur service d'exploitation.

**"En faisant de la veille réglementaire, en appliquant correctement les textes et en contrôlant les calculs effectués par**

**les différents services fiscaux ou cabinets comptables, les dirigeants s'offrent de la sérénité et évitent des dépenses parfois substantielles".**

Françoise Herengt se souvient ainsi d'une participante qui a pu repérer une erreur dans un redressement, représentant un montant de 15 000 euros...

# RÈGLEMENTATION, JURIDIQUE, SOCIAL

## Dates et lieux :

voir calendrier des stages et site internet : [www.aftral.com](http://www.aftral.com)

Paroles  
de **Pros**

## Francis Méron

Consultant-Formateur AFTRAL Managers  
en droit Social TRM



**AFTRAL**  
Managers



Pour en savoir plus

[www.aftral.com/managers](http://www.aftral.com/managers)

Valeur Ajoutée et sur-mesure sont les 2 qualités majeures de nos offres en gestion sociale TRM (durées du travail et paie + TEPA-FILLON), notre clientèle apprécie nos actions Managers en adéquation avec les supports personnalisés remis (papier et clé USB) + suivi post-formation (hotline).

Francis MERON est le référent d'AFTRAL Managers sur deux axes d'intervention en transport routier de marchandises (TRM) :

- le développement des rendez-vous d'actualité sociale en partenariat avec les Organisations Professionnelles,

- et l'animation des formations inter et intra entreprise (expertise durées de travail et paie).

En 2014, en partenariat avec la FNTR Poitou-Charentes et la Chambre Syndicale du Déménagement, des rendez-vous personnalisés d'une heure ont permis à une **quinzaine de PME du secteur de récupérer un manque à gagner de 100 000 euros** sur l'optimisation des lois TEPA-FILLON.

## La paie du personnel roulant en transport routier de marchandises + zoom allègements de charges sociales patronales TEPA-FILLON

**AFTRAL**  
Managers

**PC SO 18**  
Perfectionnement

### Public & pré-requis :

- Dirigeant, responsable de personnel, responsable de paie.
- Maîtrise impérative de la structure de la paie, notamment sur le calcul des allègements de charges sociales patronales TEPA-FILLON. Formation dédiée à un public professionnel très expérimenté en gestion de la paie.

### Objectif :

- Se conforter sur la conformité de la fiche de paie en 2014 :
- Structure et présentation de la fiche de paie.
- Majoration hebdomadaire et mensuelle des heures du temps de service.
- Identification des heures d'équivalence et supplémentaires suivant un taux horaire reconstitué relatif au travail de nuit et au Repos Compensateur de Nuit (RCN).
- Articulation paie avec le "travail de nuit" et le "travailleur de nuit".
- ZOOM sur les allègements de charges sociales patronales en 2014.
- Dispositif TEPA-FILLON 2013, basé sur les réformes de 2012 :
  - SMIC au numérateur de la formule de calcul du coefficient "FILLON".
  - Prise en compte au dénominateur de la majoration des heures d'équivalence...
  - Déduction forfaitaire patronale uniquement pour les entreprises de moins de 20 salariés.
- Autres actualités 2014.

### Validation :

Attestation de fin de formation.

### Programme :

- Rappels de la réglementation sociale pour construire la fiche de paie.
- Établir la fiche de paie au regard des problématiques de grand routier ou longue distance, courte distance et messagerie.
- Synthèse et bilan de la formation.

**Durée :** 1 jour.



### Les Plus :

- Veille réglementaire → Outre les supports papiers synthétiques, une clé USB est remise à notre clientèle contenant les supports et textes réglementaires sous format pdf.

## Paroles de Pros

### Frédérique Neveu,

Responsable Formation  
(GIE MOUSSET Services)



Lorsque j'ai reçu d'AFTRAL une proposition de formation sur "**Conformité sociale en paie & loi TEPA**", je l'ai fait suivre aux collaborateurs(trices) susceptibles d'être intéressé(e), en l'occurrence les services Ressources Humaines & Paie.

Nous avons ensuite, demandé à AFTRAL de nous concocter une **formation sur mesure qui a été très appréciée de nos personnels RH et paie.**

### Estelle Pasquier

Responsable Formation  
(GIE MOUSSET Services)



Il était important, à travers cette formation "Conformité sociale en paie & loi TEPA", de nous rendre compte si ce que nous appliquions était **conforme à la réglementation en vigueur** et d'élucider quelques aspects notamment sur :

– **la garantie minimale annuelle de rémunération**, par rapport à l'activité de nos conducteurs routiers et grands routiers, zones courte et longue ;

– **lire un texte de loi**, ce qui peut s'avérer complexe.

Une personne extérieure à notre entreprise comme Francis Méron, nous apporte son **expertise et son expérience. Il nous conseille sur la méthode à appliquer.** C'est très appréciable, d'autant que

de notre côté, nous avons également préparé cette formation en arrivant avec nos questions et nos documents. Ainsi, nous avons, à l'aide d'un bulletin de paie, analysé les **modalités de calcul de la réduction Fillon.**

Les échanges ont donc été fructueux. Il a su également animer et illustrer la formation, de cas pratiques d'entreprises de tailles et d'activités différentes. Cette **formation est très bénéfique** tant au niveau des échanges que sur les aspects purement pratiques et réglementaires.

AFTRAL  
Managers

## Optimisation du temps de service des conducteurs

**PC EO 02**  
Perfectionnement

### Public :

Personnels d'exploitation des entreprises de transports routiers de marchandises.

### Objectif :

- Identifier les réglementations sociales applicables pour le secteur du transport.
- Utiliser et respecter les réglementations sociales selon trois approches complémentaires : enjeu pénal, limitation du coût du poste personnel et performance du management.
- Identifier et mettre en œuvre des outils d'optimisation de la planification et du suivi des conducteurs.

### Validation :

- Attestation de fin de formation.

### Programme :

**Les enjeux de l'optimisation : financier, pénal, managérial, qualité :**

- Rappel des normes sociales :
  - Les temps de conduite.
  - Les temps travail.

- Calculer le coût du travail : cas pratiques.
- Étude et simulation des relations et des plans de transport.
- Identifier les gains de productivité.
- Les outils d'optimisation du service exploitation.
- Les sources d'optimisation grâce à une meilleure collaboration avec les commerciaux et les donneurs d'ordres.

**Durée :** 2 jours.



# RESSOURCES HUMAINES

# SOMMAIRE

## FORMATIONS DE PERFECTIONNEMENT

 • Gestion sociale : situation de crise .....	58
 • Processus et outils opérationnels RH .....	58
 • Réussir son recrutement .....	59
 • Conduire un entretien de recrutement.....	59
 • Réussir l'intégration de ses collaborateurs.....	60
 • Gérer le parcours professionnel de son collaborateur.....	60
 • Gérer les compétences dans les PME Transport et Logistique .....	60
 • Mener un entretien professionnel .....	61
 • Gérer la fin de carrière de ses collaborateurs .....	61
 • Prévenir le stress au travail .....	61

## index

Consulter l'index thématique  
pages 224 à 226



Pour en savoir plus  
[www.aftral.com/managers](http://www.aftral.com/managers)

 Formations s'adressant aux cadres et dirigeants

*Les informations contenues dans ce document sont extraites de nos programmes de formation.  
N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir les programmes complets.*

# RESSOURCES HUMAINES

## Dates et lieux :

voir calendrier des stages et site internet : [www.aftral.com](http://www.aftral.com)

## FORMATIONS DE PERFECTIONNEMENT

### la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC)



#### Les + pour l'entreprise :

Ces formations très pratiques, concrètes et "sur mesure" permettent de mettre en place la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC). C'est donc un gage de qualité pour les clients. Elle offre aussi aux équipes des perspectives motivantes.

Elle permet :

- de prévoir l'évolution des emplois pour y adapter les compétences et les savoirs,
- d'apporter une visibilité sur les passerelles et évolutions d'un métier à l'autre,
- de prévenir les mobilités,
- de fidéliser le personnel avec cet effet fédérateur de renforcer le sentiment d'appartenance à l'entreprise,
- de développer l'emploi.

C'est donc un outil indispensable et un enjeu de taille pour les entreprises.

#### Gestion sociale : situation de crise

#### PC CT 57 Perfectionnement

##### Public :

→ Chefs d'entreprise de PMET, responsables ressources humaines, responsables du personnel, chefs d'agence (actuels ou futurs), autres responsables concernés par la gestion des ressources humaines.

##### Objectif :

→ Employer des moyens pour gérer socialement un environnement économique difficile en s'appuyant sur des outils de prévention : chômage partiel, gestion anticipée des congés payés / RTT et RC (Repos Compensateur), prévention des licenciements économiques (maîtrise et processus).

##### Validation :

→ Attestation de fin de formation.

##### Programme :

→ Panorama des outils de prévention.

→ Maîtrise des outils de prévention.

→ Utilisation combinée des outils de prévention.

→ Gestion du licenciement économique :

– Rappel des textes régissant le licenciement économique,

– Comment gérer le licenciement économique ?

– Contrôle judiciaire et sanctions.

**Durée :** 1 jour.

#### Processus et outils opérationnels RH

#### PC CT 58 Perfectionnement

##### Public :

→ Chefs d'entreprise de PMET, responsables ressources humaines, responsables du personnel, chefs d'agence (actuels ou futurs), autres responsables concernés par la gestion des ressources humaines.

##### Objectif :

→ Démontrer l'importance des ressources humaines et de leur gestion dans l'entreprise pour rester compétitif.

→ À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

– Prouver la nécessité d'une gestion des RH dans son entreprise.

– Décomposer les interactions de chaque processus RH.

– Identifier les éléments de réussite d'une gestion RH : la communication et la délégation.

##### Validation :

→ Attestation de fin de formation.

##### Programme :

**Identifier les outils de GRH et les processus de mise en œuvre :**

→ Recrutement et intégration.

→ Fidélisation des collaborateurs.

→ Gestion de la formation.

→ Gestion des compétences.

Mise en place de la gestion des ressources humaines :

→ Communication avec ses collaborateurs.

→ Délégation du pouvoir de communication.

**Durée :** 1 jour.



## Réussir son recrutement

**PC CT 59**  
Perfectionnement

**Public :**

- Chefs d'entreprise de PMET, responsables ressources humaines, responsables du personnel, chefs d'agence (actuels ou futurs), autres responsables concernés par la gestion des ressources humaines.

**Objectif :**

- Mettre en œuvre un processus de recrutement, et le traduire par des outils appropriés à son entreprise afin d'être capable de :
  - Identifier les besoins en recrutement : (analyser et rédiger une fiche de poste et profil du candidat).
  - Produire l'offre d'emploi.
  - Déterminer la stratégie de recrutement la mieux adaptée : (canaux de diffusion de l'offre, et sélection des candidats).

**Validation :**

- Attestation de fin de formation.

**Programme :**

- L'intérêt de préparer son recrutement :**
  - Optimisation du temps du recrutement (coût),

- Réduction du turn-over,
- Fidélisation des collaborateurs.

**Les 4 phases d'un recrutement réussi :**

- Identification du besoin,
- Choix de la méthode de recrutement,
- Sélection des candidats,
- L'entretien de recrutement.

**Les éléments clés d'un recrutement réussi :**

- La clarification du besoin de recrutement,
- L'analyse du poste de travail,
- L'élaboration d'une fiche de poste et l'identification du profil recherché (compétences clés),
- L'élaboration de l'offre d'emploi,
- Le choix de la stratégie de recrutement,
- Sélection des candidats.

**Durée :** 1 jour.



## Conduire un entretien de recrutement

**PC CT 60**  
Perfectionnement

**Public :**

- Chefs d'entreprise de PMET, responsables ressources humaines, responsables du personnel, chefs d'agence (actuels ou futurs), autres responsables concernés par la gestion des ressources humaines.

**Objectif :**

- Utiliser une méthode de conduite d'entretien de recrutement en s'appuyant sur :
  - Une grille de sélection des candidatures correspondant aux critères choisis.
  - Une trame de l'entretien de recrutement.
  - Une grille de synthèse des entretiens de recrutement.

**Validation :**

- Attestation de fin de formation.

**Programme :**

- Les cinq étapes d'un entretien de recrutement.
- La pré-sélection des candidatures.
- La préparation de l'entretien.
- La conduite de l'entretien.
- Analyse des entretiens : décision et choix du candidat.

**Durée :** 1 jour.



## Rachel Bression

Directrice d'exploitation et Directrice RH – Groupe M Service

En quelques années, l'effectif du **Groupe M Service a progressé d'une dizaine à plus de 200 personnes**. J'ai accompagné cette transformation de bout en bout tant sur le plan technique que sur le plan humain.

Si j'étais quelque peu sceptique en m'inscrivant à la formation **"Manager au quotidien"**, j'avoue que **j'en suis ressortie complètement conquise**. Animée par 2 formateurs très complémentaires, l'un maîtrisant parfaitement les outils, l'autre l'approche

psychologique, la formation s'est déroulée sur 2 jours, regroupant 6 personnes de tous les milieux du transport.

Les thèmes abordés — gestion du personnel absent, créer une fiche de poste, etc — m'ont permis de **formaliser des aspects de la gestion RH** jusqu'alors traités de façon intuitive.

**Cette formation représente un tournant dans ma gestion RH** : étant quelqu'un de très technique, j'ai appris à prendre de la hauteur devant un problème et à le traiter avec beaucoup plus d'objectivité.

# RESSOURCES HUMAINES

## Dates et lieux :

voir calendrier des stages et site internet : [www.aftral.com](http://www.aftral.com)



## PC CT 61 Perfectionnement

### Réussir l'intégration de ses collaborateurs

#### Public :

→ Chefs d'entreprise de PMET, responsables ressources humaines, responsables du personnel, chefs d'agence (actuels ou futurs), autres responsables concernés par la gestion des ressources humaines.

#### Objectif :

Mettre en œuvre une politique d'accueil et d'intégration du collaborateur au moyen d'outils opérationnels afin qu'il soit capable :

- d'organiser l'accueil d'un nouveau salarié,
- de choisir et définir les compétences du tuteur,
- d'accompagner ou de déléguer au tuteur l'accompagnement du nouveau salarié dans son poste, et d'évaluer sa progression dans l'atteinte des objectifs définis,
- d'apprécier l'intégration du nouveau collaborateur.

#### Validation :

→ Attestation de fin de formation.

#### Programme :

##### Les enjeux d'une intégration réussie :

- Fidélisation.
- Intégration de compétences nouvelles.

#### Les étapes d'une intégration réussie :

- Préparation de l'accueil du nouveau salarié.
- L'accompagnement du nouveau collaborateur.
- L'analyse du parcours d'intégration.

#### L'accueil du nouveau collaborateur :

- L'organisation de son arrivée.
- La désignation du tuteur.
- La planification du parcours d'intégration.
- Les outils d'accueil du nouveau salarié.

#### L'accompagnement du nouveau collaborateur :

- Les étapes d'intégration.
- Les outils d'intégration.
- Les outils d'évaluation.

Durée : 1 jour.

### Gérer le parcours professionnel de son collaborateur



## PC CT 62 Perfectionnement

#### Public :

→ Chefs d'entreprise de PMET, responsables ressources humaines, responsables du personnel, chefs d'agence (actuels ou futurs), autres responsables concernés par la gestion des ressources humaines.

#### Objectif :

→ Décrire la gestion du parcours professionnel afin d'identifier les aspirations de ses collaborateurs, en inscrivant l'entretien professionnel et la formation professionnelle dans cette gestion.

- À l'issue de la formation, le participant sera capable de :
  - Mettre en œuvre l'entretien professionnel.
  - Définir un plan de formation en fonction des projets professionnels de ses collaborateurs.

#### Validation :

→ Attestation de fin de formation.

#### Programme :

##### Les enjeux de la gestion du parcours professionnel :

- Maintien des compétences dans l'entreprise.
- Sécurisation du parcours professionnel du collaborateur.

##### L'entretien professionnel : outil de repérage des potentiels et des aspirations des salariés :

- Le dispositif.
- Les enjeux.
- Les finalités.

##### La formation : outil de gestion des compétences du salarié :

- Le recueil des besoins.
- L'élaboration du plan de formation.
- Le financement de la formation.
- Les dispositifs de formation.
- Lien entre compétences et formation.

Durée : 1 jour.

### Gérer les compétences dans les PME Transport et Logistique



## PC CT 64 Perfectionnement

#### Public :

→ Chefs d'entreprise de PMET, responsables ressources humaines, responsables du personnel, chefs d'agence (actuels ou futurs), autres responsables concernés par la gestion des ressources humaines.

#### Objectif :

→ Identifier chez les collaborateurs, les compétences stratégiques dont a besoin l'entreprise.

- À l'issue de la formation, le candidat sera capable :
  - D'identifier les compétences indispensables à la compétitivité de l'entreprise.
  - D'identifier les collaborateurs qui disposent de ces compétences.
  - De construire des plans de formations pour l'acquisition de nouvelles compétences dans l'entreprise.

#### Validation :

→ Attestation de fin de formation.

#### Programme :

##### Les enjeux d'une gestion des compétences :

- Repérer les forces de l'entreprise, les maintenir et les faire évoluer.

- Rester compétitif, accompagner une nouvelle technologie, un nouveau process.
- Fidéliser les salariés.
- Gérer les départs à la retraite.
- Optimiser le recrutement.
- Anticiper les situations de crise et de baisse d'activité sur l'emploi.

##### La cartographie de compétences :

- Compétences : définition.
- Construction d'une cartographie des compétences permettant de positionner les compétences nécessaires à l'entreprise et les collaborateurs ayant les compétences.

##### Les outils d'anticipation et de dynamisation des compétences :

- La veille : observatoire, pyramide des âges, entretien de carrière.
- Les parcours d'évolution.
- Les outils de repérage des compétences, détection des potentiels.
- Les outils de sécurisation des parcours.

Durée : 1 jour.

# index

Consulter l'index thématique  
pages 224 à 226

## Mener un entretien professionnel

**Public :**

- Chefs d'entreprise de PMET, responsables ressources humaines, responsables du personnel, chefs d'agence (actuels ou futurs), autres responsables concernés par la gestion des ressources humaines.

**Objectif :**

- Maîtriser les étapes de la conduite de l'entretien, de son début à sa conclusion.
- Faire de l'entretien professionnel un outil pertinent de management.
- Déterminer les besoins en formation du salarié dans une perspective "gagnant-gagnant" (en lien avec la GPEC).

**Validation :**

- Attestation de fin de formation remise au participant.
- Attestation de présence.

**Programme :**

- Comprendre le cadre juridique.
- Préparer l'entretien professionnel en pratique.
- Définir les conditions d'organisation et recenser les outils à la disposition des managers et salariés.
- Mettre en pratique les techniques d'un entretien professionnel réussi.
- Bilan, synthèse du stage et évaluation de satisfaction des stagiaires.

**Durée :** 1 jour.



## Gérer la fin de carrière de ses collaborateurs

**Public :**

- Chefs d'entreprise de PMET, responsables ressources humaines, responsables du personnel, chefs d'agence (actuels ou futurs), autres responsables concernés par la gestion des ressources humaines.

**Objectif :**

- Mettre en œuvre le transfert des compétences des collaborateurs en fin de carrière vers les jeunes embauchés.

**Validation :**

- Attestation de fin de formation.

**Programme :**

**L'enjeu de la gestion des seniors :**

- La transmission du savoir-faire et du savoir-être de l'entreprise.

**Les obligations légales concernant les seniors :**

- Accord interprofessionnel de novembre 2008.

- Loi de décembre 2008.

- Dispositions propres.

**Les outils d'identification des collaborateurs concernés :**

- élaboration d'une pyramide des âges et tableaux de bord.

**L'anticipation des départs et le transfert des compétences :**

- Identification des départs à la retraite.

- Transmission des compétences indispensables à l'entreprise.

**Stratégie d'entreprise de la prise en compte des particularités liées à l'âge (tutorat, formation...) :**

- Plan d'action (tutorat, entretien de fin carrière...)

**Durée :** 1 jour.

## CE QU'IL FAUT SAVOIR sur l'entretien professionnel...



- Il est obligatoire dans toutes les entreprises tous les 2 ans.
- Il doit s'effectuer avant le 7 mars 2016 (pour les salariés en poste depuis le 7 mars 2014).
- Tous les 6 ans, il dresse un bilan du parcours professionnel du salarié.

*Des sanctions sont prévues pour les entreprises de + 50 salariés si une des 3 situations lors du bilan n'est pas réalisée (suivi d'une formation, évolution salariale ou professionnelle, obtention d'éléments de certification par la formation ou VAE).*

- Il doit être formalisé pour chaque salarié.

## Prévenir le stress au travail

**Public :**

- Directeurs d'agences, chefs d'entreprises de PME, DRH, Responsable QSE, RSE, Managers de proximité.

**Objectif :**

- Définir le contexte juridique lié à la problématique du stress au travail.
- Identifier le caractère tangible du stress au travail à travers ses manifestations.
- Traduire sous forme d'actions de prévention à mettre en œuvre.

**Validation :**

- Attestation de fin de formation.

**Programme :**

**Les déclencheurs de l'action de l'entreprise :**

- L'obligation légale.
- L'intérêt pour l'entreprise.

**STRESS : définitions, manifestations, explications :**

- Les raisons qui ont fait émerger la prise en compte du stress.

- Définitions.

- Manifestations : le stress est invisible, ses manifestations ne le sont pas.

- Des symptômes.

- Des mécanismes physiologiques d'adaptation.

**Comment agir ?**

- Les étapes d'une démarche de prévention.

- Les actions de prévention : primaires, secondaires et tertiaires.

**Les sources d'information, les personnes ressources.**

**Durée :** 1 jour.





**TECHNIQUES  
D'EXPLOITATION**

# SOMMAIRE

SAVOIR-FAIRE, PROXIMITÉ, SOUPLESSE D'INTERVENTION .....65

ENSEIGNEMENTS SUPÉRIEURS (BAC +2) .....66

## AUTRES FORMATIONS INITIALES, DIPLOMANTES OU QUALIFIANTES : BAC PRO ET TITRES PROFESSIONNELS

- BAC Pro logistique – Première et terminale .....67
- BAC Pro logistique 3 ans .....67
- BAC Pro Transport – Première et terminale.....67
- BAC Pro Transport 3 ans .....68
- Titre professionnel de Technicien(ne) en Logistique d'Entreposage .....68
- Titre professionnel Technicien(ne) d'exploitation en transports terrestres de marchandises .....68

## FORMATIONS DE PERFECTIONNEMENT

### Les cycles de formation

-  • Gérer, organiser et diriger un entrepôt .....69
-  • Maîtriser les opérations logistiques en entrepôt .....69
-  • Organiser et gérer la chaîne logistique (management logistique) .....70

### Initiation à la logistique

-  • Découverte de la logistique .....70

### Approvisionnements

-  • Gestion des approvisionnements – Fondamentaux .....71
-  • Gestion des approvisionnements – Perfectionnement .....71

### Les opérations en entrepôt – Gestion des stocks

-  • Maîtriser la préparation de commandes .....71
-  • Gestion de stocks – Inventaires .....71
-  • Gestion de stocks – Plan d'implantation .....72
-  • Gestion de stocks – Tenue de stocks .....72

### Piloter une activité logistique et transport

-  • Les tableaux de bord opérationnels dans l'entrepôt .....72

### Maîtriser les coûts – Piloter et améliorer les opérations logistiques et transport

-  • Statistiques appliquées à la logistique .....72
-  • La mesure des temps logistiques : un outil au service de la performance de votre entrepôt .....72
-  • Coût de revient d'une prestation transport (lots et messagerie) .....73
-  • Les coûts logistiques en entrepôt .....73



Pour en savoir plus  
[www.aftral.com/managers](http://www.aftral.com/managers)

 Formations s'adressant aux cadres et dirigeants

Les informations contenues dans ce document sont extraites de nos programmes de formation.  
N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir les programmes complets.



# TECHNIQUES D'EXPLOITATION

## Dates et lieux :

voir calendrier des stages et site internet : [www.aftral.com](http://www.aftral.com)

## SOMMAIRE (fin)

<b>Gérer un parc transport et un atelier</b>	
 • Responsables de parc de véhicules - Quels savoir-faire ? .....	73
 • Organiser la maintenance et gérer un atelier.....	73
<b>Maîtriser les techniques liées au transport</b>	
• Gestion informatisée des flux de marchandises .....	74
• Sensibilisation à l'exploitation du chronotachygraphe électronique .....	74
 • Organiser les tournées de camionnage.....	74
 • Organiser l'exploitation transport dans l'entreprise industrielle et commerciale .....	74
<b>Tuteur / Formateur</b>	
• La fonction de tuteur en entreprise .....	75
• Formation de formateurs d'entreprise .....	75

## index

Consulter l'index thématique  
pages 224 à 226



**AFTRAL**  
Managers 

Pour en savoir plus  
[www.aftral.com/managers](http://www.aftral.com/managers)

 Formations s'adressant aux cadres et dirigeants

*Les informations contenues dans ce document sont extraites de nos programmes de formation.  
N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir les programmes complets.*

# Savoir-faire, proximité, souplesse d'intervention

sont les maître-mots de nos consultants-  
formateurs lorsqu'il s'agit d'accompagner le  
développement des entreprises.  
AFTRAL Managers est le service qui apporte  
son appui conseil-formation à l'encadrement  
opérationnel ou fonctionnel des entreprises  
et à leurs dirigeants.



## → Des méthodes, des experts

- Des consultants-formateurs dotés d'une solide expérience en entreprise, animent les formations AFTRAL Managers, selon des méthodes pédagogiques actives (mises en situation, cas pratiques...)

## → Une offre "catalogue" diversifiée et modulable

- Vos besoins en formation sont clairement identifiés, choisissez l'une des formations AFTRAL Managers dans ce catalogue ou un cycle de formations regroupant des compétences pluridisciplinaires :
  - Gérer, organiser et diriger un entrepôt
  - Maîtriser les opérations logistiques en entrepôt
  - Organiser et gérer la chaîne logistique (management logistique)
- Vos choix portent sur plusieurs thématiques : construisez directement votre propre cycle de formations à partir du catalogue.  
Quelques exemples :

– Cycle Gestionnaire de stocks	
– Gestion de stocks - Plan d'implantation	1 jour
– Gestion de stocks - Tenue de stocks	1 jour
– Gestion de stocks - Inventaires	1 jour
– Cycle Approvisionneur	
– Gestion des approvisionnements - Bases	2 jours
– Gestion des approvisionnements - Perfectionnement	1 jour

## → Une offre "sur-mesure", à construire ensemble

## → Une ingénierie de formation dédiée à vos projets

## → Des interventions dans des secteurs d'activité diversifiés :

- Grande distribution, prestations transport et logistique, aéronautique, industrie automobile, logistique hospitalière, ...

## → Une veille réglementaire et technique permanente au cœur de l'innovation.



"Le Management : une composante  
primordiale pour les encadrants !"

Suivez le logo AFTRAL Managers,  
vous trouverez nos offres dans les différents chapitres.



Contact national AFTRAL Managers  
Sandrine Hillaire  
Tél. 01 42 12 51 01  
sandrine.hillaire@aftral.com



[www.aftral.com/managers](http://www.aftral.com/managers)

# TECHNIQUES D'EXPLOITATION

## Dates et lieux :

voir calendrier des stages et site internet : [www.aftral.com](http://www.aftral.com)

## ENSEIGNEMENTS SUPÉRIEURS (voir pages 18 à 31)

	Niveau de sortie	Formation	Pour quels métiers ?		Réf.
TRANSPORT LOGISTIQUE	Diplôme d'État niveau III BAC +2	Brevet de Technicien Supérieur Transport et Prestations Logistiques ❖	Chef ou adjoint à un chef d'exploitation, responsable de dépôt ou d'entrepôt, responsable d'affrètement, chef de trafic ou de camionnage, responsable de service après-vente ou animateur d'un secteur commercial. Il peut aussi gérer les moyens informatiques ou participer à l'élaboration de projets. Il travaille essentiellement en entreprise de transport (routier, aérien, maritime, ferroviaire, fluvial) national et/ou international.	▲	IP PL 17 IP PL 18 PA TE 77 PA TE 78
	Titre certifié par l'État niveau III BAC +2	Titre professionnel de Technicien(ne) Supérieur(e) en Méthodes et Exploitation Logistique (TSMEL)	Assistant logistique, chef de plate-forme, responsable réception stockage, expédition.	● ▲	TS LO 11
	TP délivré par l'État BAC +2	Technicien(ne) supérieur(e) du transport terrestre de marchandises (TSTTM) ISTELE ❖	Technicien en transport terrestre, responsable de service camionnage.	● ▲ ◆	IP EO 29 IP EO 30
	TP délivré par l'État BAC +2	Technicien(ne) supérieur(e) du transport aérien et maritime de marchandises (TSTAMM) ISTELE ❖	Organisateur de transport national et international, agent de transit aérien / maritime déclaration en douane. 	◆ ●	IP EO 27 IP EO 28

● Professionnalisation ▲ Apprentissage ◆ Temps plein

❖ Ces titres, diplômes et certificats permettent d'obtenir l'Attestation de Capacité professionnelle transport par équivalence, sans stage complémentaire (cf décision du 9 février 2012 du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie).

ISTELE : Institut Supérieur du Transport et de la Logistique Internationale

## AUTRES FORMATIONS INITIALES : BAC PRO ET TITRES PROFESSIONNELS



### BAC Pro Logistique - Première et terminale

**BC DM 08**  
**Diplômante**

**Niveau :** IV.

**Public :**

Sont admis, en cours de cycle, en classe de première professionnelle les candidats :

- Titulaires d'un diplôme de niveau V dans une spécialité en cohérence avec celle du baccalauréat professionnel préparé.
- ou ayant accompli au moins la scolarité complète d'une classe de première.
- ou ayant interrompu leurs études et souhaitant reprendre leur formation s'ils justifient de deux années d'activité professionnelle.

Selon les textes en vigueur : cf. décret N° 2009-145 du 10 février 2009 relatif au Baccalauréat Professionnel (BOEN Spécial n° 2 du 19 février 2009), arrêté du 03 juin 2010 portant création de la spécialité "Logistique" du Baccalauréat professionnel et fixant ses modalités de délivrance (BOEN du 15 juillet 2010).

**Objectif :**

- Acquérir des compétences professionnelles pour l'obtention de la spécialité

"Logistique" du Baccalauréat Professionnel.

**Validation :**

- Certification finale Niveau IV : spécialité "Logistique" du Baccalauréat Professionnel.

**Programme :**

Enseignements professionnels et enseignements généraux liés à la spécialité :

- Enseignements professionnels.
  - Économie-droit.
  - Prévention - santé - environnement.
  - Français et/ou Mathématiques et/ou langue vivante et/ou Arts appliqués.
- Enseignement général :
- Langue vivante : épreuve d'anglais obligatoire.

**Durée :** 1350 heures réparties sur 2 ans (classe de première et de terminale).



### BAC Pro Logistique 3 ans

**BC DM 07**  
**Diplômante**

**Niveau :** IV.

**Public :**

- Élèves issus de la classe de troisième.

→ Élèves sortants d'autres classes en fonction des règlements en vigueur : décret N° 2009-145 du 10 février 2009 relatif au Baccalauréat Professionnel (BOEN Spécial n° 2 du 19 février 2009) et l'arrêté du 24 juillet 2009 portant création de la spécialité "Logistique et Transport" de brevet d'études professionnelles et fixant ses modalités de délivrance (seconde professionnelle) et l'arrêté du 3 juin 2010 portant création de la spécialité "Logistique" du baccalauréat professionnel et fixant ses modalités de délivrance.(BOEN du 15/07/2010).

**Objectif :**

- Acquérir des compétences professionnelles pour l'obtention de la spécialité "Logistique" du Baccalauréat professionnel.

**Validation :**

- Certification intermédiaire Niveau V : BEP Logistique et Transport (selon les modalités régionales).

- Certification finale Niveau IV : Baccalauréat Professionnel Logistique.

**Programme :**

**Enseignements professionnels et enseignements généraux liés à la spécialité :**

- Enseignements professionnels.
- Economie-droit.
- Prévention - santé - environnement.
- Français et/ou Mathématiques et/ou langue vivante et/ou Arts appliqués.

**Enseignements généraux :**

- Français, histoire - géographie, éducation civique.
- Mathématiques.
- Langues vivantes (1 et 2).
- Arts appliqués - cultures artistiques.
- EPS.

**Durée :** 1850 heures réparties sur 3 ans.



### BAC Pro Transport première et terminale

**IP PL 15**  
**Diplômante**

**Niveau :** IV.

**Public :**

Sont admis, en cours de cycle, en classe de première professionnelle les candidats :

- Titulaires d'un diplôme de niveau V dans une spécialité en cohérence avec celle du baccalauréat professionnel préparé.
- Ou ayant accompli au moins la scolarité complète d'une classe de première.
- Ou ayant interrompu leurs études et souhaitant reprendre leur formation s'ils justifient de deux années d'activité professionnelle.

Selon les textes en vigueur : cf. décret N° 95-663 modifié du 09 mai 1995, décret N° 2009-145 du 10 février 2009 relatif au Baccalauréat Professionnel (BOEN Spécial n° 2 du 19 février 2009), arrêté du 03 juin 2010 portant création de la spécialité "Transport" du Baccalauréat professionnel et fixant ses modalités de délivrance (BOEN du 15 juillet 2010).

**Objectif :**

- Acquérir des compétences professionnelles pour l'obtention de la spécialité "Transport" du Baccalauréat professionnel.

**Validation :**

- Baccalauréat Professionnel Exploitation des Transports → Attestation de capacité professionnelle au Transport de personnes au moyen de véhicules n'excédant pas neuf places sous réserve de réussir l'examen écrit prévu. → Attestation de capacité professionnelle de Transport de marchandises au moyen de véhicules légers par équivalence directe.

**Programme :**

**Enseignements professionnels et enseignements généraux liés à la spécialité :**

- Enseignements professionnels → Économie, droit → Prévention-santé-environnement → Français et/ou Mathématiques et/ou langue vivante et/ou Arts appliqués.

**Enseignements généraux :**

- Français, histoire-géographie, éducation civique → Mathématiques → Langues vivantes (1 et 2) → Arts appliqués - cultures artistiques → EPS.

**Durée :** 1 350 heures réparties sur 2 ans (classes de première et de terminale).

\*\* CPF : sous réserve de l'inscription sur la liste de la branche ou de la région.



# TECHNIQUES D'EXPLOITATION

## Dates et lieux :

voir calendrier des stages et site internet : [www.aftral.com](http://www.aftral.com)



## BAC Pro Transport 3 ans

**IP PL 14**  
**Diplômante**

**Niveau :** IV.

**Public :**

- Élèves issus de la classe de troisième.
- Élèves sortants d'autres classes en fonction des règlements en vigueur : décret N° 2009-145 du 10 février 2009 relatif au Baccalauréat Professionnel (BOEN Spécial n° 2 du 19 février 2009), l'arrêté du 24 juillet 2009 portant création de la spécialité "logistique et transport" du brevet d'études professionnelles et fixant ses modalités de délivrance (seconde professionnelle) et l'arrêté du 03/06/2010 portant création de la spécialité "Transport" du Baccalauréat professionnel et fixant ses modalités de délivrance.

**Objectif :**

- Acquérir des compétences professionnelles pour l'obtention de la spécialité "Transport" du Baccalauréat professionnel.

**Validation :**

- Certification intermédiaire niveau V : BEP Logistique et Transport (selon les modalités régionales).
- Certification finale niveau IV : de la spécialité "Transport" du Baccalauréat professionnel.
- Attestation de capacité professionnelle au transport de personnes au moyen de véhicules n'excédant pas neuf places sous réserve de réussir l'examen écrit prévu.

- Attestation de capacité professionnelle de transport de marchandises au moyen de véhicules légers par équivalence directe.

**Programme :**

- Enseignements professionnels et enseignements généraux liés à la spécialité :
- Enseignements professionnels.
  - Économie - Droit.
  - Prévention-santé-environnement.
  - Français et/ou Mathématiques et/ou langue vivante et/ou Arts appliqués.
- Enseignements généraux :
- Français, histoire-géographie, éducation civique.
  - Mathématiques.
  - Langues vivantes (1 et 2).
  - Arts appliqués-cultures artistiques.
  - EPS.

**Durée :** 1 850 heures réparties sur 3 ans.



## Titre professionnel de Technicien(ne) en logistique d'entreposage

**AI LO 16**  
**Qualifiante**

**Niveau :** IV.

**Public & pré-requis :**

- Tous publics ayant des connaissances d'anglais.

**Objectif :**

- Coordonner et contrôler les opérations liées aux mouvements des marchandises en entrepôt.
- Organiser l'activité des équipes et la gestion du matériel de la zone d'entreposage.

**Validation :**

- Titre professionnel de Technicien en Logistique d'Entreposage si résultat positif. Si échec au titre, possibilité de délivrance de CCP suite à la délibération du jury. Code titre RNCP : 1899.
- Attestation de fin de formation → Attestation de présence.

**Programme :**

- L'entreprise et la logistique.
- Techniques de recherche d'emploi (TRE).
- Utilisation de la bureautique et de l'informatique.
- Manutention chariots.

- AT 1 – Coordonner et contrôler les opérations liées aux mouvements des marchandises en entrepôt : cahier des charges en Logistique, réception, stockage, préparation de commandes, expédition, transport, implantation des produits, tenue des stocks-inventaire, applications en anglais, Évaluation Passée en Cours de Formation (EPCF).
- AT 2 – Organiser l'activité des équipes et la gestion du matériel de la zone d'entreposage : réglementation du travail, dimensionnement des équipes, animation des équipes, sécurité et ergonomie, techniques de communication orale/écrite, initiation à la gestion des stocks, initiation aux techniques statistiques, tableaux de bord opérationnel, développement durable, applications en Anglais, Évaluation Passée en Cours de Formation (EPCF).
- Mise en situation professionnelle reconstituée.
- Session de validation finale.
- Bilan, synthèse du stage et évaluation de satisfaction des stagiaires.

**Durée :** 630 heures en centre + périodes de formation en entreprise.



## Titre professionnel Technicien(ne) d'exploitation en transports terrestres de marchandises

**IP EO 14**  
**Qualifiante**

**Niveau :** IV.

**Public & pré-requis :**

- Tous publics ayant des connaissances d'anglais.

**Objectif :**

- Prendre, rechercher et traiter les commandes de transport terrestre de marchandises.
- Organiser et suivre une opération de transport terrestre de marchandises.
- Suivre la qualité de service, prévenir et traiter les litiges.

**Validation :**

- Titre professionnel "Technicien(ne) d'Exploitation en Transports Terrestres de Marchandises". Si échec au titre, possibilité de délivrance de CCP suite à la délibération du jury. Code titre RNCP : 6738.
- Attestation de fin de formation → Attestation de présence.

**Programme :**

- Présentation formation/métier, environnement économique.
- Compétences transversales.
- Prendre, rechercher et traiter les commandes de transport terrestre de marchandises.
- Organiser et suivre une opération de transport terrestre de marchandises.
- Suivre la qualité de service, prévenir et traiter les litiges.
- Session de validation.

**Durée :** 819 heures.

\* CPF : sous réserve de l'inscription sur la liste de la branche ou de la région.

## FORMATIONS DE PERFECTIONNEMENT

### Les cycles de formation



#### Jean-Michel Garcia

Consultant-Formateur pour AFTRAL Managers



Pour en savoir plus  
[www.aftral.com/managers](http://www.aftral.com/managers)

Au menu ou à la carte, l'offre AFTRAL Managers **s'adapte aux contraintes des entreprises.**

Ainsi, **trois cycles de formation** en logistique sont à l'honneur dans notre offre : "gérer, organiser et diriger un entrepôt", "maîtriser les opérations logistiques en entrepôt" et "organiser et gérer la chaîne logistique".

Mais tous les modules compris dans ces cycles peuvent être choisis

indépendamment des uns des autres, permettant aux managers apprenants (agent de maîtrise, cadre, directeur logistique, directeur général,...) de sélectionner les thèmes qui les intéressent ainsi que les dates et la région qui les arrangent le plus.

"Un **enseignement adapté aux métiers du transport et de la logistique**, une offre **sur-mesure** et la **proximité** des lieux de formation... Voilà les trois grandes qualités d'AFTRAL Managers !"

### Gérer, organiser et diriger un entrepôt



#### LO CL 30 Perfectionnement

#### Public & pré-requis :

- Directeurs ou futurs directeurs d'entrepôt.

#### Objectif :

- Identifier la place et les objectifs de l'entrepôt dans le processus logistique. Acquérir les méthodes, techniques et outils de gestion et d'organisation de l'entrepôt.
- Développer un management d'équipe fondé sur la motivation et la communication.

#### Validation :

- Attestation de fin de formation.

#### Programme :

##### La prestation logistique et l'entrepôt. L'hygiène et la sécurité dans l'entrepôt :

- Définition du développement durable → Dispositifs à mettre en œuvre pour engager l'entreprise dans une démarche de développement durable → Quelles retombées en escompter ? → Évolution des besoins clients (entreprises industrielles et commerciales) → Introduction au concept de chaîne logistique.

- Hygiène et sécurité en logistique → Organisation de la sécurité et de la prévention.

##### L'optimisation de l'entreposage et de la préparation de commandes :

- Identification de l'activité et des flux → Techniques de stockage et besoins en surfaces → L'organisation des préparations de commande.

##### La gestion des stocks et des approvisionnements :

- Définir et classer les stocks → Évaluer et fiabiliser les stocks → Déterminer les niveaux d'approvisionnement → Acquérir les techniques et choisir → Contrôler et suivre sa gestion des stocks.

##### Manager – principes clefs et actions :

- Les points-clés d'un management efficace → Présentation et mise en main d'outils de management, au travers de cas pratiques → Le manager et son équipe.
- Mieux manager son équipe → Conclusion.

##### Droit du travail, outil de management. Les questions-clefs des relations de travail, individuelles et collectives.

##### Les relations chargeurs / transporteurs.

##### Le tableau de bord, outil de pilotage de l'entrepôt.

Durée : 7 x 2 jours.

### Maîtriser les opérations logistiques en entrepôt



#### LO CL 34 Perfectionnement

#### Public :

- Agents de maîtrise, chefs d'équipe ou futurs chefs d'équipe en charge de l'encadrement d'une équipe logistique.

#### Objectif :

- Définir une vision globale et transversale de la logistique → Optimiser les différentes activités du processus d'entreposage et de distribution → Expliquer comment gérer les stocks → Mettre en œuvre les outils de management permettant d'assumer une fonction d'encadrement, et de mieux communiquer → Mettre en œuvre les outils permettant de résoudre un problème et de faire progresser l'organisation → Appliquer les bases de l'hygiène et de la sécurité en entrepôt.
- Concevoir les tableaux de bord opérationnels.

#### Validation :

- Attestation de fin de formation.

#### Programme :

- Objectifs et déroulement de la formation → Définition du développement durable → Dispositifs à mettre en œuvre pour engager l'entreprise dans une démarche de développement durable → Quelles retombées en escompter ?
- Le concept de logistique, définitions, évolution et perspectives → L'organisation physique de l'entrepôt → L'optimisation des préparations de commandes.
- Gérer les stocks au quotidien → Les bases de l'hygiène et de la sécurité.
- Piloter une équipe opérationnelle → Analyser un problème et le résoudre.
- Les tableaux de bord opérationnels (outil de gestion et de contrôle).

Durée : 8 jours : 6 modules (dissociables) de 1 ou 2 journées.



#### Les Plus :

- Pour une prise de poste, approche globale pluridisciplinaire.

# TECHNIQUES D'EXPLOITATION

## Dates et lieux :

voir calendrier des stages et site internet : [www.aftral.com](http://www.aftral.com)



## Organiser et gérer la chaîne logistique (management logistique)

**LO CL 12**  
Perfectionnement

### Public & pré-requis :

- Cadres dirigeants.
- Responsables logistiques.
- Cadres exerçant, ou se préparant à exercer, une responsabilité logistique.
- Cadres des secteurs de l'entreprise liés à la logistique (marketing ; achats ; production ...)
- Prestataires souhaitant développer leurs connaissances des besoins et comportements de leurs clients.

### Objectif :

- Évaluer les réels besoins de l'entreprise en matière de logistique.
- Rassembler des éléments et des informations permettant d'effectuer des choix en ce domaine.

- Sélectionner des méthodes et des outils pour mettre en place l'organisation logistique de l'entreprise.
- Établir des outils de contrôle (tableaux de bord) qui permettront l'amélioration permanente de la qualité du service rendu à la clientèle.

### Validation :

- Attestation de fin de formation.

### Programme :

- Définir la logistique → Piloter sa logistique → Analyser et proposer des solutions → Organiser et mettre en place la solution retenue → Mesurer sa performance logistique → Améliorer ses coûts et sa qualité de service → Motiver son personnel → Les évolutions possibles de la logistique.

**Durée :** 2 x 2 jours.

## Initiation à la logistique



## Découverte de la logistique



**LO CL 18**  
Perfectionnement

### Public :

- Toute personne souhaitant découvrir ce secteur, son environnement et ses principaux concepts.

### Objectif :

- Identifier les différentes fonctions logistiques dans l'entreprise → Caractériser les principales activités → Connaître l'entrepôt → Identifier les besoins des clients et comprendre l'évolution de leurs attentes → Connaître et comprendre le vocabulaire.

### Validation :

- Attestation de fin de formation.

### Programme :

- La logistique expliquée → Chaîne logistique et entrepôt → L'évolution des besoins des clients → Le vocabulaire de la logistique.

**Durée :** 1 jour.

## Approvisionnements

Paroles  
de **Pros**

### Thierry Lucet

Chef d'Entrepôt SDP Rungis (grossiste en agro-alimentaire auprès des bouchers et charcutiers) Groupe Aoste



...nous avons modélisé entièrement l'entrepôt... et avons gagné 20 % en productivité !

La formation AFTRAL Managers : "Gérer, organiser et diriger un entrepôt" est très complète puisqu'elle aborde différents thèmes : la réglementation transport, la gestion du personnel, la gestion et l'optimisation des stocks...

Très bénéfique cette formation m'a permis de **restructurer la préparation de commandes et de modéliser entièrement l'entrepôt, la volumétrie...** ainsi, nous avons mis sur étagères des produits à faible rotation plutôt que sur palettes, nous avons modifié notre approche de la préparation des commandes et **avons gagné 20 % en productivité sur certaines de nos commandes !**



### Les Plus :

- L'approvisionneur, acteur central de la chaîne logistique.

## Gestion des approvisionnements – Fondamentaux

**LO CL 46**  
Perfectionnement

**Public :**

- Approvisionneur, Technicien logistique, Responsable en logistique, Responsable exploitation.

**Objectif :**

- Décrire les enjeux et les objectifs de la gestion des approvisionnements.
- Définir et expliquer les missions de l'approvisionneur.
- Décrire les techniques les plus courantes, leurs avantages et inconvénients.
- Mettre en œuvre une technique d'approvisionnement.

**Validation :**

- Attestation de fin de formation remise au participant → Attestation de présence.

**Programme :**

- Enjeux et objectifs de la gestion des approvisionnements → Missions de l'approvisionneur → Techniques les plus courantes : avantages et inconvénients
- Mise en œuvre d'une technique d'approvisionnement.
- Bilan, synthèse de la formation.

**Durée :** 2 jours.

## Gestion des approvisionnements – Perfectionnement

**LO CL 47**  
Perfectionnement

**Public :**

- Approvisionneur, Technicien logistique, Responsable en logistique, Responsable exploitation.

**Objectif :**

- Décrire et mettre en œuvre les différentes techniques d'évaluation des stocks de sécurité.
- Décrire les différentes techniques d'approvisionnements.

**Validation :**

- Attestation de fin de formation remise au participant → Attestation de présence.

**Programme :**

- Avantages et inconvénients d'un stock de sécurité → Différentes techniques d'évaluation des stocks de sécurité → Mise en œuvre d'une technique d'évaluation de stock de sécurité → Autres principes d'approvisionnement → Bilan.

**Durée :** 1 jour.

## Les opérations en entrepôt – Gestion des stocks

### Maîtriser la préparation de commandes

**LO CL 21**  
Perfectionnement

**Public :**

- Responsables d'équipe préparation de commandes.

**Objectif :**

- Identifier les principes et méthodes de préparation de commandes.
- Maîtriser les préparations de commandes.
- Implanter efficacement les picking.

**Validation :**

- Attestation de fin de formation.

**Programme :**

- Définir les différents principes et méthodes de préparation de commandes.

- Les facteurs de réussite de la préparation de commandes.
- Les leviers d'optimisation de la préparation de commandes.
- La préparation de commandes : une équation aux multiples paramètres.
- Étude de cas : implantation des produits en picking dans un entrepôt de distribution de papier.

**Durée :** 1 jour.



## Gestion des stocks – Inventaires

**LO CL 48**  
Perfectionnement

**Public :**

- Gestionnaires de stocks, Technicien logistique, Chargé d'études, Responsable en Logistique, Responsable d'exploitation.

**Objectif :**

- Définir la nécessité de réaliser un inventaire → Organiser et mettre en œuvre un inventaire → Suivre et interpréter des résultats d'inventaire

**Validation :**

- Attestation de fin de formation remise au participant → Attestation de présence.

**Programme :**

- Missions du gestionnaire de stocks
- Différentes organisations d'inventaire, avantages et inconvénients.
- Organisation et mise en œuvre d'un inventaire.
- Suivi et interprétation des résultats.
- Bilan et synthèse.

**Durée :** 1 jour.

**Les Plus :**

- Le gestionnaire de stocks, au cœur de l'organisation physique des entrepôts.



# TECHNIQUES D'EXPLOITATION

## Dates et lieux :

voir calendrier des stages et site internet : [www.aftral.com](http://www.aftral.com)



## Gestion de stocks – Plan d'implantation

**LO CL 49**  
Perfectionnement

### Public :

→ Gestionnaires de stocks, Technicien logistique, Chargé d'études, Responsable en Logistique, Responsable d'exploitation.

### Objectif :

→ Définir les missions du gestionnaire de stocks.  
→ Décrire et mettre en place un plan d'implantation.  
→ Evaluer un plan d'implantation.

### Validation :

→ Attestation de fin de formation remise au participant → Attestation de présence.

### Programme :

→ Missions du gestionnaire de stocks → Différents plans d'implantation possibles  
→ Mise en place d'un plan d'implantation → Evaluation du plan d'implantation  
→ Bilan

**Durée :** 1 jour.



## Gestion de stocks – Tenue de stocks

**LO CL 50**  
Perfectionnement

### Public :

→ Gestionnaire de stocks, technicien logistique, chargé d'études, responsable en Logistique, responsable d'exploitation.

### Objectif :

→ Décrire les actions qui garantissent la tenue des stocks.  
→ Évaluer et suivre la performance de la tenue des stocks.

### Validation :

→ Attestation de fin formation remise au participant → Attestation de présence.

### Programme :

→ Missions du gestionnaire de stocks.  
→ Actions qui garantissent la tenue des stocks.  
→ Evaluation et suivi de la performance de la tenue des stocks.  
→ Mise en œuvre : applications pratiques.  
→ Bilan et synthèse.

**Durée :** 1 jour.

## Piloter une activité logistique et transport



## Les tableaux de bord opérationnels dans l'entrepôt

**LO CL 20**  
Perfectionnement

### Public :

→ Agents de maîtrise logistique, encadrement intermédiaire.

### Objectif :

→ Concevoir un outil de pilotage proche du terrain pour définir, suivre et contrôler ses plans d'action, réagir et corriger.  
→ Élaborer ou réactualiser ses propres tableaux de bord ou indicateurs.

### Validation :

→ Attestation de fin de formation.

### Programme :

#### Définir les tableaux de bord :

→ Construire ses tableaux de bord → Choisir la périodicité → Définir les objectifs de contrôle → Choisir les indicateurs → Choisir la forme de présentation des indicateurs → Définir les indices de contrôle → Valider, exploiter et faire évoluer le tableau de bord.

#### Mise en situation.

**Durée :** 1 jour.

## Maîtriser les coûts – Piloter et améliorer les opérations logistiques et transport

### Statistiques appliquées à la logistique



**LO CL 51**  
Perfectionnement

### Public :

→ Approvisionneur, technicien logistique, bureau d'études, commercial.

### Objectif :

→ Décrire et mettre en œuvre différentes techniques statistiques aux services d'objectifs logistiques.  
→ Distinguer les différentes représentations graphiques.  
→ Distinguer les différentes lois statistiques.  
→ Associer une loi avec un objectif  
→ Prévoir l'activité.  
→ Appliquer une loi et replacer le résultat dans son contexte.

### Validation :

→ Attestation de fin de formation.

### Programme :

→ Terminologie propre à la statistique → Différentes représentations graphiques et leurs emplois types.  
→ Différentes lois et leurs caractéristiques. → Association loi / objectif.  
→ Définition d'une série statistique.  
→ Calcul des moyennes et interprétation des variations → Prédiction de l'activité → Mise en œuvre d'une Loi statistique → Bilan et synthèse de la formation.

**Durée :** 3 jours.

### La mesure des temps logistiques : un outil au service de la performance de votre entrepôt



**LO CL 24**  
Perfectionnement

### Public :

→ Tout responsable en charge d'optimiser et d'organiser les opérations logistiques.  
→ Toute personne chargée de paramétrer le module de calcul de temps d'un ERP.

### Objectif :

→ Dimensionner et valoriser une prestation logistique à l'aide des temps standards → Mesurer la performance d'une activité logistique.

### Validation :

→ Attestation de fin de formation.

### Programme :

→ Définition du développement

→ Dispositifs à mettre en œuvre pour engager l'entreprise dans une démarche de développement durable → Quelles retombées en escompter ? → Objectifs de la "maîtrise des temps" → Le dictionnaire des opérations de la méthode.  
→ Cas portant sur le déchargement d'un camion (codes engins).  
→ Découpage de l'activité "réception" en gammes liées à des U.O. (Unités d'œuvre) puis recherche des tâches : vidéo "Les opérations de l'entrepôt".

**Durée :** 2 jours.



## Coût de revient d'une prestation transport (lots et messagerie)

**PC CT 13**  
Perfectionnement

**Public :**

- Chefs d'entreprise, responsables d'exploitation, comptables.

**Objectif :**

- Décrire les différents éléments constituant un coût de revient → Utiliser un coût de revient pour bâtir un prix de vente et maîtriser la rentabilité d'une opération.

**Validation :**

- Attestation de fin de formation.

**Programme :**

- Élaboration du coût de revient → Utilisation du coût de revient → Cas pratiques.

**Durée :** 2 jours.



## Les coûts logistiques en entrepôt

**LO CL 56**  
Perfectionnement

**Public :**

- Responsables logistique.
- Cadres, ou assimilé, exerçant, ou se préparant à exercer, une responsabilité logistique.
- Chargés / ingénieurs d'études Logistiques.
- Commerciaux en prestation logistique.

**Objectif :**

- Identifier les postes de coût en logistique d'entreposage.
- Elaborer un coût de revient logistique.
- Elaborer et piloter un budget.
- Proposer et vendre une prestation logistique.

**Validation :**

- Attestation de fin de formation.

**Programme :**

- Définition des coûts d'une activité logistique (entrepôt).
- Elaboration du coût de revient d'une activité d'entreposage.
- Gestion budgétaire.
- Commercialisation d'une prestation logistique.
- Synthèse et bilan du stage.

**Durée :** 1 jour.



**Les Plus :**

- Une base solide vers le Lean management.

## Gérer un parc transport et un atelier



### Responsables de parc de véhicules – Quels savoir-faire ?



**PC CT 10**  
Perfectionnement

**Public :**

- Personnels d'encadrement ou agents de maîtrise appelés à gérer ou gérer déjà un parc de véhicules.

**Objectif :**

- Donner aux participants les différentes méthodes permettant d'adapter et d'organiser la gestion d'un parc de véhicules dans le respect des règles et des contraintes de l'activité.

**Validation :**

- Attestation de fin de formation.

**Programme :**

- Quels savoir-faire et pré-requis ? → Connaître le cadre réglementaire
- Intégrer l'évolution environnementale et technologique → Gérer le quotidien.
- Optimiser les coûts d'utilisation des véhicules → Participer à l'élaboration des plans d'investissements → Maîtriser les consommations de carburant.
- Organiser la maintenance → Gérer le risque routier
- Élaborer les tableaux de bord.

**Durée :** 3 jours.



### Organiser la maintenance et gérer un atelier



**PM EO 04**  
Perfectionnement

**Public :**

- Chefs d'ateliers chargés de l'entretien d'un parc de véhicules.

**Objectif :**

- Maîtriser l'organisation de l'atelier et du travail en diminuant les coûts et en augmentant le niveau de service (disponibilité des véhicules).
- Suivre la gestion de l'atelier en intégrant également les contraintes techniques, sociales, de sécurité (personnel d'atelier et de conduite) et de qualité.
- Maîtriser les techniques de communication, animation d'équipe.

**Validation :**

- Attestation de fin de formation.

**Programme :**

- La démarche du développement durable.
- Que recherche l'entreprise dans l'organisation de la maintenance ?
- Les politiques de maintenance et la gestion de parc → Mesure du dispositif existant → Organisation quotidienne de la maintenance.
- La coordination avec l'exploitation → Organisation quotidienne de l'atelier.
- Les contrôles techniques → Les tableaux de bord du chef d'atelier.
- Connaissance des coûts → La sous-traitance → Les évolutions technologiques.
- Participer aux choix des véhicules ? → Sensibilisation à l'animation d'une équipe.

**Durée :** 3 jours.



# TECHNIQUES D'EXPLOITATION

## Dates et lieux :

voir calendrier des stages et site internet : [www.aftral.com](http://www.aftral.com)

## Maîtriser les techniques liées au transport

### Gestion informatisée des flux de marchandises

**AP IN 01**  
Perfectionnement

#### Public & pré-requis :

- Toute personne appelée à utiliser l'informatique pour introduire ou exploiter des informations nécessaires à la gestion du magasin.
- Niveau Brevet des collèges.

#### Objectif :

- Utiliser l'informatique au sein du magasin pour la tenue de stocks et la gestion de flux de marchandises.

#### Validation :

- Attestation de fin de formation.

#### Programme :

- Structure d'un système informatique → Gestion des fichiers → Tenue et suivi des stocks → Mise en situation : étude de cas → La fonction approvisionnement.
- La fonction réception → Préparation de commandes, expédition → Bilan.

**Durée :** 5 jours.

### Sensibilisation à l'exploitation du chronotachygraphe électronique

**PC EO 04**  
Perfectionnement

#### Public :

- Cadres et dirigeants.

#### Objectif :

- Permettre aux responsables d'entreprise et aux responsables d'exploitation d'intégrer le chronotachygraphe électronique dans le fonctionnement de l'entreprise.

#### Validation :

- Attestation de fin de formation.

#### Programme :

- Rappel réglementaire.
- Présentation et utilisation du nouveau dispositif.

- Les cartes à puces relatives au chronotachygraphe électronique et leur fonctionnalité :

- Carte de conducteur.
- Carte atelier.
- Carte contrôleur.
- Carte entreprise.

- Les principales spécificités de l'appareil.

- Les applications sur la gestion des personnels roulants.

- La période transitoire :

- La gestion des deux systèmes par le conducteur.
- Les contrôles.

**Durée :** 1 jour.

### Organiser les tournées de camionnage



**AFTRAL**  
Managers

**PM EO 01**  
Perfectionnement

#### Public :

- Chef de camionnage, chef d'exploitation, exploitant, compte propre et compte d'autrui.

#### Objectif :

- Optimiser une tournée selon une démarche structurée.
- Connaître les critères de rentabilité, productivité et les principales aides informatisées à l'organisation des tournées.

#### Validation :

- Attestation de fin de formation.

#### Programme :

##### Organiser les tournées au quotidien :

- La démarche du développement durable → Identification des contraintes.
- Cas des tournées fixes, répétitives, variables.

##### Gérer les tournées :

- La rentabilité des véhicules → La productivité du conducteur.
- Le coût de revient du camionnage.

**Durée :** 2 jours.

### Organiser l'exploitation transport dans l'entreprise industrielle et commerciale



**AFTRAL**  
Managers

**PM CT 01**  
Perfectionnement

#### Public :

- Toute personne attachée au service opérationnel transport exerçant ses activités dans des Entreprises Industrielles et Commerciales, des entreprises de distribution, des coopératives agricoles.

#### Objectif :

- Organiser le travail avec les transporteurs en cohésion avec les engagements pris par le responsable des transports.
- Optimiser la qualité de service et les coûts d'exploitation de la fonction transport des entreprises industrielles et commerciales.
- Connaître la réglementation transport concernant les EIC.
- Participer au suivi des prestataires et savoir comment agir en cas de litige transport.

#### Validation :

- Attestation de fin de formation.

#### Programme :

- La démarche du développement durable → Comprendre son environnement.
- L'exploitation des transports dans le respect des accords négociés avec les transporteurs → L'exploitation des transports dans le respect de l'organisation interne de son entreprise et de la réglementation transport concernant les donneurs d'ordres → Assurer un suivi du poste "transport" → Comment réagir lors de la survenance d'un dommage aux marchandises durant le transport.

**Durée :** 2 jours.

## Tuteur / Formateur

### La fonction de tuteur en entreprise

**PM MO 06**  
Perfectionnement

#### Public & pré-requis :

- Tout salarié d'entreprise ayant en charge l'accueil et la formation d'un salarié.
- Expérience professionnelle d'au moins 3 ans, dont 2 ans dans un emploi de niveau de qualification au moins égal à l'emploi pour lequel il est tuteur.

#### Objectif :

- Établir, dans le cadre d'une formation en alternance, une relation de tutorat efficace et constructive avec le salarié afin qu'il soit capable de :
- Définir un projet dans le respect de l'environnement réglementaire et institutionnel en fonction des objectifs de l'entreprise.
  - Construire une progression pédagogique et des situations de formation au poste de travail en lien avec les référentiels de compétences et de formation.
  - Adopter une attitude pédagogique adaptée et favorable au transfert de compétences.

#### Validation :

- Attestation de fin de formation.

#### Programme :

- La fonction tutorale dans l'environnement professionnel – Les rôles et missions du tuteur en entreprise.
- Développement des missions du tuteur :
  - Intégration et accompagnement.
  - Pédagogie.
  - Encadrement.
- Synthèse, bilan de l'action, évaluation de satisfaction.

**Durée :** 2 jours.

### Formation de formateurs d'entreprise

**PM MC 06**  
Perfectionnement

#### Public & pré-requis :

- Personnels salariés d'entreprise de transport routier souhaitant accéder à la fonction formation.
- Être âgé de plus de 25 ans.
- Avoir plus de 3 ans d'expérience en qualité de conducteur routier, durant les 5 dernières années.
- Être titulaire des permis C, EC, ou D, ED validés et sans restriction.
- Savoir utiliser un ordinateur et maîtriser le traitement de textes.

#### Objectif :

- Préparer, animer et évaluer des actions de formation en entreprise.

#### Validation :

- Attestation d'aptitude professionnelle à la fonction de formateur d'entreprise (après élaboration et présentation d'un projet d'action de formation).

#### Programme :

- Identifier les objectifs et étapes du cycle FE.
- Décrire les fonctions, rôles et missions du formateur d'entreprise.
- Identifier les compétences et les activités clés.
- Préparer, animer et évaluer une action de formation.
- Organiser et conduire un projet d'action de formation.
- Suivre les accidents et infractions.
- Mettre en place des actions correctives.

- Conduire un projet d'action de formation.
- Communiquer efficacement en situation d'apprentissage.
- Décrire les règles relatives aux permis de conduire.
- Appliquer la réglementation sur des cas d'entreprise.
- Construire le projet d'action pédagogique.
- Identifier les principales bases réglementaires professionnelles transport.
- Appliquer les règles relatives aux normes des véhicules et du Code de la route.
- Finaliser son projet d'action de formation.
- Mettre en œuvre la pédagogie inhérente à la conduite rationnelle (économie d'énergie).
- Identifier les principaux outils et supports de sélection et de recrutement utilisés en entreprise.
- Déterminer les règles et comportements pour assurer la sécurité et la prévention des accidents dans le transport.
- Élaborer un argumentaire pour la soutenance du projet d'action.
- Argumenter et soutenir son projet d'action de formation, en présence des parrains d'entreprise.
- Présenter/argumenter/ valider son projet devant le jury (parrains d'entreprise).
- Évaluer la formation.

**Durée :** 25 jours.





**MATIÈRES  
DANGEREUSES**

# SOMMAIRE

MATIÈRES DANGEREUSES : DES FORMATIONS PRATIQUES ET OPÉRATIONNELLES .....	79
FORMATIONS DE PERFECTIONNEMENT	
<b>Conducteurs (véhicules non soumis à signalisation orange)</b>	
■ • Obligation des conducteurs matières dangereuses non soumis au certificat ADR.....	80
<b>Conducteurs</b>	
■ • Contexte réglementaire .....	81
■ • Formation initiale de base.....	82
■ • Spécialisations matières dangereuses (formations initiales).....	82
■ • Recyclage formation base.....	83
■ • Spécialisations matières dangereuses (formations de recyclage).....	83
■ • Formation sur mesure destinée aux jeunes conducteurs de porteurs citernes gaz.....	84 & 85
<b>Conseillers à la sécurité - Formations de préparation à l'examen initial</b>	
■ • Contexte réglementaire .....	86
■ • Conseiller à la sécurité : tronc commun (initial) .....	87
■ • Conseiller à la sécurité (spécialités initiales) .....	87
■ • Conseiller à la sécurité : modules de synthèse (initial).....	87
<b>Conseillers à la sécurité - Formations de préparation à l'examen de recyclage</b>	
■ • Recyclage tronc commun : rappels, structure et nouveautés.....	88
■ • Conseiller à la sécurité (recyclage) .....	88
■ • Conseiller à la sécurité en vue d'une présentation à l'examen oral (recyclage).....	88
<b>Formations complémentaires - Spécial conseiller à la sécurité</b>	
■ • Conseiller à la sécurité - Rapport annuel et rapport d'accident.....	89
■ • ADR 2017 : formation dédiée aux conseillers à la sécurité .....	89
■ • Conseiller à la sécurité : perfectionnement techniques d'audit .....	<b>NOUVEAU</b> 89
<b>Autres personnels intervenant dans le transport multimodal</b>	
Formations spécifiques à l'obligation du chapitre 1.3 de l'ADR, RID et ADN - Cadres et Maîtrise	
■ • Les prescriptions d'expédition des marchandises dangereuses .....	90
■ • ADR : principes généraux.....	90
■ • ADR 2015 : rappels et nouveautés.....	91
■ • Les prescriptions d'expédition des matières et objets explosifs (classe 1).....	91
■ • Journée de présentation du RID (transport ferroviaire) .....	91

## ■ Formations réglementaires

Les informations contenues dans ce document sont extraites de nos programmes de formation.  
N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir les programmes complets.

Pour en savoir plus  
[www.aftral.com/matieres-dangereuses](http://www.aftral.com/matieres-dangereuses)



# MATIÈRES DANGEREUSES

## Dates et lieux :

voir calendrier des stages et site internet : [www.aftral.com](http://www.aftral.com)

## SOMMAIRE (fin)

	<b>Formations spécifiques à l'obligation du chapitre 1.3 de l'ADR, RID et ADN - Manutentionnaires</b>	
	■ • Manutention des colis de matières dangereuses.....	92
	■ • Manutention des colis de matières dangereuses 100% e-learning.....	<b>NOUVEAU</b> .....92
	■ • Chargement et déchargement des marchandises dangereuses en citernes .....	92
	<b>Sûreté - Cadres et Maîtrise</b>	
	■ • La sûreté des marchandises dangereuses au titre du chapitre 1.10 (ADR/RID/ADN).....	93
	<b>Transport maritime - Cadres et Maîtrise</b>	
	■ • Transport maritime international de matières dangereuses.....	93
	■ • Recyclage : transport maritime international de matières dangereuses .....	93
	<b>Transport multimodal - Cadres et Maîtrise</b>	
	■ • Transport multimodal de matières dangereuses .....	94
	■ • Matières dangereuses emballées en quantités limitées et exceptées (multimodal) .....	94
	■ • L'emballage des marchandises dangereuses.....	94
	<b>Transport multimodal - Manutentionnaires</b>	
	■ • Manutention des colis de matières dangereuses en transport multimodal .....	95
	<b>Risque chimique - Cadres et Maîtrise</b>	
	■ • Formation à la sécurité des personnels des entreprises extérieures – Niveau 1 .....	<b>NOUVEAU</b> .....95
	<b>Gestion des déchets dangereux - Cadres et Maîtrise</b>	
	■ • Gestion des déchets : expédition et transport.....	95
	<b>Stockage de produits dangereux - Cadres et Maîtrise</b>	
	■ • Stockage des produits dangereux .....	96
	■ • Stockage ICPE : CLP et Seveso III .....	96

index

Consulter l'index thématique  
pages 224 à 226



Pour en savoir plus

[www.aftral.com/matieres-dangereuses](http://www.aftral.com/matieres-dangereuses)

■ Formations réglementaires

*Les informations contenues dans ce document sont extraites de nos programmes de formation.  
N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir les programmes complets.*

# Matières dangereuses : des formations pratiques et opérationnelles !

AFTRAL mobilise ses équipes pour vous apporter des solutions formations pratiques et opérationnelles.

Nos formations matières dangereuses s'adressent à l'ensemble du personnel de votre entreprise : personnel d'encadrement, agent de maîtrise, conducteurs, expéditeurs, emballeurs, transporteurs ou destinataires de marchandises dangereuses et de déchets classés et ce, quel soit le mode de transport.

AFTRAL conçoit également, sur demande, des programmes spécifiques, adaptés aux besoins précis de ses clients.



## → Favoriser l'opérationnalité des formations pour une meilleure assimilation des connaissances

- Toujours au fait de l'actualité et de la réglementation, nos équipes pédagogiques assurent une veille réglementaire et conçoivent les programmes de formations favorisant l'opérationnalité des contenus et l'assimilation des connaissances.
- Les stages proposés à nos clients sont illustrés d'expériences, de cas pratiques et dispensés selon une pédagogie active et participative.

## → Mobiliser nos équipes pour mieux vous accompagner

- 100 centres de formation AFTRAL à votre disposition sur toute la France avec un rythme de planification dense et régulier pour répondre à vos attentes.
- Une plateforme téléphonique d'inscriptions centralisée destinée à faciliter vos inscriptions aux formations de spécialisations conducteurs et vous aider à gérer vos formations, par des relances automatiques pour les formations de recyclage MD.
- Un département spécialisé "Risques et Environnement", garant de l'Agrément des formations conducteurs Matières dangereuses par le Ministère, pour vous conseiller, répondre à vos questions en cas de doute, monter vos plans de formation. Ce savoir-faire est relayé en région par une équipe de référents Matières dangereuses.
- Un site internet pour accéder rapidement à nos différents domaines de formation Matières dangereuses.



"Chaque entreprise a des besoins particuliers et mérite un accompagnement personnalisé"

Retrouvez-nous sur :  
[www.aftral.com/matieres-dangereuses](http://www.aftral.com/matieres-dangereuses)

Assistance technique – Département  
Risques et Environnement Transport et  
Logistique (DRETL) : 01 49 78 21 12



# MATIÈRES DANGEREUSES

Dates et lieux :

voir calendrier des stages et site internet : [www.aftral.com](http://www.aftral.com)

## FORMATIONS DE PERFECTIONNEMENT

### Conducteurs (véhicules non soumis à signalisation orange)

#### Obligation des conducteurs matières dangereuses non soumis au certificat ADR

**PA RE 08**  
Perfectionnement

**Public :**

→ Conducteurs intervenant dans le transport par route des marchandises dangereuses uniquement en quantités limitées, exceptées ou en exemption partielle (véhicule non soumis à signalisation orange).

**Objectif :**

- Décrire les risques présentés par les matières dangereuses.
- Identifier un colis contenant des matières dangereuses.
- Identifier et appliquer les prescriptions à respecter lors du transport des matières dangereuses conditionnées selon les différents régimes d'exemption.
- Mettre en oeuvre les mesures d'urgence à prendre en cas d'incident/accident.
- Répondre à l'obligation de formation du chapitre 8.2.3 de l'ADR.

**Validation :**

→ Attestation de fin de formation selon les chapitres 1.3 et 8.2.3 de l'ADR.

**Programme :**

Sensibilisation au risque chimique.  
Contexte réglementaire.  
Classification des matières dangereuses.  
Formation.

**Matières emballées en quantités limitées :**

- Reconnaître ce type de colis.
- Marquage des unités de transport.
- Obligations de l'expéditeur.

**Matières emballées en quantités exceptées :**

- Reconnaître ce type de colis.
- Règles de chargement.
- Mention sur le document d'accompagnement.

**Matières emballées autrement qu'en quantités limitées ou exceptées :**

- Marquage / étiquetage / homologation des emballages.
- Exemption partielle (1.1.3.6).
- Document(s).

**Accident/Incident.**

Durée : 1 jour.



Les conducteurs effectuant des transports de matières dangereuses en exemption partielle (transport en dessous des seuils du chapitre 1.1.3.6, non soumis à la signalisation par des panneaux orange) doivent obligatoirement suivre une formation selon le chapitre 8.2.3 de l'ADR.

ETIQUETTES DE DANGER TRANSPORT			MARQUES ADDITIONNELLES			
	<b>Matières et objets explosibles</b> Classe 1		<b>Matières spontanément inflammables</b> Classe 4.2	 <b>Matières dangereuses pour l'environnement</b>		
	<b>Gaz</b> Classe 2		<b>Matières qui au contact de l'eau dégagent des gaz inflammables</b> Classe 4.3		 <b>Matières transportées à chaud</b>	
	<b>Liquides inflammables</b> Classe 3		<b>Matières Comburantes</b> Classe 5.1			 <b>Matières transportées en quantités limitées</b>
	<b>Solides inflammables</b> Classe 4.1		<b>Peroxydes organiques</b> Classe 5.2			
			<b>Matières toxiques</b> Classe 6.1			
			<b>Matières infectieuses</b> Classe 6.2			
			<b>Matières radioactives</b> Classe 7			
			<b>Matières corrosives</b> Classe 8			
			<b>Matières et objets dangereux divers</b> Classe 9			

## Conducteurs

### CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

#### Formations initiales Conducteurs

##### ■ Chapitre 8.2 de l'ADR

Le chapitre 8.2 de l'ADR et 4 de l'Annexe I de l'Arrêté TMD imposent, à tout conducteur de véhicule dont le chargement exige la signalisation par des panneaux orange, de suivre une formation réglementaire.

■ Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, les anciennes spécialisations "citernes" et "citernes gaz" ont disparu, au profit d'une seule spécialisation "citernes" englobant le chimique et le gaz, proposée sur 4 jours.



■ Une seule date de validité figure sur le certificat des conducteurs de matières dangereuses.

La nouvelle et unique date de validité est basée sur la date la plus restrictive de toutes les formations validées.

Ainsi, il est donc recommandé de recycler la base et les spécialisations en même temps.



[www.aftral.com/matieres-dangereuses](http://www.aftral.com/matieres-dangereuses)

L'obtention préalable de la "formation de base" est indispensable pour permettre l'acquisition d'une spécialisation : citernes, produits pétroliers, GPL et classe 1.

Validité : 5 ans.

Les formations "Initiales" s'adressent aux conducteurs n'ayant jamais reçu de formation spécifique aux Transports de Marchandises Dangereuses. Celles-ci portent sur les formations de base et peuvent être complétées par des formations de spécialisation selon les besoins de l'entreprise.

	Validité	Code de la formation	Durée
Formation de base	International**	MD MB 01	3 jours
Spécialisation Classe 1 (explosifs)	International**	MD MB 02	2 jours
Spécialisation Citernes	International**	MD MB 13	4 jours
Spécialisation Produits pétroliers	International**	MD MB 03	2 jours
Spécialisation GPL	International**	MD MB 06	2 jours
Classe 7*	International		2 jours

\* formation non dispensée par AFTRAL

La formation de base est obligatoire pour tout conducteur transportant des matières dangereuses (au-dessus des seuils du 1.1.3.6). Elle permet de transporter des produits dangereux en colis (bouteilles, GRV y compris), en vrac benne, en véhicules-citernes et véhicules-batterie de moins de 1 m<sup>3</sup> ou conteneurs-citernes de moins de 3 m<sup>3</sup>.

Les formations "Recyclage" s'adressent aux conducteurs possédant déjà une base et une spécialisation Transport de Marchandises Dangereuses en cours de validité. Le recyclage porte sur la base et/ou la spécialisation.

	Validité	Code de la formation	Durée
Formation de base	International**	MD MR 01	2 jours
Spécialisation Classe 1 (explosifs)	International**	MD MR 09	1 jour
Spécialisation Citernes	International**	MD MR 17	2 jours
Spécialisation citernes option chimique ou gaz	International**	MD MR 18	3 jours
Spécialisation citernes extension gaz	International**	MD MR 19	3 jours
Spécialisation citernes extension chimique	International**	MD MR 20	3 jours
Spécialisation Produits pétroliers	International**	MD MR 10	1 jour
Spécialisation GPL	International**	MD MR 15	1 jour
Classe 7 *	International		1 jour

\* formation non dispensée par AFTRAL

### Spécialisations

**Classe 1 :** Explosifs (Attention ! Pour le transport d'explosifs en citernes, la spécialisation citernes, en plus de la spécialisation classe 1, est obligatoire).

**Citernes :** Gaz (Cl.2), Liquides inflammables (Cl.3) ; matières solides inflammables (Cl.4.1) ; matières sujettes à l'inflammation spontanée (Cl.4.2) ; matières qui au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables (Cl.4.3) ; matières comburantes (Cl.5.1) ; peroxydes organiques (Cl.5.2) ; matières toxiques (Cl.6.1) ; matières infectieuses (Cl.6.2) ; matières corrosives (Cl.8) et matières & objets dangereux divers (Cl.9) en citerne ou conteneur citerne\*\*\*.

**Produits pétroliers :** Matières dangereuses désignées par les n° ONU 1202, 1203, 1223, 1267, 1268, 1300, 1863, 1999, 3295 et 3475 ; les n°ONU 3082 et 3256, uniquement pour les huiles de chauffe lourdes et les bitumes ; le n°ONU 3257, uniquement pour les bitumes\*\*\*.

**GPL :** Hydrocarbures gazeux en mélanges liquéfiés appartenant à la classe 2 sous les n°ONU 1011, 1075, 1965, 1969, 1978\*\*\*.

\*\* Valable dans les pays signataires de l'ADR : Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Italie, Irlande, Islande, Kazakhstan, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Maroc, Moldavie, Montenegro, Norvège, Pologne, Portugal, Pays-Bas, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Tunisie, Turquie et Ukraine.

\*\*\* Uniquement suivant les moyens de transport ci-après : les véhicules transportant des conteneurs-citernes (de capacité unitaire > 3 m<sup>3</sup>), les véhicules-citernes ou les véhicules batterie (> 1 m<sup>3</sup>).



# MATIÈRES DANGEREUSES

## Dates et lieux :

voir calendrier des stages et site internet : [www.aftral.com](http://www.aftral.com)

## Conducteurs

### Formation initiale de base

**MD MB 01**  
**Perfectionnement**

#### Public & pré-requis :

- Formation ouverte à tout stagiaire susceptible de devenir conducteur routier.
- Aucun pré-requis conformément à "l'arrêté TMD".

#### Objectif :

- Être autorisé à transporter, en national et en international, les produits des classes 2 à 9 (sauf la 7), suivant les moyens de transport : Colis, Grand Récipient pour Vrac, Grands Emballages, Conteneur, Conteneur citerne ≤ 3m<sup>3</sup>, Citerne ou Véhicule batterie ≤ 1m<sup>3</sup>, Véhicule vrac solide (benne).

#### Validation :

- Certificat ADR - Formation de base, si succès au contrôle de connaissances final.

#### Programme :

- Appréhender le contexte réglementaire de la formation : Présentation des objectifs de la formation de base, du recyclage base et du contexte réglementaire. Évaluation initiale des connaissances relatives à la formation.
- Prévenir les risques associés aux produits chimiques et aux gaz : Propriétés physico-chimiques. Risques associés. Classification et Identification des produits dangereux.
- Identifier les documents obligatoires : Les documents de bord. Exercices d'application.
- Appréhender les exemptions relatives aux transports : Les exemptions totales. Les quantités exceptées. Les quantités limitées. L'exemption partielle (1.1.3.6). Exercices pratiques de calcul des limites d'exemptions.
- Identifier les différents types d'emballage : Le marquage des emballages. L'étiquetage d'emballages. Exercices de reconnaissance d'emballage, marquages et étiquetages TMD.

- Identifier les règles de signalisation et de placardage des véhicules : Obligation de signalisation. Les panneaux orange. Les plaques étiquettes. Les codes de danger. Les autres marques. Exercices d'application.
- Appréhender les règles de chargement-calage-arrimage des matières conditionnées : Rappel du protocole de sécurité. Les interdictions de chargement en commun. Les denrées alimentaires. Les règles de chargement, manutention des colis. Les règles d'arrimage / déchargement. Cas particulier (bouteilles de gaz). Exercices d'application.
- Identifier les équipements du véhicule, de protection / prévention en fonction des marchandises dangereuses transportées.
- Optimiser la sécurité durant le transport : Circulation et stationnement des véhicules. Tunnels. Sensibilisation à la sûreté. Exercices d'application.
- Appréhender les risques liés au feu.
- Assurer sa sécurité, celle des tiers et de l'environnement en situation d'incident/accident : Conduite à tenir en cas d'incident/accident. Etude de cas concret. Mise en situation.
- Identifier les obligations des différents intervenants.
- Mise en application des acquis.
- Contrôle de connaissances.

**Durée :** 3 jours.



#### Les Plus :

- Des expériences réelles avec des produits chimiques.
- Des exercices incendie réalisés sur feu réel ou sur simulateur.

### Spécialisations matières dangereuses (formations initiales)

**Perfectionnement**

#### Public & pré-requis :

- Conducteurs routiers → Être titulaire d'un certificat de formation de base en cours de validité (au jour de l'examen).

#### Objectif :

- Être autorisé à transporter, en national et/ou en international, des matières selon la spécialisation préparée quel que soit le PMA du véhicule.

#### Validation :

- Certificat ADR de la spécialisation préparée, si succès au contrôle de connaissances final.

#### Programme :

- Présentation générale du transport de matières dangereuses :**
  - Contexte réglementaire général, présentation des formations des conducteurs.
- Prévention des accidents liés à la spécialisation préparée :**
  - Identification des matières dangereuses → Sécurité lors du chargement et du déchargement → Sécurité pendant le transport.

#### Étude de cas :

- Mise en application des acquis → Contrôle des connaissances.

#### Durées :

##### Spécialisation Classe 1 (Explosifs)

**MD MB 02** - 2 jours.

##### Spécialisation citernes

**MD MB 13** - 4 jours.

##### Spécialisation produits pétroliers

**MD MB 03** - 2 jours.

##### Spécialisation GPL

**MD MB 06** - 2 jours.



#### Le Plus :

- Des manuels CELSE adaptés à chaque spécialisation.



## Ludovic Mermet

Formateur AFTRAL conducteurs  
Matières dangereuses

Pour Ludovic Mermet, le mot-clé pour une formation réussie est : **l'interaction.**

"Outre la présentation de la réglementation ADR en vigueur au travers d'un **diaporama pertinent et riche d'informations**, je multiplie les **échanges avec les participants** afin de maintenir leur attention et répondre à leurs interrogations.

Cette dynamique de travail assure une ambiance agréable et une

**mise en condition optimale pour l'examen final !"**

Quel que soit le public, **le formateur adapte son animation pour une efficacité maximum.**



## Recyclage formation base

**MD MR 01**  
Perfectionnement

### Public & pré-requis :

- Formation ouverte à tout stagiaire susceptible de devenir conducteur routier.
- Être titulaire d'un certificat de formation de base en cours de validité (au jour de l'examen).

### Objectif :

- Être autorisé à transporter, en national et en international, les produits suivants : Gaz (Cl. 2) ; Liquides inflammables (Cl. 3) ; Matières solides inflammables (Cl. 4.1) ; Matières sujettes à l'inflammation spontanée (Cl. 4.2) ; Matières qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables (Cl. 4.3) ; Matières comburantes (Cl. 5.1) ; Peroxydes organiques (Cl. 5.2) ; Matières toxiques (Cl. 6.1) ; Matières infectieuses (Cl. 6.2) ; Matières corrosives (Cl. 8) et Matières et objets dangereux divers (Cl. 9), suivant les moyens de transport : Colis, Grand Récipient pour Vrac, Grand Emballages, Conteneur, Conteneur citerne ≤ 3m<sup>3</sup>, Citerne ou Véhicule batterie ≤ 1m<sup>3</sup>, Véhicule vrac solide (benne).

### Validation :

- Certificat ADR - Formation de base, si succès au contrôle de connaissances final.

### Programme :

- Appréhender le contexte réglementaire de la formation : Présentation des objectifs de la formation de recyclage base et du contexte réglementaire. Évaluation initiale des connaissances relatives à la formation.
- Prévenir les risques associés aux produits chimiques et aux gaz : Propriétés physico-chimiques. Risques associés. Classification et Identification des produits dangereux..
- Identifier les documents obligatoires : les documents de bord.

- Appréhender les exemptions relatives aux transports : Les exemptions totales. Les quantités exceptées, limitées, l'exemption partielle. Exercices pratiques de calcul des limites d'exemptions.
- Identifier les différents types d'emballage : Rappel Marquage / Etiquetage des emballages. Exercices de reconnaissance d'emballages, marquages et étiquetages TMD.
- Identifier les règles de signalisation et de placardage des véhicules.
- Appréhender les règles de chargement – calage – arrimage des matières conditionnées : actualisation des connaissances et exercices d'application.
- Identifier les équipements du véhicule, de protection / prévention en fonction des marchandises dangereuses transportées (rappel).
- Optimiser la sécurité durant le transport : Circulation. Sensibilisation à la sûreté. Exercices d'application.
- Appréhender les risques liés au feu – Exercice incendie.
- Conduite à tenir en cas d'incident / accident (rappel).
- Obligation des différents intervenants, infractions, sanctions.
- Mise en application des acquis (étude de cas).
- Contrôle des connaissances.

Durée : 2 jours.



### Les Plus :

- Des expériences réelles avec des produits chimiques.
- Des exercices incendie réalisés sur feu réel ou sur simulateur.

## Spécialisations matières dangereuses (formations de recyclage)

Perfectionnement

### Public & pré-requis :

- Conducteurs routiers.
- Être titulaire d'un certificat de formation de base et de la spécialisation à recycler, en cours de validité (au jour de l'examen final).

### Objectif :

- Être autorisé à transporter, en national et en international, des matières selon la spécialisation préparée.

### Validation :

- Certificat ADR de la spécialisation préparée, si succès au contrôle de connaissances final.

### Programme :

#### Présentation générale du contexte réglementaire :

- Évaluation initiale.

#### Rappel / Actualisation des connaissances :

- Sécurité du transport des matières dangereuses.
- Aspects réglementaires.

#### Étude de cas / Mise en situation.

#### Contrôle de connaissances.

### Durées :

#### Spécialisation Classe 1 (Explosifs)

MD MR 09 - 1 jour.

#### Spécialisation citernes

MD MR 17 - 2 jours.

#### Spécialisation citernes option chimique ou gaz

MD MR 18 - 3 jours.

#### Spécialisation citernes extension gaz

MD MR 19 - 3 jours.

#### Spécialisation citernes extension chimique

MD MR 20 - 3 jours.

#### Spécialisation produits pétroliers

MD MR 10 - 1 jour.

#### Spécialisation GPL

MD MR 15 - 1 jour.



### Les Plus :

- Des manuels CELSE adaptés à chaque spécialisation.

## Spécialisations citernes

### Deux nouvelles spécialisations citernes sont proposées en recyclage :

- Une spécialisation "citernes", englobant les anciennes spécialisations citernes et citernes gaz, sur 2 jours.

**Attention !** Pour suivre cette formation de recyclage, il faut être titulaire d'un certificat de formation de base en cours de validité et des anciennes spécialisations "citernes" et "citernes gaz" en cours de validité.

- Une spécialisation "citernes option chimique ou gaz", sur 3 jours.

Elle permet aux conducteurs titulaires d'un certificat de formation de base en cours de validité, et d'une ancienne spécialisation "citernes gaz" en cours de validité, d'étendre leurs compétences au "chimique",

**OU** aux conducteurs titulaires d'un certificat de formation de base en cours de validité, et d'une ancienne spécialisation "citernes chimique" en cours de validité, d'étendre leurs compétences au "gaz".



# MATIÈRES DANGEREUSES

## Dates et lieux :

voir calendrier des stages et site internet : [www.aftral.com](http://www.aftral.com)

## Formation sur mesure destinée aux jeunes conducteurs de porteurs citernes gaz

### Ludovic Guillory,

Formateur AFTRAL à Cesson-Sévigné

Cette formation est née d'un constat de Lionel André, moniteur chez la SAMAT Bretagne : **le rapport "temps passé/qualité de formation" des nouveaux conducteurs de porteurs citernes gaz était peu satisfaisant** ; les conducteurs invalidaient une semaine de leur temps dans une formation où ils étaient plus spectateurs qu'acteurs.

Lionel m'a alors contacté pour **mettre en place un module de formation spécifique aux conducteurs Matières Dangereuses de la SAMAT Bretagne.**

C'est une formation d'une **journée en 2 temps : un test de positionnement du conducteur** évaluant ses pré-requis et basé sur la conduite en simulateur ; puis une **mise en situation réelle sur un porteur citerne gaz** accompagné du formateur de l'entreprise.

J'ai dans un premier temps créé un **module de démonstration** pour présenter aux acteurs de la SAMAT Bretagne **une vue d'ensemble des possibilités du simulateur.**

Après validation par M. Florent Bienvenu (responsable sécurité chez BUTAGAZ) et **intégration dans le simulateur d'un modèle de véhicule porteur citerne**, j'ai réalisé les séquences inscrites dans le cahier des charges fourni par la SAMAT Bretagne et BUTAGAZ.

Ainsi **programmé spécifiquement à la conduite de citerne gaz**, le simulateur fait prendre conscience au conducteur des **répercussions directes de son comportement de conduite sur le comportement du véhicule.**

Si le conducteur passe avec succès les différents scénarios proposés dans le simulateur, il se transpose aussitôt du **virtuel au réel.**



### Lionel André,

Moniteur sécurité SAMAT Bretagne

Les pré-requis exigés par notre client BUTAGAZ pour les conducteurs sans expérience de porteur citerne gaz sont : 3 ans de conduite PL dont 6 mois en citerne ou similaire (pendu, fond mouvant). Faute de quoi, **une formation agréée sur piste ou équivalent est demandée.**

Ce mot "équivalent" a provoqué chez moi l'impulsion de départ : "Imaginons une **formation réellement dédiée au métier du gaz vrac.**"

C'est une journée en 4 temps pendant laquelle le stagiaire est entièrement coaché :

- Exercices spécifiques à la conduite citerne gaz, **sur simulateur et avec moniteur,**
- Manœuvres sur piste avec moniteur pour provoquer chez le stagiaire une **prise de conscience de la spécificité des livraisons gaz,**
- Révision et synthèse théoriques en **salle multimédia,**
- Conduite sur route avec moniteur en **conditions réelles avec un camion chargé de gaz,** pendant 1 à 2 heures.

Après cette journée, **le stagiaire sait que ce n'est plus un véhicule comme les autres qu'il conduit.** Et il a acquis toutes les connaissances pour exercer son nouveau métier.



## Serge Le Berre,

Directeur SAMAT Bretagne



La distribution des produits de chauffe connaît un pic d'octobre à avril, ce qui engendre une **augmentation de notre activité d'environ 20% et une recrudescence de nos besoins en formation.**

**Disposer d'un centre de formation sur place améliore très nettement notre souplesse d'organisation :** nous établissons notre calendrier en fonction de nos besoins et non plus en fonction des disponibilités du centre de formation.

**De plus, les chauffeurs ne sont immobilisés qu'un jour** au lieu de quatre (jours de formation + déplacement), **pour une qualité de formation au moins égale** à celle que nous connaissons déjà. **Les bénéfices qualitatifs et financiers sont indéniables.**



## Florent Bienvenu

Responsable HSSE transport, BUTAGAZ SAS

**L'innovation dans cette formation** est de mettre le conducteur en situation dans un **simulateur de conduite qui reproduit l'effet ballant d'une citerne gaz** (4 à 11 tonnes) partiellement remplie.

**Les bénéfices pour BUTAGAZ sont multiples :**

- Les scénarios de comportement du véhicule sont plus nombreux que dans la formation traditionnelle,
- La formation des chauffeurs est donc plus complète,
- La création d'un nouveau site de formation, et leur multiplication, incitera les transporteurs à **envoyer systématiquement leurs conducteurs en formation, réduisant ainsi les risques d'accident lors de transport de gaz.**

## AFTRAL A DISPENSÉ UNE FORMATION SUR MESURE...

...aux jeunes conducteurs de porteurs citernes gaz pour les livraisons à domicile et de semi-citernes gaz pour les transports industriels pour le compte de SAMAT Bretagne — formation à la conduite préventive dans le transport de gaz en citernes, réalisée par un référent simulateur de conduite Poids lourd AFTRAL, sur la base d'un cahier des charges élaboré par les services de la Direction sécurité de Butagaz France et SAMAT Bretagne.

### Objectif :

Prévenir le risque de renversement de citernes gaz avec des exercices incluant des éléments de distraction des jeunes conducteurs tels que : téléphone portable, réglage de radios ou de GPS, etc.



# MATIÈRES DANGEREUSES

## Dates et lieux :

voir calendrier des stages et site internet : [www.aftral.com](http://www.aftral.com)

## Conseillers à la sécurité Formations de préparation à l'examen initial

### CONSEILLER À LA SÉCURITÉ

#### Chapitre 1.8.3 de l'ADR et l'article 6 de l'arrêté TMD

#### I Quelles entreprises sont soumises à l'obligation d'avoir un conseiller à la sécurité ?

- emballeurs,
- chargeurs,
- expéditeurs,
- remplisseurs,
- transporteurs,
- loueurs de véhicules MD,
- destinataires (dans certains cas),

#### I Qui peut devenir conseiller à la sécurité\* ?

- Le chef d'entreprise,
- Un salarié de l'entreprise,
- Une personne externe à l'entreprise.

Aucun pré-requis n'est exigé.

#### I Comment devenir conseiller à la sécurité ?

- Ces personnes doivent obtenir un certificat de conseiller à la sécurité délivré après réussite à un examen réalisé par le CIFMD (Comité Interprofessionnel pour le développement de la Formation dans les transports de Marchandises Dangereuses).

- Le domaine de compétence du conseiller est fixé par son certificat qui mentionne les modes de transport et les classes de marchandises dangereuses sur lesquels l'examen a porté :

3 modes : 5 spécialités :

- route,
- ferroviaire,
- fluvial,
- classe 1 (explosifs),
- classe 2 (gaz),
- classes 3 à 9 (produits inflammables, toxiques, corrosifs, comburants infectieux, etc.), sauf classe 7,
- classe 7\*\* (radioactifs),
- hydrocarbures (n° ONU 1202, 1203, 1223, 3475 et le carburant aviation classé sous les N° ONU 1268 ou 1863).

\*\* formation non dispensée par AFTRAL

#### I Quelles sont les missions du conseiller sécurité ?

- Examiner les règles relatives au chargement, déchargement et transport de marchandises dangereuses et conseiller l'entreprise,
- Rédiger un rapport annuel destiné à la direction de l'entreprise ou le cas échéant à une autorité publique, sur les activités de cette entreprise relatives au transport de marchandises dangereuses,
- Assurer la rédaction d'un rapport d'accident et ses modalités de traitement.

#### I Quelles sont les règles de renouvellement du certificat de conseiller sécurité ?

- Les certificats de Conseiller à la Sécurité ont une validité de **5 ans**.
- Les titulaires d'un certificat de Conseiller à la Sécurité souhaitant renouveler la validité de leur certificat, sans extension à d'autres modes et classes, devront passer un examen de renouvellement dans l'année qui précède l'échéance de leur certificat.

Nos formations se composent d'un tronc commun et de modules de spécialisation, soit en formation initiale, soit en formation de recyclage.

#### Les formations "initiales"

	Code de la formation	Durée
Tronc commun	PC RE 24	2 jours
Mode route chimique*	PC RE 25	3 jours
Mode route classe 1	PC RE 29	2 jours
Mode route classe 2	PC RE 30	3 jours
Mode route hydrocarbures	PC RE 32	2 jours
Mode fer chimique*	PC RE 27	3 jours
Mode fer classe 1	PC RE 52	2 jours
Mode fer classe 2	PC RE 53	2 jours
Mode fluvial chimique*	PC RE 28	3 jours
Mode fluvial classe 1	PC RE 54	2 jours
Mode fluvial classe 2	PC RE 55	2 jours
Module de synthèse mode ROUTIER	PC RE 60	2 jours
Module de synthèse mode FERROVIAIRE	PC RE 63	1 jour
Module de synthèse mode FLUVIAL	PC RE 64	1 jour

#### Les formations "recyclage"

	Code de la formation	Durée
Recyclage Tronc Commun : rappels, structure et nouveautés	PC RE 37	2 jours
Mode route chimique*	PC RE 44	1 jour
Mode route classe 1	PC RE 45	1 jour
Mode route classe 2	PC RE 46	1 jour
Mode route hydrocarbures	PC RE 57	1 jour
Mode fer chimique*	PC RE 38	1 jour
Mode fer classe 1	PC RE 39	1 jour
Mode fer classe 2	PC RE 40	1 jour
Mode fluvial chimique*	PC RE 41	1 jour
Mode fluvial classe 1	PC RE 42	1 jour
Mode fluvial classe 2	PC RE 43	1 jour
Préparation à une session orale d'examen (pour les candidats ayant obtenu une note entre 8 et 13,33/20)	PC RE 47	1 jour

\*Chimique : concerne les classes 3, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 6.1, 6.2, 8 et 9

AFTRAL propose différentes formules de formation pour devenir conseiller à la sécurité.

**Assistance technique – Département Risques et Environnement Transport et Logistique (DRETL) : 01 49 78 21 12**

## Conseiller à la sécurité : tronc commun (initial)

**PC RE 24**  
Perfectionnement

### Public & pré-requis :

- Cadres, agents de maîtrise, dirigeants, et toute personne désirant se présenter à l'examen de conseiller à la sécurité en transport de marchandises dangereuses.
- Esprit d'analyse et de synthèse et réelles aptitudes à la rédaction de rapports.

### Objectif :

- Acquérir les connaissances nécessaires à l'obtention de l'examen autorisant à assumer la fonction de Conseiller à la Sécurité.

### Validation :

- Attestation de fin de formation.

### Programme :

#### Tronc commun :

- Rôle et fonctions du conseiller à la sécurité.
- Prévention des accidents.
- Rapport annuel / rapport d'accident.

#### Modalités d'examen :

- Approche de la structure de l'ADR.

**Durée :** 2 jours.

## Conseiller à la sécurité : modules de synthèse (initial)

Perfectionnement

### Public & pré-requis :

- Cadres, agents de maîtrise, dirigeants, et toute personne désirant se présenter à l'examen de conseiller à la sécurité en transport de marchandises dangereuses..
- Esprit d'analyse et de synthèse et réelles aptitudes à la rédaction de rapports. Avoir assisté au "Tronc Commun" PC RE 24 et à la (les) formation(s) "Conseiller à la sécurité - Mode routier et/ou ferroviaire et/ou fluvial", quelle que soit la spécialité.

### Objectif :

- Se familiariser avec les conditions de l'examen autorisant à assumer la fonction de Conseiller à la Sécurité (QCM blanc + étude de cas blanc + corrections).

### Validation :

- Attestation de fin de formation.

### Programme :

#### Module de synthèse préparant aux épreuves d'examen :

- Mise en condition pour l'examen de Conseiller à la Sécurité.
- Questionnaires à choix multiples.
- Études de cas.

#### Durées :

**Conseiller à la sécurité mode routier : module de synthèse PC RE 60** – 2 jours

**Conseiller à la sécurité mode ferroviaire : module de synthèse PC RE 63** – 1 jour

**Conseiller à la sécurité mode fluvial : module de synthèse PC RE 64** – 1 jour

### Les Plus :

- Travail sur les annales d'examens.
- Plus de 15 ans d'animation et de retour d'expérience sur l'examen CIFMD.



Paroles  
de **Pros**

## Mathilde Cordier

Responsable ADR France maritime au Havre  
Kuehne & Nagel

### Des formateurs très professionnels...

"Auparavant, nous faisons appel à un conseiller à la sécurité externe. Mais, il s'est avéré plus intéressant d'intégrer ce poste de Conseiller à la sécurité au sein de l'entreprise. J'avais déjà suivi une formation ADR chez AFTRAL.

Cette création de poste m'a intéressée. **J'ai donc passé tous les examens pour devenir conseiller à la sécurité route, puis fluvial et ferroviaire, que j'ai réussis avec succès.**

Preuve que ces **formations AFTRAL** sont bien conçues, avec **beaucoup d'entraînement sur des études de cas, ce qui facilite les révisions et la réussite aux examens !**

D'ailleurs, l'année prochaine, je préparerai la formation de recyclage Conseiller à la sécurité route avec AFTRAL."

## Conseiller à la sécurité : spécialités initiales

Perfectionnement

### Public & pré-requis :

- Cadres, agents de maîtrise, dirigeants, et toute personne désirant se présenter à l'examen de conseiller à la sécurité en transport de marchandises dangereuses.
- Esprit d'analyse et de synthèse et réelles aptitudes à la rédaction de rapports.
- Avoir assisté au "Tronc commun" PC RE 24.

### Objectif :

- Acquérir les connaissances nécessaires à l'obtention de l'examen autorisant à assumer la fonction de Conseiller à la Sécurité.

### Validation :

- Attestation de fin de formation.

### Programme :

- Mode de la spécialisation
- Études de cas.

### Durées :

**Mode routier spécialité chimique PC RE 25** - 3 jours

**Mode routier spécialité classe 1 PC RE 29** - 2 jours

**Mode routier spécialité classe 2 PC RE 30** - 3 jours

**Mode routier spécialité hydrocarbures PC RE 32** - 2 jours

**Mode ferroviaire spécialité chimique PC RE 27** - 3 jours

**Mode ferroviaire spécialité classe 1 PC RE 52** - 2 jours

**Mode ferroviaire spécialité classe 2 PC RE 53** - 2 jours

**Mode fluvial spécialité chimique PC RE 28** - 3 jours

**Mode fluvial spécialité classe 1 PC RE 54** - 2 jours

**Mode fluvial spécialité classe 2 PC RE 55** - 2 jours



Les examens initiaux et de renouvellement organisés par le **CIFMD** ([www.cifmd.fr](http://www.cifmd.fr)) se dérouleront aux mêmes dates :

- **Examen initial et Recyclage : 20 avril 2016**  
Les inscriptions débiteront le 20 novembre 2015 et se clôtureront le 20 janvier 2016.
- **Examen initial et Recyclage : 19 octobre 2016**  
Les inscriptions débiteront le 19 mai 2016 et se clôtureront le 19 juillet 2016.

Mettez toutes les chances de votre côté pour réussir l'examen en suivant une formation chez AFTRAL !

*Renseignez-vous auprès du centre AFTRAL le plus proche de chez vous pour connaître nos dates de formation et vous inscrire !*

**Contacts : voir au dos de cette brochure.**

# MATIÈRES DANGEREUSES

## Dates et lieux :

voir calendrier des stages et site internet : [www.aftral.com](http://www.aftral.com)

## Conseillers à la sécurité – Formations de préparation à l'examen de recyclage

### Recyclage tronc commun : rappels, structure et nouveautés

**PC RE 37**  
Perfectionnement

#### Public :

→ Conseillers à la sécurité titulaires du certificat, quel que soit le mode (mode routier et/ou ferroviaire et/ou fluvial), et quelle que soit la spécialité (classe 1 et/ou 2 et/ou 3, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 6.1, 6.2, 8 et 9 et/ou N°ONU 1202, 1203, 1223, 3475 et carburant aviation de N°ONU 1268 ou 1863).

#### Objectif :

→ Développer les connaissances nécessaires à l'obtention de l'examen de renouvellement du certificat autorisant à assumer la fonction de Conseiller à la Sécurité.

#### Validation :

→ Attestation de fin de formation.

#### Programme :

##### Tronc commun :

→ Rappel concernant les modalités d'examen.

→ La structure de la réglementation : principes de lecture identiques aux 3 règlements ADR / RID / ADN en vigueur.

→ Cas pratiques :

- Identification des matières.
- Classification des matières.
- Exemptions.
- Emballages.
- Marquage et étiquetage des emballages.

→ Les cas pratiques se dérouleront sous la forme de Questions à Choix Multiples.

**Durée :** 2 jours.

Paroles  
de **Pros**

### Carole Teissier,

Coordinatrice import export  
et CSTMD SHISEIDO international France



#### La formation Conseiller à la Sécurité, on en sort « re-boostés » !

“ Je suis **Conseiller à la Sécurité en Transport de Matières Dangereuses** (CSTMD) chez Shiseido international France SAS au sein d'une unité de production européenne qui fabrique des cosmétiques et produits de parfumerie à caractère dangereux pour le transport. Cette activité est complémentaire à ma fonction de Coordinatrice import/export pour laquelle je suis amenée à expédier/exporter à travers le monde, avec **tous types de transports**. En tant que CSTMD “maison”, je suis au cœur de l'action, depuis la conception des produits (R & D, développement packaging), en intégrant la production (fabrication, conditionnement, stockage) jusqu'aux expéditions. Je veille, sur toute la chaîne, au **respect de la réglementation ADR en vigueur**.

Durant la formation de Conseiller à la sécurité, le formateur AFTRAL a su **nous donner les outils et les conduites à tenir pour assurer pleinement nos missions de conseiller**, tels que la réglementation l'exige.

J'ai réussi mon examen Conseiller à la sécurité, avec succès : 18/20. Je recommande vivement cette formation dispensée par AFTRAL, mais aussi **les recyclages** qui donnent l'occasion de se retrouver entre conseillers à la sécurité, de confronter nos expériences, de **repartir avec des solutions et des axes d'amélioration**.

On en sort “re-boostés”. Au-delà de la formation, **l'accompagnement et le suivi des clients**, via les services du DRETL\* tels que la hotline (assistance technique), permettent de **se sentir moins seuls face aux interprétations de l'ADR. C'est appréciable !**”

\* DRETL – Département Risques et Environnement Transport logistique, au sein d'AFTRAL – Tél. 01 49 78 21 12

Nos formations de recyclage conseiller à la sécurité vous permettent de développer vos connaissances en vue de l'obtention de l'examen de renouvellement du certificat autorisant à assumer la fonction de Conseiller à la sécurité.

**À noter :** recyclage obligatoire tous les 5 ans.



### Conseiller à la sécurité (spécialités recyclage)

Perfectionnement

#### Public pré-requis :

→ Conseillers à la sécurité titulaires du certificat, quels que soient les modes et les spécialités → Avoir suivi le module tronc commun PC RE 37.

#### Objectif :

→ Développer les connaissances nécessaires à l'obtention de l'examen de renouvellement du certificat autorisant à assumer la fonction de Conseiller à la Sécurité.

#### Validation :

→ Attestation de fin de formation correspondant au mode inscrit sur le Certificat.

#### Programme :

→ Les participants devront se munir du RID, de l'ADN et l'ADR en vigueur ainsi que l'arrêté ADN, en fonction du mode concerné → Rappel des points abordés en tronc commun.  
→ Cas pratiques réglementaires spécifiques au mode concerné sous la forme de Questions à Choix Multiples.

**Durée par formation :** 1 jour.

**Mode routier spécialité chimique - PC RE 44**

**Mode routier spécialité classe 1 - PC RE 45**

**Mode routier spécialité classe 2 - PC RE 46**

**Mode routier spécialité hydrocarbures - PC RE 57**

**Mode ferroviaire spécialité chimique - PC RE 38**

**Mode ferroviaire spécialité classe 1 - PC RE 39**

**Mode ferroviaire spécialité classe 2 - PC RE 40**

**Mode fluvial spécialité chimique - PC RE 41**

**Mode fluvial spécialité classe 1 - PC RE 42**

**Mode fluvial spécialité classe 2 - PC RE 43**

#### Les Plus :

- Travail sur les annales d'examens.
- Plus de 15 ans d'animation et de retour d'expérience sur l'examen CIFMD.

## Formation de préparation à l'oral de rattrapage de l'examen de recyclage

### Conseiller à la sécurité en vue d'une présentation à l'examen oral (recyclage)

**PC RE 47**  
Perfectionnement

#### Public & pré-requis :

→ Conseillers à la sécurité titulaires du certificat.  
→ Avoir obtenu au QCM (examen écrit de recyclage) une note supérieure ou égale à 8/20 et inférieure à 13,33/20.  
→ Avoir exercé les missions de conseiller à la sécurité pendant au moins trois ans, pendant la validité du certificat, dont au moins la dernière année avant le renouvellement.

#### Objectif :

→ Savoir présenter devant un jury un dossier composé de trois bilans et rapports annuels de son activité de conseiller.

#### Validation :

→ Attestation de fin de formation.

#### Programme :

→ Préparation à l'examen de rattrapage oral.  
→ Déroulement de l'examen au regard des épreuves antérieures.  
→ Rôle et fonctions du conseiller à la sécurité.  
→ Présentation de l'entreprise.  
→ Rapport annuel.  
→ Prévention et sauvegarde.  
→ Rapport d'accidents (utilisation de cas pratiques).  
→ Les responsabilités.

**Durée :** 1 jour.

## Formations complémentaires – Spécial conseiller à la sécurité

### Conseiller à la sécurité : rapport annuel et rapport d'accident

**PC RE 36**  
Perfectionnement

**Public & pré-requis :**

- Conseillers à la sécurité titulaires du certificat, quelles que soient les spécialités.
- La technique d'animation étant basée sur une application pratique, la venue des participants avec leur ordinateur portable est vivement conseillée.

**Objectif :**

- Maîtriser la traçabilité des actions du conseiller à la sécurité menées dans le cadre du chapitre 1.8.3. de l'ADR et de l'article 6 de l'Arrêté TMD.
- Concevoir et réaliser la rédaction du Rapport Annuel et du Rapport d'Accident.

**Validation :**

- Attestation de fin de formation.

**Programme :**

- Rappel du contexte réglementaire et des évolutions.
- Obligations des différents intervenants (responsabilités).

- Objectifs du logiciel fourni.
- Organisation du programme.
- Données de l'entreprise.
- Rapport d'activité.
- Rapport d'accident.
- Impression du rapport annuel.
- Veille réglementaire.
- Mise en œuvre au jour le jour des nouvelles directives.

**Durée :** 1 jour.



**Le Plus :**

- Remise d'un logiciel simplifiant la rédaction des rapports annuels / d'accidents.

### ADR 2017 : formation dédiée aux conseillers à la sécurité

**PC RE 35**  
Perfectionnement

**Public & pré-requis :**

- Conseillers à la sécurité titulaires du certificat, quelles que soient les spécialités.

**Objectif :**

- Présentation des nouvelles prescriptions 2017 de l'ADR.

**Validation :**

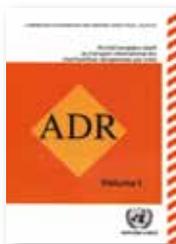
- Attestation de fin de formation.

**Programme :**

- Principes de la restructuration / ADR → Lecture et utilisation de l'ADR / commentaires sur l'arrêté TMD.

- Différences entre ADR 2015 et 2017, évolutions → Explication des principales évolutions.

**Durée :** 1 jour.



### Conseiller à la sécurité : perfectionnement techniques d'audit

**NOUVEAU**  
**PC RE 61**  
Perfectionnement

**Public & pré-requis :**

- Conseillers à la sécurité titulaires du certificat, quelles que soient les spécialités.

**Objectif :**

- Appréhender les différentes techniques d'audit lors d'une visite du CSTMD.
- Appréhender les secteurs sensibles récurrents sur un site.

**Validation :**

- Attestation de fin formation.

**Programme :**

- Rappel du contexte réglementaire et ses évolutions.
- Tâches du conseiller.
- Items à auditer sur chaque tâche.
- Démarches administratives.
- Techniques d'audit, moyens.
- Sujets/secteurs sensibles et récurrents.
- Veille réglementaire.
- Retour d'expérience.

**Durée :** 1 jour



**Le Plus :**

- Formation proposée en complément du PC RE 36, pour aider les nouveaux conseillers à la sécurité à assurer leur rôle et missions réglementaires.

Paroles  
de **Pros**

### Smâil Gacem,

Technicien Qualité Sécurité Environnement, Envie 2E  
Conseiller à la Sécurité, Revi+



**Cette formation Conseiller à la sécurité est très utile en interne et dans nos relations clients.**

"Notre entreprise est spécialisée dans la collecte, le traitement et la valorisation des déchets. Nous collectons ces déchets chez les clients (déchets souillés notamment), nous les manipulons et les transportons.

Internaliser la fonction de **Conseiller à la sécurité** semblait donc nécessaire.

Lorsque j'ai pris ce poste, j'avais peu d'expérience et beaucoup de questions. **J'ai apprécié la formation Conseiller à la sécurité chez AFTRAL** : la formatrice a su répondre de **manière très**

**concrète** à mes interrogations, j'ai appris à **manipuler et décrypter l'ADR** ; c'est aussi une formation valorisante avec le passage d'un examen débouchant sur un diplôme.

**Cette formation Conseiller à la sécurité est très utile en interne et dans nos relations clients.** Par exemple, j'ai décelé chez l'un de nos clients des problèmes de conditionnement ; j'ai apporté mes conseils pour le reconditionnement de ses déchets, puis nous avons pu procéder à leur enlèvement. Nos conducteurs suivent aussi leur **formation ADR chez AFTRAL**, organisme que je recommande car **connu et reconnu par la profession.**"

# MATIÈRES DANGEREUSES

## Dates et lieux :

voir calendrier des stages et site internet : [www.aftral.com](http://www.aftral.com)

## Autres personnels intervenant dans le transport multimodal

### Règlementation 2015

Les évolutions de la réglementation 2015 concernent entre autres :

- Nouveau N° ONU pour le transport d'emballages vides,
- Nouvelles définitions,
- Création d'une nouvelle division pour la classe 2 (gaz),
- Précision sur le fond et la forme des étiquettes, plaques-étiquettes et marques,

- Nouvelles spécificités sur les piles au lithium,
- Nouvelles dispositions pour le transport de MD en vrac,
- Nouveautés dans le transport d'amiante,
- Exemptions liées au transports de lampes contenant des MD,
- Nouvelles instructions d'emballages...

## Formations spécifiques à l'obligation du chapitre 1.3 de l'ADR, RID et ADN

- Cadres et Maîtrise

### Les prescriptions d'expédition des marchandises dangereuses

**PC RE 23**  
Perfectionnement

#### Public :

→ Affréteurs, commissionnaires, transitaires et dispatcheurs, responsables d'exploitation, d'achat de transport et chefs de quai, personnel administratif en charge des documents de transport, chefs d'entreprise de transport.

#### Objectif :

→ Connaissance de la réglementation des transports par route.  
→ Approche des évolutions relatives à cette réglementation : aspects méthodologiques.  
→ Répondre au chapitre 1.3 de l'ADR.

#### Validation :

→ Attestation de fin de formation.

#### Programme :

→ Présentation du contexte réglementaire → Sensibilisation aux risques des produits dangereux → Classification et identification des matières dangereuses.  
→ Exemptions totales → Quantités limitées → Quantités exceptées → Emballage.  
→ Exemptions partielles du 1.1.3.6 → Formations → Documents de bord → Choix des véhicules citernes → Chargement des véhicules → Sécurité → Règles de circulation / stationnement / tunnels → Responsabilités → Notion de transport multimodal.

**Durée :** 2 jours.



#### Le Plus :

→ Une présentation simplifiée mais non moins complète, permettant d'appréhender sereinement l'ADR.

### ADR : principes généraux

**PC RE 05**  
Perfectionnement

#### Public :

→ Chefs d'entreprise de transport, cadres responsables de services transport / expédition.

#### Objectif :

→ Connaissance de la réglementation des transports par route en France.  
→ Modifications par rapport à l'ancien règlement. Mesures transitoires et politique européenne.

#### Validation :

→ Attestation de fin de formation selon chapitre 1.3.

#### Programme :

→ Présentation du contexte réglementaire → Sensibilisation aux risques des produits dangereux → Classification et identification des matières dangereuses.  
→ Exemptions totales → Quantités limitées → Quantités exceptées → Emballage.  
→ Exemptions partielles du 1.1.3.6 → Formations → Documents de bord → Choix des véhicules citernes → Chargement des véhicules → Sécurité → Règles de circulation / stationnement / tunnels → Responsabilités.

**Durée :** 1 jour.



#### Le Plus :

→ Une présentation simplifiée mais non moins complète, permettant d'appréhender sereinement l'ADR.

Paroles  
de **Pros**

### Pierre Guillemaut,

Formateur Expert depuis plus de 15 ans au sein du DRETL (Département Risques et Environnement Transport et Logistique)

"Nous sommes mandatés **"conseil-d'experts"** par le ministère des Transports, et sommes garants de l'agrément autorisant AFTRAL à assurer les formations obligatoires des conducteurs transportant des matières dangereuses.

Nous assurons la formation et le suivi de tous les formateurs matières dangereuses AFTRAL, nous créons et maintenons à jour les supports pédagogiques, nous concevons et animons des formations spécifiques,

adaptées aux besoins précis des entreprises". En relation avec l'autorité compétente, le DRETL assure également une veille réglementaire permanente, et peut ainsi conseiller et préparer au mieux les entreprises aux évolutions réglementaires à venir.

**Formateur tous modes, toutes classes, conseiller à la sécurité, référent IATA d'AFTRAL..., Pierre GUILLEMAUT dispose d'une solide expérience, notamment dans le milieu automobile (groupe RENAULT).**

"J'interviens sur des sujets techniques tels que l'expédition de batteries au lithium pour des véhicules électriques, satellites, torpilles, les matières radioactives, le stockage et le risque chimique, le transport multimodal... Au DRETL, le travail est passionnant et demande un investissement total. La présence de marchandises dangereuses dans tous les secteurs d'activités, et la réglementation, en constante évolution, ôtent toute routine et permettent de se remettre en question et d'apprendre encore chaque jour, et ce depuis plus de 15 ans."

## ADR 2015 : rappels et nouveautés

**PC RE 22**  
Perfectionnement

**Public & pré-requis :**

- Agents de maîtrise, cadres, dirigeants.
- Une connaissance préalable de la réglementation des matières dangereuses est souhaitable.

**Objectif :**

- Présentation des modifications apportées par l'ADR 2015.

**Validation :**

- Attestation de fin de formation selon chapitre 1.3.

**Programme :**

- Rappel du contexte réglementaire.
- Nouveau N° ONU pour le transport d'emballages vides.

- Nouvelles définitions.
- Création d'une nouvelle division pour la classe 2 (gaz).
- Précision sur le fond et la forme des étiquettes, plaques-étiquettes et marques.
- Nouvelles spécificités sur les piles au lithium.
- Nouvelles dispositions pour le transport de MD en vrac.
- Nouveautés dans le transport d'amiante.
- Exemptions liées au transports de lampes contenant des MD.
- Nouvelles instructions d'emballages.
- Questions diverses.

**Durée :** 1 jour.

## Les prescriptions d'expédition des matières et objets explosifs (classe 1)

**PC RE 56**  
Perfectionnement

**Public :**

- Expéditeurs, affréteurs, commissionnaires, transitaires et dispatcheurs, responsables d'exploitation, d'achat de transport, et chefs de quai, personnel administratif en charge des documents de transport, chefs d'entreprise de transport.

**Objectif :**

- Connaître la réglementation des transports par route pour le transport de produits explosifs.

**Validation :**

- Attestation de fin de formation.

**Programme :**

- Contexte réglementaire → Classification des explosifs → Conditionnement.
- Exemption partielle du 1.1.3.6 → Les formations obligatoires → Les documents de bord → ADR → Code de la Défense → Citernes mobiles et MEMU → Chargement et déchargement → Signalisation et placardage → Les véhicules agréés (ADR) → Equipements imposés par le Code de la Défense → Circulation et stationnement → Tunnels → Sécurité → Obligations et sanctions.

**Durée :** 2 jours.

## Journée de présentation du RID (transport ferroviaire)

**PC RE 03**  
Perfectionnement

**Public :**

- Cadres et agents de maîtrise.

**Objectif :**

- Connaître la réglementation restructurée relative au transport des matières dangereuses par fer.

**Validation :**

- Attestation de fin de formation.

**Programme :**

- Le cadre réglementaire national et international.
- L'arrêté dit "RID".
- Documents relatifs aux transports de matières dangereuses.
- L'emballage des matières dangereuses.
- Chargement/déchargement, arrimage.
- Équipements spécifiques aux wagons citernes.
- Conditions de transport des matières dangereuses.

**Durée :** 1 jour.

# index

Consulter l'index thématique  
pages 224 à 226

**Proposé en intra :** ce stage peut être planifié à la demande directement dans vos locaux ou adapté à votre activité.  
Tél. : 01 49 78 21 12



# MATIÈRES DANGEREUSES

## Dates et lieux :

voir calendrier des stages et site internet : [www.aftral.com](http://www.aftral.com)

## Formations spécifiques à l'obligation du chapitre 1.3 de l'ADR, RID et ADN

- Manutentionnaires

### Manutention des colis de matières dangereuses

**PA RE 01**  
Perfectionnement

#### Public :

- Personnel de manutention chargé de la manutention, du stockage et de l'expédition des colis.

#### Objectif :

- Connaître les règles de manutention des colis de matières dangereuses.
- Répondre au chapitre 1.3 de l'ADR.

#### Validation :

- Attestation de fin de formation selon chapitre 1.3.

#### Programme :

##### A partir de l'examen d'un colis :

- Identifier les étiquettes de danger et en déduire la classe du produit.
- Connaître les dangers présentés.
- Prendre les mesures de prévention adéquates, lors de la manutention mécanique ou manuelle, du gerbage, du chargement, du calage et de l'arrimage.
- Information sur les incompatibilités de chargement.
- Savoir apprécier les différents types d'emballages (agrés ou non).

#### En cas d'incident ou d'accident :

- Procédures à utiliser → Connaissance des moyens de secours mis à disposition.

#### Les documents :

- Savoir interpréter les mentions indiquant que l'on manipule des matières dangereuses et leur risque.

#### Les responsabilités :

- Du chargeur → Du transporteur.

#### Exercices pratiques :

- Reconnaissance des colis sur le quai au chargement et au déchargement → Cantonnement d'un épandage.
- Repérage des moyens d'extinction de l'entreprise.

Durée : 1 jour.



#### Le Plus :

- Un programme adapté à l'ensemble des chargeurs, déchargeurs, expéditeurs, plate-forme logistique...

### Manutention des colis de matières dangereuses 100% e-learning



**NOUVEAU**

**PA WW 01**  
Perfectionnement

#### Public :

- Personnel de manutention chargé de la manutention, du stockage et de l'expédition de colis de marchandises dangereuses.

#### Objectif :

- Décrire les risques présentés par les matières dangereuses → Identifier un colis de matières dangereuses → Identifier et appliquer les différents process d'expédition des matières dangereuses → Mettre en œuvre les mesures à prendre en cas d'accident.

#### Validation :

- Attestation d'assiduité → Attestation de fin de formation, remise au participant selon le chapitre 1.3 de l'ADR en vigueur

#### Programme :

- Formation théorique en ligne.
- Modules de formation interactifs sonorisés + évaluations de fin de module.
- Evaluation finale en ligne.

#### Classification et risques

- L'ADR → Marchandises dangereuses → Classes de danger et risques associés.
- Identification → Exercices intermédiaires de validation du module.

#### Emballage des marchandises dangereuses

- Définition colis → Les quantités limitées → La procédure normale sans exemption → Exercices intermédiaires de validation du module.

#### Expédition de marchandises dangereuses

- Process d'expédition → Procédure de chargement
- Exercices de validation du module.

#### Responsabilités – Obligations

- Obligations des intervenants → Sanctions : délits, infractions → Que faire en cas d'incident / d'accident → Exercices de validation du module.

#### Test final de validation des acquis

Durée : 3,5 heures.

**DÉCOUVREZ NOS FORMATIONS  
E-LEARNING PAGES 117 à 123**



#### Le Plus :

- Interactivité et attractivité du contenu e-learning (vidéos-métier, exercices d'ancrage et synthèses imprimables) → Un scénario pédagogique reposant sur des situations professionnelles concrètes impliquant le stagiaire → Souplesse : formation disponible à tout moment, de tout poste informatique bénéficiant d'une connexion internet → Choix de son propre rythme de formation.

### Chargement et déchargement des marchandises dangereuses en citernes

**PA RE 06**  
Perfectionnement

#### Public :

- Maîtrise, technicien, préposé au chargement et/ou au déchargement.

#### Objectif :

- Connaître les risques, les règles de transfert de marchandises dangereuses et les mesures d'urgence.

#### Validation :

- Attestation de fin de formation selon chapitre 1.3.

#### Programme :

- Cadre réglementaire → Classification des marchandises dangereuses

- Les véhicules-citernes → Aires de chargement/ déchargement.
- Procédures de chargement/ déchargement → Vérification du véhicule avant départ (équipements, documents, signalisation) → Exemples d'application.

Durée : 1 jour.



#### Le Plus :

- Un retour d'expérience avisé pour l'aide à la rédaction du plan de sûreté.

**Proposé en intra :** ce stage peut être planifié à la demande directement dans vos locaux ou adapté à votre activité.

Tél. : 01 49 78 21 12

## Sûreté

- Cadres et Maîtrise

### La sûreté des marchandises dangereuses au titre du chapitre 1.10 (ADR/RID/ADN)

**PC RE 48**  
Perfectionnement

#### Public & pré-requis :

- Cadres d'entreprises concernées par la logistique des marchandises dangereuses.
- Agents de maîtrise.
- Animateur en charge de la sûreté.
- Conseillers à la sécurité.
- Responsables d'assurance qualité.
- Connaissance des réglementations du transport des marchandises dangereuses et aptitudes à la rédaction de rapports.

#### Objectif :

- Être sensibilisé aux risques de vols et d'attentats → Savoir sensibiliser à la sûreté → Déterminer les activités soumises au plan de sûreté → Savoir identifier les menaces par rapport à ses activités → Savoir conseiller sur les différentes mesures à mettre en œuvre → Savoir justifier des mesures prises.

#### Validation :

- Attestation de fin de formation.

#### Programme :

Ce programme donne une méthode pour maîtriser les moyens de gestion de la sûreté.

- Présentation du contexte et des objectifs.
- Exemples d'attentats liés aux matières dangereuses et leurs conséquences.
- Les définitions utiles (sûreté, menace, niveau de sûreté...)
- Les obligations réglementaires.
- Les différents correspondants de défense et de sécurité.
- Le personnel à former et les éléments devant apparaître dans les formations.
- Méthode d'analyse des risques pour la sûreté, détection des points sensibles.
- Rapport d'analyse.
- Collecte des incidents ou vols.
- Suivi des procédures.
- Suivi comportemental.

**Durée :** 1 jour.



#### Le Plus :

- Un retour d'expérience avisé pour l'aide à la rédaction du plan de sûreté.

## Transport maritime

- Cadres et Maîtrise

### Transport maritime international de matières dangereuses

**PC RE 06**  
Perfectionnement

#### Public :

- Personnel en charge de l'expédition et de la réception de produits dangereux, de l'organisation des transports et du chargement et déchargement des engins de transport.

#### Objectif :

- Identifier les risques associés à chaque matière dangereuse.
- Identifier les différents types de colis dangereux.
- Contrôler des documents de transport de marchandises dangereuses conformes à la réglementation IMDG.
- Appliquer les règles d'empotage des engins de transport.
- Être sensibilisé à l'utilité de ces contrôles.
- Appréhender les règlements des ports (RPM) dans le domaine des marchandises dangereuses.

#### Validation :

- Attestation de formation conforme au chapitre 1.3 du Code IMDG.

#### Programme :

- Contexte réglementaire → Exemples d'accident → Sensibilisation aux risques des produits dangereux → Classification et identification des matières dangereuses → Structure de l'IMDG → Exemptions totales → Colis en quantités exceptées → Colis en quantités limitées → Emballages → Chargement d'un engin de transport → Choix des citernes mobiles et conteneurs pour vrac → Documents de bord → Signalisation / placardage des engins de transport → Chargement des navires → Formations → Sûreté → Responsabilités → Bilan de la formation.

**Durée :** 2 jours.



#### Le Plus :

- Des exercices adaptés pour appréhender la manipulation du code IMDG

### Recyclage : transport maritime international de matières dangereuses

**PC RE 58**  
Perfectionnement

#### Public & pré-requis :

- Cadre et agent de maîtrise des services logistiques et commerciaux.
- Avoir suivi une formation concernant le transport de marchandises dangereuses par voie maritime.

#### Objectif :

- Identifier les nouveautés réglementaires du transport international de marchandises dangereuses par voie maritime.

#### Validation :

- Attestation de formation conforme au chapitre 1.3 du Code IMDG.

#### Programme :

##### Rappel du contexte réglementaire :

- Le code IMDG → Le RPM, la division 411.

##### Classification :

- Nouveaux critères de classification → Identification d'une matière.

#### Exemptions :

- Exemptions selon les dispositions spéciales → Les colis en quantités limitées (nouveautés) → Les colis en quantités exceptées (nouveautés).

#### Emballages :

- Choix de l'emballage → Marquage → Etiquetage → Cas des suremballages → Emballages vides.

#### Documents :

- Le document de transport → Le certificat d'empotage → Autres documents.

#### Engins de transport :

- Règles de séparation des matières dangereuses au chargement.
- Marquage et placardage.

#### Chargement d'un navire (rappel) :

- Exemple du navire roulier → Exemple d'un porte conteneur.

**Durée :** 1 jour.



# MATIÈRES DANGEREUSES

## Dates et lieux :

voir calendrier des stages et site internet : [www.aftral.com](http://www.aftral.com)

## Transport multimodal

- Cadres et Maîtrise

### Transport multimodal de matières dangereuses

**PC RE 07**  
**Perfectionnement**

#### Public :

→ Cadre et agent de maîtrise devant préparer des expéditions de marchandises dangereuses par différents modes de transport.

#### Objectif :

→ Connaître les points clés réglementaires relatifs aux différentes réglementations applicables pour le transport de marchandises dangereuses.

#### Validation :

→ Attestation de fin de formation.

#### Programme :

→ Présentation des réglementations relatives au transport de matières dangereuses.  
→ Classification internationale des produits dangereux → Seuils d'exemption applicables selon les règlements → Emballage des produits (intérieur, extérieur, complémentaire) → Étiquetage des emballages → Documents de transport.  
→ Formation → Chargement / déchargement des engins de transport  
→ Conformité des engins de transport → Responsabilité des différents partenaires de transport → Application à partir d'études de cas.

**Durée :** 2 jours.



## Pascal Seret,

Responsable transport et expéditions pour les pièces de rechange en France et aux DOM-TOM chez Ford



### “Une bonne ambiance ne peut nuire à l'apprentissage.”

Dans les différentes formations que Pascal Seret a suivi au sein d'AFTRAL (IATA, ADR, IMDG), il a pu trouver non seulement des **formateurs compétents et des supports de qualité**, mais aussi un **contexte de travail agréable**.

Dans le cadre d'une activité où les expéditions de matières dangereuses par voies aérienne et maritime sont fréquentes, ces **formations sont obligatoires** et certaines sont **sanctionnées par un examen**.

“Nos préparateurs de commandes sur site suivent également leur formation auprès d'AFTRAL.”

## Matières dangereuses emballées en quantités limitées et exceptées (multimodal)

**PC RE 59**  
**Perfectionnement**

#### Public :

→ Affréteurs, commissionnaires, transitaires et dispatcheurs, responsables d'exploitation, d'achat de transport, chefs de quai, personnel administratif, chefs d'entreprise de transport.

#### Objectif :

→ Appliquer la réglementation des transports par route, fer, fluvial, mer et air pour les marchandises dangereuses emballées en quantités limitées.  
→ Mettre en œuvre les évolutions relatives à cette réglementation : aspects méthodologiques.

#### Validation :

→ Attestation de fin de formation.

#### Programme :

→ Présentation du contexte réglementaire.  
→ Classification et identification des matières dangereuses.  
→ Exemptions totales.  
→ Colis en quantités limitées.  
→ Colis en quantités exceptées.  
→ Formations.  
→ Documents de bord.  
→ Contrôle des unités de transport.  
→ Responsabilités.  
→ Synthèse et bilan.

**Durée :** 2 jours.

## L'emballage des marchandises dangereuses

**PC RE 17**  
**Perfectionnement**

#### Public :

→ Agents de maîtrise devant choisir l'emballage pour préparer des expéditions de marchandises dangereuses pour différents modes de transport et les emballeurs.

#### Objectif :

→ Connaître les règles de conditionnement des marchandises dangereuses.

#### Validation :

→ Attestation de fin de formation.

#### Programme :

→ Présentation des réglementations ADR, RID, IATA, IMDG.  
→ Classification des produits dangereux.

→ Matières emballées en quantités limitées.  
→ Matières emballées en quantités exceptées.  
→ Emballage en procédure normale.  
→ Règles d'emballage en commun et incompatibilités.  
→ Étiquetage des emballages.  
→ Responsabilités des différents partenaires du transport vis-à-vis du choix de l'emballage.  
→ Application à partir d'études de cas.

**Durée :** 1 jour.



#### Le Plus :

→ Une formation adaptée pour les produits conditionnés pour la vente au détail, la grande distribution, cosmétiques, pharmacie...

# MATIÈRES DANGEREUSES

Dates et lieux :

voir calendrier des stages et site internet : [www.aftral.com](http://www.aftral.com)

## Transport multimodal

- Manutentionnaires

### Manutention des colis de matières dangereuses en transport multimodal

**PA RE 07**  
Perfectionnement

**Public :**

- Personnel chargé de la manutention et de l'expédition des colis par voies routière, maritime et aérienne.

**Objectif :**

- Connaître les règles de manutention des colis de matières dangereuses.

**Validation :**

- Attestation de fin de formation.

**Programme :**

- Sensibilisation au risque chimique.
- Classification des matières dangereuses.

- Formations obligatoires.
- Les colis (ADR, IMDG, IATA).
- Savoir identifier un colis en quantités exceptées, quantités limitées ou procédures normales.
- Exemptions partielles (ADR).
- Savoir vérifier la présence des documents de bord.
- Règles de chargement.
- Transport d'approche.
- Accident/incident.

Durée : 1 jour.

## Risque chimique

- Tous personnels

### Formation à la sécurité des personnels des entreprises extérieures – Niveau 1

**NOUVEAU**

**PS RE 34**  
Perfectionnement

**Public :**

- Toute personne intervenant, ou souhaitant intervenir, sur un site industriel.

*Note : le niveau 1 est nécessaire à l'encadrement pour prétendre à une formation niveau 2.*

**Objectif :**

- Appréhender le contexte particulier que constitue l'intervention sur site industriel.
- Comprendre les risques liés à l'activité industrielle.
- Comprendre les risques induits par la présence simultanée de plusieurs entreprises.
- Comprendre le contenu et l'intérêt du plan de prévention et des procédures associées.
- Savoir réagir en cas de situations dégradées, d'incidents notables et d'accidents.
- Intégrer la nécessité vitale d'un comportement responsable en

matière de sécurité et du respect des procédures et consignes et acquérir une culture de sécurité.

**Validation :**

- Attestation de fin de formation remise au participant.
- Certificat de stage conformément au DT40 révision 7 de l'Union des Industries Chimiques si réussite aux épreuves. Une attestation provisoire d'obtention du certificat sera remise.

**Programme :**

- Contexte et enjeux de la sécurité.
- Risques et moyens de prévention / protection.
- Organisation de la prévention lors des interventions.
- Rôle et responsabilité du titulaire d'un certificat de Niveau 1.
- Évaluation individuelle des connaissances.

Durée : 1 jour.

## Gestion des déchets dangereux

- Cadres et Maîtrise

### Gestion des déchets : expédition et transport

**PC RE 20**  
Perfectionnement

**Public :**

- Cadres → Chefs de centres → Chefs d'agences.

**Objectif :**

- Connaître le cadre réglementaire pour l'expédition et le transport des déchets.

**Validation :**

- Attestation de fin de formation.

**Programme :**

- Cadre réglementaire → Classification (nomenclature déchets, transport)
- Documents (BSD, ...) → Autorisation de transport de déchets.
- Rappel : spécificités du transport de produits dangereux.
- Registre des déchets → Transfert transfrontalier → Questions diverses.

Durée : 1 jour.



Paroles de Pros

## Robert Durand-Dorchain,

Conseiller à la sécurité matières dangereuses, CEA Le Ripault

En tant que conseiller à la sécurité matières dangereuses du site du Ripault, je dois veiller à ce que la **réglementation spécifique aux déchets soit correctement appliquée par nos 27 "interlocuteurs déchets"**.

Le but de ces formations, dispensées en une journée, était d'une part de **mettre à niveau les connaissances ADR** des participants et d'autre part de les former à la bonne gestion des déchets.

Grâce à des contacts préalables, le formateur, Nabil Hedhli, a pu personnaliser la formation **en l'adaptant à nos spécificités**.

La journée s'est déroulée en 2 parties : la théorie, très bien documentée par diaporama et film ; et la pratique — désignation de la zone de stockage et commentaires du formateur, **qui a su capter l'attention des participants tout au long de la journée**.

L'objectif de ces 3 sessions a été parfaitement rempli : **tous les interlocuteurs ont pris conscience de l'importance du respect des prescriptions réglementaires européennes et des consignes mises en place sur notre site**.

# MATIÈRES DANGEREUSES

## Dates et lieux :

voir calendrier des stages et site internet : [www.aftral.com](http://www.aftral.com)

## Stockage de produits dangereux

- Cadres et Maîtrise

### Stockage des produits dangereux



**PC RE 13**  
Perfectionnement

#### Public :

- Cadres et maîtrise.

#### Objectif :

- Maîtriser le cadre réglementaire, analyser les risques pour organiser le stockage.

#### Validation :

- Attestation de fin de formation.

#### Programme :

##### Cadre réglementaire :

- Droit de l'environnement.
- Code du Travail.

##### Stockage des produits dangereux :

- Généralités.
- Classification / étiquetage selon l'ADR.
- Les emballages.
- Les sources d'informations.

- Analyse des risques.
- Organisation du stockage.
- Aménagement des locaux.
- Les panneaux de signalisation.
- Formation du personnel (code du travail).
- Protection du personnel.
- Les ICPE.
- Exercices d'application sur les ICPE.

**Durée :** 2 jours.



#### Le Plus :

- Des exercices et travaux pratiques permettant de retranscrire les acquis en entreprise.

### Stockage ICPE : CLP et Seveso III



**PC RE 62**  
Perfectionnement

#### Public & pré-requis :

- Cadres et agents de maîtrise d'entreprises logistique et de stockage possédant des connaissances en Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

#### Objectif :

- Appréhender les nouveautés réglementaires relatives aux ICPE pour permettre une mise en conformité des sites.
- Utiliser la nouvelle réglementation pour identifier les démarches à effectuer.

#### Validation :

- Attestation de fin de formation remise au participant.
- Attestation de présence.

#### Programme :

- Contexte réglementaire.
- Seveso III.
- Sensibilisation au risque chimique.
- Classification des matières dangereuses en vigueur en 2015.
- Les sources d'information.
- La nomenclature de 2015.
- Nouveautés des dossiers administratifs (D, DC, E, A, SEVESO seuil bas/haut).
- Étude de cas.
- Bilan et synthèse de la formation.

**Durée :** 1 jour.

## Paroles de Pros

### Sébastien Galais,

Responsable transport, douane et Matières dangereuses,  
Conseiller à la sécurité – SIFA TRANSIT

Les responsabilités que j'exerce chez SIFA TRANSIT m'ont amené naturellement à occuper le poste de conseiller à la sécurité quand celui-ci est devenu vacant.

Durant la formation de préparation à l'examen, j'ai apprécié particulièrement l'expertise et l'expérience terrain des formateurs, grâce auxquels les cours prenaient une tournure vivante — évocation d'exemples vécus — tout en conservant la densité technique que requiert le sujet "matières dangereuses".

Je suis maintenant conseiller à la sécurité pour nos 4 agences métropolitaines et toutes les agences DOM/TOM.

SIFA TRANSIT est en phase de procédure d'agrément Opérateur Economique Agréé. Approfondir ma connaissance des normes de

stockage des produits dangereux s'avérait donc nécessaire — notre aire de stockage dépasse les 6000 m<sup>2</sup>.

La formation s'est déroulée sur 2 jours : une journée consacrée aux aspects techniques et sécuritaires du stockage ; une journée consacrée à la réglementation des ICPE.

Cette dernière est très précise : selon chaque type de matière dangereuse, il faut connaître le seuil de quantité au-delà duquel il convient de faire au moins une déclaration auprès de la Préfecture.

**Cette formation m'a permis de connaître toutes les contraintes réglementaires et d'identifier toutes nos obligations déclaratives.**

# MATIÈRES DANGEREUSES

Dates et lieux :  
voir calendrier des stages et site internet : [www.aftral.com](http://www.aftral.com)



## index

Consulter l'index thématique  
pages 224 à 226



**PRÉVENTION  
SÉCURITÉ**

# SOMMAIRE

## FORMATIONS DE PERFECTIONNEMENT

### Sécurité et management

 • Le management de la sécurité .....	101
 • Rédiger son plan de prévention : intervention d'entreprises extérieures.....	101
 • Le document unique.....	102
 • Protocole de sécurité.....	102
 • Les principes de base d'hygiène et sécurité (en entrepôt).....	102

### Sûreté du fret

• Sûreté du fret routier – Module conducteurs .....	103
• Sensibilisation des opérateurs à la sûreté du fret en entrepôt .....	103
 • Sécurité du fret en transport routier .....	103

<b>Sécurité environnement</b> .....	104
-------------------------------------	-----

### Sécurité incendie

• Entraînement à la sécurité incendie.....	105
• Incendie première intervention.....	105
• Équipier de première intervention .....	105
• Evacuation du personnel.....	105

### Sécurité du travail

• Engager une démarche de formation-action PRAP (IBC) (Prévention des Risques liés aux Activités Physiques) .....	106
• Prévention des risques liés à l'activité physique – Acteur PRAP IBC (Industrie, Bâtiment et Commerce) .....	106
• Maintien et actualisation des compétences – Acteur PRAP IBC (Industrie, Bâtiment et Commerce) .....	106
• Formation formateur PRAP IBC (Industrie, Bâtiment et Commerce) .....	106
• Maintien et actualisation des compétences formateur PRAP IBC (Industrie, Bâtiment et Commerce) .....	107
• Sécurité en gestes et postures (1 journée) .....	107
• Sécurité en gestes et postures (1/2 journée) .....	107
• Formation des membres du CHSCT (établissements de plus de 300 salariés).....	107
• Formation des membres du CHSCT – Renouvellement (établissements de plus de 300 salariés).....	107
• Formation des membres du CHSCT (établissements de moins de 300 salariés).....	108
• Formation des membres du CHSCT – Renouvellement (établissements de moins de 300 salariés).....	108
• Sauveteur secouriste du travail (initiale) .....	108
• Maintien-actualisation des compétences des SST (Sauveteur Secouriste du Travail).....	108
• Initiation à l'utilisation du Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) .....	108
• Formation initiale des formateurs en sauvetage secourisme du travail.....	109
• Formation continue des formateurs en sauvetage secourisme du travail.....	109
• Formation initiale de formateurs en SST complémentaire à l'unité d'enseignement PAE3.....	109



# PRÉVENTION SÉCURITÉ

## Dates et lieux :

voir calendrier des stages et site internet : [www.aftral.com](http://www.aftral.com)

## SOMMAIRE (fin)

### Habilitation électrique

	• Habilitation électrique B0 H0 H0V - Chargé de chantier - Préparation ou recyclage.....	110
	• Habilitation électrique B0 H0 H0V Exécutant de travaux d'ordre non électrique - Préparation ou recyclage..	110
	• Habilitation électrique BS - Chargé d'intervention BT élémentaire - Préparation ou recyclage .....	111
	• Habilitation électrique BE - Manœuvre en basse tension (BE manœuvre) - Préparation ou recyclage.....	112
	• Habilitation électrique BE Manœuvre + BS Chargé d'intervention BT élémentaire Préparation ou recyclage .....	112
	• Habilitation électrique BR - Chargé d'interventions BT générales - Préparation ou recyclage.....	112
	• Habilitation électrique BC - Chargé de consignation en basse tension - Préparation ou recyclage .....	113
	• Habilitation électrique B1 B1V B2 B2V Exécutant et chargé de travaux hors tension en basse tension - Préparation ou recyclage .....	113
	• Habilitation électrique B1 B1V B2 B2V + BR + BC + H0 - Préparation ou recyclage.....	114
	• Habilitation électrique H1 H1V H2 H2V - Préparation ou recyclage .....	114

### Hygiène alimentaire

• La méthode H.A.C.C.P. dans les secteurs transport et logistique.....	115
• Le respect des règles d'hygiène dans les activités de transport/ entreposage des denrées alimentaires.....	115
• Opérateurs et responsables de centres de tests ATP transport de denrées périssables.....	115

index

Consulter l'index thématique  
pages 224 à 226

 Ces formations sont proposées en présentiel et en e-learning.

*Les informations contenues dans ce document sont extraites de nos programmes de formation.  
N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir les programmes complets.*

## FORMATIONS DE PERFECTIONNEMENT

### Sécurité et management



#### Les Plus **AFTRAL Managers**

##### → Des méthodes, des experts

Des consultants formateurs dotés d'**une solide expérience** en entreprise, animent les formations **AFTRAL Managers**, selon des **méthodes pédagogiques actives** (mises en situation, cas pratiques...)

##### → Une offre "catalogue" en inter, diversifiée et modulable

- Vous choisissez **l'une des formations AFTRAL Managers** dans ce catalogue : elle répond à une attente particulière.
- Vous choisissez un **groupe de formations** qui répond à vos attentes et **construisez votre propre cycle de formations** :

##### **Cycle Responsable de la prévention des risques d'une PME (– de 300 salariés)**

- Les principes de base d'hygiène et de sécurité en entrepôt 1 jour
- Le document unique 1 jour
- Management de la sécurité 1 jour

##### → Une offre "sur-mesure" en intra à co-construire ensemble

##### → Une ingénierie de formation dédiée à vos projets

##### → Des interventions dans des secteurs d'activité diversifiés :

Grande distribution, prestations transport et logistique, aéronautique, industrie automobile, logistique hospitalière, ...

##### → Une veille réglementaire et technique permanente au cœur de l'innovation.

Contact national AFTRAL Managers  
Sandrine Hillaire  
Tél. 01 42 12 51 01 – sandrine.hillaire@aftral.com



Pour en savoir plus  
[www.aftral.com/managers](http://www.aftral.com/managers)



### Le management de la sécurité



**PC CT 93**  
Perfectionnement

#### Public :

- Responsables de sites transport et logistique.
- Responsables des ressources humaines ; responsables de la sécurité.

#### Objectif :

- Évaluer le niveau de sécurité de l'entreprise ;
- Élaborer et mettre en œuvre le Plan d'Action Sécurité au sein de l'entreprise ;
- Animer et contrôler l'organisation de la sécurité.

#### Validation :

- Attestation de fin de formation.

#### Programme :

- La responsabilité des chefs d'entreprise, des chefs d'établissement et des cadres opérationnels.
- Le management de la sécurité dans l'entreprise de prestations transport et logistique.
- Le management de la sécurité dans le cas d'acteurs multiples.
- Le cas particulier des marchandises dangereuses au transport.

**Durée :** 1 jour.

### Rédiger son plan de prévention : intervention d'entreprises extérieures



**LO CL 32**  
Perfectionnement

#### Public :

- Responsables chargés de la sécurité, chefs d'établissements.

#### Objectif :

- Les responsabilités de l'entreprise.
- Le décret N° 92-158 et les règles à observer en matière de prévention des risques.
- Rédaction du plan de prévention des risques en respectant tous les termes du décret.

#### Validation :

- Attestation de fin de formation.

#### Programme :

- Objectifs et du déroulement de la formation.
- La responsabilité de l'entreprise d'accueil.
- Analyse du contenu du décret.
- Conception du plan de prévention.
- Autres obligations interagissant avec le plan de prévention.

**Durée :** 1 jour.

# PRÉVENTION SÉCURITÉ

## Dates et lieux :

voir calendrier des stages et site internet : [www.aftral.com](http://www.aftral.com)



## Le document unique

**PC SE 08**  
Perfectionnement

### Public :

- Chefs d'entreprise, chefs d'établissement, DRH, responsables sécurité, responsables assurant, par délégation, l'évaluation des risques.

### Objectif :

- Identifier le contenu et les enjeux du décret 2001-1016 et de sa circulaire d'application n°6 DRT du 18/04/2002.
- Élaborer le document unique.

### Validation :

- Attestation de fin de formation.

### Programme :

- Objectifs et déroulement de la formation.

### Pourquoi le document unique ?

- Statistiques des accidents du travail en France.
- Origine du décret et sa circulaire d'application.

### La circulaire d'application n° 6 DRT du 18/04/2002 :

- Démarche globale de l'analyse des risques.
- Forme et contenu du document unique.

### Méthode d'évaluation des risques professionnels :

- Définir les unités de travail.
- Inventorier les risques et les dangers.
- Hiérarchiser les risques.
- Transcription des éléments dans le document unique.
- Proposition d'un modèle.
- Du document unique au plan de prévention.

### Bilan, synthèse de la formation.

**Durée :** 1 jour.



## Protocole de sécurité

**AP SE 01**  
Perfectionnement

### Public :

- Dirigeants de PME-PMI, entrepreneurs de transport, directeurs logistiques, ingénieurs sécurité, cadres, agents de maîtrise, exerçant leurs activités dans les entreprises industrielles et commerciales et toute entreprise du secteur routier de marchandises.

### Objectif :

- Informer les chargeurs et les transporteurs des nouvelles obligations réglementaires et les préparer à élaborer leurs propres protocoles.

### Validation :

- Attestation de fin de formation.

### Programme :

- Présentation du texte de l'Arrêté du 26 avril 1996.
- Ses corrélats dans le Code du Travail.

- Une approche croisée avec la loi "Sécurité & modernisation" du 01-02-1995.

### Le champ d'application de cet arrêté :

- Un principe général.
- Des procédures spécifiques.
- Quelques définitions indispensables.

### Du texte à sa mise en œuvre concrète :

- Avant l'opération de transport.
- Pendant l'opération de chargement ou de déchargement.

### Responsabilité et sanctions légales :

- Responsabilité du chef d'entreprise.
- Sanctions légales en cas de non respect de la loi.

**Durée :** 1 jour.



## Les principes de base d'hygiène et sécurité (en entrepôt)

**LO CL 45**  
Perfectionnement

### Public :

- Logisticiens et transporteurs soucieux d'améliorer leur compétence en sécurité et prévention des risques en entrepôt ; toute personne désirant se lancer dans une activité d'entreposage.

### Objectif :

- Définir et expliquer les obligations réglementaires en matière d'hygiène et sécurité.
- Appliquer les règles à la conception de l'entrepôt.
- Mettre en œuvre les outils en matière de prévention des risques.

### Validation :

- Attestation de fin de formation.

### Programme :

- La situation de l'hygiène et de la sécurité en France.

- Les principales formations obligatoires.
- Les consignes et affichages obligatoires.
- Les documents et registres généraux.
- Les principales vérifications périodiques.
- Hygiène et sécurité dans la conception d'une plate-forme logistique.
- Zoom sur le risque incendie.
- Approche du livret d'accueil efficace.
- Élaborer le Document Unique, pierre angulaire de la prévention.
- Synthèse et bilan de stage.

**Durée :** 1 jour.

## Sûreté du fret

### Sûreté du fret routier module conducteurs

**PR CD 16**  
Perfectionnement

**Public & pré-requis :**

- Conducteurs routiers en exercice.

**Objectif :**

- Mettre en œuvre les recommandations définies par la profession et les pouvoirs publics en matière de sûreté du fret.

**Validation :**

- Attestation de fin de formation.

**Programme :**

- État des lieux / Evolutions de la criminalité / Risques encourus et sanctions.
  - Vérifications avant départ, vérifications en cours de transport, vérifications au déchargement.
  - Passage des frontières.
  - Prévenir et alerter.
- Durée : 0,5 jour.

## Vos marchandises sont volées ? Vos clients et votre capital se volatilisent ?

Réduire les vols de marchandises,  
c'est possible avec les formations  
**Sûreté du fret !**

Contactez  
Sandrine HILLAIRE  
01 42 12 51 01  
[sandrine.hillaire@aftral.com](mailto:sandrine.hillaire@aftral.com)



## Sensibilisation des opérateurs à la sûreté du fret en entrepôt

**PS DM 02**  
Perfectionnement

**Public :**

- Personnel opérateur dans les entrepôts.

**Objectif :**

- Sensibiliser les opérateurs aux problèmes de sûreté du fret en entrepôt afin de réduire les risques de malveillance.

**Validation :**

- Attestation de fin de formation.

**Programme :**

**La sûreté du fret :** qu'est-ce que c'est ?

- Terminologie et notions : sûreté, cambriolage, vol, fauche, dégradation, utilisation à des fins détournées.
- Marchandises, matériels, supports de manutention : tous concernés.

**Conséquences et enjeux pour le personnel et pour l'entreprise :**

- Ruptures de stocks, expéditions incomplètes.
- Rayons vides, arrêt de production chez le client.
- Travail dans l'urgence pour compléter (inventaire, ré-appro, réception, ré-expédition).
- Coûts directs (perte) et coûts indirects (pénalités, désorganisation, perte de clients).

- Aspects juridiques : sanctions encourues en cas de vol.

**Points sensibles dans l'entrepôt :**

- Récupération interdite (colis égaré, colis dégradé, colis ouvert, ...)
- Objectif zéro vol, tolérance zéro.
- Vigilance sur les quais (réception-expédition).
- Attention aux palettes.
- L'assurance ne couvre pas la perte de clients !

**Moyens de protection :**

- Détection intrusion → Télé-surveillance → Vidéo-surveillance → Contrôle d'accès.

**Consignes de sûreté.**

**Attitude à adopter en situation de crise :**

- En cas de vol.
- En cas d'agression.
- Action à mener à l'issue d'un acte de malveillance (cambriolage).

Durée : 1 jour.

## Sécurité du fret en transport routier

**AFTRAL**  
Managers

**PC CT 07**  
Perfectionnement

**Public :**

- Responsables d'agences des entreprises de transport, de plates-formes logistiques, d'entrepôts.

**Objectif :**

- Décrire les aspects visibles d'un phénomène diffus : le vol.
- Évaluer l'environnement de l'entreprise et ses vulnérabilités par rapport à la sûreté du fret.
- Définir la réglementation en la matière.
- Mettre en œuvre à une méthode d'évaluation des risques de vol.
- Établir le plan de prévention : ensemble des solutions adaptées de protection des marchandises et de prévention du vol de fret.

**Validation :**

- Attestation de fin de formation.

**Programme :**

- Introduction : le vol, un vrai problème qu'il faut combattre.

- Pour parler le même langage.
- Une première réaction "naturelle" suite à une situation de vols : contrôler et sanctionner ; que permet la réglementation ?
- Une approche transversale de protection et de prévention pour éviter le vol : un système de management de la sûreté du fret.
- La communication en situation de vol.
- Présentation du pré-diagnostic.
- Présentation et utilisation de l'outil de mise en œuvre du plan de prévention contre le vol.
- Travaux en sous-groupes Mesure de l'efficacité du système de management de la sûreté.
- Synthèse : bilan des apports du stage pour les participants.

Durée : 3 jours (2 + 1).



# PRÉVENTION SÉCURITÉ

Dates et lieux :

voir calendrier des stages et site internet : [www.aftral.com](http://www.aftral.com)

## Sécurité environnement

Paroles  
de **Pros**

**Nabil Hedhli,**

Formateur AFTRAL Département Risques & Environnement



De par les nombreuses évolutions réglementaires, notamment celles qui portent sur l'ADR et le code de l'environnement, les entreprises nous sollicitent très souvent sur deux gros sujets :

- la gestion des déchets dangereux,
- le transport de ces déchets.

Nous proposons alors à ces entreprises des formations générales ou **sur mesure, adaptées à l'activité de l'entreprise.**

Cela va de la pile au lithium, en passant par de l'amiante ou encore des hydrocarbures...

Les stages peuvent être organisés en centre AFTRAL ou chez le client. Avantage des stages inter : ils peuvent être illustrés par des exemples sur le site : **conformité des emballages (marquage et étiquetage), incompatibilités des déchets dangereux au niveau de la zone de stockage**, documents de transport (BSD\*)...

Quelle que soit la taille et l'activité de l'entreprise, nos formations s'adressent à tous les personnels, qu'ils soient : responsables logistique, responsables d'entrepôt, commerciaux, caristes, opérateurs...

**Les attentes des entreprises sont diverses et variées :**

– “Connaître le(s) risque(s) chimique(s) des produits dangereux utilisés”,  
– “savoir classer des déchets dangereux par rapport au code de l'environnement”

– ou “connaître les mentions obligatoires à porter sur le BSD”...

**autant de questions auxquelles nous apportons des solutions-formations adaptées.**

\* *Bordereau de Suivi des Déchets*



Pour en savoir plus

[www.aftral.com/matieres-dangereuses](http://www.aftral.com/matieres-dangereuses)

## Sécurité incendie

### Entraînement à la sécurité incendie

**PS FE 02**  
Perfectionnement

**Public :**

- L'ensemble du personnel.

**Objectif :**

- Mettre en œuvre avec rapidité les consignes de sécurité incendie :
- Transmission de l'alarme et de l'alerte.
- Mise en sécurité du poste de travail.
- Manœuvre d'extinction du départ de feu avec les moyens de premier secours situés à proximité immédiate.
- Évacuation.

**Validation :**

- Attestation de fin de formation.

Le référentiel APSAD R6 préconise un recyclage tous les 3 ans.

**Programme :**

- L'incendie.
- Moyens de lutte contre l'incendie.
- Application des consignes de sécurité incendie.
- Alarme et modalités d'évacuation.
- Exercice pratique d'extinction de feux.

**Durée :** 1 jour.

### Incendie, première intervention

**PS FE 07**  
Perfectionnement

**Public :**

- Membres des équipes de sécurité.
- Toute personne appelée à intervenir sur un début d'incendie.

**Objectif :**

- Connaître les causes du feu → Déterminer les possibilités de propagation
- Savoir mettre en œuvre le matériel
- Définir l'attitude à adopter dans l'attente des secours.

**Validation :**

- Attestation de fin de formation.

**Programme :**

- Les objectifs de la formation.
- La prévention et la protection.
- La réglementation.
- Le feu - Les classes de feu.
- Les matériels et procédés d'extinction.
- La sécurité incendie dans l'entreprise.
- Exercices pratiques.

**Durée :** 1 jour.



### Vanessa Evin,

Formatrice AFTRAL Matières dangereuses

Les formations **initiales et recyclages de Base**, se déroulent dans une approche concrète et très pratique. L'objectif étant qu'à l'issue de ces formations, les participants aient acquis les connaissances et les **bons réflexes pour réagir en cas d'accident ou d'incident**.

Plus concrètement, cela implique de savoir :

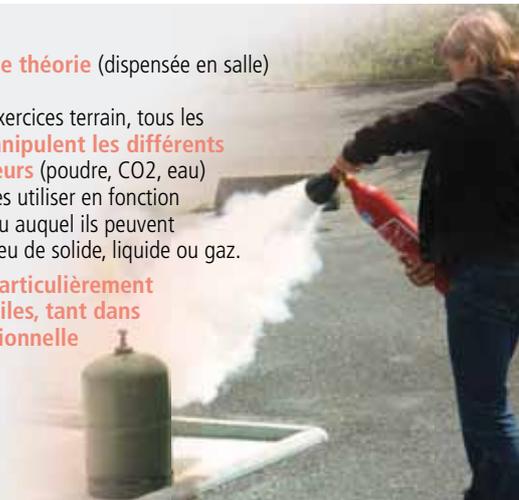
- Protéger une zone à risque,
- Alerter les secours,
- Repérer les causes du problème et intervenir en toute sécurité.

A titre d'exemple, lorsque nous abordons le module "sécurité incendie",

le programme **allie théorie** (dispensée en salle) et **pratique**.

Au cours de ces exercices terrain, tous les **conducteurs manipulent les différents types d'extincteurs** (poudre, CO2, eau) et apprennent à les utiliser en fonction de la nature du feu auquel ils peuvent être confrontés : feu de solide, liquide ou gaz.

**Ils apprécient particulièrement ces exercices utiles, tant dans leur vie professionnelle que privée...**



### Équipier de première intervention

**PS FE 04**  
Perfectionnement

**Public :**

- Membres des équipes de sécurité, toute personne chargée d'intervenir lors d'un début d'incendie.

**Objectif :**

- Être capable de donner l'alerte et d'utiliser les moyens de première intervention pour faire face à un début d'incendie.

**Validation :**

- Attestation de fin de formation.

**Programme :**

- Évaluer l'importance de la sécurité incendie au sein de l'entreprise et les besoins à mettre en place au regard de la législation.

- Définir les paramètres composant le phénomène incendie et son évolution.
- Mettre en adéquation les agents d'extinction existants au type de risque incendie.
- Mettre en place les moyens humains et matériels en conformité avec la réglementation en vigueur.
- Évaluer le bon fonctionnement et rendre compte des anomalies constatées.
- Utiliser les moyens existants en matière de lutte contre l'incendie.

**Durée :** 2 jours.

### Évacuation du personnel

**PS FE 11**  
Perfectionnement

**Public :**

- Personnel chargé de l'évacuation.
- Responsables d'étage, guides serre-files.

**Objectif :**

- Faire évacuer en sécurité le personnel de l'entreprise en cas de déclenchement de l'alarme.

**Validation :**

- Attestation de fin de formation.

**Programme :**

- Théorie et pratique :**
- Alarme, alarme générale, alerte.
- Transmission de l'alerte.
- Consignes au standard.

- Organisation des opérations d'évacuation.
- Connaissance des consignes générales et des consignes particulières.
- Désignation et rôle des guides et serre-files.
- Reconnaissance du ou des points de rassemblement.
- Reconnaissance des allées de remplacement.
- Rapport avec les autorités (pompiers, police, SAMU).
- Listing de pointage du personnel.

**Durée :** 1 jour.

**Les Plus :**

- Le conseil d'experts → Une veille permanente → Une pédagogie individualisée → Des infrastructures adaptées à l'animation pédagogique et du matériel innovant → Des simulateurs incendie → Le livret memento stagiaire.

# PRÉVENTION SÉCURITÉ

## Dates et lieux :

voir calendrier des stages et site internet : [www.aftral.com](http://www.aftral.com)

## Sécurité du travail

### Engager une démarche de formation-action PRAP (Prévention des Risques liés aux Activités Physiques) IBC



**PS SE 12**  
Perfectionnement

#### Public & pré-requis :

→ Dirigeant, personnel d'encadrement, responsable RH des entreprises IBC (Industrie, Bâtiment et Commerce).

#### Objectif :

→ Identifier les enjeux et réunir les conditions de réussite de la formation-action à la prévention des risques liés aux activités physiques dans l'entreprise.

#### Validation :

→ Attestation de fin de formation remise au participant.  
→ Attestation de présence.

#### Programme :

→ Analyse de la demande & organisation de la formation.  
→ Présentation du dispositif de formation-action PRAP.  
→ Présentation des enjeux et des conditions de réussite de la démarche de formation/action à la prévention des risques liés aux activités physiques.  
→ Bilan, synthèse du stage et évaluation de satisfaction des stagiaires.

**Durée :** 1 jour.

### Prévention des risques liés à l'activité physique Acteur PRAP IBC (Industrie, Bâtiment et Commerce)

**PS SE 10**  
Perfectionnement

#### Public :

→ Salariés d'entreprise affectés à des postes de travail comportant des risques et/ou nuisances liés à l'activité physique.

#### Objectif :

→ Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement.  
→ Observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.  
→ Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.

#### Validation :

→ Certificat d'acteur PRAP, valable 2 ans, en cas de réussite aux évaluations.

#### Programme :

→ Objectifs et étapes de la formation → Importance des atteintes à la santé liées à l'activité physique professionnelle, enjeux humains et professionnels pour l'entreprise → Les différents acteurs de la prévention de l'entreprise.  
→ Les risques de son métier → La place de l'activité physique dans la situation de travail → Fonctionnement du corps humains et ses limites → Accidents, maladies professionnelles, TMS → Facteurs de risques → Principe de base de l'analyse d'activité → Analyse en sous-groupes de la situation de travail → Recherche en groupe des pistes d'amélioration → Finalisation du document final de référence.  
→ Présentation → Synthèse et bilan de la formation.

**Durée :** 2 jours (possibilité de fractionnement).

### Maintien et actualisation des compétences Acteur PRAP IBC (Industrie, Bâtiment et Commerce)

**PS SE 11**  
Perfectionnement

#### Public :

→ Tout titulaire de la certification acteur PRAP IBC.

#### Objectif :

→ Maintenir et actualiser les compétences acquises dans le domaine de la Prévention des Risques liés aux Activités Physiques.

#### Validation :

→ Certificat d'acteur PRAP, valable 2 ans, en cas de réussite aux évaluations.

#### Programme :

→ Retour d'expérience → Actualisation des connaissances → Travaux pratiques → Synthèse et bilan de la formation.

**Durée :** 1 jour.

### Formation formateur PRAP IBC (Industrie, Bâtiment et Commerce)

**AP MO 16**  
Perfectionnement

#### Public & pré-requis :

→ Formateurs d'organismes de formation, formateurs indépendants et formateurs d'entreprises proposant des formations à la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP) aux personnels des entreprises des secteurs : Industrie, Commerce et BTP → Avoir validé ses connaissances en matière de prévention des risques professionnels à travers une formation du réseau prévention.

#### Objectif :

→ Élaborer et animer un projet de formation-action PRAP intégré à une démarche de prévention dans une entreprise, mobiliser et sensibiliser les différents acteurs → Mettre en œuvre une démarche de repérage et d'évaluation des risques liés à l'activité physique, proposer des améliorations des situations de travail et participer à leur mise en œuvre et à leur évaluation ;

→ Concevoir et animer une formation-action du personnel à la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique.

#### Validation :

→ Certificat de formateur PRAP délivré par l'INRS.

#### Programme :

→ Élaborer un projet de formation-action PRAP intégrée à la démarche prévention de l'entreprise → Réaliser une démarche PRAP en entreprise dans le cadre d'une formation-action des salariés → Organiser, animer et évaluer une formation-action PRAP → Réaliser la synthèse et le bilan de la formation.

**Durée :** 10 jours répartis sur 3 semaines non consécutives, en alternance avec des périodes d'application dans l'entreprise.



#### Les Plus :

→ Le conseil d'experts → Une veille permanente → Une pédagogie individualisée → Des infrastructures adaptées à l'animation pédagogique et du matériel innovant.

## Maintien et actualisation des compétences formateur PRAP IBC (Industrie, Bâtiment et Commerce)

**AP MO 18**  
Perfectionnement

### Public & pré-requis :

- Formateur en Prévention des Risques liés à l'Activité Physique "Industrie Bâtiment Commerce" titulaire d'un certificat de formateur PRAP délivré à partir de 2009
- Avoir validé ses connaissances en matière de prévention des risques professionnels à travers une formation du réseau prévention.

### Objectif :

- Élaborer et animer un projet de formation-action PRAP intégré à la démarche de prévention dans l'entreprise, mobiliser et sensibiliser les différents acteurs
- Réaliser une démarche PRAP dans le cadre d'une formation-action des salariés.
- Organiser, animer et évaluer une formation-action des salariés.

### Validation :

- Certificat de formateur PRAP, valable 36 mois, délivré par l'INRS.

### Programme :

- Actualisation des connaissances réglementaires, organisationnelles et pédagogiques
- Échange de pratiques à travers la présentation de dossiers portant sur une formation action PRAP réalisée.
- Évaluation.
- Gestion administrative des formations.
- Synthèse et bilan de la formation.

**Durée :** 3 jours.

## Sécurité en gestes et postures (1 journée)

**PS MG 04**  
Perfectionnement

### Public :

- Toutes personnes appelées à soulever, déplacer, positionner des charges diverses à la main, soit en manutention libre, soit à un poste de travail.

### Objectif :

- Appliquer les principes de sécurité physique et d'économie de l'effort pour diminuer les risques d'accidents dorsolombaires sur les lieux de travail.

### Validation :

- Attestation de fin de formation.
- Attestation de présence.

### Programme :

- Réaliser des manutentions manuelles en appliquant les principes de sécurité physique :
- La sécurité en gestes et postures (théorie)
- Application pratique
- Bilan, synthèse du stage.

**Durée :** 1 jour.

## Sécurité en gestes et postures (1/2 journée)

**PS MG 03**  
Perfectionnement

### Public :

- Toutes personnes appelées à soulever, déplacer, positionner des charges diverses à la main, soit en manutention libre, soit à un poste de travail.

### Objectif :

- Exécuter des opérations de manutention manuelle en respectant la ou les bonne(s) technique(s) gestuelle(s).

### Validation :

- Attestation de fin de formation.
- Attestation de présence.

### Programme :

- Réaliser des manutentions manuelles en appliquant les principes de sécurité physique :
- La sécurité en gestes et postures (théorie).
- Application pratique.
- Bilan, synthèse du stage.

**Durée :** 0,5 jour.



## Formation des membres du CHSCT (établissements de moins de 300 salariés)

**PS SC 07**  
Perfectionnement

### Public :

- Membres du CHSCT lors de leur premier mandat.

### Objectif :

- La formation des représentants du personnel aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail a pour objet :
- de développer leur aptitude à déceler et à mesurer les risques professionnels et leur capacité d'analyse des conditions de travail,
- de les initier aux méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.

### Validation :

- Attestation de fin de formation.

### Programme :

- Rôle, mission et fonctionnement du CHSCT.
- Contexte réglementaire de la santé et de la sécurité au travail.
- Fondamentaux de la prévention des risques professionnels.
- Méthodes et outils d'analyse et de prévention.
- Information et communication du CHSCT.

**Durée :** 3 jours.

## Formation des membres du CHSCT – Renouvellement (établissements de moins de 300 salariés)

**PS SC 09**  
Perfectionnement

### Public :

- Membres du CHSCT ayant déjà exercé leur mandat pendant 4 ans.

### Objectif :

- Le renouvellement de la formation des représentants du personnel aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail a pour objet de permettre au représentant du personnel d'actualiser ses connaissances et de se perfectionner.

### Validation :

- Attestation de fin de formation.

### Programme :

- Retour d'expérience des membres de CHSCT.
- Rôle, mission et fonctionnement du CHSCT (appel).
- Information et consultation du CHSCT.
- Visite du CHSCT.
- Enquête du CHSCT.
- Prévention des risques au quotidien.

**Durée :** 3 jours.

**Les Plus :**  
→ Le conseil d'experts → Une veille permanente → Une pédagogie individualisée → Des infrastructures adaptées à l'animation pédagogique et du matériel innovant.

# PRÉVENTION SÉCURITÉ

## Dates et lieux :

voir calendrier des stages et site internet : [www.aftral.com](http://www.aftral.com)

## Formation des membres du CHSCT (établissements de plus de 300 salariés)

**PS SC 06**  
Perfectionnement

### Public :

→ Membres du CHSCT lors de leur premier mandat.

### Objectif :

La formation des représentants du personnel aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail a pour objet :

- de développer leur aptitude à déceler et à mesurer les risques professionnels et leur capacité d'analyse des conditions de travail,
- de les initier aux méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.

### Validation :

→ Attestation de fin de formation.

### Programme :

→ Rôle, mission et fonctionnement du CHSCT → Contexte réglementaire de la santé et de la sécurité au travail → Fondamentaux de la prévention des risques professionnels → Méthodes et outils d'analyse et de prévention → Information et communication du CHSCT → Synthèse et clôture de la formation.

**Durée :** 5 jours.

## Formation des membres du CHSCT – Renouvellement (établissements de plus de 300 salariés)

**PS SC 08**  
Perfectionnement

### Public :

→ Membres du CHSCT ayant déjà exercé leur mandat pendant 4 ans.

### Objectif :

→ Le renouvellement de la formation des représentants du personnel aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail a pour objet de permettre au représentant du personnel d'actualiser ses connaissances et de se perfectionner.

### Validation :

→ Attestation de fin de formation.

### Programme :

→ Retour d'expérience des membres de CHSCT.  
→ Rôle, mission et fonctionnement du CHSCT (rappel).  
→ Information et consultation du CHSCT.  
→ Visite du CHSCT.  
→ Enquête du CHSCT.  
→ Prévention des risques au quotidien.

**Durée :** 5 jours.

## Sauveteur secouriste du travail (initiale)

**PS SC 12**  
Perfectionnement

### Public :

→ Tous personnels.

### Objectif :

→ Intervenir efficacement face à une situation d'accident et, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention, mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail.

### Validation :

→ Certificat de "Sauveteur Secouriste du Travail", valable 24 mois, délivré au candidat qui a participé à

l'ensemble de la formation et a fait l'objet d'une évaluation favorable.

### Programme :

→ Le sauvetage secourisme du travail.  
→ Rechercher les dangers persistants pour protéger.  
→ De "protéger" à "prévenir".  
→ Examiner la victime et faire alerter.  
→ De "faire alerter" à "informer".  
→ Secourir.  
→ Situations inhérentes aux risques spécifiques.

**Durée :** 2 jours.

## Maintien-actualisation des compétences des SST (Sauveteur secouriste du travail)



**PS SC 13**  
Perfectionnement

### Public & pré-requis :

→ Titulaire d'un Certificat de Formation de Sauveteur Secouriste du Travail.

### Objectif :

→ Maintenir ses compétences SST définies dans le référentiel de formation, à un niveau au moins équivalent voire supérieur à celui de sa formation initiale.

### Validation :

→ A l'issue de l'évaluation, la validité du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail du candidat qui a participé

activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation continue favorable de la part du formateur est prolongée de 24 mois.

### Programme :

→ Évaluation à partir d'accident du travail simulé permettant de repérer les écarts par rapport au comportement attendu du SST.  
→ Révision des gestes d'urgence.  
→ Actualisation de la formation.

**Durée :** 1 jour.

## Recyclage obligatoire

Le recyclage est obligatoire et doit avoir lieu tous les 24 mois.

Toutefois, il appartient à l'entreprise qui le souhaite de mettre en place un recyclage plus fréquent.



\*\*CPF : sous réserve de l'inscription sur la liste de la branche ou de la région.



### Les Plus :

→ Le conseil d'experts → Une veille permanente → Une pédagogie individualisée → Des infrastructures adaptées à l'animation pédagogique et du matériel innovant.

## Initiation à l'utilisation du défibrillateur automatisé externe (DAE)

**PS SC 17**  
Perfectionnement

**Public :**

- Toute personne susceptible d'être amenée à utiliser un défibrillateur automatisé externe.

**Objectif :**

- Identifier les signes permettant de reconnaître un arrêt cardiaque.
- Pratiquer une réanimation cardio-pulmonaire et mettre en œuvre le plus tôt possible un DAE.

**Validation :**

- Attestation de fin de formation

**Programme :**

- L'arrêt cardiaque et la chaîne de survie → La conduite à tenir face à une victime en arrêt cardiaque : appeler, masser, défibriller → Exercices pratiques de mise en situation reconstituée.

**Durée :** 0,5 jour.

## Formation initiale des formateurs en sauvetage secourisme du travail



**AP MO 13**  
Perfectionnement

## Formation continue des formateurs en sauvetage secourisme du travail



**AP MO 14**  
Perfectionnement

**Public & pré-requis :**

- Être titulaire du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (en cours de validité).
- Avoir validé ses connaissances en matière de prévention des risques professionnels à travers une formation du réseau prévention.

**Objectif :**

- Former et évaluer des salariés en sauvetage secourisme du travail.

**Validation :**

- Attestation de fin de formation.
- Certificat d'aptitude pédagogique pour la formation des SST + carte de

formateur en SST valable 12 mois, en cas d'évaluation favorable.

**Programme :**

- Formation générale à la prévention
- L'entreprise, son organisation des secours et ses risques.
- Préparation d'une session de formation SST :
- L'enseignement des différentes actions du SST.
- L'évaluation des SST.
- Le dispositif de validation des formateurs en SST.
- Synthèse et clôture du stage.

**Durée :** 8 jours.

**Public :**

- Titulaire d'un certificat de formateur en SST.

**Objectif :**

- Maintenir sa capacité à former et évaluer des salariés en sauvetage secourisme du travail.

**Validation :**

- Attestation de fin de formation.
- Carte de formateur en SST valable 24 mois, si réussite au test final.

**Programme :**

- Retours d'expériences lors de formations SST.
- Actualisation des connaissances.
- Aspects pédagogiques.
- Révision référentiel technique.
- Développement de compétences.
- Test d'aptitude.
- Synthèse et clôture du stage.

**Durée :** 3 jours.



## Formation initiale de formateurs en SST complémentaire à l'unité d'enseignement PAE3



**AP MO 15**  
Perfectionnement

**Public & pré-requis :**

- Être titulaire du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (en cours de validité) et de l'unité d'enseignement PAE3 (en cours de validité).
- Avoir validé ses connaissances en matière de prévention des risques professionnels à travers une formation du réseau prévention.

**Objectif :**

- Former et évaluer des salariés en sauvetage secourisme du travail.

**Validation :**

- Attestation de fin de formation
- Certificat d'aptitude pédagogique pour la formation des SST.
- Carte de formateur en SST valable 12 mois, si réussite au test final.

**Programme :**

- Le Sauveteur Secouriste du Travail → L'entreprise, son organisation des secours et ses risques.
- La démarche pédagogique spécifique pour l'enseignement du SST → L'évaluation des SST → L'aspect réglementaire et administratif → Test d'aptitude → Synthèse et clôture du stage.

**Durée :** 3 jours.

## index

Consulter l'index thématique pages 224 à 226

\*\*CPF : sous réserve de l'inscription sur la liste de la branche ou de la région.

**Les Plus :**  
→ Le conseil d'experts → Une veille permanente → Une pédagogie individualisée → Des infrastructures adaptées à l'animation pédagogique et du matériel innovant.

# PRÉVENTION SÉCURITÉ

## Dates et lieux :

voir calendrier des stages et site internet : [www.aftral.com](http://www.aftral.com)

## Habilitation électrique

### Règlementation en matière de prévention des risques sur installations électriques

Plusieurs textes réglementaires publiés en 2010 et 2012 ont introduit de nouveaux articles dans le code du travail visant à renforcer la prévention du risque électrique. Désormais l'habilitation du personnel réalisant des opérations sur des installations électriques ou dans leur voisinage est obligatoire.

• Art. R. 4544-9. : "Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités."

• Art. R. 4544-10. : "Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer. Avant de délivrer l'habilitation, l'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées."

#### Habilitation électrique B0 H0 HOV - Chargé de chantier



Préparation ou Recyclage

##### Public & pré-requis :

- Personnel devant assurer la direction de travaux d'ordre non électriques au voisinage d'ouvrages et installations électriques.
- **PS EI 09** (préparation) : aucune connaissance en électricité n'est demandée mais les personnes doivent être capables de comprendre les instructions de sécurité.
- **PS EI 16** (recyclage) : avoir suivi et validé une formation initiale B0 H0 HOV chargé de chantier.

##### Objectif :

- Acquérir ou actualiser les savoirs et savoir-faire nécessaires au chargé de chantier pour exécuter en sécurité les opérations d'ordre non électriques au voisinage d'ouvrages et installations électriques conformément à la norme NF C 18-510.

##### Validation :

- A l'issue de l'évaluation des connaissances théoriques et pratiques un avis nominatif et individuel indiquant l'habilitation recommandée est remis à chaque participant (AD-0174-12E7).
- Un recyclage est à dispenser selon une périodicité recommandée de 3 ans, à

définir par l'employeur conformément à la norme NFC 18-510.

##### Programme :

###### PS EI 09

- Tronc commun de savoirs et savoir-faire → Module "Chargé de chantier" (B0 H0 HOV) → Mise en pratique des connaissances → Évaluations théoriques et pratiques.

###### PS EI 16

- Retours d'expérience → Module recyclage "Chargé de chantier" (B0 H0 HOV) → Mise en pratique des connaissances → Évaluations théoriques et pratiques.

##### Durée :

- PS EI 09** - préparation : 1,5 jour.
- PS EI 16** - recyclage : 1 jour.

##### Par internet (EAD)

- PS WW 01** - préparation
- PS WW 11** - recyclage



Préparation ou Recyclage

#### Habilitation électrique B0 H0 HOV Exécutant de travaux d'ordre non électrique

##### Public & pré-requis :

- Personnel devant effectuer à titre d'exécutant des opérations non électriques au voisinage d'ouvrages et installations électriques.
- **PS EI 10** (préparation) : aucune connaissance en électricité n'est demandée mais les personnes doivent être capables de comprendre les instructions de sécurité.
- **PS EI 17** (recyclage) : avoir suivi et validé une formation initiale B0 H0 HOV exécutant.

##### Objectif :

- Acquérir ou actualiser les savoirs et savoir-faire nécessaires pour exécuter en sécurité les opérations d'ordre non électrique au voisinage d'ouvrages et installations électriques conformément à la norme NF C 18-510.

##### Validation :

- À l'issue de l'évaluation des connaissances théoriques et pratiques un avis nominatif et individuel indiquant l'habilitation recommandée est remis à chaque participant (AD-0174-12E7). Un recyclage est à dispenser selon une périodicité recommandée de 3 ans, à définir par l'employeur conformément à la norme NFC 18-510.

##### Programme :

###### PS EI 10

- Tronc commun de savoirs et savoir-faire.
- Module "Exécutant de travaux d'ordre non électrique" (B0 H0 HOV).
- Mise en pratique des connaissances.
- Évaluations théoriques et pratiques.

###### PS EI 17

- Retours d'expérience.
- Module recyclage "Exécutant de travaux d'ordre non électrique" (B0 H0 HOV).
- Mise en pratique des connaissances.
- Évaluations théoriques et pratiques.

##### Durée :

- PS EI 10** (préparation) : 1 jour.
- PS EI 17** (recyclage) : 1 jour.

##### Par internet (EAD)

- PS WW 01** - préparation
- PS WW 11** - recyclage



\*\*CPF : sous réserve de l'inscription sur la liste de la branche ou de la région.



##### Les Plus :

- Le conseil d'experts → Une veille permanente → Une pédagogie individualisée → Des infrastructures et des équipements adaptés à l'animation pédagogique.



Préparation  
ou Recyclage

## Habilitation électrique BS - Chargé d'intervention BT élémentaire

### Public & pré-requis :

- Personnel devant réaliser des interventions élémentaires sur des installations électriques en Basse Tension (ex : remplacement d'ampoules ou de fusibles, raccordement de prises de courant, ré-enclenchement sécurités, ...)
- **PS EI 15** (préparation) : avoir une connaissance des lois fondamentales de l'électricité et connaître les techniques de remplacement et raccordement sur les installations et matériels sur lesquels il doit intervenir.
- **PS EI 22** (recyclage) : avoir suivi et validé une formation initiale BS.

### Objectif :

- Acquérir ou actualiser les savoirs et savoir-faire nécessaires pour réaliser en sécurité des opérations de remplacement ou de raccordement d'équipement électrique conformément à la norme NF C 18-510.

### Validation :

- A l'issue de l'évaluation des connaissances théoriques et pratiques un avis nominatif et individuel indiquant l'habilitation recommandée est remis à chaque participant (AD-0174-12E7). Un recyclage est à dispenser selon une périodicité recommandée de 3 ans, à définir par l'employeur conformément à la norme NFC 18-510.

### Programme :

#### PS EI 15

- Tronc commun de savoirs et savoir-faire.
- Module "Chargé d'intervention BT élémentaire" (BS).
- Mise en pratique des connaissances.
- Evaluations théoriques et pratiques.

#### PS EI 22

- Retour d'expérience.
- Module recyclage "Chargé d'intervention BT élémentaire" (BS).
- Mise en pratique des connaissances.
- Évaluations théoriques et pratiques.

### Durée :

- PS EI 15 - préparation : 2 jours.
- PS EI 22 - recyclage : 1,5 jour.

### Par internet (EAD)

- PS WW 02 - préparation
- PS WW 12 - recyclage



DÉCOUVREZ NOS FORMATIONS  
E-LEARNING PAGES 117 à 123



\*\*CPF : sous réserve de l'inscription sur la liste de la branche ou de la région.

**Les Plus :**  
→ Le conseil d'experts → Une veille permanente → Une pédagogie individualisée → Des infrastructures et des équipements adaptés à l'animation pédagogique.

# PRÉVENTION SÉCURITÉ

## Dates et lieux :

voir calendrier des stages et site internet : [www.aftral.com](http://www.aftral.com)



## Habilitation électrique BE – Manœuvre en basse tension (BE manœuvre)

Préparation ou Recyclage

### Public & pré-requis :

- Personnel devant réaliser des manœuvres d'exploitation ou des manœuvres d'urgence sur des installations électriques basse tension (ex : enclenchement disjoncteur, manœuvre sectionneur, ...)
- **PS EI 13** (préparation) : aucune connaissance en électricité n'est demandée mais les personnes doivent être capables de comprendre les instructions de sécurité.
- **PS EI 20** (recyclage) : avoir suivi et validé une formation initiale BE manœuvres.

### Objectif :

- Acquérir ou actualiser les savoirs et savoir-faire nécessaires pour réaliser en sécurité des manœuvres d'exploitation ou des manœuvres d'urgence sur des installations électriques conformément à la norme NF C 18-510.

### Validation :

- A l'issue de l'évaluation des connaissances théoriques et pratiques un avis nominatif et individuel indiquant l'habilitation recommandée est remis à chaque participant (AD-0174-12E7). Un recyclage est à dispenser selon une périodicité recommandée de 3 ans, à définir par l'employeur conformément à la norme NFC 18-510.

### Programme :

#### PS EI 13

- Tronc commun de savoirs et savoir-faire → Module "Manœuvre en basse tension" (BE manœuvre) → Mise en pratique des connaissances → Évaluations théoriques et pratiques.

#### PS EI 20

- Retour d'expérience → Module recyclage "Manœuvre en basse tension" (BE manœuvre) → Mise en pratique des connaissances → Évaluations théoriques et pratiques.

### Durée :

- PS EI 13** - préparation : 2 jours.
- PS EI 20** - recyclage : 1,5 jour.

### Par internet (EAD)

- PS WW 02** - préparation
- PS WW 12** - recyclage



Préparation ou Recyclage

## Habilitation électrique BE Manœuvre + BS Chargé d'intervention BT élémentaire

### Public & pré-requis :

- Personnel devant réaliser des interventions élémentaires sur des installations électriques en basse tension et des manœuvres d'exploitation ou des manœuvres d'urgence sur des installations électriques basse tension
- **PS EI 27** (préparation) : avoir une connaissance des lois fondamentales de l'électricité et connaître les techniques de remplacement et raccordement sur les installations et matériels sur lesquels il doit intervenir. Les personnes doivent être capables de comprendre les instructions de sécurité.
- **PS EI 28** (recyclage) : avoir suivi et validé une formation initiale BS et BE manœuvre.

### Objectif :

- Acquérir ou actualiser les savoirs et savoir-faire nécessaires pour réaliser en sécurité, conformément à la norme NF C 18-510 :
  - des manœuvres d'exploitation ou des manœuvres d'urgence sur des installations électriques,
  - des interventions élémentaires sur des installations électriques en basse tension.

### Validation :

- A l'issue de l'évaluation des connaissances théoriques et pratiques un avis nominatif et individuel indiquant l'habilitation recommandée est remis à chaque participant. **Un recyclage est à dispenser selon une périodicité recommandée de 3 ans, à définir par l'employeur conformément à la norme**

- NFC 18-510** → Attestation de fin de formation remise au participant.
- Attestation de présence.

### Programme :

#### PS EI 27

- Tronc commun de savoirs et savoir-faire → Module "Manœuvre" (BE)
- Module "Chargé d'intervention" (BT) → Mise en pratique des connaissances → Évaluations théoriques et pratiques.

#### PS EI 28

- Retour d'expérience → Module recyclage "Manœuvre" (BE) → Module recyclage "Chargé d'intervention" (BT) → Mise en pratique des connaissances → Évaluations théoriques et pratiques.

### Durée :

- PS EI 27** (préparation) : 3 jours.
- PS EI 28** (recyclage) : 2 jours.

### Par internet (EAD)

- PS WW 02** - préparation
- PS WW 12** - recyclage



Préparation ou Recyclage

## Habilitation électrique BR - Chargé d'interventions BT générales

### Public & pré-requis :

- Personnel devant réaliser des interventions générales sur des installations électriques en basse tension (ex : remise en état de fonctionnement, mise en service partielle et temporaire, opérations de connexion/déconnexion en présence de tension, ...)
- **PS EI 14** (préparation) : avoir des compétences en électricité dans le domaine de la tension considéré, sur les ouvrages ou installations électriques, résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle.
- **PS EI 21** (recyclage) : avoir suivi et validé une formation initiale BR.

### Objectif :

- Acquérir ou actualiser les savoirs et savoir-faire nécessaires pour réaliser en sécurité des interventions générales sur des installations électriques en basse tension conformément à la norme NF C 18-510.

### Validation :

- A l'issue de l'évaluation des connaissances théoriques et pratiques un avis nominatif et individuel indiquant l'habilitation recommandée est remis à chaque participant (AD-0174-12E7). Un recyclage est à dispenser selon une périodicité

- recommandée de 3 ans, à définir par l'employeur conformément à la norme NFC 18-510.

### Programme :

#### PS EI 14

- Tronc commun de savoirs et savoir-faire → Module "Chargé d'interventions BT générales" (BR) → Mise en pratique des connaissances → Évaluations théoriques et pratiques.

#### PS EI 21

- Retour d'expérience → Module recyclage "Chargé d'interventions BT générales" (BR) → Mise en pratique des connaissances → Évaluations théoriques et pratiques.

### Durée :

- PS EI 14** - préparation : 3 jours.
- PS EI 21** - recyclage : 1,5 jour.

### Par internet (EAD)

- PS WW 03** - préparation
- PS WW 13** - recyclage



\*\*CPF : sous réserve de l'inscription sur la liste de la branche ou de la région.



### Les Plus :

- Le conseil d'experts → Une veille permanente → Une pédagogie individualisée → Des infrastructures et des équipements adaptés à l'animation pédagogique.



Préparation  
ou Recyclage

## Habilitation électrique BC - Chargé de consignation en basse tension

### Public & pré-requis :

- Personnel devant réaliser la consignation d'installations électriques basse tension.
- **PS EI 12** (préparation) : avoir des compétences en électricité dans le domaine de la tension considéré, sur les ouvrages ou installations électriques, résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle.
- **PS EI 19** (recyclage) : avoir suivi et validé une formation initiale BC.

### Objectif :

- Acquérir ou actualiser les savoirs et savoir-faire nécessaires pour réaliser en sécurité la consignation d'installations électriques basse tension conformément à la norme NF C 18-510.

### Validation :

- A l'issue de l'évaluation des connaissances théoriques et pratiques un avis nominatif et individuel indiquant l'habilitation recommandée est remis à chaque participant (AD-0174-12E7). Un recyclage est à dispenser selon une périodicité recommandée de 3 ans, à définir par l'employeur conformément à la norme NFC 18-510.

### Programme :

#### PS EI 12

- Tronc commun de savoirs et savoir-faire.
- Module "Chargé de consignation en basse tension" (BC).
- Mise en pratique des connaissances.
- Évaluations théoriques et pratiques.

#### PS EI 19

- Retour d'expérience.
- Module recyclage "Chargé de consignation en basse tension" (BC).
- Mise en pratique des connaissances.
- Évaluations théoriques et pratiques.

### Durée :

**PS EI 12** - préparation : 2,5 jours.

**PS EI 19** - recyclage : 1,5 jour.

### Par internet (EAD)

**PS WW 03** - préparation

**PS WW 13** - recyclage



## Habilitation électrique B1 B1V B2 B2V Exécutant et chargé de travaux hors tension en basse tension



Préparation  
ou Recyclage

### Public & pré-requis :

- Personnel devant réaliser ou diriger des travaux hors tension sur des installations électriques basse tension.
- **PS EI 11** (préparation) : avoir des compétences en électricité dans le domaine de la tension considéré, sur les ouvrages ou installations électriques, résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle.
- **PS EI 18** (recyclage) : avoir suivi et validé une formation initiale B1 B1V B2 B2V.

### Objectif :

- Acquérir les savoirs et savoir-faire nécessaires pour réaliser ou diriger des travaux hors tension en sécurité sur des installations électriques basse tension conformément à la norme NF C 18-510.

### Validation :

- À l'issue de l'évaluation des connaissances théoriques et pratiques un avis nominatif et individuel indiquant l'habilitation recommandée est remis à chaque participant (AD-0174-12E7). Un recyclage est à dispenser selon une périodicité recommandée de 3 ans, à définir par l'employeur conformément à la norme NFC 18-510.

### Programme :

#### PS EI 11

- Tronc commun de savoirs et savoir-faire.
- Module "Exécutant et chargé de travaux hors tension en basse tension" (B1 B1V B2 B2V).
- Mise en pratique des connaissances.
- Évaluations théoriques et pratiques.

#### PS EI 18

- Retour d'expérience.
- Module recyclage "Exécutant et chargé de travaux hors tension en basse tension" (B1 B1V B2 B2V).
- Mise en pratique des connaissances.
- Évaluations théoriques et pratiques.

### Durée :

**PS EI 11** - préparation : 3 jours.

**PS EI 18** - recyclage : 1,5 jour.

### Par internet (EAD)

**PS WW 03** - préparation

**PS WW 13** - recyclage



DÉCOUVREZ NOS FORMATIONS  
E-LEARNING PAGES 117 à 123



\*\*CPF : sous réserve de l'inscription sur la liste de la branche ou de la région.

### Les Plus :

- Le conseil d'experts
- Une veille permanente
- Une pédagogie individualisée
- Des infrastructures et des équipements adaptés à l'animation pédagogique.

# PRÉVENTION SÉCURITÉ

## Dates et lieux :

voir calendrier des stages et site internet : [www.aftral.com](http://www.aftral.com)



Préparation  
ou Recyclage

## Habilitation électrique B1 B1V B2 B2V + BR + BC + H0

### Public & pré-requis :

- Exécutant et chargé de travaux hors tension en basse tension, chargé d'intervention d'entretien et de dépannage, chargé de consignation en basse tension et amené à entrer dans des locaux Haute-Tension sans intervention sur la Haute-Tension.
- **PS EI 25** (préparation) : avoir des compétences en électricité dans le domaine de la tension considéré, sur les ouvrages ou installations électriques, résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle.
- **PS EI 26** (recyclage) : avoir suivi et validé une formation initiale B1 B1V B2 B2V/BR/BC/H0.

### Objectif :

- Acquérir ou actualiser les savoirs et savoir-faire en matière de prévention du risque électrique correspondant aux habilitations visées conformément à la norme NF C 18-510.

### Validation :

- À l'issue de l'évaluation des connaissances théoriques et pratiques un avis nominatif et individuel indiquant l'habilitation recommandée est remis à chaque participant. **Un recyclage est à dispenser selon une périodicité recommandée de 3 ans, à définir par l'employeur conformément à la norme NFC 18-510**
- Attestation de fin de formation remise au participant.
- Attestation de présence.

### Programme :

#### PS EI 25

- Tronc commun de savoirs et savoir-faire.
- Module "Exécutant et chargé de travaux hors tension en basse tension" (B1 B1V B2 B2V).
- Module "Chargé d'intervention d'entretien et de dépannage" (BR).
- Module "Chargé de consignation en basse tension" (BC).
- Module H0.
- Mise en pratique des connaissances.
- Évaluations théoriques et pratiques.

#### PS EI 26

- Retour d'expérience.
- Module recyclage "Exécutant et chargé de travaux hors tension en basse tension" (B1 B1V B2 B2V).
- Module recyclage "Chargé d'intervention d'entretien et de dépannage" (BR).
- Module recyclage "Chargé de consignation en basse tension" (BC).
- Module recyclage H0.
- Mise en pratique des connaissances.
- Évaluations théoriques et pratiques.

### Durée :

- PS EI 25** (préparation) : 5 jours.
- PS EI 26** (recyclage) : 2,5 jours.

### Par internet (EAD)

- PS WW 03** - préparation
- PS WW 13** - recyclage



DÉCOUVREZ NOS FORMATIONS  
E-LEARNING PAGES 117 à 123



## Habilitation électrique H1 H1V H2 H2V



Préparation  
ou Recyclage

### Public & pré-requis :

- Personnel devant réaliser ou diriger des travaux hors tension ou au voisinage de la haute tension sur des installations électriques haute tension.
- PS EI 23** (préparation) :
  - Avoir, dans le domaine de tension considéré sur les ouvrages ou les installations électriques, des compétences en électricité résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle
  - Avoir une capacité d'analyse pour lui permettre d'acquérir une connaissance suffisante de l'ouvrage ou de l'installation ou du matériel électrique sur lesquels il opère.
- PS EI 24** (recyclage) :
  - Avoir suivi et validé une formation initiale H1 H1V H2 H2V.

### Objectif :

- Acquérir les savoirs et savoir-faire nécessaires pour réaliser ou diriger des travaux hors tension en sécurité sur des installations électriques haute tension conformément à la norme NF C 18-510.

### Validation :

- À l'issue de l'évaluation des connaissances théoriques et pratiques un avis nominatif et individuel indiquant l'habilitation recommandée est remis à chaque participant (AD-0174-12E7). Un recyclage est à dispenser selon une périodicité recommandée de 3 ans, à définir par l'employeur conformément à la norme NFC 18-510.

### Programme :

#### PS EI 23

- Tronc commun de savoirs et savoir-faire.
- Module technique HTA.
- Module "Exécutant et chargé de travaux hors tension en HT" (H1 H1V H2 H2V).
- Mise en pratique des connaissances.
- Évaluations théoriques et pratiques.

#### PS EI 24

- Retour d'expérience.
- Module recyclage "Exécutant et chargé de travaux hors tension en HT" (H1 H1V H2 H2V).
- Mise en pratique des connaissances.
- Évaluations théoriques et pratiques.

### Durée :

- PS EI 23** - préparation : 3,5 jours.
- PS EI 24** - recyclage : 1,5 jour.

\*\*CPF : sous réserve de l'inscription sur la liste de la branche ou de la région.



### Les Plus :

- Le conseil d'experts
- Une veille permanente
- Une pédagogie individualisée
- Des infrastructures et des équipements adaptés à l'animation pédagogique.

## Hygiène alimentaire

### HYGIÈNE ALIMENTAIRE

## Manutention, transport et logistique des denrées alimentaires : la maîtrise de l'hygiène

#### Contexte réglementaire

Le transport et la logistique des produits alimentaires a vu sa réglementation évoluer avec la mise en place du "Paquet Hygiène" applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Pour être en règle avec les conditions techniques et hygiéniques applicables au transport des aliments, AFTRAL vous propose des stages spécifiques à la maîtrise de l'hygiène :

- Les règles d'hygiène dans les activités de transport/entreposage de denrées alimentaires.
- Le respect des règles d'hygiène dans les activités de transport/entreposage de denrées alimentaires.
- La méthode H.A.C.C.P.\* dans les secteurs transport-logistique.
- Formation aux bonnes pratiques logistiques "relations entre les partenaires de la chaîne logistique : producteurs, transporteurs, distributeurs".

\* (H.A.C.C.P. - Hazard Analysis Critical Control Point)

Contacts : voir au dos de cette brochure.

### La méthode H.A.C.C.P.\* dans les secteurs transport et logistique

**PM EO 13**  
Perfectionnement

#### Public :

→ Dirigeants, cadres, agents de maîtrise des entreprises assurant le transport et la logistique de denrées alimentaires périssables et non périssables.

#### Objectif :

→ Développer un système de prévention ayant pour but la maîtrise de la sécurité alimentaire des produits alimentaires périssables ou non.  
→ Présenter les principes, méthodes et étapes de la démarche HACCP afin de procéder à sa mise en œuvre dans une entreprise de transport et/ou de logistique.  
→ Sensibiliser et informer les dirigeants d'entreprise, les cadres et les agents de maîtrise devant mettre en place la démarche HACCP.

#### Validation :

→ Attestation de fin de formation.

#### Programme :

Contexte réglementaire instituant la mise en œuvre d'une "démarche HACCP" dans

le transport et la logistique & principales dispositions à observer pour sa bonne application.

**Hygiène alimentaire :** rappel sur les risques ou dangers liés aux produits alimentaires :

→ La logistique des produits alimentaires → Les microbes et l'hygiène alimentaire → Les moyens et les règles de prévention sanitaire.

**Présentation générale du système HACCP :**

→ Principes de la méthode et ses objectifs → Les 7 principes fondamentaux de la méthode HACCP → Les objectifs.

**Le vocabulaire utilisé dans l'HACCP.**

**Les 12 étapes de la démarche HACCP.**

**La mise en œuvre pratique :**  
→ Les trois phases du plan HACCP : connaître, analyser, formaliser.

Durée : 2 jours.

\* "Hazard Analysis Critical Control Point" ou "Analyse des Risques Maîtrise des points critiques"



### Le respect des règles d'hygiène dans les activités de transport/ entreposage des denrées alimentaires

**PM EO 14**  
Perfectionnement

#### Public :

→ Personnel d'encadrement transport-logistique des denrées alimentaires.

#### Objectif :

→ Appliquer les règles d'hygiène au cours des opérations de transport, manutention, entreposage de denrées alimentaires.

#### Validation :

→ Attestation de fin de formation.

#### Programme :

Les conditions techniques et hygiéniques applicables au transport des aliments :

→ Hygiène et maîtrise des températures → Formation des personnes.

→ Notion de démarche HACCP.

**Les denrées alimentaires :**

→ Les 5 gammes de produits alimentaires → Les moyens de conservation par le froid.

→ Les moyens de conservation par la chaleur.

**Les microbes et l'hygiène alimentaire :**

→ Le monde microbien → Les intoxications alimentaires.

→ Les risques liés à la rupture de la chaîne du froid.

**Les moyens et les règles de prévention sanitaire :**

→ Hygiène des locaux et du matériel → Hygiène du personnel.

Durée : 2 jours.

### Opérateurs et responsables de centres de tests ATP transport de denrées périssables

**PM EN 04**  
Perfectionnement

#### Public & pré-requis :

→ Opérateurs et responsables de centre de test (collaborateurs et techniciens) des centres de tests habilités (ou en projet) par Cemafroid pour le contrôle des moyens de transport sous température dirigée au regard des exigences de la réglementation française et de l'accord ATP (Accord international sur le Transport des denrées Périssables).

#### Objectif :

→ Améliorer et/ou actualiser les connaissances des collaborateurs ou techniciens des centres habilités quant aux procédures et documents de contrôle leur permettant de réaliser des vérifications rigoureuses et harmonisées entre les différents centres habilités.

#### Validation :

→ Attestation de fin de formation validée par CEMAFROID selon référentiel Centre de Tests DGAL / CEMAFROID.

#### Programme :

→ Généralités sur l'accord international pour le transport de denrées périssables (ATP) et la réglementation française ainsi que les systèmes et procédures de contrôle des engins → Contrôle visuel de conformité → Mesures et tests et contrôles → Actualisation des connaissances théoriques nécessaires au contrôle.  
→ Analyse de la cohérence des résultats → Formalisation et saisie d'un rapport.

Durée : 2 jours.



**eLEARNING**

# SOMMAIRE

## FORMATIONS DE PERFECTIONNEMENT

E-LEARNING, SE FORMER À SON RYTHME ..... 118

### Attestation de capacité transporteur routier

-  • Accès par la préparation à l'examen d'Attestation de Capacité marchandises et location de véhicules industriels..... 119
-  • Accès par la préparation à l'examen AC transport léger de marchandises..... 119
-  • AC transport léger de marchandises actualisation réglementaire des connaissances..... 119
-  • AC marchandises actualisation réglementaire des connaissances..... 119

### Attestation de capacité commissionnaire

-  • Accès par la Préparation à l'examen Attestation de capacité commissionnaire de transport ..... 120

### Matières dangereuses

-  • Manutention des colis de matières dangereuses..... 120

### Magasinage & conduite d'engins de manutention

-  • Renouvellement CACES® e-cariste ..... 121

### Habilitation électrique

-  • Préparation habilitation électrique B0 H0 H0V Exécutant / B0 H0 H0V Chargé de chantier..... 121
-  • Recyclage habilitation électrique B0 H0 H0V Exécutant / B0 H0 H0V Chargé de chantier ..... 122
-  • Préparation habilitation électrique B1/B1V + B2/B2V + BR + BC ..... 122
-  • Recyclage habilitation électrique B1/B1V + B2/B2V + BR + BC..... 122
-  • Préparation habilitation électrique BE Manœuvre + BS Chargé d'intervention BT élémentaire ..... 123
-  • Recyclage habilitation électrique BE Manœuvre + BS Chargé d'intervention BT élémentaire..... 123

AFTRAL développe également des modules individualisés dans le cadre de formations intra sur mesure.



# index

Consulter l'index thématique  
pages 224 à 226

Les informations contenues dans ce document sont extraites de nos programmes de formation.  
N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir les programmes complets.



# E-learning : se former à son rythme.

Pouvoir se former seul(e), à son rythme, gérer son temps à sa convenance selon ses contraintes professionnelles ou géographiques. C'est l'atout "phare" des formations à distance qui remportent un vif succès par l'aspect pratique de cette formule : un ordinateur et une simple connexion internet suffisent.



## → Une pédagogie interactive et attractive

- Les formations en ligne sont conçues pour un accès facile et interactif : elles reposent sur des situations professionnelles auxquelles s'ajoutent des vidéos métiers, des exercices pratiques et des synthèses imprimables.

## → Une auto-évaluation rapide

- Des tests en ligne permettent une auto-évaluation rapide, l'apprenant apprécie ses progrès.
- Les cours/séquences sont organisés par modules et enrichis de commentaires des formateurs professionnels.

## → Un accompagnement individualisé

- Un tuteur suit la progression de chaque apprenant.

## → Des coûts minimisés

- Les seuls investissements à votre charge, outre le prix de la formation elle-même, se limitent à un ordinateur opérationnel et une connexion internet.



"E-learning : se former chez soi, à son rythme !"



Contact national  
e.learning@aftral.com

## FORMATIONS DE PERFECTIONNEMENT

### Attestation de capacité transporteur routier

#### Accès par la préparation à l'examen d'Attestation de Capacité marchandises et location de véhicules industriels



Perfectionnement

**Public :**

- Personnes désirant acquérir des connaissances générales sur le fonctionnement d'une entreprise de transport routier de marchandises permettant par ailleurs de se présenter à l'examen d'Attestation de capacité.
- Personnes désirant maintenir ou approfondir leurs connaissances dans le secteur du transport routier de marchandises.
- Avoir accès à un poste informatique relié à Internet.

**Objectif :**

Se préparer à l'examen de l'Attestation de capacité professionnelle pour l'exercice des activités de transporteur de marchandises, de déménagement et de loueur de véhicules industriels, avec conducteur, en travaillant les matières prévues à l'examen (voir programme ci-dessous)

**Validation :**

- Attestation de fin de formation.
- Attestation d'assiduité.
- L'apprenant pourra se présenter à

l'examen d'Attestation de capacité professionnelle permettant l'exercice des professions de transporteurs publics routiers de marchandises et/ou de loueurs de véhicules industriels destinés au transport de marchandises.

**Programme :**

- Aspects juridiques de la vie de l'entreprise.
- Gestion commerciale et financière.
- Droit social marchandises.
- Règlementation intérieure.
- Normes et exploitation, techniques.
- Sécurité.
- Règlementation internationale marchandises.

**Durée :** 175 heures (travail personnel global conseillé).

**100 % par internet (EAD)  
AC WW 04**

**Par internet (EAD)  
+ regroupement 5 jours  
AC WW 08**

#### Accès par la préparation à l'examen AC transport léger de marchandises



Perfectionnement

**Public & pré-requis :**

- Personnes souhaitant exercer les professions de transporteur public routier de marchandises ou de déménagement ou de loueur de véhicules industriels avec conducteur destinés au transport de marchandises au moyen exclusivement de véhicules d'un poids maximal autorisé n'excédant pas 3,5 tonnes.

**Objectif :**

- Mettre en œuvre l'ensemble des dispositions et obligations professionnelles/réglementaires.
- Identifier les différents organismes et/ou structures d'aides et de conseil.
- Appliquer les connaissances et aptitudes pratiques nécessaire pour diriger une entreprise de transports avec des véhicules légers.
- Assurer la pérennité et la rentabilité économique de l'entreprise.

**Validation :**

- Attestation de fin de formation.
- Attestation d'assiduité.
- En cas de réussite à l'examen : attestation de fin de formation comportant les notes obtenues aux différentes épreuves de l'examen.

- En cas d'échec à l'examen : attestation de suivi de la formation permettant de se présenter à nouveau à l'examen (Cf. décision du 2 avril 2012 – chapitre VII).

**Programme :**

- L'entreprise et le droit civil et commercial
- L'entreprise et son activité commerciale
- L'entreprise et le cadre réglementaire de l'activité transport
- L'entreprise et son activité financière
- L'entreprise et ses salariés
- L'entreprise et la sécurité.
- Examen.

**Durée :** 105 heures obligatoires.  
→ Examen : 3 heures au centre de formation.

**100 % par internet (EAD)  
AC WW 01**

**Par internet (EAD)  
+ regroupement 3 jours  
AC WW 16**

#### AC transport léger de marchandises Actualisation réglementaire des connaissances



AC WW 17  
Perfectionnement

**Public & pré-requis :**

- Personne titulaire d'une attestation de capacité professionnelle en transport routier léger de marchandises délivrée depuis plus de cinq ans et ne pouvant justifier auprès de la DREAL qu'elle a géré de façon permanente et effective une activité de transport dans les cinq dernières années.

**Objectif :**

Actualiser ses connaissances dans les thématiques prévues par la décision du 03 février 2012 relative à la liste des matières (voir programme ci-dessous) pour la formation d'actualisation des connaissances du gestionnaire de transport (annexe II) :

**Validation :**

- Attestation de fin de formation.
- Attestation d'assiduité.

**Programme :**

- L'entreprise et ses salariés.
- L'entreprise et le cadre réglementaire.
- Gestion commerciale et financière de l'entreprise.
- L'entreprise et la sécurité.
- Développement durable.

**Durée :** 35 heures obligatoires.

**100 % par internet (EAD)**

#### AC marchandises actualisation réglementaire des connaissances



AC WW 11  
Perfectionnement

**Public & pré-requis :**

- Personne titulaire d'une Attestation de Capacité professionnelle en transport routier de marchandises, délivrée depuis plus de cinq ans et ne pouvant justifier auprès de la DREAL qu'elle a géré de façon permanente et effective une activité de transport dans les cinq dernières années.

**Objectif :**

- Actualiser ses connaissances dans les thématiques prévues par la décision ministérielle du 03 février 2012 relative à la liste des matières (voir programme ci-dessous) pour la formation d'actualisation des connaissances du gestionnaire de transport.

**Validation :**

- Attestation de fin de formation.
- Attestation d'assiduité.

**Programme :**

- Éléments de droit civil.
- Éléments de droit social.
- Gestion commerciale et financière de l'entreprise (coût de revient).
- Accès au marché.
- Normes et exploitation techniques.
- Sécurité routière.

**Durée :** 35 heures obligatoires.

**100 % par internet (EAD)**

Stages de remise à niveau pour les titulaires d'une attestation de capacité de plus de 5 ans qui souhaitent devenir gestionnaires de transport et qui ne peuvent démontrer qu'elles ont géré une entreprise de transport dans les 5 dernières années. Cette formation est centrée sur les évolutions réglementaires.

# E-LEARNING

## Dates et lieux :

voir calendrier des stages et site internet : [www.aftral.com](http://www.aftral.com)

## Attestation de capacité commissionnaire

### Accès par la Préparation à l'examen Attestation de capacité commissionnaire de transport



Perfectionnement

#### Public :

- Personnes désirant acquérir des connaissances générales sur le fonctionnement d'une activité d'organisateur commissionnaire de transports permettant par ailleurs de se présenter à l'examen d'Attestation de Capacité Commissionnaire.
- Personnes désirant maintenir ou approfondir leurs connaissances dans le secteur de l'organisation et la commission de transports.
- Avoir accès à un poste informatique relié à Internet.

#### Objectif :

- Se préparer à l'examen de l'Attestation de capacité professionnelle permettant l'exercice de la profession de commissionnaire de transport en travaillant les matières prévues à l'examen :
- Droit appliqué au transport,
  - Économie des transports et activité du commissionnaire,
  - Terminologie professionnelle,
  - Gestion commerciale et financière de l'entreprise.

#### Validation :

- Attestation de fin de formation.
- Attestation d'assiduité.
- L'apprenant pourra se présenter à l'examen d'Attestation de capacité professionnelle permettant l'exercice de la profession d'Organisateur et Commissionnaire de Transports.

#### Programme :

- Présentation de l'examen AC Commissionnaire.
- Création d'une entreprise.
- Gestion sociale.
- Activité du Commissionnaire de transport.
- Contrat de vente national et international.
- Douane.
- Traitement du dossier de transit.
- Action commerciale du Commissionnaire.
- Gestion financière.
- Préparation à l'examen AC Commissionnaire.

**Durée :** 175 heures (travail personnel global conseillé).

**100 % par internet (EAD)**

**AC WW 12**

**Par internet (EAD) + regroupement 5 jours**

**AC WW 13**

## Matières dangereuses

### Manutention des colis de matières dangereuses



NOUVEAU

PA WW 01  
Perfectionnement

#### Public :

- Personnel de manutention chargé de la manutention, du stockage et de l'expédition de colis de marchandises dangereuses.

#### Objectif :

- Décrire les risques présentés par les matières dangereuses → Identifier un colis de matières dangereuses → Identifier et appliquer les différents process d'expédition des matières dangereuses → Mettre en œuvre les mesures à prendre en cas d'accident.

#### Validation :

- Attestation d'assiduité → Attestation de fin de formation, remise au participant selon le chapitre 1.3 de l'ADR en vigueur

#### Programme :

- Formation théorique en ligne.
- Modules de formation interactifs sonorisés + évaluations de fin de module.
- Évaluation finale en ligne.

#### Classification et risques

- L'ADR → Marchandises dangereuses → Classes de danger et risques associés.
- Identification → Exercices intermédiaires de validation du module.

#### Emballage des marchandises dangereuses

- Définition colis → Les quantités limitées → La procédure normale sans exemption → Exercices intermédiaires de validation du module.

#### Expédition de marchandises dangereuses

- Process d'expédition → Procédure de chargement
- Exercices de validation du module.

#### Responsabilités – Obligations

- Obligations des intervenants → Sanctions : délits, infractions → Que faire en cas d'incident / d'accident → Exercices de validation du module.

#### Test final de validation des acquis

**Durée :** 3,5 heures.



#### Les Plus :

- Interactivité et attractivité du contenu e-learning (vidéos-métier, exercices d'ancrage et synthèses imprimables) → Un scénario pédagogique reposant sur des situations professionnelles concrètes impliquant le stagiaire → Souplesse : formation disponible à tout moment, de tout poste informatique bénéficiant d'une connexion internet → Choix de son propre rythme de formation.

## Magasinage & conduite d'engins de manutention

### Renouvellement CACES® e-cariste



Perfectionnement

#### Public & pré-requis :

Titulaires du CACES® de la catégorie concernée conduisant régulièrement les engins relevant de cette catégorie.

Le participant doit :

- Être reconnu apte par la médecine du travail.
- Lire et écrire le français.
- Accéder à un poste informatique sur un environnement Windows connecté à internet et en maîtriser son navigateur (Firefox ou Google Chrome).
- Disposer d'une adresse mail.
- Avoir identifié et planifié les séquences d'apprentissage en e-learning.

#### Objectif :

- Actualiser ses connaissances théoriques via une plateforme de formation internet.
- Vérifier par le passage d'un test son aptitude à utiliser en sécurité les chariots automoteurs de manutention de la catégorie concernée.

#### Validation :

- Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES®) des chariots de la catégorie concernée, conformément à la Recommandation CNAMTS R 389, si résultat positif.
- Attestation d'assiduité.
- Attestation de fin de formation remise au participant.
- Attestation de présence pour les tests théorique et pratique.

#### Programme :

- Formation théorique en ligne e-cariste :
  - Modules de formation interactifs sonorisés + évaluations de fin de module.
  - Synthèses imprimables.
  - Module d'évaluation formative en ligne.
- Passage test CACES®.

#### Durée : 1 jour.

Théorie : connexion illimitée avec un minimum de 3 h 30 à effectuer sur un maximum de 10 jours de droits ouverts.

Tests théorique et pratique : 3 h 30 en centre de formation.

#### CACES® Catégorie 1

CC WW 01

#### CACES® Catégorie 2

CC WW 02

#### CACES® Catégorie 3

CC WW 03

#### CACES® Catégorie 4

CC WW 04

#### CACES® Catégorie 5

CC WW 05

#### CACES® Catégorie 6

CC WW 06

Possibilité de formations e-learning en multi-catégories : nous consulter à [e.learning@aftral.com](mailto:e.learning@aftral.com)



## Habilitation électrique

### Habilitation électrique B0 H0 H0V Exécutant / B0 H0 H0V Chargé de chantier



PS WW 01  
Préparation

#### Public & pré-requis :

Personnel devant assurer la direction de travaux d'ordre non électriques au voisinage d'ouvrages et installations électriques ou à titre d'exécutant des opérations non électriques au voisinage d'ouvrages et installations électriques.

Aucune connaissance en électricité n'est demandée mais les participants doivent être capables de comprendre les instructions de sécurité.

#### Prérequis spécifiques au e-learning :

- Avoir une maîtrise orale et écrite de la langue française.
- Accéder à un poste informatique connecté en filaire à internet et en maîtriser son navigateur (Firefox ou Google Chrome).
- Disposer d'une adresse mail.
- Avoir identifié et planifié les séquences d'apprentissage en e-learning.

#### Objectif :

- Acquérir les savoirs et savoir-faire en matière de prévention du risque électrique correspondant au titre d'habilitation visé conformément à la norme NF C 18-510.

#### Validation :

- Attestation d'assiduité.
- A l'issue de l'évaluation des connaissances théoriques et pratiques un avis no-

minatif indiquant l'habilitation recommandée et un formulaire d'habilitation sont remis à chaque participant.

- Un recyclage est à dispenser selon une périodicité recommandée de 3 ans, à définir par l'employeur conformément à la norme NFC 18-510.
- Attestation de fin de formation remise au participant.
- Attestation de présence pour la formation pratique et l'évaluation.

#### Programme :

- Formation théorique individuelle en e-learning :
  - Tronc commun de connaissances.
  - Module spécifique B0-H0-H0V.
- Formation pratique et évaluation en présentiel :
  - Mise en pratique des connaissances.
  - Évaluation théorique et pratique.

#### Durée :

- Formation théorique en e-learning = 5 h sur une durée de 30 jours maximum.
- Formation pratique = 3 h 30 en centre de formation.

\*\*CPF : sous réserve de l'inscription sur la liste de la branche ou de la région.

# E-LEARNING

## Dates et lieux :

voir calendrier des stages et site internet : [www.aftral.com](http://www.aftral.com)

## Habilitation électrique BO H0 H0V Exécutant / BO H0 H0V Chargé de chantier



**PS WW 11**  
**Recyclage**

### Public & pré-requis :

→ Avoir suivi et validé une formation initiale BO H0 H0V chargé de chantier ou exécutant.

### Prérequis spécifiques au e-learning :

- Avoir une maîtrise orale et écrite de la langue française.
- Accéder à un poste informatique connecté en filaire à internet et en maîtriser son navigateur (Firefox ou Google Chrome).
- Disposer d'une adresse mail.
- Avoir identifié et planifié les séquences d'apprentissage en e-learning.

### Objectif :

→ Actualiser les savoirs et savoir-faire en matière de prévention du risque électrique correspondant au titre d'habilitation à renouveler conformément à la norme NF C 18-510.

### Validation :

→ Attestation d'assiduité → A l'issue de l'évaluation des connaissances théo-

riques et pratiques un avis nominatif indiquant l'habilitation recommandée et un formulaire d'habilitation sont remis à chaque participant.

- Un recyclage est à dispenser selon une périodicité recommandée de 3 ans, à définir par l'employeur conformément à la norme NFC 18-510.
- Attestation de fin de formation remise au participant.
- Attestation de présence pour la formation pratique et l'évaluation.

### Programme :

- Recyclage théorique individuel en e-learning :
  - Tronc commun de connaissances, module spécifique BO-H0-H0V.
- Retours d'expérience.
- Formation pratique et évaluation en présentiel :
  - Mise en pratique des connaissances, évaluation théorique et pratique.

### Durée :

- Formation théorique en e-learning = 3 h sur une durée de 30 jours maximum.
- Formation pratique = 3 h 30 en centre de formation.

## Habilitation électrique B1/B1V + B2/B2V + BR + BC



**PS WW 03**  
**Préparation**

### Public & pré-requis :

→ Exécutant et chargé de travaux hors tension en basse tension, chargé d'intervention d'entretien et de dépannage, chargé de consignation en basse tension.

→ Avoir des compétences en électricité dans le domaine de la tension considéré, sur les ouvrages ou installations électriques, résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle (différencier les grandeurs électriques, identifier les dispositifs de protection, lire un schéma électrique).

### Prérequis spécifiques au e-learning :

- Avoir une maîtrise orale et écrite de la langue française.
- Accéder à un poste informatique connecté en filaire à internet et en maîtriser son navigateur (Firefox ou Google Chrome).
- Disposer d'une adresse mail.
- Avoir identifié et planifié les séquences d'apprentissage en e-learning.

### Objectif :

→ Acquérir les savoirs et savoir-faire en matière de prévention du risque électrique correspondant aux titres d'habilitation visé conformément à la norme NF C 18-510.

### Validation :

→ Attestation d'assiduité → A l'issue de l'évaluation des connaissances théo-

riques et pratiques un avis nominatif indiquant l'habilitation recommandée et un formulaire d'habilitation sont remis à chaque participant.

- Un recyclage est à dispenser selon une périodicité recommandée de 3 ans, à définir par l'employeur conformément à la norme NFC 18-510.
- Attestation de fin de formation remise au participant.
- Attestation de présence pour la formation pratique et l'évaluation.

### Programme :

- Formation théorique individuelle en e-learning :
  - Tronc commun de connaissances.
  - Module spécifique B1-B1V-B2-B2V.
  - Module spécifique BR.
  - Module spécifique BC.
- Formation pratique et évaluation en présentiel :
  - Mise en pratique des connaissances.
  - Évaluation théorique et pratique.

### Durée :

- Formation théorique en e-learning = 8 h sur une durée de 30 jours maximum.
- Formation pratique = 7 h en centre de formation.

## Habilitation électrique B1/B1V + B2/B2V + BR + BC



**PS WW 13**  
**Recyclage**

### Public & pré-requis :

→ Exécutant et chargé de travaux hors tension en basse tension, chargé d'intervention d'entretien et de dépannage, chargé de consignation en basse tension.

→ Avoir suivi et validé une formation initiale B1/B1V B2/B2V BR BC.

### Prérequis spécifiques au e-learning :

- Avoir une maîtrise orale et écrite de la langue française.
- Accéder à un poste informatique connecté en filaire à internet et en maîtriser son navigateur (Firefox ou Google Chrome).
- Disposer d'une adresse mail.
- Avoir identifié et planifié les séquences d'apprentissage en e-learning.

### Objectif :

→ Acquérir les savoirs et savoir-faire en matière de prévention du risque électrique correspondant aux titres d'habilitation visé conformément à la norme NF C 18-510.

### Validation :

→ Attestation d'assiduité.

→ A l'issue de l'évaluation des connaissances théoriques et pratiques un avis nominatif indiquant l'habilitation recommandée et un formulaire d'habilitation sont remis à chaque participant.

→ Un recyclage est à dispenser selon une périodicité recommandée de 3 ans, à définir par l'employeur conformément à la norme NFC 18-510.

- Attestation de fin de formation remise au participant.
- Attestation de présence pour la formation pratique et l'évaluation.

### Programme :

- Formation théorique individuelle en e-learning :
  - Tronc commun de connaissances.
  - Module spécifique B1-B1V-B2-B2V.
  - Module spécifique BR.
  - Module spécifique BC.
- Retour d'expérience.
- Formation pratique et évaluation en présentiel :
  - Mise en pratique des connaissances.
  - Évaluation théorique et pratique.

### Durée :

- Formation théorique en e-learning = 4 h sur une durée de 30 jours maximum.
- Formation pratique = 7 h en centre de formation.

\*CPF : sous réserve de l'inscription sur la liste de la branche ou de la région.

## Habilitation électrique BE Manœuvre + BS Chargé d'intervention BT élémentaire



PS WW 02  
Préparation

### Public & pré-requis :

- Personnel devant réaliser des interventions élémentaires sur des installations électriques en basse tension et des manœuvres d'exploitation ou des manœuvres d'urgence sur des installations électriques basse tension.
- Avoir une connaissance des lois fondamentales de l'électricité et connaître les techniques de remplacement et raccordement sur les installations et matériels sur lesquels il doit intervenir. Les personnes doivent être capables de comprendre les instructions de sécurité.

### Prérequis spécifiques au e-learning :

- Avoir une maîtrise orale et écrite de la langue française.
- Accéder à un poste informatique connecté en filaire à internet et en maîtriser son navigateur (Firefox ou Google Chrome).
- Disposer d'une adresse mail.
- Avoir identifié et planifié les séquences d'apprentissage en e-learning.

### Objectif :

- Acquérir les savoirs et savoir-faire en matière de prévention du risque électrique correspondant aux titres d'habilitation visé conformément à la norme NF C 18-510.

### Validation :

- Attestation d'assiduité.

- A l'issue de l'évaluation des connaissances théoriques et pratiques un avis nominatif indiquant l'habilitation recommandée et un formulaire d'habilitation sont remis à chaque participant.
- Un recyclage est à dispenser selon une périodicité recommandée de 3 ans, à définir par l'employeur conformément à la norme NFC 18-510.
- Attestation de fin de formation remise au participant.
- Attestation de présence pour la formation pratique et l'évaluation.

### Programme :

- Formation théorique individuelle en e-learning :
  - Tronc commun de connaissances.
  - Module spécifique BE manœuvre.
  - Module spécifique BS.
- Formation pratique et évaluation en présentiel :
  - Mise en pratique des connaissances.
  - Évaluation théorique et pratique.

### Durée :

- Formation théorique en e-learning = 6 h sur une durée de 30 jours maximum.
- Formation pratique = 3 h 30 en centre de formation.

## Habilitation électrique BE Manœuvre + BS Chargé d'intervention BT élémentaire



PS WW 12  
Recyclage

### Public & pré-requis :

- Avoir suivi et validé une formation initiale BS et BE manœuvre.

### Prérequis spécifiques au e-learning :

- Avoir une maîtrise orale et écrite de la langue française.
- Accéder à un poste informatique connecté en filaire à internet et en maîtriser son navigateur (Firefox ou Google Chrome).
- Disposer d'une adresse mail.
- Avoir identifié et planifié les séquences d'apprentissage en e-learning.

### Objectif :

- Acquérir les savoirs et savoir-faire en matière de prévention du risque électrique correspondant aux titres d'habilitation visé conformément à la norme NF C 18-510.

### Validation :

- Attestation d'assiduité.
- A l'issue de l'évaluation des connaissances théoriques et pratiques un avis nominatif indiquant l'habilitation recommandée et un formulaire d'habilitation sont remis à chaque participant.
- Un recyclage est à dispenser selon une périodicité recommandée de 3 ans, à

- définir par l'employeur conformément à la norme NFC 18-510.
- Attestation de fin de formation remise au participant.
- Attestation de présence pour la formation pratique et l'évaluation.

### Programme :

- Formation théorique individuelle en e-learning :
  - Tronc commun de connaissances.
  - Module spécifique BE manœuvre.
  - Module spécifique BS.
- Retours d'expérience.
- Formation pratique et évaluation en présentiel :
  - Mise en pratique des connaissances.
  - Évaluation théorique et pratique.

### Durée :

- Formation théorique en e-learning = 4 h sur une durée de 30 jours maximum.
- Formation pratique = 3 h 30 en centre de formation.



**DÉMÉNAGEMENT**

# SOMMAIRE

LAISSEZ-VOUS EMBALLER PAR NOS FORMATIONS .....	126
--	-----

## FORMATIONS INITIALES

- CAP déménageur sur Véhicule Utilitaire Léger ..... 127
- Prévention des risques & hygiène de vie dans les activités de déménagement ..... 127

## OPÉRATEURS

- Initiation des aides-déménageurs ..... 128
- Déménageur ..... 128
- Ouvriers déménageurs ..... 128
- Déménageur professionnel ..... 128
- Déménagement : emballage ..... 128
- Déménagement : protection maritime ..... 129
- Déménagement : portage ..... 129
- Sécurité dans l'utilisation et la manutention du monte-meubles avec habilitation électrique ..... 129
- Perfectionnement dans l'utilisation du monte-meubles ..... 129

## AGENTS DE MAÎTRISE

- Contremaître / coordinateur de déménagement – transfert ..... 130
- Responsable de garde-meubles ..... 130
- Chef d'équipe en entreprise de déménagement national ..... 131
- Chef d'équipe en entreprise de déménagement international ..... 131
- Chef d'équipe en entreprise de déménagement – transfert ..... 131

## CADRES

-  • Déménagement : perfectionnement paie & allègements de charges sociales patronales et salariales ..... 131
-  • Initiation à la convention collective transport spécificités déménagement ..... 131



Pour en savoir plus

[www.aftral.com/secteurs-professionnels/déménagement](http://www.aftral.com/secteurs-professionnels/deménagement)

 Formations s'adressant aux cadres et dirigeants

Les informations contenues dans ce document sont extraites de nos programmes de formation.  
N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir les programmes complets.

# Laissez-vous emballer par nos formations.

Elles sont conçues pour répondre aux besoins de la profession !

Déménager un particulier ou organiser le transfert d'une entreprise nécessite de la méthode, une connaissance des obligations réglementaires, la prévention des risques et hygiène de vie, la maîtrise des techniques de portage, d'emballage, de transport des marchandises, le respect des normes et règles de sécurité... Par conséquent, un savoir-faire bien spécifique, qui ne peut s'acquérir qu'avec des professionnels, dans une optique de qualité de service et de relation client. AFTRAL propose des formations permettant à chacun de s'initier et de progresser dans les différents métiers du déménagement : des opérateurs, aide déménageur, déménageur ; en passant par les agents de maîtrise, contremaître ; jusqu'aux cadres en charge des dossiers du personnel.



## → Nos formations sont conçues en concertation avec la profession

- Les relations de proximité avec les instances professionnelles du secteur permettent une adéquation des programmes de formations aux besoins des entreprises.

## → Nos formateurs sont expérimentés

- Nos formateurs sont tous issus de la profession et leur expérience est complétée par un stage de 5 semaines au sein de notre institut pédagogique.

## → Nos infrastructures sont dédiées aux exercices pratiques de déménagement

- Des centres de formation AFTRAL avec des halls reproduisant des configurations, permettant de s'entraîner à la manutention en milieu contraint, (passage par fenêtre, escalier droit ou en colimaçon, couloir...) ou d'objets lourds ou imposants (coffre-fort, armoire, piano...)
- Une capacité d'accueil de 140 CAP Déménageurs sur VUL répartis sur nos 3 sites :
  - Rungis (94) – Le Tremblay-sur-Mauldre(78) – Villette d'Anthon(38), afin de proposer des solutions concrètes à une profession dont les besoins en recrutement sont quotidiens.

## → Une souplesse d'intervention, une disponibilité des équipes

- AFTRAL propose outre les formations aux différents métiers du déménagement, des TP Conducteurs certifiés en déménagement sur véhicules porteurs permettant à la fois de former un déménageur avant la saison, et de lui faire obtenir le permis C.

## → Une aide au recrutement

Pour en savoir plus :

[www.aftral.com/secteurs-professionnels/déménagement](http://www.aftral.com/secteurs-professionnels/deménagement)



“ Chez AFTRAL, tout concourt à faciliter le transfert des connaissances et du savoir-faire ! ”

Une équipe de référents déménagement pour répondre aux demandes spécifiques de nos clients.

Est	Valérie BUFFET	Tél. 03 83 15 83 94 - <a href="mailto:valerie.buffet@aftral.com">valerie.buffet@aftral.com</a>
Ile-de-France	Nina LANGLOIS	Tél. 01 49 78 21 40 - <a href="mailto:nina.langlois@aftral.com">nina.langlois@aftral.com</a>
Nord	Arnaud BOURLÉ	Tél. 02 35 25 08 39 - <a href="mailto:arnaud.bourle@aftral.com">arnaud.bourle@aftral.com</a>
Ouest	Fanny FAUSSAT	Tél. 05 49 88 63 54 - <a href="mailto:fanny.faussat@aftral.com">fanny.faussat@aftral.com</a>
Sud	Kevin GLEVAREC	Tél. 05 63 54 67 72 - <a href="mailto:kevin.levarec@aftral.com">kevin.levarec@aftral.com</a>
Sud-Est	Grégory BAJU	Tél. 04 77 48 12 38 - <a href="mailto:gregory.baju@aftral.com">gregory.baju@aftral.com</a>
National	Philippe BOUCHERIE	Tél. 01 42 12 51 86 - <a href="mailto:philippe.boucherie@aftral.com">philippe.boucherie@aftral.com</a>

## FORMATIONS INITIALES

### CAP déménageur sur Véhicule Utilitaire Léger

**IP DE 12**  
**Diplômante**

**Niveau :** V.

**Public :**

- Tous publics de 16 à 25 ans.

**Objectif :**

- Organiser et réaliser des opérations de déménagement et d'emménagement, de particuliers et/ou d'entreprises, ainsi que le transport inhérent à celles-ci, au moyen d'un Véhicule Utilitaire Léger (VUL), en préservant le matériel utilisé et les objets transportés.
- Appliquer les réglementations en vigueur et les règles de sécurité.

**Validation :**

- Certificat d'Aptitude Professionnelle de déménageur sur Véhicule Utilitaire Léger.

**Programme :**

**Enseignement général :**

- Français, Histoire-Géographie, Éducation Civique → Mathématiques, Sciences physiques et chimiques → Prévention, Santé, Environnement → Langue vivante.
- Arts appliqués et cultures artistiques → Éducation physique et sportive.

**Enseignement professionnel :**

- Analyse d'une situation professionnelle : le déménagement et son environnement ; la conduite des véhicules ; le véhicule de déménagement ; la qualité dans le transport de déménagement.
- Réalisation d'un déménagement : préparer la mission ; assurer les activités de préparation et de chargement ; réaliser le transport lié au déménagement ; assurer les activités de livraison et d'emménagement ; terminer la mission.
- Réalisation d'activités spécifiques : conduite d'un véhicule ; utilisation d'un chariot automoteur de catégorie 3.

**Durée :** 1050 heures réparties sur 2 ans pour les CFA, variable pour les autres statuts.

**Proposé sur : Le Tremblay-sur-Mauldre (78),  
Villette d'Anthon (38) — internat — et Rungis (94)**

**Les Plus :**

- Des solutions de logement pour les apprentis.

## Paroles de Pros

### Pascal Jones,

Pilote AFTRAL (à droite) de la formation CAP déménageur en Ile-de-France, au CFA Tremblay sur Mauldre (78)\*, avec un apprenti

**"Doter nos apprentis des compétences techniques et pratiques dont la profession a besoin !"**

"Le CAP déménageur sur VUL est une formation en alternance rémunérée de 14 semaines par an en CFA sur 24 mois, le reste en entreprise. Les cours démarrent en octobre et se terminent en mai, saison où l'activité du déménagement bat son plein et donc propice au recrutement de nos apprentis.

Durant leur formation, les jeunes apprennent toutes les facettes du métier, qu'il s'agisse du déménagement de particuliers ou du transfert d'entreprise.

Dans nos CFA, toutes les conditions sont réunies pour doter nos apprentis des compétences techniques et pratiques dont la profession a besoin !

\* Pour l'Ile-de-France, deux sites : le CFA du Tremblay (78) avec un pavillon "témoin" permettant de reconstituer toutes les facettes d'un déménagement de particuliers et celui de Rungis (94) avec un hall dédié au déménagement.



### Prévention des risques et hygiène de vie dans les activités de déménagement

**Public :**

- Tout salarié embauché en tant que déménageur (CDI ou CDD de plus de 190 jours) et non titulaire d'un titre professionnel, d'un diplôme ou d'une formation qualifiante et/ou diplômante adaptée (CAP déménageur notamment)

**Objectif :**

- Prévenir les risques liés aux activités physiques au cours des opérations de déménagement par la mise en œuvre des principes de sécurité physique et d'économie de l'effort → Adopter une hygiène de vie compatible avec l'exercice du métier de déménageur comprenant une prévention des addictions (alcool, tabac, drogue) → Identifier les risques des différentes addictions (conséquences pénales, conséquences sociales, incidence sur le permis de conduire).

**Validation :**

- Attestation de fin de formation.

**Programme :**

- Présentation du guide du déménageur professionnel → Gestes et postures en déménagement → Hygiène de vie du déménageur → Bilan de la formation.

**Durée :** 7 heures.

**Les Plus :**

- Logiciel de calcul d'alcoolémie.
- Prise de conscience des risques d'addiction.

# DÉMÉNAGEMENT

Dates et lieux :

voir calendrier des stages et site internet : [www.aftral.com](http://www.aftral.com)

## Opérateurs

### Initiation des aides-déménageurs



**IP DE 10**  
Initiation

**Public & pré-requis :**

- Tous publics.
- Être apte physiquement.

**Objectif :**

- Réaliser des opérations simples de démontage, remontage, et emballage d'objets courants à déménager.
- Manutentionner et porter des cartons, caisses ou colis, soit à bras dans les limites de poids réglementaires, soit à l'aide d'appareils simples.
- Décrire le comportement adapté aux attentes de la clientèle.

**Validation :**

- Attestation de fin de formation.

**Programme :**

- Présentation des spécificités : matériels, matériaux et vocabulaire.

**Portage :**

- Sécurité : gestes et postures ; organisation du poste de travail → Portage à bras, chariots, matériels non motorisés → Emballage – déballage : opérations simples de conditionnement → Protection : opérations simples → Montage – démontage → Initiation chargement → Savoir-être : comportement ; représentation de l'entreprise ; sensibilisation au développement durable (les éco-gestes).

**Durée :** 70 heures.

### Déménageur



**IP DE 01**  
Initiation

**Public :**

- Avoir 18 ans révolus.

**Objectif :**

- Réaliser des opérations simples de repérage, démontage et remontage de meubles, et emballage d'objets courants à déménager.
- Manutentionner et porter des meubles, cartons, caisses ou colis, soit à bras dans les limites de poids réglementaires, soit à l'aide d'appareils simples.
- Décrire le comportement adapté aux attentes de la clientèle.

**Validation :**

- Attestation de fin de formation.

**Programme :**

**Découverte du métier.**

**Manutention et gestuelle :**

- Gestes et postures → Aides à la manutention → Exercices pratiques.

**Emballage et protection.**

**Repérage, démontage et remontage.**

**Initiation, chargement et arrimage :**

- Principes fondamentaux du chargement → Nettoyage et rangement.

**Le contrat :**

- Présentation du contrat de déménagement → Le rôle du déménageur dans l'exécution du contrat → Formalités à la livraison.

**Le savoir-être :**

- Image de marque de l'entreprise.
- Comportement dans l'environnement du déménagement.
- Sensibilisation au développement durable : les éco-gestes.

**Connaissances générales appliquées au déménagement :**

- Géographie → Lecture de carte → Connaissance des styles de mobilier.

**Utilisation des moyens de manutention :**

- Monte-meubles → Hayon élévateur → Transpalette non motorisée.

**Durée :** 280 heures, variable en fonction des effectifs, des pré-requis, des moyens mis en œuvre devant permettre de respecter les durées de pratique individuelle. Ce programme est inclus dans l'accord de branche de la CPNE Transport pour la durée de 234 heures.

### Ouvrier déménageur

**PA DE 06**

Perfectionnement

**Public :**

- Tous déménageurs.

**Objectif :**

- Perfectionner les déménageurs dans leur technique de déménagement.

**Validation :**

- Attestation de fin de formation.

**Programme :**

- L'emballage de la vaisselle → Le démontage et le remontage du mobilier → La protection du mobilier.
- Pratique de l'arrimage → Bilan.

**Durée :** 4 jours.

### Déménageur professionnel

**PA DE 16**

Perfectionnement

**Public :**

- Déménageurs chargés des diverses opérations matérielles d'un déménagement.

**Objectif :**

- Acquérir une meilleure qualité de prestation dans l'exécution d'un déménagement.

**Validation :**

- Attestation de fin de formation.

**Programme :**

- Présentation
- Sécurité en manutention gestuelle
- Pratique de la manutention gestuelle
- Pratique de la manutention des poids lourds.
- Théorie du démontage et remontage.
- Théorie de l'emballage en caisse ou carton
- Pratique de l'emballage.
- Pratique de démontage et remontage
- Pratique de la protection du mobilier.
- Théorie sur le chargement.



### Déménagement : emballage

**PA DE 12**

Perfectionnement

**Public :**

- Ouvriers.

**Objectif :**

- Réaliser l'emballage de vaisselle et objets fragiles.
- Effectuer un chargement de mobilier et calage d'objets fragiles.
- Identifier les contraintes liées au transport maritime.

**Validation :**

- Attestation de fin de formation.

**Programme :**

- Types d'emballage → Techniques de positionnement et calage
- Maritime et garde-meubles
- Synthèse et bilan de la formation.

**Durée :** 2 jours.

## Paroles de Pros

**Yannick Collen,**

Président de la Chambre Syndicale du Déménagement



“Pour les jeunes motivés, le secteur du déménagement offre des **opportunités de carrière**. Les entreprises recherchent des conducteurs déménageurs.

En préparant le **CAP déménageur sur Véhicules Utilitaires Légers**, les jeunes passent leur permis véhicules légers, enchaînent bien souvent leur permis lourds puis super lourd et **peuvent évoluer** vers les métiers de chef d'équipe, de responsable de garde meuble

ou encore de chef d'exploitation... ou **se spécialiser** selon l'activité de l'entreprise de déménagement : l'emballage maritime ou d'objets d'art... Il est toujours possible de **se former** à ces spécialisations via **AFTRAL**.

**Le secteur est très diversifié et offre des perspectives d'évolution en fonction des capacités, de la volonté de chacun et des connaissances acquises sur le terrain.”**

### Déménagement : protection maritime

**PA DE 09**  
Perfectionnement

**Public :**  
→ Tous déménageurs.

**Objectif :**  
→ Mettre en œuvre les principes de la sécurité physique et de l'économie d'effort en manutention manuelle.  
→ Choisir un type d'emballage adapté au mobilier dans le cadre d'un transport maritime → Réaliser un chargement de container → Renseigner les documents nécessaires.

**Validation :**  
→ Attestation de fin de formation.

**Programme :**  
→ Manutention gestuelle, gestes et postures.  
→ Techniques de protection.  
→ Chargement des conteneurs.  
→ Documents de transport.  
→ Synthèse de la formation.

**Durée :** 3 jours.

### Déménagement : portage

**PA DE 13**  
Perfectionnement

**Public :**  
→ Tous déménageurs appelés à manutentionner ce type de charge.

**Objectif :**  
→ Dédramatiser la notion de poids et de volume.  
→ Sensibiliser sur : l'importance d'une bonne technique ; les moyens matériels à utiliser ; la mise en confiance du client.

**Validation :**  
→ Attestation de fin de formation.

**Programme :**  
→ Accueil → Rappel des principes de base en sécurité gestuelle → Portage piano droit → Portage piano à queue → Portage coffre-fort → Bilan.

**Durée :** 3 jours.

### Sécurité dans l'utilisation et la manutention du monte-meubles avec habilitation électrique

**PA DE 21**  
Initiation

**Public & pré-requis :**  
→ Personnel déménageur destiné à utiliser un monte-meuble.  
→ Avoir une connaissance des lois fondamentales de l'électricité et connaître les techniques de remplacement et raccordement sur les installations et matériels sur lesquels il doit intervenir.

**Objectif :**  
→ Sensibiliser aux dangers, responsabiliser, être capable d'utiliser un monte-meuble avec une plus grande efficacité et une sécurité maximum.  
→ Réaliser en sécurité des interventions élémentaires sur des installations électriques en basse tension conformément à la norme NF C 18-510.

**Validation :**  
→ Attestation de fin de formation à l'utilisation de monte-meubles en sécurité.  
→ Habilitation électrique : à l'issue de l'évaluation des connaissances théoriques et pratiques un avis nominatif et individuel indiquant l'habilitation recommandée est remis à chaque participant.

**Programme :**  
**Sécurité et utilisation d'un monte-meuble :**  
→ Avertissement : interdiction de monter sur les appareils → Présentation

du monte-meuble → Recommandations → Les risques, leurs causes et les mesures à prendre → Rappels → Mise en situation réelle avec un monte-meuble de type tracté et/ou porté → Évaluation finale → Délivrance de l'attestation monte-meubles.

**Préparation à l'habilitation électrique "BS" chargé d'intervention élémentaire (PS EI 15) :**

→ Thèmes communs de savoirs et savoir-faire → Thèmes spécifique "intervention BT élémentaire (BS)" → Évaluations théorique et pratique.

**Sécurité dans l'utilisation et la manutention d'un pianoplan :**

→ Description → Applications → Règles de sécurité → Instructions pour le chargement du pianoplan → Mise en situation réelle.

**Durée :** 5 jours.



**Les Plus :**

→ Programme évolutif ; possibilité de suivre cette formation en 3 jours sans habilitation électrique.

### Perfectionnement dans l'utilisation du monte-meubles

**PA DE 07**  
Perfectionnement

**Public :**  
→ Tous salariés de l'entreprise appelés à utiliser ce type d'appareil.  
→ Public ayant l'expérience de l'appareil.

**Objectif :**  
→ Réactualisation des connaissances afin d'assurer une meilleure utilisation de l'appareil pour une plus

grande efficacité et une sécurité maximum.

**Validation :**  
→ Attestation de fin formation.

**Programme :**  
→ Le monte-meubles → L'habilitation électrique → Le pianoplan.

**Durée :** 1 jour.



# DÉMÉNAGEMENT

## Dates et lieux :

voir calendrier des stages et site internet : [www.aftral.com](http://www.aftral.com)

## Agents de maîtrise



### Les Plus :

- En partenariat avec la CSD (Chambre Syndicale du Déménagement)



## Contremaître / coordinateur de déménagement – transfert



### PM DE 09

Perfectionnement

#### Public :

- Chefs d'équipe, contremaîtres, coordinateurs.

#### Objectif :

- Coordonner l'organisation et l'exploitation d'un chantier de déménagement réalisé par plusieurs équipes.
- Manager les équipes d'opérateurs.
- Assurer la sécurité des personnels lors des opérations de déménagement conformément aux normes qualité.

#### Validation :

- Attestation de fin de formation.

#### Programme :

- Communication → Règlementation et coûts → Sécurité et qualité.
- Organisation et contrôle → Synthèse et bilan du stage.

Durée : 3 jours.

## Responsable de garde-meubles



### PM DE 10

Perfectionnement

#### Public :

- Chefs d'entreprise, personnel en charge d'un garde-meubles.

#### Objectif :

- Appliquer la réglementation en vigueur.
- Optimiser la gestion d'un garde-meubles.
- Effectuer les contrôles et prendre les réserves adaptées.

#### Validation :

- Attestation de fin de formation.

#### Programme :

- La réglementation applicable.
- La gestion du garde-meubles.
- Le contentieux.
- Synthèse et bilan du stage.

Durée : 2 jours.



## Paroles de Pros

### Olivier Vermorel,

Vice-président de la Chambre Syndicale du Déménagement et président Ile-de-France



À l'occasion de la mise en place d'une **commission "Formation"** au sein de la Chambre Syndicale du Déménagement, Olivier Vermorel a décidé d'interroger ses adhérents sur leurs besoins en la matière.

Les intéressés ont en grande partie demandé à ce que les sessions soient délocalisées pour **être plus proches de leur domicile**. Qu'à cela ne tienne, **AFTRAL répond à la demande et envoie des formateurs là où la demande l'exige**.

Soucieux de répondre à toutes les attentes de la profession, **la CSD et AFTRAL travaillent main dans la main pour attirer les jeunes et les moins jeunes sur ces métiers** qui proposent un certain

nombre de qualifications (CAP déménageur sur Véhicules Utilitaires Légers dont l'obtention pourra se faire bientôt en un an sous certaines conditions, CAP conduite routière, attestation monte-meubles, CACES Cariste catégorie 3, formation gestes et postures, habilitation électrique...). Un "clip-métier" a en effet été produit par AFTRAL pour être présenté sur les salons et forums emploi.

**"Nous avons besoin d'apprentis pour nos métiers et la communication est un élément important qu'AFTRAL nous aide à développer, en plus des formations assurées."**



## Chef d'équipe en entreprise de déménagement national

**PM DE 06**  
Perfectionnement

**Public :**  
→ Chefs d'équipe, déménageurs professionnels.

**Objectif :**  
→ Communiquer efficacement avec le client et manager son équipe.  
→ Gérer un chantier de déménagement national.  
→ Assurer l'interface entre le client et les différents acteurs de l'entreprise de déménagement.  
→ Préserver les droits de l'entreprise en cas de litige.

**Validation :**  
→ Attestation de fin de formation.

**Programme :**  
→ Les techniques de communication.  
→ La qualité et les produits.  
→ La relation avec le client.  
→ Les techniques du déménagement national.  
→ La remontée de l'information vers l'entreprise.  
→ Synthèse et bilan du stage.

**Durée :** 2 jours.



## Chef d'équipe en entreprise de déménagement international

**PM DE 07**  
Perfectionnement

**Public :**  
→ Chefs d'équipe, déménageurs professionnels.

**Objectif :**  
→ Communiquer efficacement avec le client.  
→ Gérer un chantier de déménagement import / export.  
→ Assurer l'interface entre le client et les différents acteurs de l'entreprise de déménagement.  
→ Préserver les droits de l'entreprise en cas de litige.

**Validation :**  
→ Attestation de fin de formation.

**Programme :**  
→ Les techniques de communication.  
→ Les techniques du déménagement international.  
→ La remontée de l'information vers l'entreprise.  
→ Synthèse et bilan du stage.

**Durée :** 2 jours.

## Chef d'équipe en entreprise de déménagement – transfert



**PM DE 08**  
Perfectionnement

**Public :**  
→ Chefs d'équipe, déménageurs professionnels.

**Objectif :**  
→ Communiquer efficacement avec le client et manager son équipe  
→ Gérer un chantier de transfert  
→ Assurer l'interface entre le client et les différents acteurs de l'entreprise de déménagement  
→ Préserver les droits de l'entreprise en cas de litige.

**Validation :**  
→ Attestation de fin de formation.

**Programme :**  
→ Les techniques de communication  
→ Les techniques du déménagement.  
→ La remontée de l'information vers l'entreprise  
→ Synthèse et bilan du stage.

**Durée :** 2 jours.

## Cadres

**Les Plus :**  
→ En partenariat avec la CSD (Chambre Syndicale du Déménagement)



## La paie du personnel roulant en déménagement + zoom allègements de charges sociales patronales (TEPA-FILLON)



**PC SO 23**  
Perfectionnement

**Public & pré-requis :**  
→ Chefs d'entreprises, responsables des ressources humaines, responsable paie, toute personne ayant en charge les dossiers du personnel et très expérimentée dans la profession.  
→ Maîtrise "impérative" de la structure de la paie, notamment sur le calcul des allègements de charges sociales patronales (TEPA-FILLON).

**Objectif :**  
Se conforter sur la conformité de la fiche de paie en 2015 :  
→ Structure et présentation de la fiche de paie et barèmes 2015  
→ L'articulation paie avec le travail de nuit et le "travailleur de nuit".  
→ ZOOM sur les allègements de charges sociales patronales (TEPA-FILLON) en 2015 : s'approprier la réforme FILLON liée au "Pacte de Responsabilité"; modification de la formule de calcul du coefficient FILLON ; numérateur = SMIC (durée légale + HS éventuelles) ; dénominateur = RMB (base cotisations sociales).

**Validation :**  
→ Attestation de fin de formation remise au participant  
→ Attestation de présence  
→ Remise d'une clé USB contenant les supports sous format PDF en plus des supports papier relatifs aux résumés et tableaux récapitulatifs.  
→ Action intra sur mesure dispensée également en entreprise (Expertise - conformité sociale Paie).

**Programme :**  
→ Adéquation de la fiche de paie avec la réglementation en vigueur.  
→ Principe des calculs de paie et allègements de charges sociales.  
→ Synthèse et bilan de la formation.

**Durée :** 1 jour.

## Initiation à la convention collective transport spécificités déménagement



**PC DE 22**  
Perfectionnement

**Public :**  
→ Chefs d'entreprise, responsables des ressources humaines, responsables paie, toute personne ayant en charge les dossiers du personnel.

**Objectif :**  
→ Identifier l'ensemble des textes de référence de la "Convention collective nationale des transports routiers et activités auxiliaires du transport" → Appliquer les dispositions spécifiques du déménagement : classifications, quadrimestre, temps d'accompagnement et de liaison, contrat journalier.

**Validation :**  
→ Attestation de fin de formation.

**Programme :**  
→ Les textes clés de la convention collective Transport.  
→ Le contenu des nouvelles dispositions légales depuis 2007.  
→ Les points "obsolètes" de la convention collective.  
→ Synthèse et bilan de la formation.

**Durée :** 2 jours.





**CONDUITE  
POIDS LOURDS  
& VÉHICULES LÉGERS**

# SOMMAIRE

CONDUITE POIDS LOURDS ET VÉHICULES LÉGERS : DES FORMATIONS DE POINTE .....135

ENSEIGNEMENTS SUPÉRIEURS (BAC + 2) .....136

## FORMATIONS INITIALES, DIPLÔMANTES, QUALIFIANTES (CAP, BAC PRO & TITRES PROFESSIONNELS)

### Conduite

- CAP Conducteur routier "marchandises" 1 an.....136
- CAP Conducteur routier "marchandises" 2 ans .....136
- CAP Conducteur routier "marchandises" 1 an option FIMO.....136
- BAC Pro Conducteur routier de marchandises .....136
- Titre professionnel Conducteur livreur sur véhicule utilitaire léger.....137
- Titre professionnel de Conducteur(trice) du transport routier de marchandises sur porteur.....137
- Titre professionnel de Conducteur(trice) du transport routier de marchandises sur tous véhicules.....137

### Maintenance

- CAP maintenance des véhicules automobiles option Véhicules industriels .....138
- BAC Pro 3 ans maintenance véhicules automobiles option véhicules industriels .....138
- BAC Pro maintenance véhicules automobiles option véhicules industriels Première et Terminale.....138

## FORMATIONS DE PERFECTIONNEMENT

### Réseau A

- Permis de conduire C, CE, BE, C1, C1E .....139
- Permis de conduire B code 96.....139
- Comparatif de l'impact sur l'âge d'obtention des permis au terme de la formation suite à la réforme des permis de conduire du 19/01/2013. ....140

### FIMO FCO

- • FIMO FCO – Rappel règlementaire.....141
- • Formation Initiale Minimale Obligatoire (FIMO) transport de marchandises .....142
- • Formation complémentaire "passerelle" transport de marchandises.....142
- • Formation Continue Obligatoire (FCO) transport de marchandises .....143

**FCO<sub>2</sub>**

### FIMO FCO - Commerce détail et gros à prédominance alimentaire

- • Formation Initiale Minimale Obligatoire (FIMO) .....144
- • Formation complémentaire "passerelle" .....144
- • Formation Continue Obligatoire (FCO) .....145

**FCO<sub>2</sub>**

### FIMO FCO - BTP

- • Formation Initiale Minimale Obligatoire (FIMO) .....145
- • Formation Continue Obligatoire (FCO) .....145
- • Formation Continue Obligatoire (FCO) spécifique au secteur du BPE .....146

**FCO<sub>2</sub>**

■ Formations réglementaires

Les informations contenues dans ce document sont extraites de nos programmes de formation.  
N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir les programmes complets.

Pour en savoir plus  
[www.aftral.com/fimo-fco](http://www.aftral.com/fimo-fco)



# CONDUITE POIDS LOURDS & VÉHICULES LÉGERS

## Dates et lieux :

voir calendrier des stages et site internet : [www.aftral.com](http://www.aftral.com)

## SOMMAIRE (fin)

### Secteur du déchet

- • Module complémentaire concernant les spécificités du secteur du déchet ..... 146

### Perfectionnement à la conduite

- • Sensibilisation à la sécurité routière destinée aux conducteurs infractionnistes ..... 146
- • Formation initiale des personnels coursiers (2 roues) ..... 146
- • Formation initiale des personnels coursiers (4 roues) ..... 147
- • Formation complémentaire des personnels coursiers ..... 147
- • Comment réduire la sinistralité ..... 147
- • Le constat amiable ..... 147
- • Initiation à l'utilisation du chronotachygraphe électronique ..... 148
- • Fonctionnement et utilisation du chronotachygraphe numérique dans le transport de marchandises ..... 148
- • Initiation des conducteurs à "l'éco-conduite" ..... 149
- • Perfectionnement des conducteurs : "l'éco conduite" en transport de marchandises ..... 150
- • Utilisation en sécurité des hayons élévateurs ..... 150
- • Sécurisation des chargements par l'arrimage et le sanglage ..... 151
  - Vérification réglementaire : hayons élévateurs et grues auxiliaires ..... 151
  - Vérification réglementaire : hayons élévateurs, grues auxiliaires et chariots élévateurs ..... 151
  - Vérification réglementaire : hayons élévateurs et chariots élévateurs ..... 151

### Convois exceptionnels

- • Conducteur de véhicules de guidage (formation professionnelle initiale) ..... 152
- • Conducteur de véhicules de guidage (formation professionnelle continue) ..... 152
- • Conducteur de véhicules de protection (formation professionnelle initiale) ..... 152
- • Conducteur de véhicules de protection (formation professionnelle continue) ..... 152

### Formateurs

- • Formation de formateurs d'entreprise ..... 153
- • Homologation des moniteurs d'entreprise à l'enseignement de la FCO en entreprise, en contrat de délégation, pour le Transport de marchandises ..... 153

index

Consulter l'index thématique  
pages 224 à 226



Pour en savoir plus  
[www.aftral.com/fimo-fco](http://www.aftral.com/fimo-fco)

- Formations réglementaires

Les informations contenues dans ce document sont extraites de nos programmes de formation.  
N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir les programmes complets.

# Conduite Poids lourds et véhicules légers : des formations de pointe

AFTRAL fait sans cesse évoluer ses formations afin d'apporter les meilleures réponses à ses clients. C'est la raison pour laquelle le volet éco-conduite a été particulièrement renforcé dans nos programmes FCO.

Régulièrement renouvelés, tous nos véhicules écoles sont désormais équipés d'un système pédagogique d'analyse de l'éco-conduite : Éco-pilote. Celui-ci permet de remettre aux stagiaires, outre le livret pédagogique, un bilan individuel de conduite, sur la base de 27 critères générant en moyenne entre deux parcours des gains sur la consommation (jusqu'à 20 %).



## → Mieux répondre aux besoins de nos clients

AFTRAL, c'est plus de 100 centres de formations répartis sur toute la France, pour être au plus près des attentes et des contraintes de nos clients. Selon vos besoins, nous créons des modules complémentaires tels que la conduite en montagne, la conduite sur neige ou encore les incendies sur camion...

Pour être toujours en phase avec les dernières réglementations, les supports pédagogiques que nous remettons aux stagiaires sont constamment mis à jour grâce à l'Institut Pédagogique du Transport et de la logistique d'AFTRAL, en charge de l'ingénierie des formations et de la veille réglementaire.

## → Mieux accompagner les entreprises

Nous accompagnons nos clients en leur fournissant des échéanciers pour les FCO. Nous effectuons des relances par courrier 6 mois avant les dates d'échéance de la FIMO et / ou de la FCO. Nous les conseillons et réalisons pour eux le montage du plan et du financement de leurs formations.

## → Mieux préserver l'environnement

Partenaire du Groupe TOTAL, AFTRAL agit pour le déploiement des Certificats d'Economie d'Energie (CEE), afin d'encourager les acteurs du transport à réaliser des économies d'énergie en développant l'éco-conduite dans les formations obligatoires. Qu'elle transporte des marchandises ou des voyageurs, toute entreprise adhérente au dispositif se verra proposer un bonus pour chaque FCO / FIMO réalisée avec AFTRAL.

+ d'infos ? >>> [cee@aftral.com](mailto:cee@aftral.com)



“Chaque entreprise a des besoins particuliers et mérite un accompagnement personnalisé.”

Pour en savoir plus sur  
l'éco-conduite et les FIMO / FCO  
[www.aftral.com/fimo-fco](http://www.aftral.com/fimo-fco)



# CONDUITE POIDS LOURDS & VÉHICULES LÉGERS

Dates et lieux :

voir calendrier des stages et site internet : [www.aftral.com](http://www.aftral.com)

## ENSEIGNEMENTS SUPÉRIEURS (voir pages 18 à 31)

TRANSPORT LOGISTIQUE	Niveau de sortie	Formation	Pour quels métiers ?		Réf.
	Diplôme d'État niveau III BAC +2	Brevet de Technicien Supérieur Après-Vente Automobile option véhicules industriels	Technicien Expert en automobiles et après-vente automobiles	▲	IP EN 10

▲ Apprentissage

## FORMATIONS INITIALES (CAP, BAC PRO & TITRES PROFESSIONNELS)

### Conduite

#### Certificat d'aptitude professionnelle de conducteur routier "marchandises" 1 an



**IP PL 04**  
Diplômante

**Niveau :** V.

**Public & pré-requis :**

→ 18 à 25 ans (titulaire du permis de conduire catégorie B et titulaire d'un BEP ou CAP au minimum).

**Objectif :**

→ Préparer et réaliser des transports nationaux et internationaux au volant de véhicules du groupe lourd ainsi que les opérations administratives inhérent à ceux-ci.  
→ Appliquer les réglementations en vigueur, les règles de sécurité du travail et de la sécurité routière.

**Validation :**

→ Certificat d'Aptitude Professionnelle de Conducteur Routier de "Marchandises" permettant la délivrance d'une carte de qualification conducteur.

**Programme :**

→ Analyse d'une situation professionnelle de transport.  
→ Prévention Santé Environnement.  
→ Conduite d'un véhicule par groupe de 4 participants.  
→ Évaluation des activités en entreprise.

**Durée :** 735 heures (1 an).

#### Certificat d'aptitude professionnelle de conducteur routier "marchandises" 1 an - option FIMO



**IP PL 11**  
Diplômante

**Niveau :** V.

**Public & pré-requis :**

→ 21 à 25 ans (titulaire du permis de conduire catégorie B et titulaire d'un BEP ou CAP au minimum).

**Objectif :**

→ Préparer et réaliser des transports nationaux et internationaux au volant de véhicules du groupe lourd ainsi que les opérations administratives inhérentes à ceux-ci.  
→ Appliquer les réglementations en vigueur, les règles de sécurité du travail et de la sécurité routière.

**Validation :**

→ Certificat d'Aptitude Professionnelle de Conducteur Routier de

"Marchandises" permettant la délivrance d'une carte de qualification conducteur.

**Programme :**

→ CAP Conducteur routier de marchandises :  
- Analyse d'une situation professionnelle de transport.  
- Conduite d'un véhicule.  
- Évaluation des activités en entreprise.  
→ FIMO transport de marchandises.

**Durée :** 735 heures (1 an).

#### Certificat d'aptitude professionnelle conducteur routier "marchandises" 2 ans



**IP PL 13**  
Diplômante

**Niveau :** V.

**Public :**

→ Tous publics de 16 à 25 ans.

**Objectif :**

→ Préparer et réaliser des transports nationaux et internationaux au volant de véhicules du groupe lourd ainsi que les opérations administratives inhérentes à ceux-ci.  
→ Appliquer les réglementations en vigueur, les règles de sécurité du travail et de la sécurité routière.

**Validation :**

→ Certificat d'Aptitude Professionnelle de Conducteur Routier de

"Marchandises" permettant la délivrance d'une carte de qualification conducteur.

**Programme :**

→ Analyse d'une situation professionnelle de transport sur 2 ans  
→ Conduite d'un véhicule par groupe de 4 participants sur 2 ans.  
→ Évaluation des activités en entreprise sur 2 ans.  
→ Enseignement général sur 2 ans (dont Prévention Santé Environnement).

**Durée :** 1050 heures réparties sur 2 ans pour les CFA, variable pour les autres statuts.

#### BAC professionnel 3 ans Conducteur Transport Routier Marchandises



**IP PL 16**  
Diplômante

**Niveau :** IV.

**Public :**

→ Élèves issus de la classe de troisième.  
→ Élèves sortants d'autres classes en fonction des règlements en vigueur : décret N° 2009-145 du 10 février 2009 relatif au Baccalauréat Professionnel BO spécial<sup>2</sup> du 19 février 2009..

**Objectif :**

→ Préparer, organiser et réaliser des opérations de transport de marchandises, ainsi que l'administratif inhérent à celles-ci, pouvant nécessiter la mise en œuvre de contrats de transport spécifiques à l'aide d'ensembles de véhicules du groupe lourd sur le territoire intra et extracommunautaire.  
→ Réaliser les opérations d'enlèvement et de chargement à l'aide d'engins de manutention manuels et automoteurs des catégories 1 et 3.  
→ Appliquer les réglementations en

vigueur et communiquer avec son environnement.

**Validation :**

→ Baccalauréat Professionnel Exploitation des Transports permettant la délivrance d'une carte de qualification conducteur.

**Programme :**

**Enseignements professionnels et enseignements généraux liés à la spécialité :**

→ Enseignements professionnels.  
→ Économie droit → Prévention - santé - environnement → Français et/ou Mathématiques et/ou langue vivante et/ou Sciences physiques et Chimiques et/ou Arts appliqués.  
**Enseignements généraux :**  
→ Français, histoire-géographie, éducation civique → Mathématiques.  
→ Langue vivante → Arts appliqués - cultures artistiques → EPS.

**Durée :** 1 850 heures réparties sur 3 ans (classes de première et de terminale).

## Titre professionnel conducteur livreur sur Véhicule Utilitaire Léger



**CF VL 02**  
Qualifiante

**Niveau :** V.

**Public & pré-requis :**

- Tous publics titulaires du permis B.

**Objectif :**

- Réaliser en sécurité des livraisons ponctuelles ou régulières avec un Véhicule Utilitaire Léger (VUL).
- Identifier les envois et adapter l'organisation de la tournée en fonction des contraintes.
- Conduire et manœuvrer en sécurité et de façon rationnelle un VUL.
- Adopter une attitude commerciale lors de la livraison ou du dépôt ou lors des enlèvements de marchandises.
- Identifier, contrôler et renseigner les différents documents ou supports d'enregistrement relatif à l'activité du conducteur livreur.
- Prévenir les risques professionnels et adapter sa prestation aux aléas et accidents.
- Veiller au maintien du bon fonctionnement et à l'état général du VUL.

**Validation :**

- Titre professionnel Conducteur(trice) livreur(se) sur Véhicule Utilitaire Léger ou Attestation de fin de formation.

**Programme :**

- Identifier les envois et adapter l'organisation de la tournée en fonction des contraintes.
- Identifier, contrôler et renseigner les différents documents ou supports d'enregistrement relatifs à l'activité du conducteur livreur.
- Conduire et manœuvrer en sécurité.
- Adopter une attitude commerciale lors de la livraison ou du dépôt ou lors des enlèvements de marchandises.
- Veiller au maintien du bon fonctionnement et à l'état général du véhicule utilitaire léger.
- Prévenir les types de risques professionnels et adapter sa prestation aux aléas et accidents.
- Examen de validation des compétences professionnelles.

**Durée :** 315 heures.

## Titre professionnel de conducteur (trice) du transport routier de marchandises sur porteur



**CF CP 11**  
Qualifiante

**Public & pré-requis :**

- Titulaire du permis B.
- Avant le début de la formation, être apte médicalement conformément au décret n° 2012-886 du 17 juillet 2012 relatif au contrôle médical de l'aptitude à la conduite.

**Objectif :**

- Assurer les contrôles de sécurité avant, pendant et après le transport de marchandises → Conduire et manœuvrer en sécurité, de manière écologique et économique, un porteur d'une masse en charge maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes et acheminer des marchandises → Identifier, contrôler, renseigner les documents réglementaires du transport routier de marchandises → Prendre en charge et livrer la marchandise → Préparer le véhicule en vue d'un chargement ou déchargement, charger, décharger le véhicule → Prévenir les risques et réagir en cas d'incident et d'accident à l'arrêt comme en circulation → Détecter, décrire les dysfonctionnements du véhicule et effectuer une intervention mineure.

**Validation :**

- Titre professionnel de conducteur du transport routier de marchandises sur porteur.
- Attestation de fin de formation à la conduite de véhicules transportant des matières dangereuses - Certificat ADR - Formation de base, si succès au contrôle de connaissances final.

- Au vu de ce titre professionnel, le stagiaire se verra remettre une carte de qualification conducteur.

**Programme :**

- Ce programme intègre le produit "Formation initiale de base" MD MB 01.
- Assurer les contrôles de sécurité avant, pendant et après le transport de marchandises.
- Conduire et manœuvrer en sécurité, de manière écologique et économique, un porteur d'une masse en charge maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes et acheminer des marchandises.
- Identifier, contrôler, renseigner les documents réglementaires du transport routier de marchandises.
- Prendre en charge et livrer la marchandise.
- Préparer le véhicule en vue d'un chargement ou déchargement, charger, décharger le véhicule.
- Prévenir les risques et réagir en cas d'incident et d'accident à l'arrêt comme en circulation.
- Détecter, décrire les dysfonctionnements du véhicule et effectuer une intervention mineure.

**Durée :** 385 heures (350 heures de formation + 35 heures de validation).

## Titre professionnel de conducteur (trice) du transport routier de marchandises sur tous véhicules



**CF EP 18**  
Qualifiante

**Public & pré-requis :**

- Titulaire du Titre Professionnel Conducteur du transport routier de marchandises sur porteur et justifier d'au moins 2 semaines d'application en entreprise. OU
- Permis de la catégorie C en cours de validité + FIMO + 3 mois d'expérience professionnelle de conducteur.
- Avant le début de la formation, être apte médicalement à la conduite des véhicules lourds.

**Objectif :**

- Assurer les contrôles de sécurité avant, pendant, après le transport de marchandises → Atteler et dételer un véhicule articulé ou un ensemble de véhicules.
- Conduire et manœuvrer en sécurité, de façon écologique et économique, tout type de véhicule d'une masse en charge maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes et acheminer des marchandises → Identifier, contrôler, renseigner les documents réglementaires du transport routier national et international de marchandise → Prendre en charge et livrer la marchandise → Préparer le véhicule en vue d'un chargement ou déchargement, charger, décharger le véhicule → Prévenir les risques et réagir en cas d'incident ou d'accident à l'arrêt comme en circulation → Détecter, décrire les dysfonctionnements du véhicule et effectuer une intervention mineure.

**Validation :**

- Titre professionnel de conducteur(trice) du transport routier de marchandises sur tous véhicules. Au vu de ce titre professionnel, le stagiaire se verra remettre une carte de qualification conducteur. Attestation de fin de formation.

**Programme :**

- Assurer les contrôles de sécurité avant, pendant et après le transport de marchandises.
- Atteler, dételer un véhicule articulé ou un ensemble de véhicules.
- Conduire et manœuvrer en sécurité, de façon écologique et économique, tout type de véhicule d'une masse en charge maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes et acheminer des marchandises.
- Identifier, contrôler, renseigner les documents réglementaires du transport routier national et international de marchandise.
- Prendre en charge et livrer la marchandise.
- Préparer le véhicule en vue d'un chargement ou déchargement, charger, décharger le véhicule.
- Prévenir les risques et réagir en cas d'incident ou d'accident à l'arrêt comme en circulation.
- Détecter, décrire les dysfonctionnements du véhicule et effectuer une intervention mineure.

**Durée :** 280 heures (245 heures de formation + 35 heures de validation).



# CONDUITE POIDS LOURDS & VÉHICULES LÉGERS

## Dates et lieux :

voir calendrier des stages et site internet : [www.aftral.com](http://www.aftral.com)

## Maintenance

### CAP maintenance des véhicules automobiles option Véhicules industriels



Diplômante

**Niveau :** V.

**Public & pré-requis :**

→ Tous publics de 16 ans à 25 ans à partir du niveau de la classe de 5<sup>e</sup>.

**Objectif :**

→ Être capable de détecter un dysfonctionnement, d'analyser, de réparer, d'entretenir un véhicule automobile.

**Validation :**

→ Certificat d'Aptitude Professionnelle.

**Programme :**

**Enseignements généraux :**

→ Expression française → Mathématiques-Sciences physiques → Histoire-Géographie → Prévention Santé Environnement → Langue vivante étrangère → Éducation physique et sportive → Arts Appliqués

**Enseignements professionnels :**

→ Technologie professionnelle → Analyse fonctionnelle → Génie Électrique et Automatique → Mise en œuvre d'une intervention (Pratique en atelier).

**Durée :** 1 260 heures.

Ce programme est inclus dans l'accord de branche de la CPNE Transport pour la durée de 1 080 heures.

**INSCRIPTION :**

CFATL Le Tremblay-sur-Mauldre (78) – Tél. 01 34 94 27 27

CFATL Poitiers – Tél. 05 49 88 23 68

### BAC Pro 3 ans maintenance véhicules automobiles option véhicules industriels



IP EN 08  
Diplômante

**Niveau :** IV.

**Public :**

→ Jeunes de 16 ans à moins de 26 ans.  
→ Élèves issus de la classe de 3<sup>e</sup>.

**Objectif :**

→ Gérer un véhicule industriel, depuis la prise en charge pour sa maintenance jusqu'à sa restitution au client.

**Validation :**

→ Baccalauréat Professionnel Maintenance Véhicules Automobiles option Véhicules Industriels.

**Programme :**

**Enseignements généraux :**

→ Français Histoire Géo et Éducation civique.  
→ Maths Sciences.  
→ Anglais.

→ Éducation artistique.  
→ Prévention Santé Environnement.  
→ Éducation Physique et Sportive.

**Enseignements professionnels :**

→ Économie Gestion.  
→ Analyse fonctionnelle et structurale.  
→ Mécanique.  
→ Génie électrique - Génie automatique.  
→ La gestion de maintenance qualité.  
→ Sciences physiques.  
→ Technologie Mécanique.  
→ Pratique en atelier.

**Durée :** 2025 heures réparties sur 3 ans.

**INSCRIPTION :**

CFATL Le Tremblay-sur-Mauldre (78)  
Tél. 01 34 94 27 27

### BAC Pro maintenance véhicules automobiles option véhicules industriels Première et Terminale



IP EN 09  
Diplômante

**Niveau :** IV.

**Public :**

→ Jeunes de 16 ans à moins de 26 ans.  
→ Sont admis, en cours de cycle, en classe de première professionnelle les candidats titulaires d'un diplôme de niveau V dans une spécialité en cohérence avec celle du baccalauréat professionnel préparé.

**Objectif :**

→ Gérer un véhicule industriel, depuis la prise en charge pour sa maintenance jusqu'à sa restitution au client.

**Validation :**

→ Baccalauréat Professionnel Maintenance Véhicules Automobiles option Véhicules Industriels.

**Programme :**

**Enseignements généraux :**

→ Français Histoire Géo et Éducation civique.  
→ Maths Sciences.  
→ Anglais.

→ Éducation artistique.  
→ Prévention Santé Environnement.  
→ Éducation Physique et Sportive.

**Enseignements professionnels :**

→ Économie Gestion.  
→ Analyse fonctionnelle et structurale.  
→ Mécanique.  
→ Génie électrique - Génie automatique.  
→ La gestion de maintenance qualité.  
→ Sciences physiques.  
→ Technologie Mécanique.  
→ Pratique en atelier.

**Durée :** 1400 heures réparties sur 2 ans.

**INSCRIPTION :**

CFATL Le Tremblay-sur-Mauldre (78)  
Tél. 01 34 94 27 27.



\*\*CPF : sous réserve de l'inscription sur la liste de la branche ou de la région.

## FORMATIONS DE PERFECTIONNEMENT

### Réseau A

#### LE RÉSEAU A : FORMER À UN STYLE DE CONDUITE SÉCURITAIRE ! PERMIS C, CE C1, C1E, BE

Créé à l'initiative d'AFTRAL, en partenariat avec des Auto-écoles soigneusement sélectionnées pour leur professionnalisme, le Réseau A permet de développer et de valoriser un parcours de formation original et spécifique : Permis + FIMO (Formation Initiale Minimale Obligatoire) pour former des conducteurs débutants professionnels.

#### Objectifs :

- Assurer au plus grand nombre possible de candidats ayant les aptitudes requises, un enseignement performant et sécuritaire à la conduite des véhicules poids lourds et des véhicules légers, dans une offre de proximité.
- Répondre aux besoins des professions du transport par la formation de professionnels de qualité.
- Dispenser cette formation selon une progression et des méthodes pédagogiques propres à l'acquisition d'un style de conduite, qui permettra une bonne intégration dans la Formation Initiale Minimale Obligatoire (FIMO).

#### Formations dispensées

- Permis C, CE, C1 C1E pour les poids lourds.
- Permis BE pour les véhicules légers.

Un passage dans le Réseau A constituera donc, pour un candidat au permis, un atout certain pour son futur métier de conducteur routier.

#### Les coordinations inter-régionales du Réseau A

##### AFTRAL SUD, Marseille

Patrick Delannoy - Tél. 04 91 46 65 00  
patrick.delannoy@aftral.com

##### AFTRAL EST, Jarville-la-Malgrange (Nancy)

Valérie Buffet - Tél. 03 83 15 83 94  
valerie.buffet@aftral.com

##### AFTRAL ILE-DE-FRANCE, Rungis

Laurent Bernier - Tél. 01 49 78 21 25 52  
laurent.bernier@aftral.com

##### AFTRAL SUD-EST, Rhône-Alpes Auvergne

Grégory Baju - Tél. 04 72 02 54 21  
gregory.baju@aftral.com

##### AFTRAL OUEST, Poitiers

Marc Verger - Tél. 05 49 88 23 68  
marc.verger@aftral.com

##### AFTRAL NORD

Franck Norel - Tél. 03 44 66 36 27  
franck.norel@aftral.com

#### La coordination nationale du Réseau A :

##### AFTRAL

Pierre Cordé - Tél. 01 42 12 58 39  
pierre.corde@aftral.com  
Sophie Hamot - 01 42 12 51 84



Retrouvez-nous sur :  
[www.aftral.com/reseau-a](http://www.aftral.com/reseau-a)



### Permis de conduire C

### Perfectionnement

#### Public :

- Tous publics titulaires du permis B. Éventuellement titulaire de l'ETG (Epreuve Théorique Générale du Code de la route). Éventuellement titulaire de l'IESM (Interrogation Ecrite sur la Sécurité et les Manœuvres).

#### Objectif :

- Acquérir les connaissances techniques, réglementaires et professionnelles permettant de se présenter avec succès à l'examen du permis de conduire communautaire des véhicules de transport de marchandises, sur tous véhicules.

#### Validation :

- Attestation de fin de formation.
- Permis de conduire (si réussite à l'examen).

#### Programme :

- Se préparer aux épreuves audiovisuelles du code de la route.
- Acquérir des connaissances professionnelles et réglementaires en vue de la préparation aux interrogations écrites et orales de l'examen :

- Mécanique/entretien
- Aspects réglementaires
- Comportement et sécurité
- Sensibilisation au développement durable.

#### Maîtriser et utiliser de façon rationnelle le véhicule de transport :

- Acquisition des automatismes de bases
- Adaptation au véhicule.
- Adaptation au trafic
- Acquisition d'une conduite rationnelle.

#### Savoir effectuer les manœuvres nécessaires à l'obtention du permis de conduire.

**Durée :** variable en fonction du type de permis préparé.

#### Permis C

CD CP 01  
CD CP 02  
CD CP 03

#### Permis C1

CD C1 01  
CD C1 02

#### Permis CE

CD EP 01

#### Permis C1E

CD C1 03  
CD C1 04

#### Permis BE

CD EP 04



### Permis de conduire B Code 96

### CD EP 08

### Perfectionnement

#### Public :

- Tout conducteur titulaire du permis B en vue de la conduite d'un ensemble composé d'un véhicule tracteur relevant de la catégorie B auquel est attelée une remorque dont le PTAC (poids total autorisé en charge) est supérieur à 750 kg, lorsque la somme des PTAC du véhicule tracteur et de la remorque est supérieure à 3 500 kg sans excéder 4 250 kg.

#### Objectif :

- Acquérir les savoirs et savoir-faire spécifiques indispensables à la prise en charge et à l'utilisation en toute sécurité de ce type d'ensemble.

#### Validation :

- Attestation de fin de formation.

#### Programme :

- Contrôles et vérifications précédant le départ hors circulation.
- Réalisation de manœuvres en marche arrière
- Attelage, dételage.
- Conduite sur route intégrant les particularités de la conduite d'un ensemble pour une prise de conscience des risques qui y sont associés.

**Durée :** 1 jour.



# CONDUITE POIDS LOURDS & VÉHICULES LÉGERS

## Dates et lieux :

voir calendrier des stages et site internet : [www.aftral.com](http://www.aftral.com)

## Comparatif de l'impact sur l'âge d'obtention des permis au terme de la formation suite à la réforme des permis de conduire du 19/01/2013

Transport routier de marchandises										
	B		BE		C1 - C1E		C		CE	
	avant	après	avant	après	avant	après	avant	après	avant	après
Permis de conduire	18		—		—	18	18 <sup>(1)</sup>	21	18 <sup>(1)</sup>	21
FIMOTRM	—		—		18		21			
Titre Professionnel Porteur	—		—		—		18		—	
Titre Professionnel tous véhicules	—		—		—		—		18	
CAP Déménageur sur Véhicule Utilitaire Léger	18		—		—		—			
CAP Conducteur Livreur Marchandises	18	—	—		—		18	—	—	
CAP Conducteur Routier Marchandises en 1 an	—		—		—		18			
CAP Conducteur Routier Marchandises en 2 ans	18	—	—		—		18			
BAC PRO Conducteur Transport Routier Marchandises	18	—	—		—		18			

(1) Avant le 19/01/2013, on pouvait passer le permis dès 18 ans avec une restriction de tonnage à 7,5 t jusqu'à 21 ans, aujourd'hui cette possibilité n'existe plus.

## CARTE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE DE CONDUCTEUR ROUTIER...



La directive 2003/59/CE du Parlement Européen relative à la qualification initiale et à la formation continue des conducteurs de transports routiers de marchandises ou de voyageurs oblige les Etats membres de l'Union Européenne à doter les conducteurs d'une carte de qualification officielle prouvant qu'ils ont respecté les obligations de formation initiale et de formation continue.

Cette carte est délivrée à l'issue des formations : Titre professionnel de conducteur routier, CAP de conduite routière, BAC pro conducteur routier, FIMO, FCO.

Les titulaires de ces cartes doivent la renouveler tous les 5 ans.



## FIMO FCO

### Dispositions réglementaires FIMO/FCO (véhicules de + de 3,5 t de PTAC)

#### Formations obligatoires des conducteurs routiers de marchandises

##### Contexte réglementaire

La directive n° 2003/59/CE du Parlement Européen du 15 juillet 2003 et l'entrée en vigueur du décret n° 2007-1340 du 11 septembre 2007 modifient le dispositif de formations professionnelles obligatoires (FIMO, Formation Initiale Minimale Obligatoire et FCO, Formation Continue Obligatoire) des conducteurs routiers de marchandises dans les secteurs public et privé.



#### Depuis le 10 septembre 2009

les conducteurs de véhicules sont soumis au dispositif décrit ci-après :

Qualification			Formation continue	
Formation professionnelle longue	Formation professionnelle Accélérée (FIMO)	Formation complémentaire (Passerelle)	Formation Continue Obligatoire (FCO)	
280 h mini Titre ou diplôme	140 h	35 h	35 h	

##### Qui est concerné?

Sont soumis à une obligation de qualification initiale et de formation continue :

- tous les conducteurs de véhicules : salariés ou non, à temps plein ou occasionnels, détenant ou non la qualification de conducteur, du transport en compte propre ou compte d'autrui, agents d'une collectivité locale ou de l'Etat,
- pour la conduite desquels est requis un permis de conduire de catégorie C ou CE, C1, C1E (véhicules de + de 3,5 t de PTAC).

##### Exemptions

Directive n° 2003/59/CE Article 2

La présente directive ne s'applique pas aux conducteurs :

- des véhicules dont la vitesse maximale autorisée ne dépasse pas 45 km/h;
- des véhicules affectés aux services des forces armées, de la protection civile, des pompiers et des forces responsables du maintien de l'ordre public, ou placés sous le contrôle de ceux-ci ;
- des véhicules subissant des tests sur route à des fins d'amélioration technique, de réparation ou d'entretien, et des véhicules neufs ou transformés non encore mis en circulation ;
- des véhicules utilisés dans des états d'urgence ou affectés à des missions de sauvetage ;
- des véhicules utilisés lors des cours de conduite automobile en vue de l'obtention d'un permis de conduire ou du CAP, prévu à l'article 6, et à l'article 8, paragraphe 1 ;
- des véhicules utilisés pour des transports non commerciaux de voyageurs ou de biens dans des buts privés ;
- des véhicules transportant du matériel ou de l'équipement, à utiliser dans l'exercice du métier de leur conducteur, à condition que la conduite du véhicule ne représente pas l'activité principale du conducteur.



L'exercice d'une activité de conduite à titre professionnel est justifié soit par une attestation délivrée par l'employeur, soit, pour les conducteurs non salariés, par une attestation sur l'honneur.

Sont soumis à une obligation de formation continue (FCO), les salariés ayant interrompu leur activité de conduite entre 5 et 10 ans.



# CONDUITE POIDS LOURDS & VÉHICULES LÉGERS

## Dates et lieux :

voir calendrier des stages et site internet : [www.aftral.com](http://www.aftral.com)

## FIMO FCO

### Formation Initiale Minimale Obligatoire (FIMO) transport de marchandises



### FI CM 20 Perfectionnement

#### Public pré-requis :

- Tout conducteur âgé de 21 ans minimum.
- Être titulaire du permis de conduire des catégories C ou CE en cours de validité ou d'un permis reconnu en équivalence conformément aux articles R 222-1, R 222-2 et R 222-3 du Code de la route ou du certificat d'examen du permis de conduire, attestant de sa réussite aux examens du permis de conduire d'une de ces catégories.

#### Objectif :

- Permettre au conducteur de :
- se perfectionner à une conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité,
  - appliquer et respecter les réglementations du transport ainsi que les règles relatives à la santé, la sécurité routière, la sécurité environnementale, le service et la logistique.

#### Validation :

- Attestation de fin de formation si réussite à l'évaluation, permettant la délivrance d'une carte de qualification conducteur. Attestation de présence.

#### Programme :

- Accueil, présentation de la formation
- Perfectionnement à la conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité
- Application des réglementations
- Santé, sécurité routière et sécurité environnementale
- Service et logistique
- Évaluation des acquis, synthèse du stage.

**Agrément :** agrément régional délivré au centre de formation par la DREAL concernée.

**Durée :** 140 heures.

### Formation complémentaire "passerelle" transport de marchandises



### FI CM 21 Perfectionnement

#### Public & pré-requis :

- Titulaire des permis de conduire des catégories C ou CE et D ou DE en cours de validité ou de permis reconnus en équivalence conformément aux articles R. 222-1, R. 222-2 et R. 222-3 du Code de la route,
- Ou titulaire d'un titre ou diplôme de conducteur routier du transport de voyageurs (titre professionnel du ministère chargé de l'emploi ou CAP, BEP, BAC PRO du ministère de l'éducation nationale),
- Ou titulaire d'une attestation de formation initiale minimale obligatoire du transport routier de voyageurs ou à titre transitoire d'une attestation valant FIMO voyageurs.

#### Objectif :

- Permettre au conducteur d'acquérir ou de compléter les connaissances et les compétences nécessaires et préalables à l'accès au secteur du transport de marchandises par :
- Le perfectionnement à une conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité.
  - La connaissance, l'application et le respect des réglementations du transport et des règles relatives à la santé, la sécurité routière, l'environnement économique et l'organisation du marché du secteur du transport.

#### Validation :

- Attestation de fin de formation si réussite à l'évaluation, permettant la délivrance d'une carte de qualification conducteur.

#### Programme :

- Accueil, présentation de la formation.
- Perfectionnement à la conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité, dont application pratique et analyse de la conduite en situation normale comme en situation difficile.
- Application des réglementations.
- Santé, sécurité routière et sécurité environnementale.
- Service, Logistique propres au transport de marchandises.
- Évaluation des acquis et synthèse du stage.

**Agrément :** Agrément régional délivré au centre de formation par la DREAL concernée.

**Durée :** 5 jours (35 heures).



## FCO<sub>2</sub>

by AFTRAL

### L'ULTRA PERFORMANCE POUR VOS CONDUCTEURS



- PROFESSIONNELLE**  
35 heures de formation animées par des professionnels de la conduite et du transport
- AMBITIEUSE**  
Une formation active et interactive avec des cas pratiques
- SOUCIEUSE DE L'ENVIRONNEMENT**  
FCO2 contient un module spécifique d'ECO CONDUITE qui s'appuie sur un logiciel ECOPILOTE nouvelle génération
- RICHE**  
Un programme aux contenus renforcés (arrimage, prévention des risques, etc) et une documentation complète et ciblée

5% À 15%  
D'ÉCONOMIE  
RÉALISABLE SUR VOTRE  
CONSOMMATION  
D'ÉNERGIE



[WWW.AFTRAL.COM](http://WWW.AFTRAL.COM)

Liberta Communication - Réalisé par le Département communication d'AFTRAL - mars 2015



## Formation Continue Obligatoire (FCO) transport de marchandises



Perfectionnement

### Public & pré-requis :

- Tout conducteur d'un véhicule de transport de marchandises dont le PTAC est supérieur à 3,5 t.
- Être titulaire des permis de conduire des catégories C ou CE en cours de validité ou des permis reconnus en équivalence conformément aux articles R 222-1, R 222-2 et R 222-3 du code de la route.
- Justifier de la régularité de sa situation au regard des obligations de formation professionnelle des conducteurs.

### Objectif :

- Permettre au conducteur, à partir d'un bilan de ses connaissances et compétences, de :
- se perfectionner à une conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité.
  - actualiser ses connaissances en matière de réglementation du transport ainsi que de santé, sécurité routière, sécurité environnementale, service et logistique.
  - améliorer ses pratiques dans ces domaines.

### Validation :

- FC FN 12 et FC FN 14 : Attestation de fin de formation permettant la délivrance d'une carte de qualification conducteur. Attestation de présence.
- FC FN 13 : Attestation de suivi de la première session de FCO. Attestation de fin de formation. Attestation de présence.

### Programme :

- Bilan des connaissances relatives aux réglementations spécifiques aux transports et à la sécurité routière ainsi qu'aux techniques et comportement en conduite : conduite libre accompagnée.
- Perfectionnement à la conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité.
- Application des réglementations : actualisation des connaissances.
- Santé, sécurité routière et sécurité environnementale : actualisation des connaissances.
- Service, logistique : actualisation des connaissances.
- Éco-conduite :
  - Optimisation de carburant, diminution des coûts d'entretien du véhicule, diminution de la sinistralité, diminution des rejets de CO<sub>2</sub>.
  - Utilisation d'ECOPILOTE, outil d'analyse de la conduite.

**Agrément :** Agrément régional délivré au centre de formation par la DREAL concernée.

### Durée :

- FC FN 12 :** 35 h, réalisées de manière consécutive ; avec FCO2.
- FC FN 13, 1<sup>re</sup> session :** 21 heures ; 3 jours consécutifs devant être suivis d'une 2<sup>e</sup> session de 2 jours consécutifs dans une période maximale de 3 mois.
- FC FN 14, 2<sup>e</sup> session :** 2 jours (14 heures).

\*\* CPF : sous réserve de l'inscription sur la liste de la branche ou de la région.



# CONDUITE POIDS LOURDS & VÉHICULES LÉGERS

## Dates et lieux :

voir calendrier des stages et site internet : [www.aftral.com](http://www.aftral.com)

## Commerce détail et gros à prédominance alimentaire



### Formation Initiale Minimale Obligatoire (FIMO)

**FI PL 33**  
Perfectionnement

#### Public & pré-requis :

- Tout conducteur, âgé de 21 ans minimum.
- Titulaire d'un permis C ou CE en cours de validité ou d'un permis reconnu en équivalence conformément aux articles R 222-1, R 222-2 et R 222-3 du Code de la route ou du certificat d'examen du permis de conduire, attestant de sa réussite aux examens du permis de conduire d'une de ces catégories.

#### Objectif :

- Permettre au conducteur, dans le secteur du commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire :
- de se perfectionner à une conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité.
  - d'appliquer et respecter les réglementations du transport ainsi que les règles relatives à la santé, la sécurité routière, la sécurité environnementale, le service et la logistique.
  - contribuer au respect des règles d'hygiène permettant d'assurer aux consommateurs une sécurité alimentaire optimale, ainsi qu'à la tranquillité des riverains situés à proximité des points de livraison.

- prendre en considération les conditions particulières d'exercice de l'activité dans le secteur, qui sont caractérisées notamment par la fréquence des arrêts.

#### Validation :

- Attestation de fin de formation si réussite à l'évaluation, permettant la délivrance d'une carte de qualification conducteur.

#### Programme :

- Perfectionnement à la conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité
- Application des réglementations → Santé, sécurité routière et sécurité environnementale → Service et logistique.

**Agrément :** Agrément régional délivré au centre de formation par la DREAL concernée.

**Durée :** 140 heures.



### Formation complémentaire "passerelle"

**FI PL 34**  
Perfectionnement

#### Public & pré-requis :

- Titulaire des permis de conduire des catégories C ou CE et D ou DE en cours de validité ou de permis reconnus en équivalence conformément aux articles R. 222-1, R. 222-2 et R. 222-3 du Code de la route,
- Ou titulaire d'un titre ou diplôme de conducteur routier du transport de voyageurs (Titre Professionnel du Ministère chargé de l'emploi ou CAP, BEP, BAC PRO du Ministère de l'Education Nationale),
- Ou titulaire d'une attestation de formation initiale minimale obligatoire du transport routier de voyageurs ou à titre transitoire d'une attestation valant FIMO voyageurs.

#### Objectif :

- Permettre au conducteur d'acquérir ou de compléter les connaissances et les compétences nécessaires et préalables à l'accès au secteur du transport de marchandises (Commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire) par :
- le perfectionnement à une conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité,
  - la connaissance, l'application et le respect des réglementations du transport et des règles relatives à la santé, la sécurité routière, l'environnement économique et l'organisation du marché du secteur du transport,
  - contribuer au respect des règles d'hygiène permettant d'assurer aux consommateurs une sécurité alimentaire optimale, ainsi qu'à la tranquillité des riverains situés à proximité des points de livraison,
  - prendre en considération les conditions particulières d'exercice de l'activité dans le secteur, qui sont caractérisées notamment par la fréquence des arrêts.

#### Validation :

- Attestation de fin de formation si réussite à l'évaluation, permettant la délivrance d'une carte de qualification conducteur.

#### Programme :

**Perfectionnement à la conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité.**

#### Application des réglementations :

- La réglementation sociale nationale et européenne applicable au transport de marchandises.
- La réglementation applicable aux différentes composantes du secteur du transport de marchandises.

#### Santé, sécurité routière et sécurité environnementale.

#### Service et logistique :

- Les comportements contribuant à la valorisation de l'image de marque d'une entreprise et au développement de la qualité de service.
- La qualité de la prestation du conducteur.
- L'environnement économique du transport routier de marchandises et l'organisation du marché.

**Agrément :** Agrément régional délivré au centre de formation par la DREAL concernée.

**Durée :** 5 jours (35 heures).

## PARTENARIAT OPCA



Pour répondre aux besoins des entreprises des secteurs du commerce interentreprises — commerce de gros et commerce international, et de la distribution — commerce de détail et grande distribution, AFTRAL intervient, dans le cadre d'une convention annuelle de partenariat, auprès des OPCA INTERGROS et FORCO (Organismes Paritaires Collecteurs Agréés). Les domaines de formations portent sur la formation continue obligatoire des conducteurs (FCO), sur la conduite des engins de manutention (chariots élévateurs, grues auxiliaires et PEMP — Plateformes Elévatrices Mobiles de Personnes) et sur la prévention-sécurité (Sauveteurs Secouristes du Travail, habilitation électrique).

# CONDUITE POIDS LOURDS & VÉHICULES LÉGERS

Dates et lieux :

voir calendrier des stages et site internet : [www.aftral.com](http://www.aftral.com)



## Formation Continue Obligatoire (FCO)

Perfectionnement

### Public & pré-requis :

- Titulaire des permis de conduire des catégories C ou CE en cours de validité ou des permis reconnus en équivalence conformément aux articles R 222-1, R 222-2 et R 222-3 du code de la route.
- Justifier de la régularité de sa situation au regard des obligations de formation professionnelle des conducteurs.

### Objectif :

- Permettre au conducteur, à partir d'un bilan de ses connaissances et compétences et dans le secteur du commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire :
- de se perfectionner à une conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité,
  - d'actualiser ses connaissances en matière de réglementation du transport ainsi que de santé, sécurité routière, sécurité environnementale, service et logistique,
  - d'améliorer ses pratiques dans ces domaines.
  - contribuer au respect des règles d'hygiène permettant d'assurer aux consommateurs une sécurité alimentaire optimale, ainsi qu'à la tranquillité des riverains situés à proximité des points de livraison.
  - prendre en considération les conditions particulières d'exercice de l'activité dans le secteur, qui sont caractérisées notamment par la fréquence des arrêts.

### Validation :

- FC PL 39 et FC PL 41 : Attestation de fin de formation permettant la délivrance d'une carte de qualification conducteur. Attestation de présence.
- FC PL 40 : Attestation de suivi de la première session de FCO. Attestation de fin de formation. Attestation de présence.

### Programme :

#### Éco-conduite :

- Optimisation de carburant, diminution des coûts d'entretien du véhicule, diminution de la sinistralité, diminution des rejets de CO<sub>2</sub>.
- Utilisation d'ECOPILOTE, outil d'analyse de la conduite.

### Règlementation :

- Actualisation des connaissances en matière de réglementation.
- Rédaction des différents documents de transport.
- Utilisation du chronotachygraphe numérique.

### Santé du conducteur :

- Hypovigilance → Ergonomie au poste de conduite → Hygiène de vie (alcool, drogue, médicament) → Secourisme.

### Sécurité routière :

- Les risques liés à la conduite des véhicules lourds → Les évolutions du code de la route → Rappel des principales règles de signalisation et de circulation routière, contrôles et sanctions → Circulation et consignes de sécurité, spécifiques à certaines infrastructures (passage à niveaux, tunnels).

### Qualité de service et rôle commercial du conducteur :

- Les comportements contribuant à la valorisation de l'image de marque d'une entreprise et au développement de la qualité de service.
- La qualité de la prestation du conducteur : fréquence des arrêts, diversité des lieux de livraison (centres-villes, périphéries des villes...), présence ou non de quai de déchargement sur le site de livraison.
- L'environnement économique du transport routier de marchandises et l'organisation du marché : respect de la chaîne du froid ; transport sous température dirigée ; transport multiproduit (secs, frais, ultra frais, surgelés).

**Agrément :** Agrément régional délivré au centre de formation par la DREAL concernée.

### Durée :

**FC PL 39 :** 35 h, réalisées de manière consécutive ; avec FCO2.

**FC PL 40, 1<sup>re</sup> session :** 21 heures (3 jours consécutifs devant être suivis d'une 2<sup>e</sup> session de 2 jours consécutifs dans une période maximale de 3 mois).

**FC PL 41, 2<sup>e</sup> session :** 2 jours (14 heures).

## BTP

### Formation Initiale Minimale Obligatoire (FIMO)



FI PL 35  
Perfectionnement

### Public & pré-requis :

- Tout conducteur, âgé de 21 ans minimum titulaire d'un permis C ou CE en cours de validité ou d'un permis reconnu en équivalence conformément aux articles R 222-1, R 222-2 et R 222-3 du Code de la route ou du certificat d'examen du permis de conduire, attestant de sa réussite aux examens du permis de conduire d'une de ces catégories.

### Objectif :

- Permettre au conducteur, dans le secteur du BTP :
- de se perfectionner à une conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité.
  - d'appliquer et respecter les réglementations du transport ainsi que les règles relatives à la santé, la sécurité routière, la sécurité environnementale, le service et la logistique.
  - d'améliorer ses pratiques dans les domaines du secteur du BTP.

### Validation :

- Attestation de fin de formation si réussite à l'évaluation, permettant la délivrance d'une carte de qualification conducteur.

### Programme :

#### La conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité.

#### Les réglementations :

- La réglementation sociale nationale et européenne applicable au transport de marchandises.
- La formation des conducteurs.
- La réglementation applicable au transport de marchandises en national et en international.

#### Les principes de prévention des risques physiques, les règles de sécurité routière et environnementales.

#### Service, logistique :

- Les comportements contribuant à la valorisation de l'image de marque de l'entreprise et au développement de la qualité de service.
- L'environnement économique du transport routier de marchandises et l'organisation du marché.

**Agrément :** Agrément régional délivré au centre de formation par la DREAL concernée.

**Durée :** 140 heures.



### Formation Continue Obligatoire (FCO)



FC PL 42  
Perfectionnement

### Public & pré-requis :

- Titulaires des permis de conduire des catégories C ou CE en cours de validité ou des permis reconnus en équivalence conformément aux articles R 222-1, R 222-2 et R 222-3 du Code de la route.
- Justifier de la régularité de sa situation au regard des obligations de formation professionnelle des conducteurs.

### Objectif :

- Permettre au conducteur, à partir d'un bilan de ses connaissances et compétences et dans le secteur du BTP, de :
- Se perfectionner à une conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité.
  - Actualiser ses connaissances en matière de réglementation du transport ainsi que de santé, sécurité routière, sécurité environnementale, service et logistique.
  - Améliorer ses pratiques dans les domaines du secteur du BTP.

### Validation :

- Attestation de fin de formation permettant la délivrance d'une carte de qualification conducteur.

### Programme :

- Bilan des connaissances.
- Perfectionnement à la conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité.
- Application des réglementations du transport routier de marchandises.
- Santé, sécurité routière et sécurité environnementale.
- Service, logistique.
- Évaluation des acquis et synthèse du stage.
- Éco-conduite :
  - Optimisation de carburant, diminution des coûts d'entretien du véhicule, diminution de la sinistralité, diminution des rejets de CO<sub>2</sub>.
  - Utilisation d'ECOPILOTE, outil d'analyse de la conduite.

**Durée :** 5 jours consécutifs.

\*\* CPF : sous réserve de l'inscription sur la liste de la branche ou de la région.

# CONDUITE POIDS LOURDS & VÉHICULES LÉGERS

## Dates et lieux :

voir calendrier des stages et site internet : [www.aftral.com](http://www.aftral.com)



## Formation continue obligatoire (FCO) spécifique au secteur du BPE

**FC PL 43**  
Perfectionnement

### Public & pré-requis :

- Titulaires des permis de conduire des catégories C ou CE en cours de validité ou des permis reconnus en équivalence conformément aux articles R 222-1, R 222-2 et R 222-3 du Code de la route.
- Justifier de la régularité de sa situation au regard des obligations de formation professionnelle des conducteurs.

### Objectif :

- Permettre au conducteur, à partir d'un bilan de ses connaissances et compétences de :
- Se perfectionner à une conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité.
  - Actualiser ses connaissances en matière de réglementation du transport ainsi que de santé, sécurité routière, sécurité environnementale, service et logistique.
  - Améliorer ses pratiques dans ces domaines.
  - Tenir compte des risques spécifiques liés à la conduite des camions utilisés dans le secteur du BPE.

### Validation :

- Attestation de fin de formation. Au vu de cette attestation, le stagiaire se verra remettre une carte de qualification conducteur.

### Programme :

- Bilan des connaissances.
- Perfectionnement à la conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité.
- Application des réglementations du transport routier de marchandises.
- Santé, sécurité routière et sécurité environnementale.
- Service, logistique.
- Évaluation des acquis et synthèse du stage.

**Durée :** 5 jours consécutifs.



## Secteur du déchet

## Module complémentaire concernant les spécificités du secteur du déchet

**PR PL 45**  
Perfectionnement

### Public & pré-requis :

- Conducteur titulaire de la FCO Marchandises.
- Le module complémentaire peut être effectué en amont du renouvellement de la FCO et doit, en tout état de cause, être réalisé dans un délai de 6 mois à compter de la réalisation de la FCO marchandises.

### Objectif :

- Maintenir et actualiser ses connaissances en matière de sécurité (avenant n°45 du 10 juillet 2013 à la convention collective nationale des activités du déchet du 11 mai 2000).

### Validation :

- Attestation de fin de formation remise au participant.
- Attestation de présence.

### Programme :

- Les véhicules de collecte et leur chargement et déchargement.
- Réglementation relative aux activités du déchet.
- Sensibilisation aux risques d'accidents et comportements de sécurité.

**Durée :** 0,5 jour.

## Perfectionnement à la conduite

## Sensibilisation à la sécurité routière destinée aux conducteurs infractionnistes

**PR CD 01**  
Perfectionnement

### Public :

- Conducteurs à l'encontre desquels a été relevée au moins une infraction.

### Objectif :

- Le stage de sensibilisation à la sécurité routière prévu à l'article L. 223-6 est destiné à éviter la réitération des comportements dangereux.

### Validation :

- Attestation réglementaire.

### Programme :

- Tronc commun – Les facteurs généraux de l'insécurité routière :**
  - Données de sécurité routière
  - Accidentologie
  - Auto-évaluation des connaissances
  - Données psychophysiologiques
  - Module spécifique.

### Enseignements spécialisés :

- Module "produits psychoactifs"
- Module "vitesse".

**Durée :** 2 jours consécutifs (14 heures).

## Formation initiale des personnels coursiers (2 roues)

**IP VL 03**  
Perfectionnement

### Public & pré-requis :

- Personnel coursier en véhicule motorisé 2 roues.
- Justifier de la régularité de sa situation au regard de la législation concernant la conduite de véhicules 2 roues (BSR / Permis).

### Objectif :

- Acquérir les connaissances spécifiques du métier de coursier.
- Acquérir les bases d'une conduite axée sur les règles de sécurité.

### Validation :

- Attestation de fin de formation Obligatoire Coursier si succès à l'évaluation finale.

### Programme :

- Principes de chargement d'un véhicule de livraison 2 roues
- Conduite et sécurité
- Prévention
- Évaluation
- Technologie du véhicule et des équipements associés
- Comportement du coursier en situation de conduite (volet pratique)
- Évaluation pratique
- Secteur, profession, spécificités
- Organisation du métier
- Évaluation finale.

**Durée :** 3 jours (21 heures).

\*CPF : sous réserve de l'inscription sur la liste de la branche ou de la région.

# CONDUITE POIDS LOURDS & VÉHICULES LÉGERS

Dates et lieux :

voir calendrier des stages et site internet : [www.aftral.com](http://www.aftral.com)

## Formation initiale des personnels coursiers (4 roues)

**IP VL 04**  
Perfectionnement

### Public & pré-requis :

- Personnel coursier en VL titulaire du permis B.

### Objectif :

- Acquérir les connaissances spécifiques du métier de coursier.
- Acquérir les bases d'une conduite axée sur les règles de sécurité.

### Validation :

- Attestation de fin de formation Obligatoire Coursier si succès à l'évaluation finale.

### Programme :

- Principes de chargement d'un vé-

hicule de livraison

- 4 roues.
- Conduite et sécurité.
- Prévention.
- Évaluation.
- Technologie du véhicule et des équipements associés.
- Comportement du coursier en situation de conduite (volet pratique).
- Évaluation pratique.
- Secteur, profession, spécificités.
- Organisation du métier.
- Evaluation finale.

**Durée :** jours (21 heures).

## Formation complémentaire des personnels coursiers

**PR VL 02**  
Perfectionnement

### Public & pré-requis :

- Personnel coursier en véhicule motorisé 2 roues et coursier en VL.
- Justifier de la régularité de sa situation au regard de la législation concernant la conduite de véhicules 2 ou 4 roues (BSR / Permis).
- Être titulaire de l'Attestation de fin de formation initiale des personnels coursiers.

### Objectif :

- Permettre au personnel coursier d'acquérir des connaissances en matière de :
- Règlementation du travail.
- Technologie et communication appliquées au métier de coursier.

### Validation :

- Attestation de fin de formation Complémentaire Coursier si succès à l'évaluation finale.

### Programme :

- Règlementation du travail.
- Nouvelles technologies et communication :
- Nouvelles technologies.
- Règles d'utilisation des moyens de communication.
- Rôle commercial du coursier.

**Durée :** 2 jours (14 heures).

## Comment réduire la sinistralité

**PR SE 05**  
Perfectionnement

### Public :

- Conducteurs.

### Objectif :

- Identifier et décrire les facteurs générateurs de sinistres (comportement du conducteur, conditions réelles d'une journée de conduite, phénomène de déconcentration, stress...)

### Validation :

- Attestation de fin de formation.

### Programme :

- Analyser les causes de sinistralité :
  - Les solutions pour réduire le nombre et la gravité des sinistres.

- Les facteurs techniques d'accident de la route.
- Identifier les causes humaines génératrices d'accidents.
- Identifier le profil type d'un conducteur à risques.
- Reconnaître les facteurs de stress et leurs conséquences.
- Être capable de rédiger un constat amiable.

**Durée :** 2 jours.

## Le constat amiable

**PR SE 10**  
Perfectionnement

### Public :

- Conducteurs.

### Objectif :

- Acquérir ou actualiser les connaissances nécessaires à l'établissement d'un constat amiable.

### Validation :

- Attestation de fin de formation.

### Programme :

- Comment bien remplir un constat ?
- Comment les assurances traitent le constat ?
- Les différents types d'assurances.
- Attitudes à prendre dans les différentes situations nécessitant la rédaction d'un constat.

**Durée :** 1/2 journée.

## NOUVELLE RÉGLEMENTATION

Une nouvelle réglementation a été adoptée en 2006 par l'Union européenne en vue d'harmoniser les règles relatives au permis de conduire (durée de validité, catégories de véhicules autorisées à la conduite...)

Parmi les nouveautés entrées en vigueur depuis le 19 janvier 2013 :

- la mise en place d'un nouveau modèle de permis, unique et sécurisé dans tous les pays de l'Union Européenne.
- l'instauration d'un permis C1 pour conduire des véhicules de 3,5 à 7,5 t et un permis C1E pour pouvoir y atteler une remorque de plus de 750 kg et de deux autres nouveaux permis, D1 et D1E pour le transport de personnes.



# CONDUITE POIDS LOURDS & VÉHICULES LÉGERS

## Dates et lieux :

voir calendrier des stages et site internet : [www.aftral.com](http://www.aftral.com)

### Initiation à l'utilisation du chronotachygraphe électronique

**PR RG 08**  
Perfectionnement

#### Public :

- Conducteurs de véhicules affectés au transport de marchandises de plus de 3,5 t de PMA lors de leur première mise en circulation.
- Conducteurs de véhicules de transport de marchandises de plus de 12 t immatriculés pour la première fois depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1996 devant procéder au remplacement de l'appareil de contrôle en cas de panne.

#### Objectif :

- Utiliser le chronotachygraphe numérique et éditer un ticket.

#### Validation :

- Attestation de fin de formation.

#### Programme :

##### Formation individualisée sur le chronotachygraphe :

- Actualiser les connaissances réglementaires.
- Demander de sa carte pour l'appareil numérique.
- Informer sur la prise en charge du coût de la carte (à priori employeur, attente du décret).
- Les différentes cartes et leur fonctionnalité.
- Les principales fonctionnalités du nouvel appareil de contrôle.

- Différences entre l'ancien et le nouvel appareil, utilisation pratique pendant la période de transition.
- Justificatifs à présenter en cas de contrôle.
- Contrôles sur route et en entreprise.
- Conséquences en cas de perte ou de vol.
- Pictogrammes et les informations sur le ticket.

##### Les principales manipulations du chronotachygraphe numérique.

##### Formation individualisée sur le générateur d'exercices intégrant le simulateur de l'appareil de contrôle électronique de ACTIA :

- Fonctionnalité de l'appareil de contrôle : insertion et retrait carte conducteur, saisie manuelle des données et activités par le conducteur, les affichages écran de l'appareil, suivi des activités du conducteur, transfert des données (décompte des temps de travail), détection des événements et/ou anomalie, impression et interprétation du ticket.

**Durée :** 1/2 journée.

### Fonctionnement et utilisation du chronotachygraphe numérique dans le transport de marchandises

**PR RG 09**  
Perfectionnement

#### Public :

- Conducteurs utilisant des véhicules équipés de chronotachygraphe numérique affectés au transport de marchandises.

#### Objectif :

- Maîtriser les aspects techniques, réglementaires, administratifs élémentaires sur l'usage du chronotachygraphe numérique.
- Appliquer la réglementation sociale européenne.
- Maîtriser et se perfectionner à l'utilisation du chronotachygraphe numérique.

#### Validation :

- Attestation de fin de formation.

#### Programme :

##### Aspects réglementaires, administratifs et techniques :

- Les connaissances réglementaires.
- Les différentes cartes et leur fonctionnalité.
- Les principales fonctionnalités du nouvel appareil de contrôle.
- Les différences entre l'ancien et le nouvel appareil.

- Les justificatifs à présenter en cas de contrôle pendant la période transitoire.
- Les contrôles sur route et en entreprise.
- Les sources de la réglementation sociale européenne (cf. ordonnance du 12/11/04 en attente de ratification).
- Les conducteurs concernés.
- Les définitions des 4 activités et les règles générales sur le temps de conduite et de repos.

##### Utiliser et maîtriser l'appareil de contrôle numérique :

- Fonctionnalité de l'appareil de contrôle.
- Manipulations de l'appareil de contrôle numérique et de la carte conducteur à partir de situations professionnelles en fonction de la RSE, des différentes typologies de personnels de conduite et des spécificités de l'appareil de contrôle numérique.

**Durée :** 1 jour.

DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> MAI 2006,  
LE CHRONOTACHYGRAPHE  
ÉLECTRONIQUE EST OBLIGATOIRE  
SUR TOUS LES VÉHICULES NEUFS !



Nos formations pratiques vous accompagnent dans l'utilisation du chronotachygraphe électronique.

Contacts : voir au dos de cette brochure  
[www.aftral.com](http://www.aftral.com)

## Initiation des conducteurs à "l'éco-conduite"

**PR CD 17**  
Perfectionnement

**Public :**

- Conducteurs confirmés ou débutants.

**Objectif :**

- Réduire la consommation de carburant, l'émission de gaz à effet de serre, les coûts d'entretien et le nombre d'accidents par la mise en œuvre des techniques d'éco-conduite.

**Validation :**

- Attestation de fin de formation.

**Programme :**

- Bilan des techniques de conduite et du comportement du conducteur.
- La conduite rationnelle intégrant les facteurs influents.
- La conduite rationnelle intégrant l'utilisation de la chaîne cinématique en fonction des difficultés rencontrées.
- La conduite prévisionnelle.
- Les principes de la conduite rationnelle et prévisionnelle.
- Évaluer les acquis de la formation.

**Durée :** 1 jour.

**FAITES LE PLEIN D'ÉCONOMIES  
DU MANAGEMENT À LA FORCE  
DE CONDUITE !**



...avec notre offre de formation  
"Éco-conduite", vous êtes gagnant  
sur tous les plans !

Contacts : voir au dos de cette brochure  
[www.aftral.com](http://www.aftral.com)



# CONDUITE POIDS LOURDS & VÉHICULES LÉGERS

## Dates et lieux :

voir calendrier des stages et site internet : [www.aftral.com](http://www.aftral.com)

## Perfectionnement des conducteurs : L'éco conduite en transport de marchandises



**PR CD 19**  
Perfectionnement

### Public :

→ Conducteurs confirmés ou débutants.

### Objectif :

→ Réduire la consommation de carburant, l'émission de gaz à effet de serre, les coûts d'entretien et le nombre d'accidents par la mise en œuvre des techniques d'éco-conduite.

### Validation :

Attestation de fin de formation.

### Programme :

- Mesurer lors de l'évaluation initiale les points forts et les points à améliorer concernant les techniques de sa conduite.
- Constaté les points forts et les points à améliorer concernant les techniques de sa conduite.
- Mettre en œuvre une conduite rationnelle intégrant les facteurs influents sur l'éco-conduite.
- Mettre en œuvre une conduite rationnelle optimisant l'utilisation de la chaîne cinématique en fonction des difficultés rencontrées.
- Mettre en œuvre une conduite prévisionnelle.
- Appliquer les principes de la conduite rationnelle et prévisionnelle en étant guidé par le formateur.

- Mesurer lors du bilan intermédiaire les points forts et les points à améliorer concernant les techniques de sa conduite.
- Appliquer les principes de la conduite rationnelle et prévisionnelle.
- Evaluer les acquis de la formation.

**Durée :** 2 jours.



## Pascal Mao,

Responsable RH Pôle Ouest - Entremont Alliance



Acteur majeur dans les produits laitiers, notre vision environnementale comporte deux enjeux principaux :

- concilier **développement de l'entreprise et respect de l'environnement**,
- gérer la consommation d'énergie tenant compte des réglementations portant sur les **émissions de gaz à effet de serre**.

La formation de nos conducteurs à la conduite rationnelle s'inscrit également dans cette perspective environnementale. AFTRAL forme ainsi, sur nos différents sites de l'ouest, **50 conducteurs par an**.

### Les + de ces formations pour notre Groupe :

- **Gain de temps & souplesse** : elles sont réalisées sur place et planifiées sur l'année en fonction de l'activité de nos conducteurs,
- **Motivation de nos conducteurs** : ils apprécient Louis Lumineau, formateur AFTRAL car il sait leur prouver qu'en

modifiant légèrement leur comportement à la conduite, **les résultats sur leur consommation de carburant sont immédiats**.

Il a mis en place un plan d'action avec des indicateurs\* tels que : vitesse et suivi des consommations, utilisation et rendement du moteur, temps de freinage etc, permettant à chaque conducteur de comparer ses parcours de conduite et d'afficher ses résultats.

Ce qui est très motivant pour chacun d'entre eux.

- **Réduction sur le poste carburant : 10 % d'économies réalisées sur la consommation de carburant.**

Nous renouvelons ces formations pour chaque conducteur tous les 3 à 4 ans afin que nos conducteurs conservent les **"bons réflexes d'une Éco conduite"**.

\* Grâce au logiciel ECOPILOTE installé sur les véhicules.

## Utilisation en sécurité des hayons élévateurs

**LE HA 01**  
Perfectionnement

### Public :

→ Toute personne utilisant ou appelée à utiliser les hayons élévateurs.

### Objectif :

→ Réaliser en sécurité les opérations de chargement et de déchargement avec un hayon élévateur.

### Validation :

→ Attestation de fin de formation.

### Programme :

- Réglementation : principales dispositions à connaître par l'utilisateur
- Technologie des hayons → Prévention des risques → Exercices pratiques.

**Durée :** 1 jour.

# CONDUITE POIDS LOURDS & VÉHICULES LÉGERS

Dates et lieux :

voir calendrier des stages et site internet : [www.aftral.com](http://www.aftral.com)

RÉALISÉ EN INTRA

## Sécurisation des chargements par l'arrimage et le sanglage



PA SE 04  
Perfectionnement

### Public :

- Conducteurs routiers → Exploitants → Responsables de parc
- Responsables Sécurité.

### Objectif :

- Réaliser les opérations d'arrimage en sécurité dans le respect de la réglementation en vigueur et afin de préserver la marchandise et le véhicule.

### Validation :

- Attestation de fin de formation.

### Programme :

#### Réglementation :

- Code de la route, normes européennes, règles particulières applicables dans certains pays, réglementation transport (obligation du chargeur, du transporteur et du conducteur), responsabilité pénale en cas de dommages corporels.

#### Caractéristiques du véhicule :

- Les types de carrosseries, de véhicules → Longueur, largeur, hauteur, volume utile → PV, PTAC, PTR, PMA, CU, poids réel → Surcharges, sanctions encourues.

#### Répartition du chargement :

- Nature, poids et dimensions du chargement → Conditionnement, marquage.
- Répartition → Conséquences d'une répartition incorrecte.

- Signalisation des chargements qui dépassent à l'arrière des véhicules.

#### Les forces s'appliquant à un véhicule en mouvement :

- Forces d'inertie, centrifuge, de frottement → Énergie cinétique.

#### Le matériel d'arrimage.

#### Les méthodes d'arrimage :

- Arrimages de sécurité, de force, diagonal, combiné.

#### Sécurité au cours des opérations d'arrimage et après :

- Risques de chute, risques de blessures aux mains → Port des EPI → Vérification de l'arrimage en cours de transport, conduite adaptée → Précautions à prendre au déchargement → Sensibilisation au développement durable.

#### Application pratique – Réaliser les opérations d'arrimage en sécurité :

- Préparation du véhicule → Identification du chargement, répartition
- Utilisation du matériel d'arrimage adapté → Mise en œuvre des différentes méthodes d'arrimage en sécurité.

Durée : 1 jour.



#### Les Plus :

- Rappels techniques et application en situation

## Vérification réglementaire : hayons élévateurs et grues auxiliaires

PM EN 01  
Perfectionnement

### Public & pré-requis :

- Personnes qualifiées appelées à réaliser ou à faire réaliser les contrôles et vérifications des matériels de levage.
- Connaissances techniques des matériels, expérience significative en entretien/maintenance.

### Objectif :

- Réaliser les vérifications périodiques des appareils de levage et manutention conformément à la réglementation en vigueur.
- Renseigner les documents réglementaires.

### Validation :

- Attestation de fin de formation si résultat positif.

### Programme :

#### Mettre en œuvre la législation concernant les vérifications des appareils et accessoires de levage :

- Législation → Prévention des risques.

#### Réaliser les vérifications générales périodiques conformément à la réglementation en vigueur :

- Procédures de vérification : examens prévus selon les vérifications ; modes opératoires ; application pratique ; rédaction de rapports et comptes rendus de vérification.

Durée : 3 jours.

## Vérification réglementaire : hayons élévateurs, grues auxiliaires et chariots élévateurs

PM EN 03  
Perfectionnement

### Public & pré-requis :

- Personnes qualifiées appelées à réaliser ou à faire réaliser les contrôles et vérifications des matériels de levage.
- Connaissances techniques des matériels, expérience significative en entretien/maintenance.

### Objectif :

- Réaliser les vérifications périodiques des hayons élévateurs et chariots élévateurs conformément à la réglementation en vigueur.
- Renseigner les documents réglementaires.

### Validation :

- Attestation de fin de formation.
- Attestation de présence.

### Programme :

- Mettre en œuvre la législation concernant les vérifications des appareils et accessoires de levage.
- Réaliser les vérifications générales périodiques conformément à la réglementation en vigueur.
- Renseigner et gérer les documents réglementaires.

Durée : 4 jours.

## Vérification réglementaire : hayons élévateurs et chariots élévateurs

PM EN 06  
Perfectionnement

### Public & pré-requis :

- Personnes qualifiées appelées à réaliser ou à faire réaliser les contrôles et vérifications des matériels de levage.
- Connaissances techniques des matériels, expérience significative en entretien/maintenance.

### Objectif :

- Réaliser les vérifications périodiques des hayons élévateurs et chariots élévateurs conformément à la réglementation en vigueur.
- Renseigner les documents réglementaires.

### Validation :

- Attestation de fin formation.

### Programme :

- Mettre en œuvre la législation concernant les vérifications des appareils et accessoires de levage :
  - Législation.
  - Prévention des risques.
- Réaliser les vérifications périodiques conformément à la réglementation en vigueur.
- Enseigner et gérer les documents réglementaires. Procédures de vérification.
- Évaluation et bilan.

Durée : 2 jours.

Réalisé en intra : ce stage peut être planifié à la demande directement dans vos locaux ou adapté à votre activité.

# CONDUITE POIDS LOURDS & VÉHICULES LÉGERS

## Dates et lieux :

voir calendrier des stages et site internet : [www.aftral.com](http://www.aftral.com)

## Convois exceptionnels

### Conducteur de véhicules de guidage (formation professionnelle initiale)

**IP VL 05**  
Perfectionnement

#### Public & pré-requis :

- Tout public âgé de 21 ans à l'entrée de la formation.
- Être titulaire du permis de conduire des catégories A et B libéré du délai probatoire prévu à l'article L. 223-1 du Code de la route et de l'Attestation de fin de formation aux Premiers Secours (AFPS) ou de l'unité d'enseignement "Prévention et Secours Civique de niveau 1 (PSC1)".
- Être muni de son propre équipement pendant la formation (gants, bottes, casque, blouson et pantalon homologués).

#### Objectif :

- Conduire un véhicule de guidage ; appliquer et respecter la réglementation relative au transport exceptionnel et à l'accompagnement de ce transport et être capable de mettre en œuvre dans des conditions de

sécurité optimales un arrêté préfectoral d'autorisation de circulation d'un transport exceptionnel.

#### Validation :

- Attestation de formation professionnelle initiale des conducteurs de véhicules de guidage si succès à l'évaluation finale.

#### Programme :

- Accompagnement en sécurité d'un convoi avec pratique de la conduite individuelle.
- Réglementation applicable au transport exceptionnel.
- Respect de l'itinéraire prescrit.
- Gestion du risque accidentel.
- Test d'évaluation des compétences acquises, correction et synthèse du stage.

**Durée :** 63 heures.

### Conducteur de véhicules de guidage (formation professionnelle continue)

**PR VL 04**  
Perfectionnement

#### Public & pré-requis :

- Public exerçant une activité de conducteur de véhicule de guidage.
- Être titulaire du permis de conduire des catégories A et B libéré du délai probatoire prévu à l'article L. 223-1 du Code de la route et de l'Attestation de fin de formation aux Premiers Secours (AFPS) ou de l'unité d'enseignement "Prévention et Secours Civique de niveau 1 (PSC1)".
- Justifier de la régularité de sa situation au regard de la Formation Initiale de véhicule de Guidage (FIG).
- Être muni de son propre équipement pendant la formation (gants, bottes, casque, blouson et pantalon homologués).

#### Objectif :

- Perfectionner sa conduite d'un véhicule de guidage, améliorer ses pratiques et actualiser ses connaissances en matière de réglementa-

tions et règles applicables au transport exceptionnel et à l'accompagnement de ce transport.

#### Validation :

- Attestation de formation professionnelle continue des conducteurs de véhicules de guidage.

#### Programme :

- Accompagnement en sécurité d'un convoi avec pratique de la conduite individuelle.
- Réglementation applicable au transport exceptionnel.
- Respect de l'itinéraire prescrit.
- La gestion du risque accidentel.
- Test d'évaluation des compétences acquises, correction et synthèse du stage.

**Durée :** 7 heures.



### Conducteur de véhicules de protection (formation professionnelle initiale)

**IP VL 06**  
Perfectionnement

#### Public :

- Conducteur titulaire du permis de conduire des catégories B libéré du délai probatoire prévu à l'article L. 223-1 du code de la route.

#### Objectif :

- Connaître, appliquer et respecter les réglementations applicables au transport exceptionnel et à l'accompagnement de ce transport.

#### Validation :

- Attestation de fin de formation.

#### Programme :

- La réglementation relative aux transports exceptionnels, conditions générales de circulation.
- Sécurité routière en circulation et prévention des accidents en circulation et à l'arrêt.
- Préparation et suivi des itinéraires, contrôles routiers.
- Test d'évaluation des compétences acquises, correction et synthèse du stage.

**Durée :** 21 heures.

### Conducteur de véhicules de protection (formation professionnelle continue)

**PR VL 05**  
Perfectionnement

#### Public & pré-requis :

- Public exerçant une activité de conducteur de véhicule de protection.
- Être titulaire du permis de conduire de la catégorie B libéré du délai probatoire prévu à l'article L. 223-1 du code de la route.
- Justifier de la régularité de sa situation au regard de la formation initiale de véhicule de protection (FIP).

#### Objectif :

- Connaître, appliquer et respecter les réglementations applicables au transport exceptionnel et à l'accompagnement de ce transport.

#### Validation :

- Attestation de formation professionnelle continue des conducteurs de véhicules de protection.

#### Programme :

- Évaluation initiale des stagiaires.
- Échange sur les pratiques d'expériences et auto-évaluation.
- La réglementation relative aux transports exceptionnels et conditions générales de circulation.
- Sécurité routière en circulation et prévention des accidents en circulation et à l'arrêt.
- Évaluation des acquis.

**Durée :** 7 heures.

## Formateurs

### Formation de formateurs d'entreprise

**PM MC 06**  
Perfectionnement

#### Public & pré-requis :

- Personnels salariés d'entreprise de transport routier souhaitant accéder à la fonction formation.
- Être âgé de plus de 25 ans.
- Avoir plus de 3 ans d'expérience en qualité de conducteur routier, durant les 5 dernières années.
- Être titulaire des permis C, EC, ou D, ED validés et sans restriction.
- Savoir utiliser un ordinateur et maîtriser le traitement de textes.

#### Objectif :

- Préparer, animer et évaluer des actions de formation en entreprise.

#### Validation :

- Attestation d'aptitude professionnelle à la fonction de formateur d'entreprise (après élaboration et présentation d'un projet d'action de formation).

#### Programme :

- Identifier les objectifs et étapes du cycle FE.
- Décrire les fonctions, rôles et missions du formateur d'entreprise.
- Identifier les compétences et les activités clés.
- Préparer, animer et évaluer une action de formation.
- Organiser et conduire un projet d'action de formation.
- Suivre les accidents et infractions.
- Mettre en place des actions correctives.

- Conduire un projet d'action de formation.
- Communiquer efficacement en situation d'apprentissage.
- Décrire les règles relatives aux permis de conduire.
- Appliquer la réglementation sur des cas d'entreprise.
- Construire le projet d'action pédagogique.
- Identifier les principales bases réglementaires professionnelles transport.
- Appliquer les règles relatives aux normes des véhicules et du Code de la route.
- Finaliser son projet d'action de formation.
- Mettre en œuvre la pédagogie inhérente à la conduite rationnelle (économie d'énergie).
- Identifier les principaux outils et supports de sélection et de recrutement utilisés en entreprise.
- Déterminer les règles et comportements pour assurer la sécurité et la prévention des accidents dans le transport.
- Élaborer un argumentaire pour la soutenance du projet d'action.
- Argumenter et soutenir son projet d'action de formation, en présence des parrains d'entreprise.
- Présenter/argumenter/ valider son projet devant le jury (parrains d'entreprise).
- Évaluer la formation.

**Durée :** 25 jours.

### Homologation des moniteurs d'entreprise à l'enseignement de la FCO en entreprise, en contrat de délégation, pour le transport de marchandises



**PM MC 34**  
Perfectionnement

#### Public & pré-requis :

- Formateur d'entreprise ayant suivi le cycle de formation initiale de formateurs d'entreprise chez AFTRAL (ou l'équivalent attesté), âgé de plus de 25 ans, titulaire du permis C ou EC valide et sans restriction.
- Soit être titulaire depuis au moins cinq ans de l'un des titres ou diplômes mentionnés à l'annexe de l'arrêté du 26 février 2008 susvisé ou du brevet pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière (BEPECASER) du groupe lourd ou, pour l'enseignement théorique, de tout titre ou diplôme de niveau supérieur.
- Soit justifier d'une expérience professionnelle de 3 ans minimum durant les 5 années précédant l'entrée en fonction dans l'organisme de formation, en qualité de conducteur routier ou en qualité de formateur à la conduite de véhicules de transport de marchandises de plus de 3,5 t de PTAC.
- Soit consacrer au moins 50% de son activité à la formation.

#### Objectif :

- Gérer un stage FCO en entreprise.
- Appliquer les principes de la pédagogie par objectif et utiliser les méthodes d'animation.
- Utiliser les méthodes, moyens et supports pédagogiques associés.
- Mettre en œuvre les différents systèmes d'évaluation.
- Expliquer le dispositif de délivrance des cartes de qualification.

#### Validation :

- Attestation de fin de formation permettant l'homologation par la Direction régionale d'AFTRAL.

#### Programme :

- Accueil et présentation :
  - De la formation et des modalités pratiques.
  - De l'arrêté et de sa transposition.
  - Des formations obligatoires, du contrat de coopération et des obligations réglementaires.
  - Des procédures administratives AFTRAL.
- Créer, animer et gérer un stage FCO pour les conducteurs.
- Appliquer les principes de base pour une conduite rationnelle et sûre.
- Appliquer les réglementations en vigueur.
- Actualiser ses connaissances en matière de santé, sécurité routière et sécurité environnementale et améliorer ses pratiques dans ces domaines.
- Identifier les facteurs influant sur les phénomènes de somnolence et micro sommeil, leur influence sur la conduite de véhicules.
- Conduire en respectant une bonne ergonomie au poste de conduite.
- Synthèse du stage et remise des documents associés.

**Durée :** 5 jours.

# index

Consulter l'index thématique  
pages 224 à 226





**MAGASINAGE ET  
CONDUITE D'ENGINS  
DE MANUTENTION**

# SOMMAIRE

CACES® CONDUITE D'ENGINS DE MANUTENTION.....	157
--	-----

## MAGASINAGE

### FORMATIONS INITIALES, DIPLÔMANTES, QUALIFIANTES (CAP, CQP, TITRES PROFESSIONNELS)

• CAP Agent d'entreposage et de messagerie .....	158
• CQP Interprofessionnel Agent logistique .....	158
• Titre Professionnel de préparateur(trice) de commandes en entrepôt.....	159
• Titre Professionnel d'Agent(e) magasinier(ère).....	159
• Titre Professionnel d'Agent(e) magasinier(ère) + CACES® Cat. 1,3 & 5 .....	159

### FORMATIONS DE PERFECTIONNEMENT

• Optimum préparation de commandes -Préparateurs de commandes .....	160
• Optimum réception - Opérateurs des services réception.....	160
• Optimum expédition - Opérateurs des services expédition .....	161
• Optimum stockage - Opérateurs chargés de l'organisation et de la tenue des stocks.....	161
• Optimum gestion de stocks - Opérateurs chargés de la gestion de stocks .....	161
• Optimum stockage - Informatique appliquée à la logistique - Opérateurs.....	161
• Optimum préparation de commandes guidée par reconnaissance vocale.....	162
• Optimum préparation de commandes en "Drive" .....	162
• Optimum activités sur quais messagerie et crossdocking .....	162

## CONDUITE D'ENGINS DE MANUTENTION

### FORMATION INITIALE QUALIFIANTE (TITRE PROFESSIONNEL)

• Titre professionnel de Cariste d'entrepôt .....	163
---	-----

### FORMATIONS DE PERFECTIONNEMENT

■ • Initiation CACES® cariste.....	164
■ • Perfectionnement CACES® cariste.....	164
■ • Renouvellement CACES® cariste .....	165
• Perfectionnement à la conduite des chariots élévateurs à mât rétractable (grande hauteur).....	165
• Perfectionnement à la conduite des chariots élévateurs à bras télescopique .....	165
• Perfectionnement à la conduite des chariots élévateurs munis d'équipements spécifiques porte-charges .....	165
• Conduite de transpalette à conducteur accompagnant (manuel).....	166
• Conduite de transpalette à conducteur accompagnant (gerbeur) .....	166
• Conduite de transpalette à conducteur accompagnant (électrique) .....	166
• Vérifications réglementaires des appareils de levage et manutention.....	167
■ • Renouvellement CACES® e-cariste .....	167



#### ■ Formations réglementaires

Les informations contenues dans ce document  
sont extraites de nos programmes de formation.

N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir les programmes complets.

Pour en savoir plus

[www.aftral.com/caces-cariste](http://www.aftral.com/caces-cariste)



# MAGASINAGE & CONDUITE D'ENGINS DE MANUTENTION

## Dates et lieux :

voir calendrier des stages et site internet : [www.aftral.com](http://www.aftral.com)

## SOMMAIRE (fin)

<b>Embranchements ferroviaires P1, P2, P3</b>	
■ • Initiation Accrocheur (petit embranché) P1 .....	168
■ • Initiation Accrocheur (moyen et gros embranchés) P1 .....	168
• Perfectionnement Accrocheur (petit embranché) P1 .....	168
• Perfectionnement Accrocheur (moyen et gros embranchés) P1 .....	169
■ • Initiation Chef de manœuvre (moyen embranché) P2 .....	169
■ • Initiation Chef de manœuvre (gros embranché) P2 .....	169
• Perfectionnement Chef de manœuvre (moyen et gros embranchés) P2 .....	170
■ • Initiation Conducteur d'engin moteur ferroviaire (moyen embranché) P3 .....	170
■ • Initiation Conducteur d'engin moteur ferroviaire (gros embranché) P3 .....	171
• Perfectionnement Conducteur d'engin moteur ferroviaire (moyen et gros embranchés) P3 .....	171
<b>Pontier élingueur</b>	
• Pontier-élingueur - Initiation conduite au sol + cabine .....	172
• Pontier-élingueur - Perfectionnement conduite au sol + cabine .....	172
<b>Elingueur / Appareilleur</b>	
• Initiation aux techniques d'élingage .....	173
• Perfectionnement aux techniques d'élingage .....	173
• Gestes de commandement et élingage en sécurité sur chantier .....	173
<b>Manutention Portuaire</b>	
• Conducteur de chouleur portuaire .....	173
<b>Manutention aéroportuaire</b>	
• Conduite en sécurité d'engins aéroportuaires .....	174
<b>Moniteur d'entreprise</b>	
• Formation de moniteurs d'entreprise spécialisé à la conduite d'engins de manutention - Module 1 : technique + pédagogie appliquée .....	174
• Formation de moniteur d'entreprise spécialisé à la conduite de chariots automoteurs de manutention à conducteur porté - Module 1 : technique + pédagogie appliquée .....	174

# index

Consulter l'index thématique  
pages 224 à 226



Pour en savoir plus

[www.aftral.com/caces-cariste](http://www.aftral.com/caces-cariste)

## ■ Formations réglementaires

*Les informations contenues dans ce document sont extraites de nos programmes de formation.  
N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir les programmes complets.*

# CACES® Conduite d'engins de manutention

La sécurité et l'efficacité de vos équipes  
sont notre priorité !

La sécurité en matière de conduite d'engins de manutention est essentielle et obligatoire. Au-delà du risque humain et matériel, un accident est aussi une perte financière pour votre entreprise.

C'est pourquoi la qualité d'une formation CACES® est fondamentale. Aussi nos formations concourent à faire acquérir à vos salariés, des réflexes d'optimisation et d'amélioration de leurs tâches quotidiennes.



## → Notre pédagogie est fondée sur l'exercice des métiers

- Nos formateurs sont des professionnels du secteur dotés d'une solide expérience de 5 ans minimum.
- Nous disposons de l'ensemble de la gamme des engins de manutention (thermiques, électriques, 3 et 4 roues) et des infrastructures permettant de reproduire les conditions réelles de travail.

## → Nos modes de formation sont adaptés à vos contraintes

- Une gamme complète de formations (pour toutes catégories d'engins) sur toute la France, nous permettent de vous proposer de nombreuses sessions de stages et de mieux, de nous adapter à vos contraintes, sur des durées de formation de 1 à 5 jours.

## → Un accompagnement tout en souplesse

- Notre méthode pédagogique est basée sur le suivi personnalisé des candidats afin d'obtenir un maximum de réussite et d'efficacité.
- Soucieux de permettre à chacun de mettre en pratique la formation en toute sécurité, nous remettons à chaque stagiaire un support pédagogique : le livret du cariste, qui reprend tous les éléments essentiels et qui sert de référent après la formation.
- Nos équipes vous conseillent pour orienter vos choix de formation en fonction de vos besoins, monter vos plans de formations, établir des échéanciers, prendre en charge les suivis administratifs et commerciaux.
- AFTRAL peut également adapter ses programmes de formation à vos besoins : sur des postes de travail particuliers ou en modulant le nombre de stagiaires par session.



"Notre engagement : au moins un stage  
chaque semaine, dans chaque région !"



Retrouvez-nous sur :  
[www.aftral.com/caces-cariste](http://www.aftral.com/caces-cariste)  
Contact national : Bruno Bosshard  
Tél. 01 42 12 51 85  
[bruno.bosshard@aftral.com](mailto:bruno.bosshard@aftral.com)

# MAGASINAGE & CONDUITE D'ENGINS DE MANUTENTION

Dates et lieux :

voir calendrier des stages et site internet : [www.aftral.com](http://www.aftral.com)

## MAGASINAGE

### FORMATIONS INITIALES, DIPLÔMANTES, QUALifiantES (CAP, CQP, TITRES PROFESSIONNELS)

#### CAP Agent d'entreposage et de messagerie



Diplômante

**Niveau :** V.

**Public & pré-requis :**

- Être âgé de 16 à 25 ans et de niveau Brevet des collèges.

**Objectif :**

- Acquérir des compétences professionnelles pour l'obtention du CAP Agent d'entreposage et de messagerie.

**Validation :**

- Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) Agent d'entreposage et de messagerie. Certificat SST.

**Programme :**

Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP) (PS SE 08) (ce programme ne revêt pas un caractère obligatoire).  
Sauveteur Secouriste du Travail (SST) (PS SC 14).

**Enseignement professionnel :**

- Pôle connaissance des activités d'entreposage et messagerie.
- Pôle manutention mécanisée.
- Pôle suivi administratif des activités d'entreposage et de messagerie.
- Pôle environnement économique, juridique et social des activités professionnelles.

**Enseignement général :**

- Français.
- Mathématiques - Sciences.
- Histoire-géographie.
- Vie sociale et professionnelle :
  - PRAP (PS SE 08).
  - SST (PS SC 14).
- Prévention santé environnement.
- Éducation physique et sportive.
- Éducation civique, juridique et sociale.
- Langue vivante étrangère (facultatif).
- Arts appliqués et cultures artistiques (facultatif).

**Durée :**

**AM MM 03 :** 1 050 heures réparties sur 2 ans pour les CFA, variable pour les autres statuts.

**AM MM 04 :** 665 heures, variable pour les statuts autres que CFA.

#### CQP Interprofessionnel Agent logistique

AI LO 03  
Qualifiante

**Niveau :** V.

**Public & pré-requis :**

- Tout public ayant l'aptitude médicale à la conduite de chariots élévateurs.
- Produit réservé à une convention avec une branche ou une entreprise adhérente à une branche.

**Objectif :**

- Traiter les commandes de produits pour assurer leur expédition aux magasins destinataires.
- Effectuer les opérations de réception des commandes fournisseurs.
- Mettre les produits en stock et assurer le suivi du stock physique et informatisé.

**Validation :**

- CQP Interprofessionnel Agent Logistique après validation de la CPNE sur présentation d'un dossier complet composé du tableau de suivi du plan de formation et des fiches d'évaluation.

**Programme :**

- Accueil, présentation et fonctionnement de l'entreprise.
- Traitement des commandes de produits pour assurer leur expédition aux destinataires.
- Réception des commandes fournisseurs.
- Gestion des stocks et suivi des stocks physiques et informatisés.

**Durée :** 420 heures + périodes de formation en entreprise.



### Thomas,

Magasinier cariste dans une entreprise de matériel routier

**Thomas a suivi une formation initiale chez AFTRAL...**

**Aujourd'hui, il est en entreprise, il témoigne...**

Avec mon **CAP d'Agent d'Entreposage** et de messagerie en poche, j'ai trouvé un métier qui me plaît. Je suis en charge de l'ensemble de l'outillage nécessaire au montage des machines. Réception, stockage, conformité et qualité, suivi des stocks et commandes auprès du service achats... J'organise mon travail au mieux.

Je suis très indépendant et l'informatique est une alliée précieuse qui a permis une vraie évolution du métier.



## Paroles de Pros



### Isabelle Hémeret,

Responsable de la gestion économique et contrôleur de gestion des services économique, technique et logistique Centre hospitalier de la Côte basque

À la base, nous pensions que la formation serait un produit catalogue et nous avons eu l'agréable surprise de disposer d'un contenu de formation pour notre équipe de magasiniers en parfaite adéquation avec les spécificités de notre milieu hospitalier.

Avant la formation, chacun travaillait sur ses acquis.

**Après la formation, les résultats sont très positifs :** chaque magasinier est désormais recentré sur les enjeux essentiels du magasin ce qui redonne un sens au quotidien. Les magasiniers sont unanimes :

**"Cette formation nous a aidés à marcher dans le même sens !"**

AFTRAL a su capitaliser sur l'existant, en tenant compte de l'aspect humain et des spécificités du magasin.

Cette formation a apporté une bouffée d'oxygène et redonné une dynamique nécessaire à notre équipe de magasiniers tous aguerris et somme toute, souvent sous pression. Nous sommes donc prêts à renouveler l'expérience...

## Titre Professionnel de préparateur(trice) de commandes en entrepôt



**AI DM 05**  
Qualifiante

**Niveau :** V.

**Public & pré-requis :**

- Tous publics.
- Aptitude médicale à la conduite de chariots (médecine du travail). Compréhension et écriture de la langue française.

**Objectif :**

- Réaliser les opérations de vérification et de maintenance de premier niveau sur un chariot de catégorie 1.
- Prélever manuellement et à l'aide d'un chariot de catégorie 1 les produits en quantité, qualité et sécurité.
- Rechercher les informations, saisir et valider les données relatives aux opérations dans le système informatisé.
- Repérer et signaler les anomalies sur les produits, supports de charge et espaces de stockage.
- Constituer manuellement une charge équilibrée, l'emballer et l'étiqueter.
- Charger et décharger un camion dans le respect des règles de qualité et de sécurité à l'aide d'un chariot de manutention à conducteur porté de catégorie 1.

**Validation :**

- Titre Professionnel de préparateur de commandes en entrepôt si résultat positif. Le Titre Professionnel dispense son titulaire du CACES® chariots (catégorie 1) pendant 5 ans.
- Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail.

**Programme :**

- Le métier de préparateur de commandes en entrepôt → Conduite de chariots automoteurs de manutention à conducteur porté → Stockage.
- Préparation de commandes → Hygiène-Sécurité-Prévention des risques.
- Emballage → Expédition → Tenue de stocks → Informatique appliquée aux opérations de stockage, de préparation de commandes et d'expédition.
- Efficacité du travail en équipe → Mise en situation professionnelle reconstituée.
- Période de Formation en Entreprise (PFE) → Évaluation de Formation à l'Activité (EFA) → Session de validation du titre professionnel.

**Durée :** 280 heures en centre + 70 à 280 heures en entreprise.  
(Ce programme est inclus dans l'accord de branche de la CPNE Transport pour la durée de 350 heures.)

## Titre Professionnel d'Agent(e) magasinier(ère)



**AM ST 11**  
Qualifiante

**Niveau :** V.

**Public & pré-requis :**

- Tout public de niveau de fin de 3<sup>e</sup>.

**Objectif :**

- Effectuer la réception de marchandises, la mise en stock et le suivi des articles.
- Traiter les commandes de produits et les mettre à disposition des clients.

**Validation :**

- Titre Professionnel d'agent(e) magasinier(ère) si résultat positif.
- Si échec au titre, possibilité de délivrance de CCP suite à la délibération du jury.

- Attestation de fin de formation remise au participant.

**Programme :**

- Effectuer la réception de marchandises, la mise en stock et le suivi des articles.
- Traiter les commandes de produits et les mettre à disposition des clients.
- Mise en situation professionnelle.
- Session de validation du Titre Professionnel.

**Durée :** 455 heures + période de formation en entreprise.

## Titre Professionnel d'Agent(e) magasinier(ère) + CACES® Cat. 1, 3 & 5



**AM ST 12**  
Qualifiante

**Niveau :** V.

**Public & pré-requis :**

- Tout public de niveau de fin de 3<sup>e</sup>.
- Aptitude médicale à la conduite de chariots élévateurs.

**Objectif :**

- Effectuer la réception de marchandises, la mise en stock et le suivi des articles.
- Traiter les commandes de produits et les mettre à disposition des clients.
- Utiliser en sécurité des chariots élévateurs de catégories 1, 3 et 5.
- Mettre en œuvre les principes de secourisme et de prévention des risques au travail.

**Validation :**

- Titre Professionnel d'agent(e) magasinier(ère) si résultat positif.
- CACES® chariots élévateurs catégories 1, 3 et 5.

- Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail.

- Si échec au titre, possibilité de délivrance de CCP suite à la délibération du jury.

- Attestation de fin de formation remise au participant.

**Programme :**

- Connaissances associées aux activités types.
- Effectuer la réception de marchandises, la mise en stock et le suivi des articles.
- Traiter les commandes de produits et les mettre à disposition des clients.
- Mise en situation professionnelle.
- Session de validation du Titre Professionnel.

**Durée :** 665 heures + période de formation en entreprise.



# MAGASINAGE & CONDUITE D'ENGINS DE MANUTENTION

Dates et lieux :

voir calendrier des stages et site internet : [www.aftral.com](http://www.aftral.com)

## MAGASINAGE

### FORMATIONS DE PERFECTIONNEMENT

Paroles  
de **Pros**

#### Patrick Metayer

Service de la Pédagogie AFTRAL Ouest



Nous voulions apporter aux entreprises encore plus de services et tous les avantages d'une technologie de pointe : la **reconnaissance vocale en matière de préparation de commandes...**

Nous **avons donc adapté notre offre de formation et nos moyens pédagogiques aux évolutions technologiques et organisationnelles** des plate-formes de distribution, entrepôts de stockage, et autres magasins.

Puis, nous nous sommes dotés d'un équipement de reconnaissance vocale pour former les préparateurs de commandes.

Le principe est simple : équipé d'un ensemble casque /micro, le préparateur communique avec le système de gestion des commandes de l'entrepôt. Cette formation remporte un vif succès !

Les entreprises y trouvent de multiples avantages : **réduction du nombre d'erreurs de préparations, gains de productivité et de fiabilité, ce qui améliore la qualité de service !**

#### Optimum préparation de commandes Préparateurs de commandes

**AP DM 02**  
Perfectionnement

**Public :**

→ Toute personne possédant une expérience dans les activités logistiques d'un magasin ou d'un entrepôt et amenée à réaliser des opérations de préparation de commandes.

**Objectif :**

→ Réaliser des opérations de préparation de commandes, avec un souci permanent d'efficacité, de rapidité et de qualité.

**Validation :**

→ Attestation de fin de formation.

**Programme :**

**Positionnement et enjeux logistiques et commerciaux de la fonction préparateur de commandes :**

→ L'organisation de l'entrepôt.  
→ Les objectifs de l'entrepôt.  
→ La position et les interlocuteurs du préparateur de commandes, notion de relation "client-fournisseur".

→ Importance de la fonction préparation de commandes, objectifs et enjeux : qualité de service, coûts, délais.  
**Perfectionnement des pratiques professionnelles dans les activités de préparation de commandes :**

→ Optimisation de la performance individuelle des préparateurs de commandes.  
→ Informatique appliquée aux opérations de préparation de commandes.  
**Sécurité en préparation de commandes :**  
→ Port des E.P.I.  
→ Notions de gestes et postures.  
→ Matériels de manutention.

**Durée :** 2 jours.

#### Optimum réception Opérateurs des services réception

**AP DM 03**  
Perfectionnement

**Public :**

→ Toute personne ayant une expérience de la logistique et amenée dans le cadre de ses fonctions à pratiquer la réception.

**Objectif :**

→ Réaliser en sécurité les opérations physiques et administratives de réception en préservant les intérêts de l'entreprise.

**Validation :**

→ Attestation de fin de formation.

**Programme :**

**Positionnement et enjeux logistiques de la réception dans l'entrepôt :**

→ L'organisation de l'entrepôt.  
→ Les objectifs de l'entrepôt.  
→ La position et les interlocuteurs du service réception, notion de relation "client-fournisseur".  
→ Importance de la réception, objectifs et enjeux.

**Perfectionnement des pratiques professionnelles en réception :**

→ Les opérations de réception.  
→ Comment formuler des réserves valides ?  
→ Informatique appliquée aux opérations de réception.  
→ Préparation des produits pour la mise en stock.  
**Sécurité en réception :**  
→ Port des E.P.I.  
→ Utilisation d'outils coupants, cutter, feuillets : précautions à prendre.  
→ Notions de gestes et postures.  
→ Matériels de manutention.  
→ Particularité des réceptions de matières dangereuses.

**Durée :** 2 jours.

## Optimum expédition Opérateurs des services expédition

**AP DM 04**  
Perfectionnement

**Public :**

- Toute personne ayant une expérience de la logistique et amenée dans le cadre de ses fonctions à réaliser des opérations d'expédition.

**Objectif :**

- Réaliser en sécurité les opérations physiques et administratives de d'expédition.

**Validation :**

- Attestation de fin de formation.

**Programme :**

**Positionnement et enjeux logistiques et commerciaux des expéditions :**

- L'organisation de l'entrepôt.
- Les objectifs de l'entrepôt.
- La position et les interlocuteurs du service expédition.

- Importance de la fonction expédition, objectifs et enjeux.

**Perfectionnement des pratiques professionnelles en expédition :**

- Les opérations d'expédition.
- Validations des documents.
- Informatique appliquée aux opérations d'expédition.

**Sécurité en réception :**

- Port des E.P.I.
- Utilisation d'outils coupants, cutter, feuilards : précautions à prendre.
- Notions de gestes et postures.
- Matériels de manutention.
- Particularité des expéditions de matières dangereuses.

**Durée :** 2 jours.

## Optimum stockage Opérateurs chargés de l'organisation et de la tenue des stocks

**AP DM 05**  
Perfectionnement

**Public :**

- Toute personne ayant une expérience de la logistique et amenée dans le cadre de ses fonctions à organiser et à réaliser la tenue des stocks.

**Objectif :**

- Organiser le stockage et réaliser la tenue des stocks.

**Validation :**

- Attestation de fin de formation.

**Programme :**

**Positionnement et enjeux logistiques de la fonction stockage-entreposage :**

- L'organisation de l'entrepôt.
- Les objectifs de l'entrepôt.
- Le rôle d'un stock dans l'entrepôt.
- La situation de la fonction stockage-entreposage dans l'activité logistique de l'entreprise.

**Perfectionnement des pratiques professionnelles dans les activités de stockage :**

- Caractères généraux de l'activité stockage - entreposage.
- Identification et rangement des marchandises stockées.
- Techniques d'implantation et d'organisation physique de stockage.
- Réalisation des inventaires et valorisation des stocks.
- Enregistrement des mouvements d'un stock.
- Informatique appliquée aux opérations de stockage.

**Sécurité dans les activités de stockage-manutention :**

- Port des E.P.I.
- Prévention des risques liés à l'utilisation des structures de stockage.
- Matériels de manutention.
- Notions de gestes et postures.

**Durée :** 2 jours.

## Optimum gestion de stocks Opérateurs chargés de la gestion de stocks

**AP DM 06**  
Perfectionnement

**Public :**

- Toute personne possédant une expérience dans les activités logistiques d'un magasin ou d'un entrepôt et amenée à réaliser des opérations de gestion de stocks.

**Objectif :**

- Déclencher les approvisionnements et déterminer le niveau de stock en prenant en compte des critères économiques.

**Validation :**

- Attestation de fin de formation.

**Programme :**

**Positionnement et enjeux logistiques de la gestion des stocks :**

- L'organisation de l'entrepôt.
- Les objectifs de l'entrepôt.
- La codification des articles.
- Le rôle d'un stock dans l'entrepôt.
- Les principaux frais entraînés par la possession d'un stock.
- Les dangers d'une non maîtrise des niveaux de stock.

**Perfectionnement des pratiques professionnelles dans les activités de gestion de stocks :**

- Identification des différents éléments qui constituent les coûts d'approvisionnement.
- Préviation des consommations futures à partir d'un historique.
- Langage de la gestion des stocks.
- Différentes méthodes de gestion des stocks.
- Suivi des commandes.
- Analyse de la qualité de la gestion des stocks.

**Gestion informatisée des stocks :**

- Détermination et saisie des coûts de gestion.
- Visualisation des données de base (articles, fournisseurs, clients).
- Analyse des états de réapprovisionnement.
- Traitement et éditions des commandes.
- Edition des retards de livraison.
- Analyse des indicateurs de gestion de stocks.

**Durée :** 2 jours.

## Optimum stockage Informatique appliquée à la logistique Opérateurs

**AP DM 07**  
Perfectionnement

**Public :**

- Toute personne possédant une expérience dans les activités logistiques d'un magasin ou d'un entrepôt et amenée à utiliser l'outil informatique au cours de son activité (réception, stockage, expédition).

**Objectif :**

- Utiliser l'outil informatique dans le cadre des opérations logistiques en entrepôt (réception, stockage, expédition).

**Validation :**

- Attestation de fin de formation
- + Attestation de présence.

**Programme :**

**Découverte de l'outil informatique :**

- L'organisation et les flux dans l'entrepôt.

- Structure d'un système informatique (matériel, logiciel, traitement de l'information).
- Gestion des fichiers (manipulation, codification, saisie, recherche et exploitation des informations).

**Informatique et gestion des flux :**

- Les approvisionnements.
- La réception.
- La tenue et le suivi du stock.
- La préparation des commandes et l'expédition.

**Durée :** 2 jours.



# MAGASINAGE & CONDUITE D'ENGINS DE MANUTENTION

## Dates et lieux :

voir calendrier des stages et site internet : [www.aftral.com](http://www.aftral.com)

### Optimum préparation de commandes guidée par reconnaissance vocale

**AP DM 08**  
Perfectionnement

#### Public & pré-requis :

- Toute personne devant travailler à partir de consignes et de validations vocales.
- Posséder une expérience dans les opérations de préparation de commandes.

#### Objectif :

- Se situer dans l'environnement logistique de l'entrepôt.
- Appliquer les principes de sécurité en préparation de commandes.
- Mettre en œuvre des opérations de préparation de commandes guidée par reconnaissance vocale.

#### Validation :

- Attestation de fin de formation remise au participant + attestation de présence.

#### Programme :

- Positionnement et enjeux logistiques et commerciaux de la fonction préparateur de commandes.
- Sécurité en préparation de commandes.
- Principes de la préparation de commandes par échange vocal.
- Bilan et synthèse du stage.

**Durée :** 2 jours.

### Optimum préparation de commandes en "Drive"

**AP DM 09**  
Perfectionnement

#### Public :

- Toute personne appelée à réaliser des opérations de préparation de commandes en "Drive" (achat en ligne de marchandises et retrait de sa commande sur une plate-forme d'enlèvement).

#### Objectif :

- Se situer dans l'environnement logistique de l'entrepôt.
- Mettre en œuvre les opérations de préparation de commandes "Drive". dans un souci permanent d'efficacité, de rapidité et de sécurité.
- Acquérir les connaissances techniques et commerciales nécessaires pour assurer une relation client de qualité.

#### Validation :

- Attestation de fin de formation remise au participant + Attestation de présence.

#### Programme :

- Positionnement et enjeux logistiques et commerciaux de la fonction préparateur de commandes "Drive".
- La préparation des commandes client.
- La relation client dans le cadre d'une prestation en "Drive".
- La sécurité en préparation de commandes.
- Bilan et synthèse du stage.

**Durée :** 2 jours.

### Optimum - Activités sur quais messagerie et crossdocking

**AP DM 10**  
Perfectionnement

#### Public :

- Toute personne appelée à réaliser des opérations de chargement/déchargement sur quai messagerie et/ou plateforme logistique en crossdocking (éclatement des marchandises sur plateformes).

#### Objectif :

- Situer les quais dans l'environnement Messagerie et Plateforme Logistique en crossdocking.
- Participer à la planification de l'activité sur les quais.
- Réaliser les opérations de réception/expédition.
- Mettre en pratique les règles de sécurité et de sûreté dans les opérations sur les quais.

#### Validation :

- Attestation de fin de formation remise au participant + Attestation de présence.

#### Programme :

- Positionnement du quai de messagerie et de la plateforme en crossdocking et organisation de l'activité sur les quais.
- Réception des produits.
- Traitement des expéditions.
- Règles de sécurité et de sûreté sur les quais.
- Bilan et synthèse du stage.

**Durée :** 2 jours.



## CONDUITE D'ENGINS DE MANUTENTION

### FORMATION INITIALE QUALIFIANTE (TITRE PROFESSIONNEL)

## CACES® (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité)



### CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

L'article R 4323-55 du code du Travail prescrit que la "conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. Cette formation doit être complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire".

Pour attester de la capacité des conducteurs de chariot à conduire en toute sécurité, la CNAMTS a mis en place un dispositif national : le CACES® R 389.

De plus, une autorisation de conduite est nécessaire pour la conduite de certains engins (article R 4323-56), dont les chariots automoteurs de manutention à conducteur porté

Cette autorisation de conduite doit être délivrée par l'employeur au conducteur, après la prise en compte de trois conditions :

- 1) d'un examen d'aptitude médicale du conducteur, réalisé par le médecin du travail
- 2) d'un contrôle des connaissances et savoir-faire du conducteur pour la conduite en sécurité de l'engin. Le dispositif CACES® mis en place par la CNAMTS (Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés) constitue un bon moyen pour le chef d'entreprise de se conformer aux obligations en matière de contrôle des connaissances et savoir-faire du conducteur (Circulaire DRT 99/7 du 15 juin 1999).
- 3) d'une connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation.

Le CACES® R 389 est valable 5 ans.

**Titre professionnel  
de Cariste d'entrepôt**



**AI CC 02  
Qualifiante**

**Niveau :** V.

**Public & pré-requis :**

- Tout public.
- Aptitude médicale à la conduite de chariots (médecine du travail). Compréhension et écriture de la langue française.

**Objectif :**

- Vérifier l'adéquation du chariot à l'opération de manutention envisagée.
- Réaliser les opérations de vérification et de maintenance de 1er niveau sur des chariots de manutention industrielle de catégories 3 et 5, et alerter en cas d'anomalie.
- Réaliser efficacement seul et en relais les opérations de manutention avec un chariot de catégorie 3 et/ou 5 dans le respect des règles de qualité et de sécurité.
- Rechercher les informations et saisir les données relatives aux opérations dans le système informatique.
- Repérer et signaler les anomalies sur les produits, les supports de charges, les espaces de stockage et lors des opérations de réception et d'expédition.

**Validation :**

- Titre Professionnel de cariste d'entrepôt si résultat positif. Le titre professionnel dispense son titulaire des CACES® chariots cat. 3 et 5 pendant 5 ans.
- Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail.

**Programme :**

- Le métier de cariste en entrepôt.
- Sensibilisation au développement durable : fondamentaux du développement durable, éco-gestes dans le métier de cariste en entrepôt.
- Initiation à la conduite de chariots.
- Réception.
- Stockage.
- Hygiène-Sécurité-Prévention des risques.
- Efficacité du travail en équipe.
- Préparation de commandes.
- Emballage.
- Expédition.
- Tenue de stocks.
- Informatique appliquée aux opérations d'entreposage.
- Perfectionnement de la conduite des chariots.
- Mise en situation professionnelle reconstituée.
- Période de Formation en Entreprise (PFE).
- Évaluation Passée en Cours de Formation (EPCF).
- Session de validation du titre professionnel.

**Durée :** 280 heures en centre  
+ 70 à 280 heures en entreprise.



# MAGASINAGE & CONDUITE D'ENGINS DE MANUTENTION

## Dates et lieux :

voir calendrier des stages et site internet : [www.aftral.com](http://www.aftral.com)

## CONDUITE D'ENGINS DE MANUTENTION

### FORMATIONS DE PERFECTIONNEMENT

#### Cariste



##### Les Plus :

→ Le conseil d'experts → Une veille réglementaire permanente → Des méthodes pédagogiques individualisées → Des engins et infrastructures reproduisant les conditions réelles de travail → Le livret cariste remis au stagiaire.

#### Initiation CACES® cariste



Initiation



#### Perfectionnement CACES® cariste



Perfectionnement



##### Public & pré-requis :

→ Toute personne débutant dans la fonction de cariste.  
→ Savoir lire et écrire le français.  
→ Aptitude médicale à la conduite en sécurité des chariots.

##### Objectif :

→ Réaliser les opérations de prise de poste → Vérifier l'adéquation du chariot à l'opération envisagée → Circuler et réaliser les opérations de manutention en sécurité → Effectuer les opérations de maintenance de 1<sup>er</sup> niveau → Rendre compte des difficultés et anomalies rencontrées.

##### Validation :

→ Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) des chariots de la catégorie concernée conformément à la Recommandation CNAMTS R 389 si résultat positif.

##### Programme :

→ Réglementation cariste → Technologie des chariots → Prévention des risques → Sensibilisation au développement durable : les éco-gestes du cariste → Utilisation en sécurité des chariots automoteurs de manutention : pratique → Passage test CACES® de la (ou des) catégorie(s) concernée(s) : vérification des acquis de la formation par le passage d'un test théorique et pratique.

##### Durée :

**CACES® Catégorie 1**  
CC CC 31 - 3 jours

##### CACES® Catégorie 2

CC CC 45 - 3 jours

##### CACES® Catégorie 3

CC CC 53 - 5 jours

CC CC 47 - 4 jours

##### CACES® Catégorie 4

CC CC 54 - 5 jours

CC CC 48 - 4 jours

##### CACES® Catégorie 5

CC CC 55 - 5 jours

CC CC 49 - 4 jours

##### CACES® Catégorie 6

CC CC 46 - 3 jours

##### CACES® Catégories 1 & 3

CC CC 57 - 5 jours

CC CC 40 - 4 jours

##### CACES® Catégories 1 & 5

CC CC 58 - 5 jours

CC CC 41 - 4 jours

##### CACES® Catégories 1, 3 & 5

CC CC 50 - 5 jours

##### CACES® Catégories 2 & 3

CC CC 44 - 4 jours

CC CC 91 - 5 jours

##### CACES® Catégories 3 & 5

CC CC 59 - 5 jours

CC CC 42 - 4 jours

##### CACES® Catégories 1, 2 & 3

CC CC 90 - 5 jours

##### CACES® Catégories 2, 3 & 5

CC CC 76 - 5 jours

##### CACES® Catégories 3 & 4

CC CC 78 - 5 jours

CC CC 43 - 4 jours

##### Public & pré-requis :

→ Personnel expérimenté dans la conduite des transpalettes à conducteur porté et dans la conduite des chariots élévateurs.  
→ Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (médecin du travail) et de sa capacité à lire et écrire le français.

##### Objectif :

→ A l'issue de la formation, utiliser les chariots de la catégorie concernée en conjuguant qualité et sécurité.

##### Validation :

→ Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) des chariots de la catégorie concernée conformément à la Recommandation CNAMTS R 389, si résultat positif.

##### Programme :

→ Réglementation cariste → Technologie des chariots → Prévention des risques → Sensibilisation au développement durable : les éco-gestes du cariste → Utilisation en sécurité les chariots automoteurs de manutention : pratique → Passage test CACES® : vérification des acquis de

la formation par le passage d'un test théorique et pratique.

##### Durée :

**CACES® Catégorie 1**  
CC CC 21 - 2 jours

**CACES® Catégorie 2**  
CC CC 32 - 3 jours

**CACES® Catégorie 3**  
CC CC 33 - 3 jours

**CACES® Catégorie 4**  
CC CC 34 - 3 jours

**CACES® Catégorie 5**  
CC CC 35 - 3 jours

**CACES® Catégorie 6**  
CC CC 36 - 3 jours

**CACES® Catégories 1 & 3**  
CC CC 37 - 3 jours

**CACES® Catégories 1 & 5**  
CC CC 3 - 3 jours

**CACES® Catégories 2 & 3**  
CC CC 79 - 3 jours

**CACES® Catégories 3 & 4**  
CC CC 96 - 3 jours

**CACES® Catégories 3 & 5**  
CC CC 39 - 3 jours

**CACES® Catégorie 1, 3 & 5**  
CC CC 30 - 3 jours

Nous consulter pour toute autre durée.

Contact national : Bruno Bosshard

Tél. 01 42 12 51 85

[bruno.bosshard@aftral.com](mailto:bruno.bosshard@aftral.com)

Transpalettes à conducteur porté et préparateurs de commandes au sol (levée inférieure à 1 m)

#### Catégorie 1



Chariots tracteurs et à plateau porteur de capacité inférieure à 6000 kg

#### Catégorie 2



Chariots élévateurs en porte-à-faux de capacité inférieure ou égale à 6 000 kg

#### Catégorie 3



\*\*CPF : sous réserve de l'inscription sur la liste de la branche ou de la région.

# MAGASINAGE & CONDUITE D'ENGINS DE MANUTENTION

Dates et lieux :

voir calendrier des stages et site internet : [www.aftral.com](http://www.aftral.com)

## Renouvellement CACES® cariste



Perfectionnement

### Public & pré-requis :

- Titulaire du CACES® et/ou expérimenté dans la conduite de chariot des catégories concernées.
- Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (médecine du travail) et de sa capacité à lire et écrire le français.

### Objectif :

- Vérifier par le passage d'un test précédé d'une actualisation des connaissances théoriques et pratiques son aptitude à utiliser en sécurité les chariots automoteurs de manutention des catégories concernées.

### Validation :

- Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) des chariots de la catégorie concernée conformément à la Recommandation CNAMTS R 389, si résultat positif.

### Programme :

- Bilan des connaissances → Règlementation cariste → Technologie des chariots → Prévention des risques.
- Sensibilisation au développement durable : les éco-gestes du cariste.
- Utilisation en sécurité des chariots automoteurs de manutention : pratique → Passage test CACES® de la

(ou des) catégorie(s) concernée(s) : vérification des acquis de la formation par le passage d'un test théorique et pratique.

Durée par formation : 2 jours.

**CACES® Catégorie 1**  
CC CC 81

**CACES® Catégorie 2**  
CC CC 82

**CACES® Catégorie 3**  
CC CC 83

**CACES® Catégorie 4**  
CC CC 84

**CACES® Catégorie 5**  
CC CC 85

**CACES® Catégorie 6**  
CC CC 86

**CACES® Catégories 1 & 3**  
CC CC 87

**CACES® Catégories 1 & 5**  
CC CC 88

**CACES® Catégories 2 & 3**  
CC CC 93

**CACES® Catégories 3 & 5**  
CC CC 89

**CACES® Catégorie 1, 3 & 5**  
CC CC 80

**CACES® Catégories 2, 3 & 5**  
CC CC 95

## Perfectionnement à la conduite des chariots élévateurs à mât rétractable (grande hauteur)



CC CC 06  
Perfectionnement

### Public & pré-requis :

- Caristes expérimentés.
- Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (médecine du travail) et de sa capacité à lire et écrire le français.

### Objectif :

- Être capable de réaliser des opérations de manutention à grande hauteur à l'aide d'un chariot élévateur à mât rétractable et conduite latérale.

### Validation :

- Attestation de fin de formation.

### Programme :

Appliquer les consignes de sécurité et d'utilisation des

chariots à mât rétractable et conduite latérale :

- Technologie des chariots à mât rétractable.
  - Stabilité/plaque de charge.
  - Vérifications.
  - Gerbage/dégerbage.
  - Sensibilisation au développement durable : les éco-gestes du cariste.
- Réaliser des opérations de manutention à grande hauteur :**
- Vérifications.
  - Circulation.
  - Gerbage/dégerbage en piles.
  - Prise et dépose en palettier.

Durée : 2 jours.

## Perfectionnement à la conduite des chariots élévateurs munis d'équipements spécifiques porte-charges



CC CC 08  
Perfectionnement

### Public & pré-requis :

- Caristes expérimentés.
- Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (médecine du travail) et de sa capacité à lire et écrire le français.

### Objectif :

- Être capable d'utiliser un chariot de manutention équipé d'un accessoire porte-charge spécifique (pinces, éperon, potence, benne, tablier rotatif, etc.).

### Validation :

- Attestation de fin de formation.

### Programme :

Appliquer les consignes de sécurité et d'utilisation de l'accessoire porte-charge :

- Technologie des chariots.
  - Vérifications.
  - Consignes de sécurité.
  - Influence de l'accessoire sur la stabilité du chariot.
  - Sensibilisation au développement durable : les éco-gestes du cariste.
- Utiliser l'accessoire porte-charge :**
- Montage de l'accessoire.
  - Vérifications.
  - Utilisation.

Durée : 1 jour.

## Perfectionnement à la conduite des chariots élévateurs à bras télescopique



CC CC 07  
Perfectionnement

### Public & pré-requis :

- Caristes expérimentés.
- Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (médecine du travail) et de sa capacité à lire et écrire le français.

### Objectif :

- Être capable de réaliser des opérations de manutention à grande hauteur à l'aide d'un chariot élévateur à bras télescopique.

### Validation :

- Attestation de fin de formation.

### Programme :

Appliquer les consignes de sécurité et d'utilisation des chariots à bras télescopique :

- Technologie des chariots → Stabilité/plaque de charge → Les cas de renversement → Les accessoires spécifiques → Les consignes de sécurité et les risques liés à l'engin → Gerbage/dégerbage → Notions de crabotage.
- Sensibilisation au développement durable : les éco-gestes du cariste.

**Réaliser des opérations de circulation, chargement et déchargement, gerbage et dégerbage.**

Durée : 2 jours.

Chariots élévateurs en porte-à-faux de capacité supérieure à 6 000 kg

**Catégorie 4**

Chariots élévateurs à mât rétractable

**Catégorie 5**

Déplacement, chargement, transfert de chariots sans activité de production (porte-engins), maintenance, démonstration ou essais

**Catégorie 6**



\*\* CPF : sous réserve de l'inscription sur la liste de la branche ou de la région.



# MAGASINAGE & CONDUITE D'ENGINS DE MANUTENTION

## Dates et lieux :

voir calendrier des stages et site internet : [www.aftral.com](http://www.aftral.com)



### Les Plus :

→ Le conseil d'experts → Une veille réglementaire permanente → Des méthodes pédagogiques individualisées → Des engins et infrastructures reproduisant les conditions réelles de travail → Le livret stagiaire sur les conseils d'utilisation pour transpalette à conducteur accompagnant.

## Conduite de transpalette à conducteur accompagnant (manuel)

**AI CA 01**  
Perfectionnement

### Public & pré-requis :

- Tout public.
- Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (médecine du travail) et de sa capacité à lire et écrire le français.

### Objectif :

- Être capable d'effectuer des manutentions en toute sécurité à l'aide de transpalettes manuels.

### Validation :

- Attestation de fin de formation.

### Programme :

- Pourquoi une formation.
- La technologie des transpalettes.
- Les mesures de sécurité liées aux facteurs de risques.
- Application pratique : vérifications avant départ, déplacements en circuits balisés, déplacements en "chicanes", chargement-déchargement de véhicules.

**Durée :** 1 jour.



## Conduite de transpalette à conducteur accompagnant (gerbeur)

**AI CA 02**  
Perfectionnement

### Public & pré-requis :

- Tout public.
- Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (médecine du travail) et de sa capacité à lire et écrire le français.

### Objectif :

- Être capable d'effectuer des manutentions en sécurité à l'aide de transpalettes électriques gerbeurs à conducteur accompagnant.

### Validation :

- Attestation de fin de formation.

### Programme :

- Pourquoi une formation.
- La technologie des transpalettes électriques gerbeurs.

- Les mesures de sécurité liées aux facteurs de risques.

- Application pratique : vérifications avant départ, déplacements en circuits balisés, déplacements en "chicanes", chargement-déchargement de véhicules.

**Durée :** 1 jour.



## Conduite de transpalette à conducteur accompagnant (électrique)

**AI CA 03**  
Perfectionnement

### Public & pré-requis :

- Tout public.
- Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (médecine du travail) et de sa capacité à lire et écrire le français.

### Objectif :

- Être capable d'effectuer des manutentions en sécurité à l'aide de transpalettes électriques à conducteur accompagnant.

### Validation :

- Attestation de fin de formation.

### Programme :

- Pourquoi une formation.
- Technologie des transpalettes électriques.

- Mesures de sécurité liées aux facteurs de risques.
- Opérations de quai : chargement et déchargement des véhicules.
- Application pratique : vérifications avant départ, déplacements en circuits balisés, déplacements en "chicanes", chargement-déchargement de véhicules.

**Durée :** 1 jour.



## Vérifications réglementaires des appareils de levage et manutention



**LO IF 03**  
Perfectionnement

### Public & pré-requis :

- Personnes qualifiées appelées à réaliser ou à faire réaliser les contrôles et les vérifications réglementaires des appareils de levage et manutention.
- Connaissances techniques des appareils de levage et manutention, expérience significative en entretien / maintenance.

### Objectif :

- Réaliser les vérifications périodiques des appareils de levage et manutention conformément à la réglementation en vigueur.
- Renseigner les documents réglementaires.

### Validation :

- Attestation de fin de formation.

### Programme :

- Mettre en œuvre la législation concernant les appareils de levage et manutention :**
- Législation.

- Prévention des risques.
- Sensibilisation au développement durable
- Réaliser les vérifications générales périodiques conformément à la réglementation en vigueur – Procédures de vérification :**
- Caractéristiques techniques des matériels.
- Différentes vérifications.
- Examens prévus selon les vérifications.
- Modes opératoires.
- Application pratique.
- Rédaction de rapports et comptes rendus de vérification.

**Durée :** 3 jours.



## Renouvellement CACES® e-cariste



Perfectionnement

### Public & pré-requis :

Titulaires du CACES® de la catégorie concernée conduisant régulièrement les engins relevant de cette catégorie.

Le participant doit :

- Être reconnu apte par la médecine du travail.
- Lire et écrire le français.
- Accéder à un poste informatique sur un environnement Windows connecté à internet et en maîtriser son navigateur (Firefox ou Google Chrome).
- Disposer d'une adresse mail.
- Avoir identifié et planifié les séquences d'apprentissage en e-learning.

### Objectif :

- Actualiser ses connaissances théoriques via une plateforme de formation internet.
- Vérifier par le passage d'un test son aptitude à utiliser en sécurité les chariots automoteurs de manutention de la catégorie concernée.

### Validation :

- Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES®) des chariots de la catégorie concernée, conformément à la Recommandation CNAMTS R 389, si résultat positif.
- Attestation des temps de connexion à la plateforme e-learning.
- Attestation de fin de formation remise au participant.
- Attestation de présence pour les tests théorique et pratique.

### Programme :

- Formation théorique en ligne e-cariste :
  - Modules de formation interactifs sonorisés + évaluations de fin de module.
  - Synthèses imprimables.
  - Module d'évaluation formative en ligne.
- Passage test CACES®.

**Durée :** 1 jour.

Théorie : connexion illimitée avec un minimum de 3 h 30 à effectuer sur un maximum de 10 jours de droits ouverts.  
Tests théorique et pratique : 3 h 30 en centre de formation.

### CACES® Catégorie 1

CC WW 01

### CACES® Catégorie 2

CC WW 02

### CACES® Catégorie 3

CC WW 03

### CACES® Catégorie 4

CC WW 04

### CACES® Catégorie 5

CC WW 05

### CACES® Catégorie 6

CC WW 06

POSSIBILITÉ DE FORMATIONS E-LEARNING EN  
MULTI-CATÉGORIES : NOUS CONSULTER À  
[e.learning@aftral.com](mailto:e.learning@aftral.com)



DÉCOUVREZ NOS FORMATIONS  
E-LEARNING PAGES 117 à 123



# MAGASINAGE & CONDUITE D'ENGINS DE MANUTENTION

## Dates et lieux :

voir calendrier des stages et site internet : [www.aftral.com](http://www.aftral.com)

## Embranchements ferroviaires P1, P2, P3



### Les Plus :

- Le conseil d'experts → Une veille réglementaire permanente
- Des méthodes pédagogiques individualisées → Le livret stagiaire reprend l'essentiel des règles applicables.



## Formations P1

### Initiation Accrocheur (Petit embranché) P1

**AP FR 20**  
**Initiation**

#### Public & pré-requis :

- Accrocheurs.
- Niveau Brevet des Collèges. Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (médecine du travail).

#### Objectif :

- Acquérir la technique gestuelle, les réflexes de sécurité et la connaissance des signaux de manœuvres.

#### Validation :

- Attestation de fin de formation si le candidat est jugé apte à remplir les tâches qui lui sont dévolues par le décret N° 92.352 du 01/04/1992.

#### Programme :

- Les véhicules et les matériels nécessaires aux manœuvres et au calage.
- Les signaux.
- La technique gestuelle concernant les attelages, dételage des véhicules à l'arrêt.
- La technique gestuelle d'immobilisation de véhicules en toute sécurité.
- La technique gestuelle aux manœuvres des organes mobiles.
- Le déplacement et l'immobilisation de véhicules en toute sécurité.
- La montée et la descente des véhicules à l'arrêt en toute sécurité.
- Le port des protections individuelles.

**Durée :** 2 jours.

### Initiation Accrocheur (Moyen et gros embranchés) P1

**AP FR 21**  
**Initiation**

#### Public & pré-requis :

- Accrocheurs.
- Niveau Brevet des Collèges.
- Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (médecine du travail).

#### Objectif :

- Acquérir la technique gestuelle, les réflexes de sécurité et la connaissance des signaux de manœuvres.

#### Validation :

- Attestation de fin de formation si le candidat est jugé apte à remplir les tâches qui lui sont dévolues par le décret N° 92.352 du 01/04/1992.

#### Programme :

- Les véhicules et les matériels nécessaires aux manœuvres et au calage.

- Les signaux.
- La technique gestuelle concernant les attelages, dételage des véhicules à l'arrêt.
- La technique gestuelle d'immobilisation de véhicules en toute sécurité.
- La technique gestuelle aux manœuvres des organes mobiles.
- Le déplacement et l'immobilisation de véhicules en toute sécurité.
- La montée et la descente des véhicules à l'arrêt en toute sécurité.
- Le port des protections individuelles.

**Durée :** 2 jours.

### Perfectionnement Accrocheur (Petit embranché) P1

**AP FR 22**  
**Perfectionnement**

#### Public & pré-requis :

- Accrocheurs.
- Niveau Brevet des Collèges. Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (médecine du travail).

#### Objectif :

- Acquérir la technique gestuelle, les réflexes de sécurité et la connaissance des signaux de manœuvres.

#### Validation :

- Attestation de fin de formation si le candidat est jugé apte à remplir les tâches qui lui sont dévolues par le décret N° 92.352 du 01/04/1992.

#### Programme :

- Les véhicules et les matériels nécessaires aux manœuvres et au calage.

- Les signaux.
- La technique gestuelle concernant les attelages, dételage des véhicules à l'arrêt.
- La technique gestuelle d'immobilisation de véhicules en toute sécurité.
- La technique gestuelle aux manœuvres des organes mobiles.
- Le déplacement et l'immobilisation de véhicules en toute sécurité.
- La montée et la descente des véhicules à l'arrêt en toute sécurité.
- Le port des protections individuelles.

**Durée :** 2 jours.

## Perfectionnement Accrocheur (moyen et gros embranchés) P1

**AP FR 23**  
Perfectionnement

### Public & pré-requis :

- Accrocheurs.
- Avoir suivi une formation d'accrocheur.
- Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (médecine du travail).

### Objectif :

- Réaliser en sécurité les opérations liées à la fonction d'accrocheur (attelage, dételage, déplacement et immobilisation de véhicules).

### Validation :

- Attestation de fin de formation si le candidat est jugé apte à remplir les tâches qui lui sont dévolues par le décret N° 92.352 du 01/04/1992 et l'arrêté du 04/12/1992 modifié par l'arrêté du 21/07/1998.

### Programme :

#### Respect de la réglementation et application des consignes de sécurité et des principes d'une utilisation rationnelle des matériels mis en œuvre :

- Les véhicules et les matériels nécessaires aux manœuvres et au calage.
- Les signaux.
- Le déplacement et l'immobilisation de véhicules en toute sécurité.
- Consignes de sécurité.

#### Mise en œuvre de la technique gestuelle d'attelage-dételage :

- Attelage / dételage.
- Reconnaissance et exécution des signaux de manœuvres.
- Manœuvre des appareils de voies.

Durée : 1 jour.

## Formations P2

### Initiation Chef de manœuvre (moyen embranché) P2

**AP FR 02**  
Initiation

### Public & pré-requis :

- Chefs de manœuvre.
- Niveau Brevet des collèges.
- Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (médecine du travail) et de sa capacité à lire et écrire le français.

### Objectif :

- Réaliser en sécurité les opérations liées à la fonction de chef de manœuvre.

### Validation :

- Attestation de fin de formation si le candidat est jugé apte à remplir les tâches qui lui sont dévolues par le décret N° 92.352 du 01/04/1992.

### Programme :

#### Référentiel P1 de l'arrêté du 04/12/92 :

- Les véhicules et les matériels nécessaires aux manœuvres et au calage.
- Les signaux.
- La technique gestuelle concernant les attelages, dételage des véhicules à l'arrêt.
- La technique gestuelle d'immobilisation de véhicules en toute sécurité.
- La technique gestuelle aux manœuvres des organes mobiles.
- Le déplacement et l'immobilisation de véhicules en toute sécurité.

- La montée et la descente des véhicules à l'arrêt en toute sécurité.
- Le port des protections individuelles.
- Exercices pratiques.

#### Référentiel P2 de l'arrêté du 04/12/92 :

- La préparation des manœuvres de rames ou de véhicules.
  - L'exécution de travaux en toute sécurité pour le personnel utilisant les matériels.
  - La manœuvre des appareils de voie.
  - La conduite à tenir en présence d'un véhicule déraillé.
  - La technique gestuelle du dételage des véhicules en mouvement.
  - La maîtrise des mouvements des véhicules se déplaçant par inertie sur des voies.
  - Les manœuvres de radio guidage du locotracteur.
  - Les dispositions particulières propres au site où sont effectuées les manœuvres.
  - La technique gestuelle pour les attelages spéciaux.
- Exercices pratiques.

Durée : 4 jours.

### Initiation Chef de manœuvre (gros embranché) P2

**AP FR 03**  
Initiation

### Public & pré-requis :

- Chefs de manœuvre.
- Niveau Brevet des collèges.
- Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (médecine du travail) et de sa capacité à lire et écrire le français.

### Objectif :

- Réaliser en sécurité les opérations liées à la fonction de chef de manœuvre.

### Validation :

- Attestation de fin de formation si le candidat est jugé apte à remplir les tâches qui lui sont dévolues par le décret N° 92.352 du 01/04/1992.

### Programme :

#### Référentiel P1 de l'arrêté du 4/12/92 :

- Les véhicules et les matériels nécessaires aux manœuvres et au calage.
- Les signaux.
- La technique gestuelle concernant les attelages, dételage des véhicules à l'arrêt.
- La technique gestuelle d'immobilisation de véhicules en toute sécurité.
- La technique gestuelle aux manœuvres des organes mobiles.
- Le déplacement et l'immobilisation de véhicules en toute sécurité.

- La montée et la descente des véhicules à l'arrêt en toute sécurité.
- Le port des protections individuelles.
- Exercices pratiques.

#### Référentiel P2 de l'arrêté du 4/12/92 :

- La préparation des manœuvres de rames ou de véhicules.
  - L'exécution de travaux en toute sécurité pour le personnel utilisant les matériels.
  - La manœuvre des appareils de voie.
  - La maîtrise des mouvements des véhicules se déplaçant par inertie sur des voies.
  - Les dispositions particulières propres au site où sont effectuées les manœuvres.
  - Exercices pratiques.
  - La conduite à tenir en présence d'un véhicule déraillé.
  - La technique gestuelle du dételage des véhicules en mouvement.
  - Les manœuvres de radio guidage du locotracteur.
- Contrôle de capacité.**

Durée : 5 jours.



# MAGASINAGE & CONDUITE D'ENGINS DE MANUTENTION

## Dates et lieux :

voir calendrier des stages et site internet : [www.aftral.com](http://www.aftral.com)

## Formations P2

### Perfectionnement Chef de manœuvre (moyen et gros embranché) P2

**AP FR 12**  
Perfectionnement

#### Public & pré-requis :

- Chefs de manœuvre.
- Avoir suivi une formation de chef de manœuvre.
- Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (médecine du travail).

#### Objectif :

- Réaliser en sécurité les opérations liées à la fonction de chef de manœuvre.

#### Validation :

- Attestation de fin de formation si le candidat est jugé apte à remplir les tâches qui lui sont dévolues par le décret N° 92.352 du 01/04/1992 et l'arrêté du 04/12/1992 modifié par l'arrêté du 21/07/1998.

#### Programme :

- Les véhicules et les matériels nécessaires aux manœuvres et au calage.

- Les signaux.
- Le déplacement et l'immobilisation de véhicules en toute sécurité.
- Consignes de sécurité.
- La préparation des manœuvres de rames ou de véhicules.
- L'exécution de travaux en toute sécurité pour le personnel utilisant les matériels.
- La conduite à tenir en présence d'un véhicule déraillé.
- Les manœuvres de radio guidage du locotracteur.
- Les dispositions particulières propres au site où sont effectuées les manœuvres.
- Attelage / dételage.
- Reconnaissance et exécution des signaux de manœuvres.
- Manœuvre des appareils de voies.

**Durée :** 2 jours.

## Formations P3

### Initiation Conducteur d'engin moteur ferroviaire (moyen embranché) P3

**AP FR 04**  
Initiation

#### Public & pré-requis :

- Conducteurs d'engins moteurs ferroviaires.
- Niveau Brevet des collèges.
- Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (médecine du travail) et de sa capacité à lire et écrire le français.

#### Objectif :

- Réaliser en sécurité les opérations liées à la fonction de conducteur d'engins moteur ferroviaire.

#### Validation :

- Attestation de fin de formation si le candidat est jugé apte à remplir les tâches qui lui sont dévolues par le décret N° 92.352 du 01/04/1992.

#### Programme :

##### Référentiel P1 de l'arrêté du 04/12/92 :

- Les véhicules et les matériels nécessaires aux manœuvres et au calage.
- Les signaux.
- La technique gestuelle concernant les attelages, dételage des véhicules à l'arrêt.
- La technique gestuelle aux manœuvres des organes mobiles.
- Le déplacement et l'immobilisation de véhicules en toute sécurité antidérive.
- La montée et la descente des véhicules à l'arrêt en toute sécurité.
- Le port des protections individuelles.
- Exercices pratiques.

##### Référentiel P2 de l'arrêté du 04/12/92 :

- La préparation des manœuvres de rames ou de véhicules.
- L'exécution de travaux en toute sécurité pour le personnel utilisant les matériels.
- La manœuvre des appareils de voie.
- La conduite à tenir en présence d'un véhicule déraillé.
- La technique gestuelle du dételage des véhicules en mouvement. Attelage et dételage.
- La maîtrise des mouvements des véhicules se déplaçant par inertie sur des voies.
- Les manœuvres de radio guidage du locotracteur.
- Les dispositions particulières propres au site où sont effectuées les manœuvres.
- La technique gestuelle pour les attelages spéciaux.
- Exercices pratiques.

##### Référentiel P3 de l'arrêté du 04/12/92 :

- La connaissance des matériels.
- Les prescriptions de conduite.
- Le radioguidage.
- Exercices pratiques.

##### Pratique et contrôle de capacité.

**Durée :** 4 jours.

# index

Consulter l'index thématique  
pages 224 à 226

## Initiation Conducteur d'engin moteur ferroviaire (gros embranché) P3

**AP FR 05**  
**Initiation**

### Public & pré-requis :

- Conducteur d'engin moteur ferroviaire.
- Niveau Brevet des collèges.
- Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (médecine du travail) et de sa capacité à lire et écrire le français.

### Objectif :

- Réaliser en sécurité les opérations liées à la fonction de conducteur d'engins moteur ferroviaire.

### Validation :

- Attestation de fin de formation si le candidat est jugé apte à remplir les tâches qui lui sont dévolues par le décret N° 92.352 du 01/04/1992.

### Programme :

#### Référentiel P1 de l'arrêté du 4/12/1912 :

- Les véhicules et les matériels nécessaires aux manœuvres et au calage.
- Les signaux.
- La technique gestuelle concernant les attelages, dételages des véhicules à l'arrêt.
- La technique gestuelle d'immobilisation de véhicules en toute sécurité.
- La technique gestuelle aux manœuvres des organes mobiles.
- Le déplacement et l'immobilisation de véhicules en toute sécurité antidérive.
- La montée et la descente des véhicules à l'arrêt en toute sécurité.
- Le port des protections individuelles.
- Exercices pratiques.

#### Référentiel P2 de l'arrêté du 4/12/1992 :

- La préparation des manœuvres de rames ou de véhicules.
- L'exécution de travaux en toute sécurité pour le personnel utilisant les matériels.
- La manœuvre des appareils de voie.
- La conduite à tenir en présence d'un véhicule déraillé.
- La technique gestuelle du dételage des véhicules en mouvement – Attelage et dételage.
- La maîtrise des mouvements des véhicules se déplaçant par inertie sur des voies.
- Les manœuvres de radio guidage du locotracteur.
- Les dispositions particulières propres au site où sont effectuées les manœuvres.
- La technique gestuelle pour les attelages spéciaux.
- Exercices pratiques.

#### Référentiel P3 de l'arrêté du 4/12/1992 :

- La connaissance des matériels.
- Les prescriptions de conduite.
- Le radioguidage.
- Exercices pratiques.

#### Pratique :

- Manœuvres avec 2 engins de traction simultanément.
- Pratique et contrôle de capacité.

**Durée :** 5 jours.

## Perfectionnement Conducteur d'engin moteur ferroviaire (moyen et gros embranchés) P3

**AP FR 13**  
**Perfectionnement**

### Public & pré-requis :

- Conducteurs d'engins moteurs ferroviaires.
- Avoir suivi une formation de Conducteurs d'engins moteurs ferroviaires.
- Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (médecine du travail).

### Objectif :

- Réaliser en sécurité les opérations liées à la fonction de conducteur d'engins moteur ferroviaire.

### Validation :

- Attestation de fin de formation si le candidat est jugé apte à remplir les tâches qui lui sont dévolues par le décret N° 92.352 du 01/04/1992 et l'arrêté du 04/12/1992 modifié par l'arrêté du 21/07/1998, ou Attestation de participation si résultat négatif.

### Programme :

- Les véhicules et les matériels nécessaires aux manœuvres et au calage.
- Les signaux.

- Le déplacement et l'immobilisation de véhicules en toute sécurité.
- Consignes de sécurité.
- La préparation des manœuvres de rames ou de véhicules.
- L'exécution de travaux en toute sécurité pour le personnel utilisant les matériels.
- La conduite à tenir en présence d'un véhicule déraillé.
- Les manœuvres de radio guidage du locotracteur.
- Les dispositions particulières propres au site où sont effectuées les manœuvres.
- La connaissance des matériels.
- Les prescriptions de conduite.
- Le radioguidage.
- Attelage / dételage.
- Reconnaissance et exécution des signaux de manœuvres.
- Manœuvre des appareils de voies.
- Exécution de manœuvres / déplacements de rames.

**Durée :** 2 jours.

AFTRAL propose d'autres formations ferroviaires.

Contact national : Bruno Bosshard

Tél. 01 42 12 51 85

[bruno.bosshard@aftral.com](mailto:bruno.bosshard@aftral.com)



# MAGASINAGE & CONDUITE D'ENGINS DE MANUTENTION

Dates et lieux :

voir calendrier des stages et site internet : [www.aftral.com](http://www.aftral.com)

## Pontier élingueur

### Pontier élingueur conduite au sol + cabine

Conforme aux  
Recommandations  
CNAMTS R 423 et R 318

LE PO 02  
Initiation

#### Public & pré-requis :

- Toute personne appelée à utiliser un pont roulant.
- Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (médecine du travail) et de sa capacité à lire et écrire le français.

#### Objectif :

- Réaliser les vérifications et essais de prise de poste et les opérations de fin de poste
- Choisir et mettre en œuvre les accessoires d'élingage
- Lever, transférer et déposer des charges avec un pont roulant à commande au sol et en cabine.
- Rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions.

#### Validation :

- Attestation de présence
- Attestation de fin de formation conforme aux recommandations CNAMTS R 423 et R 318. La Recommandation CNAMTS R 423 prévoit une vérification périodique des compétences au minimum tous les 5 ans.

#### Programme :

Utiliser les ponts roulants en respectant la législation en vigueur, en préservant le matériel et en appliquant les consignes de sécurité.

#### Règlementation. Technologie. Prévention des risques. Élingage.

##### Utiliser en sécurité les ponts roulants à commande en cabine :

- Examen d'adéquation
- Vérifications et essais de prise de poste
- Accès et descente de la cabine en sécurité (règle des 3 points d'appui)
- Évaluation des distances depuis la cabine
- Déplacement à vide et en charge
- Mouvements décomposés et mouvements synchronisés
- Élingage
- Prise et dépose de charges
- Maîtrise du ballant
- Manœuvres de précision
- Prise et dépose sans visibilité en respectant les gestes de commandement
- Opérations de fin de poste

##### Utiliser en sécurité les ponts roulants à commande au sol :

- Examen d'adéquation
- Vérifications et essais de prise de poste
- Positionnement et déplacement du pontier
- Déplacement à vide et en charge
- Élingage
- Prise et dépose de charges
- Maîtrise du ballant
- Manœuvres de précision
- Prise et dépose sans visibilité en respectant les gestes de commandement
- Opérations de fin de poste
- Évaluations théorique et pratique.

Durée : 5 jours.

### Pontier élingueur Perfectionnement conduite au sol + cabine

Conforme aux  
Recommandations  
CNAMTS R 423 et R 318

LE PO 06  
Perfectionnement

#### Public & pré-requis :

- Public ayant l'expérience de l'utilisation des ponts roulants.
- Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (médecine du travail) et de sa capacité à lire et écrire le français.

#### Objectif :

- Perfectionner les connaissances et savoir-faire du pontier-élingueur nécessaires à la conduite au sol et en cabine en conjuguant qualité et sécurité.

#### Validation :

- Attestation de présence
- Attestation de fin de formation conforme aux recommandations CNAMTS R 423 et R 318. La Recommandation CNAMTS R423 prévoit une vérification périodique des compétences au minimum tous les 5 ans.

#### Programme :

Utiliser les ponts roulants en respectant la législation en vigueur, en préservant le matériel et en appliquant les consignes de sécurité.  
Règlementation. Technologie. Prévention des risques. Élingage.

##### Utiliser en sécurité les ponts roulants à commande en cabine :

- Examen d'adéquation
- Vérifications et essais de prise de poste
- Accès et descente de la cabine en sécurité (règle des 3 points d'appui)
- Évaluation des distances depuis la cabine
- Déplacement à vide et en charge
- Mouvements décomposés et mouvements synchronisés
- Élingage
- Prise et dépose de charges
- Mouvements décomposés et mouvements synchronisés
- Récupération et maîtrise du ballant
- Manœuvres avec souplesse et précision
- Prise et dépose sans visibilité en respectant les gestes de commandement
- Opérations de fin de poste.

##### Utiliser en sécurité les ponts roulants à commande au sol :

- Examen d'adéquation
- Vérifications et essais de prise de poste
- Positionnement et déplacement du pontier
- Élingage
- Prise et dépose de charges
- Mouvements décomposés et mouvements synchronisés
- Récupération et maîtrise du ballant
- Manœuvres avec souplesse et précision
- Prise et dépose sans visibilité en respectant les gestes de commandement
- Opérations de fin de poste.

Évaluations théorique et pratique.

Durée : 3 jours.

Paroles  
de Pros

## Christine Pavy,

Assistante technique  
Service sécurité Papeteries de MAUDUIT



En tant qu'industriel papetier, nous disposons de différents matériels de levage : **ponts roulants, nacelles, chariots élévateurs...** Une mauvaise utilisation de ces équipements peut être à l'origine d'accidents du travail.

Dans le cadre de leur activité, les **personnels de la maintenance ou de la production** peuvent être amenés à manipuler ces outils : transport de matériels, sortie de rouleaux de plusieurs tonnes des machines à papier, etc.

A cela s'ajoutait notre volonté **d'être en conformité avec la réglementation** qui prévoit une formation adéquate des conducteurs (selon l'article R 233-13-19 du code du travail) et l'obligation pour le chef d'entreprise de

délivrer une autorisation de conduite (selon l'art. 3 de l'arrêté du 2 décembre 1998) après :

- un examen d'aptitude médicale réalisé par le médecin du travail,
- un **contrôle de connaissances et du savoir-faire du conducteur pour la conduite en sécurité**,
- une connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation.

**Nous avons donc confié les formations CACES® nacelles et récemment, les formations pontiers élingueurs de production.** Nous en sommes très satisfaits car ces formations nous permettent d'habiliter les utilisateurs, de tester le personnel sur ses bonnes pratiques pour la conduite des matériels de manutention et de levage et de **diminuer les risques d'accidents.**

Les cas d'accidents que nous pouvions avoir étaient, par exemple, une collision entre un chariot et un piéton. Dans la mesure où le **personnel est formé** et qu'il adopte les **bons réflexes de sécurité** et de prévention, ce **risque d'accident est très limité.**

D'ailleurs, un accident du travail récent sans gravité, mais qui aurait pu avoir des conséquences plus dramatiques sans **les bons réflexes du cariste, a conforté notre décision.**

## Élingueur appareilleur

### Initiation aux techniques d'élingage

**LE EL 06**  
Initiation

**Public :**

- Toute personne appelée à réaliser des opérations d'élingage.

**Objectif :**

- Choisir le matériel d'élingage en fonction de la charge à déplacer et de l'environnement.
- Réaliser les opérations d'élingage en sécurité et préserver le matériel d'élingage.

**Validation :**

- Attestation de fin de formation.

**Programme :**

- Prévention des risques liés aux opérations d'élingage et de levage.
- Technologie des matériels d'élingage.
- Techniques d'élingage.
- Entretien, maintenance.
- Exercices pratiques.

**Durée :** 4 jours.

### Perfectionnement aux techniques d'élingage

**LE EL 07**  
Perfectionnement

**Public :**

- Toute personne expérimentée en élingage souhaitant approfondir son savoir-faire dans le domaine.

**Objectif :**

- Organiser des manutentions comportant des opérations d'élingage et réaliser des élingages complexes (charges dissymétriques, ...)

**Validation :**

- Attestation de fin de formation.

**Programme :**

- Prévention des risques liés aux opérations d'élingage et de levage.
- Techniques d'élingage.
- Entretien, maintenance.
- Exercices pratiques.

**Durée :** 2 jours.

## 6 familles de CQP

### 6 FAMILLES DE CQP POUR LA FILIERE EXPLOITATION PORTUAIRE



Un accord relatif à la création de Certificats de Qualification Professionnelle (C.Q.P.) a été signé le 19 décembre 2006 entre les partenaires sociaux et l'UNIM (Union Nationale des Industries de la Manutention dans les ports français). Un référentiel de formation a été réalisé avec notre Centre AFTRAL de Marseille. Couvrant les six familles de C.Q.P. correspondant à l'ensemble des métiers de la manutention portuaire, ce dispositif permet de valider la compétence et les qualifications des personnels en place ou entrant dans le métier.

**AFTRAL propose ainsi une offre de formation exclusivement réservée aux entreprises de manutention portuaire :**

- CQP d'ouvrier dockeur - **1<sup>er</sup> niveau.**
- CQP d'ouvrier dockeur spécialisé **homme de sécurité – chef de manœuvre.**
- CQP d'ouvrier dockeur spécialisé **conducteur d'engins de manutention portuaire.**
- CQP d'ouvrier dockeur spécialisé **pointeur.**
- CQP d'ouvrier dockeur spécialisé **formateur.**
- CQP de chef de manutentions **portuaires.**

### Gestes de commandement et élingage en sécurité sur chantier

**LE EL 10**  
Perfectionnement

**Public :**

- Personnel au sol appelé à intervenir dans des opérations de levage sur chantier (accrochage de charges, élingage).

**Objectif :**

- Réaliser les opérations d'élingage et les gestes de commandement dans le cadre d'opérations de levage sur chantier.

**Validation :**

- Attestation de fin de formation.

**Programme :**

- Prévention des risques liés aux opérations d'élingage sur chantier.
- Technologie des charges et techniques d'élingage.
- Moyens de communication avec l'engin de levage.
- Évaluation théorique et exercices pratiques

**Durée :** 1 jour.

## Manutention portuaire

### Conducteur de choueur portuaire

**CE PT 02**  
Perfectionnement

**Public & pré-requis :**

- Personnel portuaire ou dockers.
- Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (médecine du travail) et de sa capacité à lire et à écrire le français.

**Objectif :**

- Maîtriser sur les plan théorique et pratique l'utilisation en sécurité des choueurs portuaires.

**Validation :**

- Attestation de fin de formation.

**Programme :**

- Devoirs et responsabilités des conducteurs de choueurs portuaires.
- Technologie de l'engin.

- Opérations de prise de poste.
- Règles de circulation.
- Travail en sécurité.
- Opérations de fin de poste.
- Transport sur porte-engins.
- Entretien de l'engin.
- Vérifications et essais de prise de poste.
- Circulation avec l'engin.
- Travail en sécurité.
- Opérations de fin de poste et stationnement.

**Durée :** 5 jours.



# MAGASINAGE & CONDUITE D'ENGINS DE MANUTENTION

## Dates et lieux :

voir calendrier des stages et site internet : [www.aftral.com](http://www.aftral.com)

## Manutention aéroportuaire

### Conduite en sécurité d'engins aéroportuaires

### Perfectionnement

#### Public & pré-requis :

- Toute personne utilisant ou appelée à utiliser des engins aéroportuaires.
- Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (médecine du travail) et de sa capacité à lire et à écrire le français.

#### Objectif :

- Maîtriser sur les plans théorique et pratique l'utilisation en sécurité des engins aéroportuaires.

**Validation :** → CACES®.

#### Programme :

##### Maîtriser sur le plan théorique l'utilisation en sécurité des engins aéroportuaires :

- Devoirs et responsabilités des conducteurs d'engins aéroportuaires.
- Prévention des risques liés à l'activité et à la co-activité aéroportuaire.
- Technologie des engins aéroportuaires.
- Consignes d'utilisation en sécurité des engins aéroportuaires.

##### Maîtriser sur le plan pratique l'utilisation en sécurité des engins aéroportuaires.

##### Être capable de réussir l'évaluation finale.

**Durée par formation :** 5 jours.

##### Tracteurs aéronefs

CE AE 01

##### Engins et véhicules d'assistance "avion" sans élévation du poste de travail

CE AE 02

##### Engins motorisés d'assistance "passagers" à élévation

CE AE 03

##### Plate-formes élévatrices mobiles pour le service avion

CE AE 04

##### Camions avitailleurs

CE AE 05

##### Transporteur rapide et plate-forme élévatrice pour l'assistance "avion"

CE AE 06



## Moniteurs d'entreprise

### Formation de moniteurs d'entreprise spécialisé à la conduite d'engins de manutention – Module 1 : technique + pédagogie appliquée

**AP MO 05**

**Perfectionnement**

#### Public & pré-requis :

- Personne appelée à devenir moniteur dans l'entreprise.
- Avoir plus d'un an d'expérience de l'utilisation des engins concernés et des aptitudes pédagogiques. Titulaire CACES® ou équivalent.
- Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (médecine du travail).

#### Objectif :

- Préparer, animer et évaluer des actions de formation en entreprise liées à la conduite en sécurité des engins de manutention en vue de l'examen de conduite ou du CACES®.

**Validation :**

- Attestation de fin de formation.

#### Programme :

##### Perfectionnement technique :

- Présentation des objectifs et modalités de la formation.

- Le rôle du moniteur d'entreprise.

- Réglementation : la formation et l'autorisation de conduite (Décret et Arrêté du 2 déc. 1998) ; les Recommandations CNAMTS ; les vérifications obligatoires ; les situations de danger grave et imminent ; les organismes de prévention et de contrôle.

- Technologie : description de l'engin ; dispositifs de sécurité ; vérifications et essais ; maintenance de premier niveau application pratique.

- Sécurité : les risques liés à l'utilisation de l'engin ; la stabilité ; les courbes de charges ; les règles de conduite en sécurité ; application pratique.

##### Pédagogie appliquée :

- Notions de pédagogie.
- Exercices d'animation.
- Animation à caractères théorique et pratique.
- Synthèse du stage.

**Durée :** 8 jours

### Formation de moniteur d'entreprise spécialisé à la conduite de chariots automoteurs de manutention à conducteur porté Module 1 : technique + pédagogie appliquée

**AP MO 10**

**Perfectionnement**

#### Public & pré-requis :

- Personne appelée à devenir moniteur dans l'entreprise.
- Avoir plus d'un an d'expérience de l'utilisation des engins concernés et des aptitudes pédagogiques. Titulaire CACES® ou équivalent.

#### Objectif :

- Préparer, animer et évaluer des actions de formation en entreprise liées à la conduite en sécurité des chariots automoteurs de manutention à conducteurs portés en vue de l'examen de conduite ou du CACES®.

**Validation :**

- Attestation de fin de formation.

#### Programme :

##### Perfectionnement technique :

- Être capable d'expliquer la réglementation relative à la conduite des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté.

- Être capable d'expliquer les principales caractéristiques technologiques des chariots automoteurs de manutention.

- Être capable d'expliquer les règles de sécurité liées à l'utilisation des engins concernés.

- Vérifier les acquis : règlementaires, technologiques, sécuritaires.

##### Pédagogie appliquée :

- Préparer et animer une séquence de formation → Valider la formation.

**Durée :** 8 jours.





**CONDUITE D'ENGINS  
DE CHANTIER  
ET TRAVAIL EN HAUTEUR**

# SOMMAIRE

NOS FORMATIONS SONT BÂTIES EN CONCERTATION ÉTROITE AVEC LES ENTREPRISES DU BTP .... 178

## FORMATION QUALIFIANTE

### Conduite d'engins de chantier

- Titre professionnel conducteur(trice) de pelle hydraulique et de chargeuse pelleteuse (qualifiante) ..... 179

## FORMATIONS DE PERFECTIONNEMENT

### Conduite d'engins de chantier

- • Initiation CACES® engins de chantier (débutants) ..... 180
- • Perfectionnement CACES® engins de chantier ..... 181
- • Renouvellement CACES® engins de chantier ..... 181
- • Test CACES® de conduite d'engins de chantier ..... 182
- Éco-conduite sur engins de chantier ..... 182

### Voirie, Réseaux Divers (VRD)

- • Ouvrier polyvalent VRD ..... 183
- • Coffreur bancheur ..... 183
- • Tireur de rateau ..... 183
- • Vérifications règlementaires des engins de travaux publics ..... 183

## FORMATION QUALIFIANTE

### Grues à tour

- Titre professionnel conducteur(trice) de grue à tour (qualifiante) ..... 184

## FORMATION DE PERFECTIONNEMENT

### Grues à tour

- • Perfectionnement à la conduite grues à tour + CACES® (expérimentés) ..... 184
- • Initiation à la conduite grues à tour + CACES® (débutants) ..... 184
- • Renouvellement CACES® grues à tour (expérimentés) ..... 185

### Grues mobiles

- • Initiation à la conduite grues mobiles + CACES® (débutants) ..... 185
- • Perfectionnement à la conduite grues mobiles + CACES® ..... 186
- • Renouvellement CACES® grues mobiles (expérimentés) ..... 186
- • Test de conduite grues mobiles (CACES®) ..... 186

### Grues auxiliaires

- • Initiation à l'utilisation de grues auxiliaires de chargement de véhicules + CACES® (débutants) ..... 186
- • Perfectionnement à l'utilisation de grues auxiliaires de chargement de véhicules option télécommande + CACES® ..... 186
- • Renouvellement CACES® grues auxiliaires de chargement de véhicules (expérimentés) ..... 187
- • Test de conduite CACES® grues auxiliaires de chargement de véhicules ..... 187

### Plates-formes Élévatrices Mobiles de Personnel (PEMP)

- • Initiation à la conduite des Plates-formes Élévatrices Mobiles de Personnel (PEMP) + CACES® (débutants) ..... 187
- • Perfectionnement à la conduite des Plates-formes Élévatrices Mobiles de Personnel (PEMP) + CACES® ..... 187
- • Vérification règlementaire : Plateformes Élévatrices Mobiles de Personnes (PEMP) ..... 188
- • Port du harnais de sécurité en environnement préalablement sécurisé ..... 188
- • Port du harnais pour travaux sur PEMP équipée d'un point d'ancrage ..... 188
- • Renouvellement CACES® Plates-formes Élévatrices Mobiles de Personnel (PEMP) (expérimentés) ..... 188

Échafaudages et plates-formes de travail ..... 189

### ■ Formations règlementaires

Les informations contenues dans ce document sont extraites de nos programmes de formation.  
N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir les programmes complets.



# Nos formations sont bâties en concertation étroite avec les entreprises du BTP

Fort de son expérience de la conduite d'engins, AFTRAL a conçu une offre de formation BTP en parfaite adéquation avec les besoins des professionnels du secteur : conducteur d'engins de chantier ouvrier en voirie et réseaux divers, canalisateurs, maçon bancheur coffreur, chef d'équipe...

Nos formations vous permettront de renforcer vos acquis et de développer de nouvelles compétences, dans le cadre des réglementations en vigueur.



## → Une pédagogie axée sur la sécurité, la technicité et la pratique

- Des formateurs professionnels, experts dans leurs domaines d'intervention et dotés d'une solide expérience,
- Des méthodes pédagogiques et des supports adaptés à chaque public... la garantie pour nos clients de bénéficier de prestations de qualité.

## → Notre planification tient compte de vos contraintes organisationnelles

- Notre programmation annuelle est bien répartie sur toute l'année.
- Nous disposons d'une gamme complète de formations réglementaires et métiers, pour toutes les catégories d'engins de chantier.

## → Nos infrastructures sont dédiées au BTP

- Nos chantiers sont entièrement dédiés au BTP et permettent de reproduire les conditions réelles de travail.

## → Un accompagnement qui se construit avec vous

- Quelle que soit la taille et la problématique de votre entreprise, nos équipes peuvent construire avec vous des programmes de formation personnalisés, dans votre entreprise ou dans les centres et chantiers BTP d'AFTRAL.



"Des prestations de qualité, de technicité et de pratique à la hauteur de vos attentes !"

Contact national : Bruno Bosshard  
Tél. 01 42 12 51 85  
bruno.bosshard@aftral.com

## Conduite engins de chantier

### Les Plus :

- Le conseil d'experts → Une veille réglementaire permanente → Des méthodes pédagogiques individualisées → Des engins et infrastructures reproduisant les conditions réelles de travail → Le livret stagiaire du CACES® concerné.

## FORMATION QUALIFIANTE

### Titre professionnel conducteur(trice) de pelle hydraulique et de chargeuse pelleuse

**AI CH 03**  
Qualifiante

#### Public & pré-requis :

- Débutant, âgé de plus de 18 ans.
- Aptitude médicale à la conduite de pelle hydraulique, chargeuse pelleuse et tombereau (médecine du travail).
- Compréhension et écriture de la langue française.

#### Objectif :

- Exécuter toutes les phases d'un terrassement de la préparation à la finition du chantier à l'aide d'une pelle hydraulique ou d'une chargeuse pelleuse.
- Réaliser le transport de matériaux avec un tombereau automoteur articulé.
- Réaliser les opérations d'entretien de premier niveau d'une pelle, d'une chargeuse pelleuse et d'un tombereau automoteur articulé.

#### Validation :

- Titre professionnel de Conducteur(trice) de pelle hydraulique et de chargeuse pelleuse si résultat positif. Dispense des CACES® catégories 2, 4, 8 pendant 10 ans. Le titre peut être obtenu par la formation ou par la VAE. Si échec au titre, possibilité de délivrance de CCP suite à la délibération du jury.

#### Programme :

##### Le métier de conducteur d'engins et son environnement :

- Profession conducteur d'engins.
- Législation.
- Prévention des risques.

##### Techniques professionnelles communes aux 3 activités types :

- Technologie des engins.
- Entretien courant.
- Signalisation – balisage de chantier.

- Topographie de chantier.

##### Activité type I – Conduire une pelle hydraulique :

- Conduite en sécurité.
- Travaux en tranchées.
- Terrassement.
- Manutention - levage de charges.
- Évaluation Passée en Cours de Formation (EPCF)

##### Activité type II – Conduire une chargeuse pelleuse :

- Conduite en sécurité.
- Terrassement équipement rétro.
- Terrassement équipement chargeur.
- Manutention – levage de charges.
- Évaluation Passée en Cours de Formation (EPCF).

##### Activité type III – Conduire un engin de transport de chantier :

- Conduite en sécurité.
- Travail en relation avec les engins de production.
- Évaluation Passée en Cours de Formation (EPCF).

##### Période de formation en entreprise.

##### Mise en situation professionnelle reconstituée :

- Simulation de chantier : préparation, réalisation, finition.
- Chargement - déchargement sur porte-engins.

##### Session de validation du titre professionnel.

**Durée :** 350 heures (+ période de formation en entreprise).

index

Consulter l'index thématique  
pages 224 à 226



# CONDUITE D'ENGINS DE CHANTIER ET TRAVAIL EN HAUTEUR

Dates et lieux :

voir calendrier des stages et site internet : [www.aftral.com](http://www.aftral.com)

## CACES® (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité)



### CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

L'article R 4323-55 du Code du travail prescrit que "la conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. Cette formation doit être complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire".

Pour attester de la capacité des conducteurs de ces engins à conduire en toute sécurité, la CNAMTS a mis en place un dispositif national : les CACES® / R 377, R 383, R 372, R 386 et R 390.

De plus, une autorisation de conduite est nécessaire pour la conduite de certains engins (article R 4323-56), dont les :

- grues à tour,
- grues mobiles,
- engins de chantiers télécommandés ou à conducteur porté,
- plates-formes élévatrices mobiles de personnel,
- grues auxiliaires de chargement de véhicules.

Cette autorisation de conduite doit être délivrée par l'employeur au conducteur, après la prise en compte de trois conditions :

1. d'un examen d'aptitude médicale du conducteur, réalisé par le médecin du travail
2. d'un **contrôle des connaissances et savoir-faire du conducteur pour la conduite en sécurité de l'engin.** Le dispositif CACES® mis en place par la CNAMTS (Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés) constitue un bon moyen pour le chef d'entreprise de se conformer aux obligations en matière de contrôle des connaissances et savoir-faire du conducteur (Circulaire DRT 99/7 du 15 juin 1999).
3. d'une connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation.

Le CACES® est valable 5 ans à l'exception des engins de chantier pour lesquels il est valable 10 ans.

## FORMATION DE PERFECTIONNEMENT

### Initiation CACES® engins de chantier (débutants)



Initiation

#### Public & pré-requis :

- Personnes conduisant ou ayant conduit occasionnellement des engins de chantier.
- Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (médecine du travail) et de sa capacité à lire et écrire le français. Permis de conduire de la catégorie pour les engins qui le nécessitent.

#### Objectif :

- Réaliser les opérations de prise de poste, vérifier l'adéquation de l'engin aux travaux à effectuer, circuler et travailler en sécurité, effectuer les opérations de maintenance de 1er niveau, rendre compte des difficultés et anomalies rencontrées.

#### Validation :

- Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) prévu par la Recommandation CNAMTS R372 modifiée pour la catégorie concernée, si résultat positif.

#### Programme :

##### Théorie :

- Devoirs et responsabilités des conducteurs d'engins → Règles générales de sécurité communes à toutes les catégories d'engins. → Sensibilisation au développement durable : les éco-gestes du conducteur d'engins.
- Les opérations de prise de poste et de fin de poste → Technologie et règles de sécurité → Évaluation théorique.

#### Pratique :

- Vérifications journalières
- Contrôle graissage → Circulation.
- Travaux sur chantier → Opérations de fin de poste → Divers exercices pratiques, en vue des évaluations CACES® → Évaluations pratiques CACES® de la catégorie concernée.

#### Durée :

##### Engins de chantier

CE CH 61 - 10 jours

##### Petits engins - Cat. 1

CE CH 74 - 10 jours

##### Pelle hydraulique - Cat. 2

CE CH 75 - 10 jours

##### Tracto-pelle - Cat. 4

CE CH 76 - 10 jours

##### Chargeurs - Cat. 4

CE CH 91 - 5 jours

##### Engins de chantier - Cat. 1-2

CE CH 16 - 10 jours

##### Engins de chantier - Cat. 1-4

CE CH 17 - 10 jours

##### Engins de chantier - Cat. 2-4

CE CH 18 - 10 jours

##### Engins de chantier - Cat. 1-2-4

CE CH 15 - 15 jours

CE CH 64 - 20 jours

##### Chariot de chantier - Cat. 9

CE CH 77 - 5 jours

##### Engins hors production - Cat. 10

CE CH 70 - 4 jours

\*\*CPF : catégories 1, 2, 4, 9 et grues auxiliaires ; sous réserve de l'inscription sur la liste de la branche ou de la région.

### Pelle hydraulique Catégorie 2



### Motobasculeur Catégorie 1



## FORMATION DE PERFECTIONNEMENT

### Perfectionnement CACES® engins de chantier



### Renouvellement CACES® engins de chantier



#### Public & pré-requis :

→ Personnes conduisant ou ayant conduit occasionnellement des engins de chantier.

→ Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (médecine du travail) et de sa capacité à lire et écrire le français.

→ Permis de conduire de la catégorie pour les engins qui le nécessitent.

#### Objectif :

→ Utiliser les engins de la catégorie concernée en conjuguant qualité et sécurité.

#### Validation :

→ Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) prévu par la Recommandation CNAMTS R372 modifiée pour la catégorie concernée, si résultat positif.

#### Programme :

##### Théorie :

→ Devoirs et responsabilités des conducteurs d'engins.

→ Règles générales de sécurité communes à toutes les catégories d'engins.

→ Sensibilisation au développement durable : les éco-gestes du conducteur d'engins.

→ Les opérations de prise de poste et de fin de poste.

→ Technologie et règles de sécurité.

→ Évaluation théorique.

##### Pratique :

→ Vérifications journalières.

→ Contrôle graissage.

→ Circulation.

→ Travaux sur chantier.

→ Opérations de fin de poste.

→ Divers exercices pratiques, en vue des évaluations CACES®.

→ Évaluations pratiques CACES® de la catégorie concernée.

**Durée par formation :** 3 jours.

**Petits engins - Cat. 1**

CE CH 14

**Pelle hydraulique - Cat. 2**

CE CH 38

**Foreuse - Cat. 2**

CE CH 53

**Bulldozer - Cat. 3**

CE CH 39

**Tracteur-pelle - Cat. 4**

CE CH 40

**Chargeur - Cat. 4**

CE CH 37

**Finisseur - Cat. 5**

CE CH 51

**Niveleuse - Cat. 6**

CE CH 42

**Compacteur - Cat. 7**

CE CH 28

**Tombereau - Cat. 8**

CE CH 29

**Tracteur agricole - 50 CH - Cat. 8**

CE CH 59

**Chariot bras télescopique - Cat. 9**

CE CH 32

**Chariot tout terrain - Cat. 9**

CE CH 33

**Engins hors production - Cat. 10**

CE CH 55

**Durée :** 5 jours.

**Engins de chantier - Cat. 1-2-4**

CE CH 72

#### Public & pré-requis :

→ Tout opérateur devant renouveler son Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité des engins de chantier.

→ Expérience de l'utilisation des petits engins de chantiers et titulaire du CACES® correspondant. Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (médecine du travail) et de sa capacité à lire et à écrire le français. Permis de conduire de la catégorie pour les engins qui le nécessitent.

#### Objectif :

→ Vérifier par le passage d'un test précédé d'une actualisation des connaissances théoriques et pratiques son aptitude à utiliser en sécurité les engins de chantier de la catégorie concernée.

#### Validation :

→ Certificat d'aptitude à la conduite d'engins en sécurité prévu par la Recommandation CNAMTS R 372 modifiée, pour la catégorie concernée si résultat positif.

#### Programme :

##### Rappels théoriques :

→ Réglementation.

→ Technologie.

→ Prévention des risques.

**Actualisation des pratiques et savoir-faire nécessaires à la conduite d'engins de chantier. Passage test CACES®.**

**Durée par formation :** 2 jours.

**Conduite de petits engins - Cat. 1**

CE CH 12

**Conduite de foreuse - Cat. 2**

CE CH 54

**Conduite de pelle hydraulique - Cat. 2**

CE CH 92

**Conduite de bulldozer/bouteur - Cat. 3**

CE CH 93

**Conduite de chargeur - Cat. 4**

CE CH 94

**Conduite de tracto-pelle - Cat. 4**

CE CH 95

**Conduite de finisseur - Cat. 5**

CE CH 50

**Conduite de niveleuse - Cat. 6**

CE CH 49

**Conduite de compacteur - Cat. 7**

CE CH 25

**Conduite de tombereau - Cat. 8**

CE CH 26

**Conduite de tracteur agricole - 50 CH - Cat. 8**

CE CH 96

**Conduite de chariot à bras télescopique - Cat. 9**

CE CH 27

**Conduite de chariot tout terrain - Cat. 9**

CE CH 97

**Conduite d'engins hors production - Cat. 10**

CE CH 57

\*\*CPF : catégories 1, 2, 4, 9 et grues auxiliaires ; sous réserve de l'inscription sur la liste de la branche ou de la région.



Chargeuse  
**Catégorie 4**

Bouteur  
**Catégorie 3**



Tracto-pelle  
**Catégorie 4**



Chariot bras télescopique  
**Catégorie 9**



# CONDUITE D'ENGINS DE CHANTIER ET TRAVAIL EN HAUTEUR

## Dates et lieux :

voir calendrier des stages et site internet : [www.aftral.com](http://www.aftral.com)



## Test CACES® de conduite d'engins de chantier

Perfectionnement

### Public & pré-requis :

- Tout opérateur devant obtenir le Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité des engins de chantiers.
- Expérience de la conduite des engins de chantier.
- Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (médecine du travail) et de sa capacité à lire et écrire le français. Permis de conduire de la catégorie pour les engins qui le nécessitent.

### Objectif :

- Vérifier par le passage d'un test théorique et pratique son aptitude à utiliser en sécurité les engins de chantier de la catégorie concernée.

### Validation :

- CACES® engins de chantier de la catégorie évaluée prévu par la Recommandation CNAMTS R 372 modifiée, si résultat positif.

### Programme :

#### Évaluation théorique :

- Connaissance de base du code de la route.
- Devoirs et responsabilités des conducteurs d'engins.
- Technologie et connaissance de l'engin.
- Risques inhérents à la fonction.

#### Évaluation pratique :

- Vérifications.
- Déplacement de l'engin.

- Circulation.
- Positionnement de l'engin sur le lieu de travail.
- Gestuelle de commandement.
- Opérations de fin de poste.

**Durée par formation :** 1 jour.

#### Engins de chantier - Cat. 1

CE CH 81

#### Engins de chantier - Cat. 2

CE CH 82

#### Engins de chantier - Cat. 3

CE CH 83

#### Engins de chantier - Cat. 4

CE CH 84

#### Engins de chantier - Cat. 5

CE CH 85

#### Engins de chantier - Cat. 6

CE CH 86

#### Engins de chantier - Cat. 7

CE CH 87

#### Engins de chantier - Cat. 8

CE CH 88

#### Engins de chantier - Cat. 9

CE CH 89

#### Engins de chantier - Cat. 10

CE CH 90

Nous consulter pour toute autre durée.

**Contact national : Bruno Bosshard**

Tél. 01 42 12 51 85

[bruno.bosshard@aftral.com](mailto:bruno.bosshard@aftral.com)

Paroles  
de **Pros**



## Laurent Polidori,

Formateur AFTRAL  
TP Conducteur pelle hydraulique

La formation **TP conducteur de pelle hydraulique & de chargeuse pelleuse** dure douze semaines dont une semaine en entreprise, ce qui permet aux stagiaires de découvrir le monde du BTP et les engins utilisés dans la vie professionnelle.

Notre public est composé de personnes en réinsertion sociale : certains ont une expérience en maçonnerie, d'autres sont mécaniciens PL... un public hétéroclite et motivé.

Cette formation **très complète, est validée par un Titre professionnel** qui vaut CACES® pour **3 types d'engins : pelle hydraulique, chargeuse pelleuse, tombereau**. Les compétences théoriques (20 %) et pratiques (80 %) acquises par les stagiaires sont de différents ordres :

- **Conduite en sécurité**, entretien, mécanique, graissage, niveaux, repérage d'anomalies...

- **Implantation et topographie des chantiers**, utilisation des lunettes de chantier, du laser rotatif et de canalisation...
- **Bases de calculs des surfaces et des volumes**,
- Utilisation des engins pour réaliser des tranchées, des terrassements, **manutention des charges**, élinguages, manutention des blindages de chantier pour sécuriser ceux qui travaillent dans ces tranchées, **maîtrise des chargements /déchargements de matériaux**, etc.

Durant la formation, nous privilégions :

- La **sécurité** : au niveau de la conduite selon la Recommandation R 372 modifiée, mais également au niveau du port des EPI (Equipements de Protection Individuelle) : casque, chaussures de sécurité, gants, gilet fluo, recommandés pour la formation,
- La notion de **rendement et de rentabilité du chantier**,
- Le **coût de la non qualité** (si le travail n'est pas correctement effectué, coût des matériaux supplémentaires que cela peut engendrer...)

**Sur le site, toutes les conditions sont réunies pour reconstruire les aspects pratiques d'un chantier : une aire dédiée au BTP avec des engins de chantier et des salles de cours disposées à proximité...**

## Éco-conduite sur engins de chantier



**AP CH 03**

Perfectionnement

### Public :

- Conducteurs d'engins de chantier.

### Objectif :

- Identifier les éléments qui engendrent une diminution du coût d'utilisation des engins de chantier.
- Analyser les techniques et situations de travail pour mettre en œuvre une démarche propre à limiter la consommation de carburant.

### Validation :

- Attestation de fin de formation remise au participant → Attestation de présence.

### Programme :

- Évaluation pratique initiale en situation de travail.
- Facteurs de consommation des engins de chantier.
- Mise en application des principes d'éco-conduite en situation de travail.
- Analyse et commentaires.
- Bilan et synthèse de la formation.

**Durée :** 1 jour.

## Voirie, Réseaux Divers (VRD)



### Les Plus :

- Le conseil d'experts → Une veille réglementaire permanente → Des méthodes pédagogiques individualisées → Des engins et infrastructures reproduisant les conditions réelles de travail → Le livret stagiaire remis en fin de stage.

### Ouvrier polyvalent VRD

#### AI CH 04 Initiation

#### Public & pré-requis :

- Tout public de plus de 18 ans.
- Aptitude médicale à la conduite d'engins de chantier (médecine du travail). Compréhension et écriture de la langue française.

#### Objectif :

- Acquérir les compétences professionnelles (théoriques et pratiques) à l'exercice du métier d'ouvrier polyvalent VRD (Voirie, Réseaux Divers). Activités concernées : canalisation, petite maçonnerie, pose de réseaux, pose de bordures, topographie et habilitation électrique.
- Être capable de conduire des engins de catégorie 1 dans le respect des règles de sécurité (mini-pelle, mini-chargeur, moto basculeur, mini-compacteur).

#### Validation :

- Attestation de fin de formation Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) Engins de chantier Cat.1, prévue par la Recommandation R 372 modifiée, si résultat positif.

#### Programme :

- Identification des consignes de sécurité, des différents types de réseaux (secs et humides) et types de bordures.
- Manutentions manuelles appliquant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort.
- Utilisation d'une lunette de chantier et laser canal.
- Lecture d'un plan et réalisation d'un relevé topographique.
- Le petit outillage VRD.
- La pose d'un réseau humide (eaux usées / eaux pluviales).
- La pose d'un réseau d'adduction d'eau, d'un réseau sec (EDF/TELECOM).
- Pose des bordures et des caniveaux préfabriqués, des pavés et des dalles.
- Habilitation électrique.
- Conduite en sécurité d'un engin de chantier de catégorie 1.
- Évaluations théoriques et pratiques, relatives au CACES® cat. 1.

Durée : 280 h (40 jours).

### Tireur de rateau

#### AI CH 07 Initiation

#### Public et pré-requis :

- Ouvrier polyvalent VRD et Ouvrier Routier.
- Avoir plus de 18 ans, maîtriser le français (oral et écrit).
- Connaître les quatre opérations mathématiques de base.

#### Objectif :

- Acquérir les compétences professionnelles, (théoriques et pratiques) à l'exercice du réglage manuel :
- des assises de plate-forme ou de voirie → des enrobés (béton bitumineux pour revêtement de chaussée).

#### Validation :

- Attestation de fin de formation.

#### Programme :

- Règles générales de sécurité.

- Connaissances générales des travaux publics. → Initiation topographie
- Préparation d'assise pour poser des pavés, des dalles ou pour réaliser une plate forme (pente simple).
- Hygiène et sécurité → Pose d'un revêtement en enrobé (pente simple).
- Préparation en vue de reprises et joints (pente simple) → Préparation d'assise pour poser des pavés, des dalles ou pour réaliser une plate forme (pentes multiples) → Pose d'un revêtement en enrobé (pentes multiples) → Préparation en vue de reprises et joints (pentes multiples).
- Evaluations théorique et pratique.
- Repli de chantier.

Durée : 10 jours.

### Coffreur bancheur

#### AI CH 05 Initiation

#### Public & pré-requis :

- Tous publics aptes médicalement aux métiers du BTP.
- Savoir lire, écrire et compter.

#### Objectif :

- Former des débutants à l'exercice du métier d'Aide coffreur-bancheur. A l'issue de cette formation les stagiaires doivent être capables de :
- Préparer et organiser leur poste de travail en respectant les règles de sécurité.
- Identifier les règles de mise en œuvre des banches.
- Réaliser des ouvrages en béton armé comportant les phases de coffrages,

ferrailage et coulage de béton (voiles-planchers) à l'aide de banches.

#### Validation :

- Attestation de fin de formation.

#### Programme :

- Hygiène et sécurité.
- Gestes et postures.
- Communication en équipe.
- Notions d'élingage.
- Connaissance et mise en œuvre du béton.
- Mise en place des banches.

Durée : 210 h (30 jours).

## Vérifications réglementaires des engins de travaux publics



### LO IF 14 Perfectionnement

#### Public & pré-requis :

- Personnes qualifiées appelées à réaliser ou à faire réaliser les contrôles et les vérifications réglementaires des engins de travaux publics.
- Connaissances techniques des engins de travaux publics, expérience.

#### Objectif :

- Réaliser les vérifications périodiques des engins de travaux publics conformément à la réglementation en vigueur.
- Renseigner les documents réglementaires.

#### Validation :

- Attestation de fin de formation.

#### Programme :

- Mettre en œuvre la législation concernant les appareils de levage et manutention :**
- Législation.
- Prévention des risques.
- Sensibilisation au développement durable

Réaliser les vérifications générales périodiques conformément à la réglementation en vigueur – Procédures de vérification :

- Caractéristiques techniques des matériels.
- Différentes vérifications.
- Examens prévus selon les vérifications.
- Modes opératoires.
- Application pratique.
- Rédaction de rapports et comptes rendus de vérification.

Durée : 3 jours.



# CONDUITE D'ENGINS DE CHANTIER ET TRAVAIL EN HAUTEUR

Dates et lieux :

voir calendrier des stages et site internet : [www.aftral.com](http://www.aftral.com)

## FORMATION QUALIFIANTE

### Grues à tour



**AI GT 03**  
Qualifiante

### Titre professionnel conducteur(trice) de grue à tour

**Niveau :** V.

**Public & pré-requis :**

- Tout public de plus de 18 ans.
- Savoir lire et écrire le français. Aptitude médicale au travail en hauteur.

**Objectif :**

- Conduire en sécurité une grue à tour à partir du sol.
- Conduire en sécurité une grue à tour depuis la cabine.

**Validation :**

- Titre professionnel Conducteur(trice) de grues à tour si résultat positif.
- Si échec au titre, possibilité de délivrance de CCP suite à la délibération du jury.

**Programme :**

- Le métier de conducteur de grue à tour
- Connaissance des chantiers
- Législation
- Technologie des grues à tour
- Entretien courant
- Prévention des risques
- Élingage
- Initiation conduite en sécurité des grues à tour à partir du sol et depuis la cabine
- Perfectionnement conduite en sécurité des grues à tour à partir du sol et depuis la cabine
- Période de Formation en entreprise (durée variable)
- Évaluation Passée en Cours de Formation (EPCF)
- Mise en situation professionnelle reconstituée
- Session de validation du Titre professionnel.

**Durée :** 280 heures (+ Période de Formation en Entreprise).

## FORMATIONS DE PERFECTIONNEMENT

### Grues à tour

#### Perfectionnement à la conduite grues à tour + CACES® (expérimentés)

**CE GT 05**  
Perfectionnement

**Public & pré-requis :**

- Personnes expérimentées dans la conduite des grues à tour.
- Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (médecine du travail) et de sa capacité à lire et écrire le français.

**Objectif :**

- Utiliser les grues à tour de la catégorie concernée en conjuguant qualité et sécurité.

**Validation :**

- Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité des Grues à tour prévu par la recommandation R 377 modifiée mentionnant le type de grue (GMA/GME) et le mode de conduite (sol/cabine), si résultat positif.

**Programme :**

**Principaux risques liés à l'utilisation des grues à tour.**

**Conditions à remplir pour utiliser une grue à tour :**

- Formation, CACES® et autorisation de conduite.
- Responsabilités du grutier.
- Technologie des grues à tour.

- Grues à Montage par Éléments (GME) et Grues à montage rapide (GMR).

- Les types de commandes.

- Caractéristiques.

- Aides à la conduite.

- Dispositifs de sécurité.

- Stabilité et tableau de charge.

**Installation de la grue.**

**Exploitation de la grue à tour en sécurité :**

- Prise de poste.

- Consignes de sécurité.

- Élingage.

- Opérations interdites.

- Opérations de fin de poste.

- Entretien de la grue.

**Exercices pratiques :**

- Prise de poste.

- Prise, déplacement et dépose de charges.

- Reprise du ballant.

- Manutention sans visibilité.

- Fin de poste.

- Entretien de la grue.

**Passage test CACES® :** évaluations théorique et pratique.

**Durée :** 5 jours.

#### Initiation à la conduite grues à tour + CACES® (débutants)

**CE GT 06**  
Initiation

**Public & pré-requis :**

- Futurs conducteurs de grues à tour sans expérience.

- Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (médecine du travail) et de sa capacité à lire et écrire le français.

**Objectif :**

- Réaliser les opérations de prise de poste.

- Vérifier l'adéquation de la grue à tour à l'opération envisagée.

- Réaliser les opérations de prise, transfert et dépose de charge en sécurité.

- Effectuer les opérations de maintenance de 1<sup>er</sup> niveau.

- Rendre compte des difficultés et anomalies rencontrées.

**Validation :**

- Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité des grues à tour prévu par la Recommandation R 377 modifiée mentionnant le type de grue (GMA/GME) et le mode de conduite (sol/cabine), si résultat positif.

**Programme :**

**Principaux risques liés à l'utilisation des grues à tour.**

**Conditions à remplir pour utiliser une grue à tour :**

- Formation, CACES® et autorisation de conduite.

tion de conduite

- Responsabilités du grutier.

**Technologie des grues à tour :**

- Grues à Montage par Éléments (GME) et Grues à Montage rapide (GMR) :

- Les types de commandes.

- Caractéristiques.

- Aides à la conduite.

- Dispositifs de sécurité.

- Stabilité et tableau de charge.

**Installation de la grue.**

**Exploitation de la grue à tour en sécurité :**

- Prise de poste.

- Consignes de sécurité.

- Opérations interdites.

- Opérations de fin de poste.

- Entretien de la grue.

**Élingage.**

**Exercices pratiques :**

- Prise de poste.

- Prise, déplacement et dépose avec prévision de charges diverses.

- Reprise du ballant.

- Manutention sans visibilité.

- Fin de poste.

- Entretien de la grue.

**Passage test CACES® :** évaluations théorique et pratique.

**Durée :** 15 jours.



Grues à tour  
**R 377 modifiée**

## FORMATIONS DE PERFECTIONNEMENT

### Grues à tour

#### Renouvellement CACES® grues à tour (Expérimentés)

**CE GT 07**  
Perfectionnement

**Public & pré-requis :**

- Opérateurs expérimentés titulaires du CACES® grues à tour ou équivalent arrivant à échéance des 5 ans de validité.
- Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (médecine du travail) et de sa capacité à lire et écrire le français.

**Objectif :**

- Vérifier par le passage d'un test précédé d'une actualisation des connaissances théoriques et pratiques son aptitude à utiliser en sécurité les grues à tour de la catégorie concernée.

**Validation :**

- Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) des grues à

tour prévu par la recommandation R 377 modifiée, si résultat positif.

**Programme :**

**Actualiser les connaissances des participants :**

- Réglementation.
- Technologie des grues à tour.
- Prévention des risques.
- Élingage des charges.

**Actualiser les pratiques et savoir-faire nécessaires à la conduite en sécurité des grues à tour. Exercices pratiques. Passage test CACES®.**

**Durée :** 3 jours.

### Grues mobiles

#### Initiation à la conduite grues mobiles + CACES® (débutants)

**CE GM 10**  
Initiation

**Public & pré-requis :**

- Futurs conducteurs de grues mobiles sans expérience.
- Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (médecine du travail) et de sa capacité à lire et écrire le français.
- Être titulaire du permis C (pour les grues mobiles soumises à l'obligation du permis de conduire).

**Objectif :**

- Réaliser les opérations de prise de poste.
- Vérifier l'adéquation de la grue mobile aux opérations de levage envisagées.
- Circuler et réaliser les opérations de levage en sécurité.
- Effectuer les opérations de maintenance de 1er niveau.
- Rendre compte des difficultés et anomalies rencontrées.

**Validation :**

- CACES® Grues mobiles si résultat positif.

**Programme :**

**Réglementation :**

- Décret et arrêtés du 02/12/98, recommandation CNAMTS R 383 modifiée.
- Documents à présenter lors des contrôles.

- Rôle des différents organismes : inspection du travail, CRAM...
- Les rôles et responsabilités des intervenants sur un chantier : chef de chantier, chef de manœuvre, élingueur, conducteur.

**Le conducteur :**

- Place et rôle du conducteur.
- Ses responsabilités.

**Les principaux types de grues mobiles.**

**Les risques liés à leur utilisation.**

**Technologie des grues mobiles.**

**Notions élémentaires de physique.**

**Stabilité des grues mobiles.**

**Élingage.**

**Évaluation théorique.**

**Exploitation des grues mobiles.**

**Entretien des grues mobiles.**

**Évaluation pratique.**

**Durée :** 15 jours.

Grues à tour R 377m	à montage par éléments (GME)		
	à montage automatisé (GMA)		
Grues mobiles R 383 m	1A	Treillis sur porteur	
		Treillis automotrice	
	1B	Télescopique sur porteur	
		Télescopique automotrice	
	2A	Treillis sur chenilles	
			
	2B	Télescopique sur chenilles	
			
2C	Treillis sur rails		
			
Grues auxiliaires R 390			



# CONDUITE D'ENGINS DE CHANTIER ET TRAVAIL EN HAUTEUR

Dates et lieux :

voir calendrier des stages et site internet : [www.aftral.com](http://www.aftral.com)

## Grues mobiles

### Perfectionnement à la conduite grues mobiles + CACES®

**CE GM 09**  
Perfectionnement

#### Public & pré-requis :

- Personnes expérimentées dans la conduite des grues mobiles.
- Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (médecine du travail) et de sa capacité à lire et écrire le français.
- Titulaire du permis C (pour les grues mobiles soumises à l'obligation du permis de conduire).

#### Objectif :

- Utiliser les grues mobiles de la catégorie concernée en conjuguant qualité et sécurité.

#### Validation :

- CACES® grues mobiles si résultat positif.

#### Programme :

##### Règlementation :

- Décret et Arrêtés du 02/12/98, Recommandation CNAMTS R 383 modifiée → Documents à présenter lors des contrôles → Rôle des différents organismes : inspection du travail, CRAM...

- Les rôles et responsabilités du chef de chantier, du chef de manœuvre, de l'élingueur, du conducteur.

#### Technologie :

- Les principaux types de grues mobiles → Les principales caractéristiques des grues mobiles → Le fonctionnement des organes de service, des dispositifs de sécurité → Les principaux risques : chute de la charge, renversement, heurts, environnement, énergie mise en œuvre → Les risques particuliers : travaux maritimes, ferroviaires.

#### Sécurité :

- Les règles de conduite, de circulation, de stationnement → La plaque de charges, abaque, tableau, les aides à la conduite → Les règles de stabilité : appui, évaluation de la masse des charges, conditions d'équilibre, règles d'élingage → Les distances de sécurité avec les lignes électriques → Sécurité et utilisation des grues mobiles.

**Adéquation. Vérifications. Conduite et circulation. Positionnement. Manœuvres. Maintenance. Évaluations théorique et pratique.**

Durée : 5 jours.

### Renouvellement CACES® grues mobiles (expérimentés)

**CE GM 11**  
Perfectionnement

#### Public & pré-requis :

- Opérateurs expérimentés, titulaires du CACES® grues mobiles ou équivalent arrivant à échéance des 5 ans de validité → Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (médecine du travail) et de sa capacité à lire et écrire le français → Être titulaire du permis C (pour les grues mobiles soumises à l'obligation du permis de conduire).

#### Objectif :

- Vérifier par le passage d'un test précédé d'une actualisation des connaissances théoriques et pratiques son aptitude à utiliser en sécurité les grues mobiles de la catégorie concernée.

#### Validation :

- Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité des grues mobiles prévu par la recommandation R 383 modifiée, si résultat positif.

#### Programme :

##### Actualiser les connaissances des participants :

- Règlementation → Technologie des grues mobiles → Prévention des risques → Élingage des charges.

##### Actualiser les pratiques et savoir-faire nécessaires à la conduite en sécurité des grues mobiles.

**Exercices pratiques. Passage test CACES®.**

Durée : 3 jours.

### Test de conduite CACES® grues mobiles

**CE GM 03**  
Perfectionnement

#### Public & pré-requis :

- Tout opérateur ayant déjà piloté une grue mobile et devant obtenir le Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité des grues mobiles.
- Titulaire du permis C (pour les grues mobiles soumises à l'obligation du permis de conduire) → Expérience de la conduite de grues mobiles → Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (médecine du travail) et de sa capacité à lire et écrire le français.

#### Objectif :

- Vérifier par le passage d'un test théorique et pratique son aptitude à

utiliser en sécurité les grues mobiles de la catégorie concernée.

#### Validation :

- CACES® grues mobiles de la catégorie évaluée si résultat positif.

#### Programme :

##### Référentiel d'évaluation.

##### Évaluation théorique :

- Règlementation → Technologie des grues mobiles → Sécurité.

##### Évaluation pratique :

- Vérifications → Conduite et circulation → Positionnement → Manœuvres → Entretien courant.

Durée : 1 jour.

## Grues auxiliaires

### Initiation à l'utilisation de grues auxiliaires de chargement de véhicules + CACES® (débutants)

Initiation

#### Public & pré-requis :

- Toute personne appelée à utiliser une grue auxiliaire de chargement avec ou sans télécommande.
- Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (médecine du travail) et de sa capacité à lire et à écrire le français.

#### Objectif :

- Réaliser les opérations de prise de poste → Vérifier l'adéquation de la grue auxiliaire à l'opération envisagée → Circuler et réaliser les opérations de manutention en sécurité → Effectuer les opérations de maintenance de 1<sup>er</sup> niveau → Rendre compte des difficultés et anomalies rencontrées.

#### Validation :

- Certificat d'Aptitude à la Conduite

En Sécurité des grues auxiliaires de chargement de véhicules, prévu par la Recommandation CNAMTS R 390 si résultat positif.

#### Programme :

- Règlementation relative aux grues auxiliaires → Technologie de la grue auxiliaire → Règles de sécurité relatives aux grues auxiliaires → Sécurité et utilisation de la grue → Utilisation grue auxiliaire avec et sans télécommande → Passage CACES® : évaluations théorique et pratique.

#### Durée :

**Avec option télécommande**

CE GA 06 - 4 jours

**Sans option télécommande**

CE GA 09 - 3 jours.

### Perfectionnement à l'utilisation de grues auxiliaires de chargement de véhicules option télécommande + CACES®

**CE GA 15**  
Perfectionnement

#### Public & pré-requis :

- Toute personne utilisant occasionnellement une grue auxiliaire de chargement avec télécommande.
- Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (médecine du travail) et de sa capacité à lire et à écrire le français.

#### Objectif :

- Utiliser les grues auxiliaires de la catégorie concernée en conjuguant qualité et sécurité.

#### Validation :

- Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) des grues auxiliaires de chargement de véhicules

avec option télécommande, prévu par la Recommandation CNAMTS R 390, si résultat positif.

#### Programme :

##### Théorie :

- Règlementation → Technologie.

##### Pratique :

- Prise de poste → Examen d'adéquation → Balisage, mise en station. → Commande manuelle → Télécommande → Opérations de fin de poste. **Passage CACES®** : évaluations théorique et pratique.

Durée : 3 jours.

# CONDUITE D'ENGINS DE CHANTIER ET TRAVAIL EN HAUTEUR

Dates et lieux :

voir calendrier des stages et site internet : [www.aftral.com](http://www.aftral.com)



Grues mobiles  
**R 383 modifiée**



Grues et bras auxiliaires  
de chargement de véhicules  
**R 390**

## Renouvellement CACES® grues auxiliaires de chargement de véhicules (expérimentés)

**CE GA 14**  
Perfectionnement

## Test de conduite CACES® grues auxiliaires de charge- ment de véhicules

Perfectionnement

### Public & pré-requis :

- Opérateurs expérimentés, titulaires du CACES® grues auxiliaires de chargement arrivant à l'échéance des 5 ans de validité.
- Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (médecine du travail) et de sa capacité à lire et à écrire le français.

### Objectif :

- Vérifier par le passage d'un test précédé d'une actualisation des connaissances théoriques et pratiques son aptitude à utiliser en sécurité les grues auxiliaires de manutention.

### Validation :

- Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) des grues auxiliaires de chargement de véhicules, prévu par la Recommandation CNAMTS R 390.

### Programme :

#### Théorie :

- Réglementation.
- Technologie des grues auxiliaires.
- Prévention des risques.

#### Pratique :

- Vérifications et essais de prise de poste.
- Positionnement et mise en station de la grue suivant le travail à effectuer et l'environnement.
- Balisage de la zone d'évolution.
- Déploiement de la grue en position de travail.
- Élingage et accrochage de charges.
- Prise et de dépose de charges.
- Maîtrise du ballant.
- Opérations de fin de poste.
- Analyse des pratiques et commentaires.

**Passage CACES® :** évaluations théorique et pratique.

**Durée :** 2 jours.

### Public & pré-requis :

- Toute personne devant obtenir le CACES® Grue auxiliaire avec ou sans option télécommande.
- Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (médecine du travail) et de sa capacité à lire et à écrire le français.

### Objectif :

- Vérifier par le passage d'un test théorique et pratique son aptitude à utiliser en sécurité les grues auxiliaires de manutention.

### Validation :

- Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) des grues auxiliaires de chargement de véhicules, prévu par la Recommandation CNAMTS R 390 si résultat positif.

### Programme :

#### Évaluation théorique :

- Réglementation.
- Technologie.
- Sécurité.

#### Évaluation pratique :

- Adéquation de la grue auxiliaire à l'opération de manutention envisagée.
- Vérifications avant la prise de poste et en fin de poste.
- Positionnement du véhicule.
- Manœuvres.
- Maintenance.

### Durée :

**Avec option télécommande**  
CE GA 05 - 1 jour

**Sans option télécommande**  
CE GA 08 - 1 jour.

## Plates-formes Élévatrices Mobiles de Personnel (PEMP)

### Initiation à la conduite des Plates-formes Élévatrices Mobiles de Personnel (PEMP) + CACES® (débutants)

Initiation

### Perfectionnement à la conduite des Plates- formes Élévatrices Mobiles de Personnel (PEMP) + CACES®

Perfectionnement

### Public & pré-requis :

- Toute personne appelée à utiliser une PEMP du type concerné.
- Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (médecine du travail) et de sa capacité à lire et à écrire le français.

### Objectif :

- Réaliser les opérations de prise de poste.
- Accéder à des emplacements et évoluer en hauteur en sécurité en utilisant la PEMP.
- Assurer la maintenance de premier niveau.
- Rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées.

### Validation :

- CACES® PEMP du type concerné conforme à la Recommandation CNAMTS R. 386.

### Programme :

#### Les règles d'utilisation en sécurité des PEMP :

- La législation et la profession.
- La sécurité.
- Technologie des PEMP.

#### Utiliser en sécurité les PEMP du type concerné.

**Passage test CACES® :** évaluations théorique et pratique.

### Durée par formation :

**PEMP Type 1**  
CE TH 16 - 3 jours

**PEMP Type 2**  
CE TH 05 - 4 jours

**PEMP Type 3**  
CE TH 11 - 4 jours

**PEMP Types 1-3**  
CE TH 13 - 5 jours

### Public & pré-requis :

- Toute personne ayant l'expérience de l'utilisation des PEMP du type concerné.
- Possession du permis de conduire si la conduite de l'engin le nécessite.
- Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (médecine du travail) et de sa capacité à lire et à écrire le français.

### Objectif :

- Utiliser les PEMP de la catégorie concernée en conjuguant qualité et sécurité.

### Validation :

- CACES® PEMP du type concerné conforme à la Recommandation CNAMTS R. 386.
- Attestation de fin de formation remise au participant. Attestation de présence.

### Programme :

#### Les règles d'utilisation en sécurité des PEMP :

- La réglementation.
- La prévention des risques.
- Technologie des PEMP.

#### Techniques de conduite en sécurité des PEMP du type concerné :

→ Utilisation des PEMP.  
**Passage test CACES® :** évaluations théorique et pratique.

### Durée par formation :

**PEMP Type 2A ou 2B**  
CE TH 06 - 2 jours

**PEMP Type 1A ou 1B**  
CE TH 10 - 2 jours

**PEMP Type 3A ou 3B**  
CE TH 12 - 2 jours

**PEMP Types 1A ou 1B  
et 3A ou 3B**  
CE TH 14 - 3 jours



# CONDUITE D'ENGINS DE CHANTIER ET TRAVAIL EN HAUTEUR

## Dates et lieux :

voir calendrier des stages et site internet : [www.aftral.com](http://www.aftral.com)

## Vérification réglementaire : Plateformes Élévatrices Mobiles de Personnes (PEMP)

**PM EN 07**  
Perfectionnement

### Public & pré-requis :

- Personnes qualifiées appelées à réaliser ou à faire réaliser les contrôles et les vérifications réglementaires des plateformes élévatrices mobiles de personnes (PEMP).
- Connaissances techniques des PEMP, expérience significative en entretien / maintenance.

### Objectif :

- Identifier la législation concernant les vérifications réglementaires des PEMP.
- Réaliser les vérifications réglementaires des PEMP.

- Renseigner les documents réglementaires.

### Validation :

- Attestation de fin de formation.

### Programme :

- Mise en œuvre de la réglementation concernant les vérifications des PEMP
- Réalisation des vérifications réglementaires conformément aux textes en vigueur
- Gestion des documents réglementaires
- Évaluation théorique.

**Durée :** 2 jours.

## Port du harnais de sécurité en environnement préalablement sécurisé

**PS TH 01**  
Perfectionnement

### Public & pré-requis :

- Toute personne amenée à utiliser un harnais de sécurité sur des sites ou matériels équipés de points d'ancrage (échafaudage, PEMP, ligne de vie, etc.) répondant aux normes en vigueur
- Vérification de l'aptitude médicale du salarié (travaux en hauteur) par la médecine du travail
- Capacité à comprendre le français.

### Objectif :

- S'équiper d'un harnais de sécurité (choix, contrôle, réglage)
- S'accrocher sur un point d'ancrage existant pour travailler sans gêne et en sécurité.
- Porter secours en cas de chute (techniques de dé-suspension).

### Validation :

- Attestation de fin de formation si réussite aux épreuves.

### Programme :

- Travaux en hauteur
- Réglementation en vigueur et Recommandations
- Principes Généraux de prévention
- Points d'ancrage et conformité
- Equipements et matériel de l'opérateur
- Principe d'utilisation
- Conduite à tenir en cas de chute
- Évaluation théorique
- Exercices pratiques et évaluation.

**Durée :** 1 jour.

## Port du harnais pour travaux sur PEMP équipée d'un point d'ancrage

**PS TH 02**  
Perfectionnement

### Public :

- Toute personne amenée à utiliser un harnais de sécurité équipé d'une simple longe de retenue pour travailler sur PEMP munie d'un point d'ancrage conforme à la norme.
- Vérification de l'aptitude médicale du salarié (travaux en hauteur) par la médecine du travail.
- Capacité à comprendre le français.

### Objectif :

- S'équiper d'un harnais de sécurité (choix, contrôle, réglage).
- S'accrocher au point d'ancrage de la PEMP pour travailler sans gêne et en sécurité.

### Validation :

- Attestation de fin de formation
- Attestation de résultat (AQ5025).
- Attestation de présence.

### Programme :

#### Théorie :

- Travaux en hauteur
- Réglementation en vigueur et Recommandations
- Principes Généraux de prévention
- Points d'ancrage et conformité
- Equipements et matériel de l'opérateur
- Principe d'utilisation
- Conduite à tenir en cas de chute.

#### Évaluation théorique.

#### Exercices pratiques.

#### Synthèse et bilan de la formation.

**Durée :** 0,5 jour.

## Renouvellement CACES® Plats-formes Elévatrices Mobiles de Personnel (PEMP) (Expérimentés)

**CE TH 27 à 29**  
Perfectionnement

### Public & pré-requis :

- Opérateurs expérimentés, titulaires du CACES® PEMP catégories 1(A ou B), 2(A ou B) ou 3(A ou B) arrivant à l'échéance des 5 ans de validité.
- Être titulaire du CACES® PEMP des catégories concernées arrivant à l'échéance des 5 ans de validité. Être titulaire du Permis de conduire si la conduite de l'engin le nécessite. Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (médecine du travail) et de sa capacité à lire et à écrire le français.

### Objectif :

- Vérifier par le passage d'un test précédé d'une actualisation des connaissances théoriques et pratiques son aptitude à utiliser en sécurité les PEMP de la catégorie concernée.

### Validation :

- CACES® PEMP de la catégorie concernée conformément à la Recommandation CNAMTS R 386.

### Programme :

#### Rappels théoriques :

- Réglementation
- Technologie des PEMP
- Prévention des risques.

**Actualiser les pratiques et savoir-faire nécessaires à la conduite en sécurité des PEMP des catégories concernées :** exercices pratiques.  
**Passage test CACES® PEMP de la catégorie concernée :** évaluations théorique et pratique.

**Durée par formation :** 2 jours.

**PEMP Type 1A ou 1B**

CE TH 28

**PEMP Type 2A ou 2B**

CE TH 27

**PEMP Type 3A ou 3B**

CE TH 29

Plates-formes Elévatrices  
Mobiles de Personnel (PEMP)  
**R 386**



## Échafaudages



### Les Plus :

→ Des formateurs professionnels → Des mises en situation réelle → Une pédagogie différenciée → Une veille réglementaire permanente → Une offre complète en conformité avec les recommandations CNAMTS.

Recommandations	Formations Échafaudages	Durée		Code produit
		en heures	en jours	
R 408 / 457	Vérifications journalières et utilisation en sécurité des échafaudages.	7	1	AP EH 03
R 457	Vérificateur, monteur-utilisateur d'échafaudages roulants en sécurité	14	2	AP EH 06
R 408	Montage, démontage en sécurité de tours d'étalement	7	1	AP EH 07
R 408	Monteur utilisateur d'échafaudages fixes en sécurité	14	2	AP EH 19
R 408 / 457	Monteur utilisateur d'échafaudages fixes et roulants en sécurité	21	3	AP EH 20
R 408 / 457	Réception, conformité, vérification des échafaudages fixes et roulants	14	2	AP EH 21
R 408	Monteur spécialisé d'échafaudages en sécurité (confirmé)	21	3	AP EH 22
R 408	Monteur spécialisé d'échafaudages en sécurité (débutant)	28	4	AP EH 23

## Paroles de Pros

### Laurent Burette,

Formateur référent Echafaudages au Centre AFTRAL de LILLE (Seclin)



Qu'il s'agisse de former le personnel du BTP ou de toute entreprise ayant besoin de monter un échafaudage, Laurent répond présent !

Avec une forte expérience professionnelle du montage et démontage d'échafaudages, pédagogue dans l'âme, il a la passion pour son métier : régulièrement, il s'entraîne sur des matériels nouveaux. Il sait qu'il peut avoir en face de lui un public de professionnels et il doit être à la hauteur. Sa pédagogie est axée sur : leur SÉCURITÉ, illustrée par des cas pratiques !

Pour Laurent, monter un échafaudage, cela ne s'improvise pas !

Il faut avant tout, acquérir un **minimum de réflexes de vérifications pour un maximum de Sécurité**, comme : étudier la faisabilité du projet d'échafaudages, le livret d'utilisation, lire un plan, savoir réceptionner tous les éléments qui vont constituer l'échafaudage, disposer d'un matériel régulièrement entretenu... Enfin, être conscient qu'une défaillance peut entraîner de lourdes conséquences et engager la responsabilité du chef d'entreprise et de son personnel. Le message de Laurent tient en quelques mots : **développer une vigilance de tous les instants !...**

Recommandations	Formations Plates-formes de travail	Durée		Code produit
		en heures	en jours	
R 408	Utilisation en sécurité des plates-formes de travail	7	1	AP EH 15
R 408	Utilisation et transfert en sécurité des plates-formes de travail	14	2	AP EH 16
R 408	Réception à l'utilisation des plates-formes de travail	7	1	AP EH 17



CO<sub>2</sub>



**DÉVELOPPEMENT  
DURABLE**

# SOMMAIRE

DES FORMATIONS QUI VISENT LA CRÉATION D'INDICATEURS DE PERFORMANCE DURABLE .....192

## FORMATIONS DE PERFECTIONNEMENT

### Cadres et dirigeants

-  • Système de Management Environnemental Certification ISO 14001 dans le transport et la logistique..... 193
-  • Faut-il engager mon entreprise dans une démarche de développement durable ? ..... 193
-  • Sensibilisation au développement durable du prestataire logistique ..... 194
-  • Introduction au développement durable : entreprises d'entreposage ..... 194
-  • Objectif CO2 : le transport s'engage – Évaluation périodique du plan d'action ..... 195
-  • Formation sur la mise en place de la charte "objectif CO2" et de ses outils..... 196
-  • Sensibilisation au développement durable de l'exploitant transport routier de marchandises ..... 196
-  • Affichage CO2 : mettre en place le dispositif dans son entreprise..... 196

### Conducteurs

- Sensibilisation au développement durable du conducteur routier de transport de marchandises ..... 197

### Opérateurs logistiques

- Sensibilisation au développement durable de l'opérateur logistique..... 198

### Fluides frigorigènes

- Formation à la récupération des fluides frigorigènes ..... 199
- Évaluation d'aptitude à la récupération des fluides frigorigènes ..... 199

# index

Consulter l'index thématique  
pages 216 à 218

 AFTRAL  
Managers



Pour en savoir plus sur  
AFTRAL Managers

 Formations s'adressant aux cadres et dirigeants

Les informations contenues dans ce document sont extraites de nos programmes de formation.  
N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir les programmes complets.



# Des formations qui visent la création d'indicateurs de performance durable

Le développement durable nécessite la mobilisation de l'ensemble des personnels de l'entreprise et induit une évolution des pratiques professionnelles face aux enjeux économiques, environnementaux et sociétaux.

Aussi, AFTRAL a construit une offre de formation complète ajustée aux besoins des différents acteurs de l'entreprise : managers, conducteurs routiers, opérateurs logistique, pour les accompagner dans leur démarche de développement durable.



## → Une offre de formation complète, opérationnelle et ajustée

Tout concourt chez AFTRAL à accompagner les entreprises dans leur démarche de préservation de l'environnement par la mise en place de prestations de sensibilisation et d'accompagnement telles que :

- sensibilisation de tout le personnel (cadres et dirigeants, exploitants, conducteurs),
- accompagnement dans la mise en place de la Charte des Engagements Volontaires sur les émissions de CO2 par des formations qui visent la création d'indicateurs de performance durable.

## → Des avantages pour votre entreprise

- Vous donner les moyens de répondre aux appels d'offres qui exigent des mesures en faveur du développement durable.
- Vous aider à réduire votre consommation d'énergie et à diminuer l'émission de CO2 dans l'atmosphère ceci, dans votre intérêt économique et plus largement pour la protection de l'environnement.



“Vous permettre de développer votre activité tout en préservant l'environnement !”

## FORMATIONS DE PERFECTIONNEMENT

### Cadres et dirigeants



**Ronan Piolot,**

Consultant-Formateur AFTRAL Managers



La RSE (ou Responsabilité Sociétale des Entreprises) permet à la fois à une entreprise de transport de **fidéliser ses clients** en leur donnant une image positive et soucieuse de l'environnement, de **renforcer sa pérennité** grâce à une meilleure gestion des ressources, mais aussi de **mobiliser**

**ses salariés autour d'un objectif porteur de sens.**

En intégrant cette vision dans son management, **l'entreprise se place dans un cycle vertueux, pilier de son avenir.**

"Pour autant, les entreprises de transport ne peuvent pas prendre en compte l'aspect « développement durable » de la même façon que dans d'autres secteurs. **En s'adressant à AFTRAL, elles ont la garantie d'avoir à faire à des interlocuteurs qui connaissent leurs spécificités et qui sauront les conseiller au mieux dans leur démarche RSE**".



Pour en savoir plus  
[www.aftral.com/managers](http://www.aftral.com/managers)

### Système de management environnemental Certification ISO 14001 dans le transport et la logistique



**PC SE 07**  
Perfectionnement

**Public :**

→ Chef d'entreprise, chef d'entrepôt, responsable d'exploitation, responsable d'agence transport, chef de service, responsable qualité et environnement.

**Objectif :**

→ Définir les concepts du management environnemental et du développement durable dans les activités de transport et de logistique.  
→ Mettre en place une démarche de management environnemental en vue d'une certification.

**Validation :**

→ Attestation de fin de formation.

**Programme :**

→ Objectifs et déroulement de la formation.

**La démarche du développement durable.**

**Le concept de management environnemental et ses applications en transport et logistique :**

→ L'environnement dans la politique de l'entreprise → Les enjeux d'une stratégie environnementale.

→ L'interprétation pour les entreprises de transport et de logistique.

**L'évolution des règles et notamment la législation et les sanctions :**

→ Le cadre législatif.

→ Le cadre normatif.

**Connaître la norme ISO 14001 :**

→ Exigences générales → Politique

environnementale → Planification

→ Mise en œuvre et fonctionnement

→ Contrôle et action corrective

→ Revue de direction → Les définitions

→ Rapprochement ISO 14001 /

ISO 9001 / OHSAS 18001.

**Les étapes de la certification et**

**les organismes accrédités.**

**Les entreprises certifiées en**

**France et en Europe.**

**Approche de coût.**

Durée : 2 jours.

### Faut-il engager mon entreprise dans une démarche de développement durable ?



**PC DD 05**  
Perfectionnement

**Public :**

→ Cadres et dirigeants d'entreprises de transport et prestataires logistiques.

**Objectif :**

→ Définir ce qu'est le développement durable → Prouver l'opportunité d'engager son entreprise dans une démarche de développement durable  
→ Identifier des pistes d'actions concrètes à mener → Déterminer la faisabilité de ces actions dans son entreprise.

**Validation :**

→ Attestation de fin de formation.

**Programme :**

**Concept du développement durable :**

→ Le concept de développement durable et les aspects environnementaux, économiques et sociétaux. Définition, historique, contexte, motivations...

→ L'incidence du secteur du transport et de la logistique dans les émissions de GES.

**Les enjeux :**

→ Les enjeux du DD : pour la planète ? Pour la profession ? Pour son entreprise ?

→ Les exigences des donneurs d'ordre et chargeurs traduites dans les appels d'offres : des conditions à satisfaire sous peine d'être exclu des appels d'offres.

→ Une démarche volontaire qui annonce des mesures réglementaires.

**Les axes d'actions :**

→ Les mesures imposées aux constructeurs (normes Euro), aux entreprises de bâtiments... Les obligations en matière de traitement des déchets, des eaux et des effluents, des fumées, du bruit, des huiles, des pneus, des batteries...

→ Les mesures maîtrisables directement par les transporteurs et logisticiens.

**Les outils :**

→ Le Bilan Carbone.

→ Outils pour le secteur du transport : la Charte d'engagement volontaire Objectif CO2.

→ Le système de management environnemental ISO 14000.

→ La responsabilité sociale des entreprises.

**La faisabilité d'engager son entreprise dans une démarche de développement durable :**

→ Apports et inconvénients d'une démarche de DD : éthique, financiers, commercial, managérial.

→ Évaluer la faisabilité d'une telle démarche : compétence requise (est-ce à ma portée ?), coût...

→ Établir les durées et échéances relatives à la mise en œuvre.

Durée : 1 jour.



# DÉVELOPPEMENT DURABLE

## Dates et lieux :

voir calendrier des stages et site internet : [www.aftral.com](http://www.aftral.com)

## Sensibilisation au développement durable du prestataire logistique



AFTRAL  
Managers

**LO DD 01**  
Perfectionnement

### Public :

- Responsables logistique d'une entreprise industrielle ou commerciale, responsable d'un entrepôt ou d'un centre de distribution.

### Objectif :

- Identifier les enjeux du développement durable pour la planète et le rôle primordial que joue le secteur de la logistique.
- Entreprendre au niveau professionnel les actions en faveur de la performance durable.

### Validation :

- Attestation de fin de formation.

### Programme :

#### Objectif "Développement Durable" :

- Qu'est-ce que le développement durable ?
- Nous sommes tous concernés.
- Les défis d'aujourd'hui.
- Les actions internationales et locales.
- Transport et logistique: mission pour le futur.

### Le secteur du transport et la chaîne logistique :

- Les maillons de la chaîne logistique.
- Le rôle du prestataire logistique.
- Agir dans l'usine.
- Agir dans l'entrepôt.
- Agir au centre de distribution.
- Optimiser le schéma logistique.

### Le développement durable et le prestataire logistique :

- Une chaîne logistique responsable.
- Le traitement des déchets.
- Le traitement des eaux et des effluents.
- Le traitement des fumées.
- Le traitement du bruit.
- La traçabilité.

**Durée** : 0,5 jour.

## Introduction au développement durable : entreprises d'entreposage



AFTRAL  
Managers

**LO DD 02**  
Perfectionnement

### Public :

- Cadres et dirigeants d'entreprises d'entreposage.

### Objectif :

- Identifier les enjeux du développement durable pour la planète et le rôle primordial que joue le secteur de la logistique.
- Mettre en œuvre dans son entreprise d'entreposage des indicateurs qui démontrent l'efficacité de l'action menée en faveur du développement durable.

### Validation :

- Attestation de fin de formation.

### Programme :

- Le concept du développement durable et le rôle de l'entreprise d'entreposage.
- L'utilité et les périmètres des outils de mesure ou d'accompagnement en Développement Durable.
- Les objectifs réalisables pour les entreprises.
- Les fiches d'indicateurs applicables dans son entreprise.
- Les fiches d'indicateurs Développement Durable dans le tableau de bord de son entreprise.

**Durée** : 1 jour.

# index

Consulter l'index thématique  
pages 224 à 226

## Paroles de Pros

### Alain Debergue,

PDG de Logistad



### “Il faut savoir investir pour économiser ensuite !”

Telle pourrait être la devise d'Alain Debergue, PDG de Logistad, qui a fait du développement durable, “son cheval de bataille”. Complètement engagé avec ses collaborateurs(trices) dans cette démarche, Alain Debergue a le sens des formules courtes mais qui en disent long sur les résultats. Pragmatique, il était ses propos d'actions concrètes, résultats à l'appui sur les économies réalisées...

#### → Plus de palettes = moins de CO2.

Nous avons investi dans 9 semis à double étages qui permettent de transporter plus de palettes et d'optimiser nos tournées de livraison.

**Résultat :** Réduction des émissions de CO2 d'environ 35 %.

#### → Choix d'une norme plus exigeante : nous avons renouvelé notre parc de véhicules en investissant dans 6 tracteurs EEV (norme plus exigeante que la norme Euro V).

**Résultat :** diminution de 6 tonnes de CO2 par mois.

#### → Signature de la charte d'engagement volontaire “Objectif CO2”

En collaboration avec l'ADEME et le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, (MEDDE), nous avons mis en place un plan d'action sur 3 ans permettant de réduire les émissions de CO2.

Plus spécifiquement, l'un de nos indicateurs de performance durable consistait à former l'ensemble de nos conducteurs à l'Éco-conduite.

#### Nous avons donc confié cette formation à AFTRAL

à raison de 4 h en salle par groupe de 10 conducteurs et 4 h de pratique individuelle.

Pour conserver l'acquis de cette formation, notre coordinateur qualité suit en temps réel, grâce à l'informatique embarquée, les consommations de nos conducteurs.

Cette technologie nous permet également de communiquer avec nos conducteurs et de les mobiliser afin de réduire nos rejets de CO2.

Et pour conclure, Alain Debergue optera là aussi pour une formule courte mais chargée de sens pour Logistad, tant cette entreprise est engagée et convaincue du bien fondé de cette démarche :

**“Le développement durable, non seulement c'est bien mais c'est faisable !...”**

## Objectif CO2 : le transport s'engage Évaluation périodique du plan d'action



AFTRAL  
Managers

PC DD 04  
Perfectionnement

#### Public :

→ Cadres ou chargés de mission d'entreprises ayant signé, sous l'égide de l'ADEME, la “Charte des Engagements Volontaires” pour la réduction des émissions de CO2 des transports routiers de marchandises et ayant mis en place un Plan d'Action spécifique.

#### Objectif :

→ Suite à la mise en place d'un Plan d'Action dans le cadre de la signature par l'entreprise de la “Charte des Engagements Volontaires”, évaluer la réduction effective des émissions de CO2, en s'appuyant sur l'outil informatisé de l'ADEME. Valider les résultats obtenus par rapport des engagements de l'entreprise dans la “Charte des Engagements Volontaires”.

#### Validation :

→ Attestation de fin de formation.

#### Programme :

→ Évaluation des mesures retenues dans le plan d'action.  
→ Validation de l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de CO2 annoncés dans la Charte des Engagements Volontaires.

**Durée :** 1 jour.



# DÉVELOPPEMENT DURABLE

## Dates et lieux :

voir calendrier des stages et site internet : [www.aftral.com](http://www.aftral.com)



## Formation sur la mise en place de la charte "objectif CO2" et de ses outils



**PC DD 06**  
Perfectionnement

### Public :

- Cadres ou chargés de mission d'entreprises de transports routiers de marchandises.

### Objectif :

- Mettre en œuvre les 3 phases de sa démarche d'engagement volontaire "Objectif CO2", à l'aide d'un cas pratique :
- Utiliser l'outil Excel "Autoévaluation". Préparer l'entreprise à la signature avec l'ADEME.
- Utiliser l'outil Excel "Diagnostic initial". Se familiariser avec les actions et indicateurs du diagnostic.
- Expliquer la démarche de l'étape 4 de la charte. Suivi annuel (période de 3 ans) en interprétant les résultats du diagnostic des émissions de CO2 de l'activité de son entreprise, validé par l'ADEME.

### Validation :

- Attestation de fin de formation.

### Programme :

#### Les bénéfices de la charte "objectif CO2" :

- Une visibilité accrue de son entreprise : inscription sur le site internet de l'ADEME, port du logo sur les véhicules ou les factures commerciales, aide financière si l'entreprise choisit de se faire aider.
- Une démarche structurée et accessible.
- Une démarche reconnue par les pouvoirs publics et les clients.
- Une démarche volontaire.
- Un engagement sur 3 ans.

### Préparation du projet, s'auto-évaluer :

- Les étapes :
  - Les 9 conditions préalables à satisfaire.
  - Leur signification.
  - Comment démontrer à l'ADEME que l'entreprise les satisfait ?
  - Les points critiques.
  - Le rendez-vous avec l'ADEME : validation de l'autoévaluation, ou nouveau délai de préparation.
- Application par les participants à l'aide d'un cas pratique : utilisation du tableur Excel d'autoévaluation de l'ADEME.

### Préparation de l'étape de diagnostic :

- Les étapes :
  - Sélectionner les indicateurs à retenir pour traduire l'activité économique de l'entreprise en émission de CO2.
  - Collecter les informations dans l'entreprise.
  - Renseigner le tableur Excel diagnostic de l'ADEME.
  - Choisir des actions concrètes pour réduire les émissions de CO2 (une par axe : conducteur, véhicule, carburant, organisation des flux).
  - Fixer ses objectifs chiffrés par action.
  - Élaborer son plan d'actions sur 3 ans.
- Application par les participants à l'aide d'un cas pratique : utilisation du tableur Excel diagnostic de l'ADEME.

### Étape 4 de la charte – Le suivi annuel :

- Les spécificités de l'audit annuel par rapport à l'audit initial.

**Durée :** 2 jours.

## Sensibilisation au développement durable de l'exploitant transport routier de marchandises



**PM DD 01**  
Perfectionnement

### Public :

- Responsables des transports, dans un service exploitation d'une entreprise industrielle et commerciale, d'une administration ou d'une collectivité locale.

### Objectif :

- Identifier les enjeux du développement durable pour la planète et le rôle primordial que joue le secteur du transport et de la logistique.
- Entreprendre au niveau professionnel les actions en faveur de la performance durable.

### Validation :

- Attestation de fin de formation.

### Programme :

#### Objectif "Développement Durable" :

- Qu'est-ce que le développement durable ?
- Nous sommes tous concernés.
- Les défis d'aujourd'hui.

- Les actions internationales et locales.
- Transport et logistique : mission pour le futur.

#### Le secteur du transport et la chaîne logistique :

- Les maillons de la chaîne logistique.
- Le rôle du prestataire logistique.
- Agir dans l'usine.
- Agir dans l'entrepôt.
- Agir au centre de distribution.
- Optimiser le schéma logistique.

#### Le développement durable et l'entreprise de transport :

- L'organisation logistique.
- Les véhicules.
- L'exploitation.
- Le conducteur.

**Durée :** 0,5 jour.

## Affichage CO2 : mettre en place le dispositif dans son entreprise



**PC DD 07**  
Perfectionnement

### Public :

- Cadres ou chargés de mission d'entreprises de transports routiers.

### Objectif :

- Décrire le dispositif d'information CO2 pour les prestations transport
- Recenser les éléments permettant de répondre à l'obligation d'affichage du dispositif
- Intégrer le dispositif dans la stratégie de l'entreprise

### Validation :

- Attestation de fin de formation remise au participant
- Attestation de présence

### Programme :

- Le dispositif CO2 des prestations transport et ses implications.
- L'application du dispositif dans l'exploitation transport.
- L'information CO2 dans la stratégie de l'entreprise.
- Bilan et synthèse.

**Durée :** 1 jour.

## Conducteurs

### Sensibilisation au développement durable du conducteur routier de transport de marchandises



**PR DD 01**  
Perfectionnement

**Public :**

- Conducteurs routiers d'une entreprise de transport, d'une entreprise industrielle.

**Objectif :**

- Identifier les enjeux du développement durable pour la planète et le rôle primordial que joue le secteur du transport.
- Entreprendre au niveau professionnel les actions en faveur de la performance durable.

**Validation :**

- Attestation de fin de formation.

**Programme :**

- Se familiariser avec le concept du développement durable, son historique et son étendue.
- Appréhender le rôle prépondérant du secteur du transport et de la logistique dans le développement durable.
- Se familiariser avec les actions à entreprendre par le conducteur routier en faveur du développement durable.

**Durée :** 0,5 jour.

Paroles  
de **Pros**

### Yvon Dubled,

Formateur AFTRAL Wasquehal (Lille)



De plus en plus de transporteurs ont des exigences au niveau de l'impact des véhicules lourds sur l'environnement.

Parmi eux, Translocad qui a concrétisé sa volonté de mettre en place sa démarche de **développement durable** en signant la **charte volontaire de réduction des émissions de CO2, en collaboration avec l'ADEME, le MEDDE\* et le Conseil régional.**

Après un diagnostic global des émissions de CO2, Translocad a bâti un plan sur 3 ans avec des actions précises sur différentes catégories : véhicules, carburants, conducteurs et organisation de transport.

Au vu de ses **indicateurs de performance durable**, Translocad nous a confié la **formation de ses conducteurs à l'Éco-conduite** sur leurs véhicules équipés du logiciel de l'entreprise.

Durant cette formation, nous avons insisté sur le comportement des conducteurs à la conduite ; **60 à 70 % de l'Éco-conduite est lié à cet aspect comportemental** : savoir anticiper, "être à l'écoute" de son véhicule, savoir l'entretenir, etc.

Les conducteurs de Translocad ont suivi un parcours d'évaluation, un parcours d'entraînement au cours duquel nous avons analysé ensemble les points à améliorer. Ils sont ensuite passés sur un deuxième parcours d'évaluation identique au premier nous permettant

de mesurer les progrès de chaque stagiaire, à travers différents critères enregistrés par le logiciel.

Cette **formation à l'Éco-conduite remporte un vif succès** car elle touche **trois thèmes sensibles** aux entreprises, qui peuvent rapidement en mesurer les bénéfices :

- **social** : moins de stress pour leurs conducteurs, ce qui augmente la sécurité au volant et diminue le risque d'accident ;
- **économique** : baisse de la consommation de carburant, diminution du temps de parcours, moindre usure mécanique sur le freinage notamment,
- **environnemental** : réduction des émissions de CO2 dans l'atmosphère...

\* Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie



# DÉVELOPPEMENT DURABLE

## Dates et lieux :

voir calendrier des stages et site internet : [www.aftral.com](http://www.aftral.com)

Paroles  
de **Pros**

## Christian Dufour,

Formateur AFTRAL



J'anime des formations pour les conducteurs. Qu'ils relèvent de la branche transport, logistique ou d'une autre branche professionnelle, notre objectif est identique : les formations ECO CONDUITE s'inscrivent dans une **démarche économique, écologique, citoyenne**.

Nous mettons à la disposition des stagiaires, notre savoir-faire et le meilleur de la technologie : ECOPILOTE. Installé sur nos véhicules, ce **logiciel ECOPILOTE** analyse les profils des conducteurs au travers de **27 critères et mesure les progrès réalisés en termes de consommation et de rejets de CO2, en particulier**.

A titre d'exemple, nous avons formé pour une entreprise de Travaux publics **15 conducteurs Poids lourds et 19 conducteurs de véhicules légers**.

Nous insistons sur la sécurité et tenons compte des spécificités de l'activité des conducteurs. Nous avons des profils très différents : les conducteurs PL qui approvisionnent les chantiers et les personnels qui conduisent les véhicules légers : chefs d'entreprises, directeurs adjoints, chefs de chantier, géomètres etc.

À l'issue de la formation, chaque participant est reparti avec le résultat des deux conduites. **Chacun a ainsi pu se rendre compte concrètement des progrès réalisés**.

Au début de l'action de formation, le chef d'entreprise **a mis en place un challenge**, facteur de motivation et d'implication des équipes.

Les résultats de la formation font apparaître **10 à 15 %\* d'économies de carburant qui représente 31 à 45 tonnes équivalent carbone sur une année civile**.

\* en fonction du type de véhicule : PL ou VL.

## Opérateurs logistiques

### Sensibilisation au développement durable de l'opérateur logistique



**AP DD 01**  
**Perfectionnement**

#### Public & pré-requis :

- Opérateurs, préparateurs de commande, conducteurs de chariot-élévateurs, agents du service de production logistique d'une entreprise industrielle, d'un entrepôt ou d'un centre de distribution.
- Niveau Brevet des collèges.

#### Objectif :

- Prendre conscience de l'enjeu du développement durable pour la planète et le rôle primordial que joue le secteur de la logistique.
- Indiquer les actions à entreprendre au niveau professionnel en faveur de la performance durable.

#### Validation :

- Attestation de fin de formation.

#### Programme :

- Le concept du développement durable, son historique et son étendue.
- Le rôle prépondérant du secteur du transport et de la logistique dans le développement durable.
- Les actions à entreprendre par l'opérateur logistique en faveur du développement durable.

**Durée** : 0,5 jour.

## Fluides frigorigènes



### CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

L'arrêté du 13/10/2008 paru au JO du 25/11/2008 fixe les modalités de délivrance des **attestations d'aptitude** à la manipulation des fluides frigorigènes prévues à l'article R.543-106 du code de l'environnement.

Par cet arrêté, l'objectif du MEDDE\* est de protéger la couche d'ozone tout en prenant des mesures de précaution pour réglementer le volume des émissions de substances qui l'appauvrissent tels que le rejet de fluides frigorigènes.

Cela implique pour **les entreprises qu'elles doivent désormais être en mesure de justifier de la compétence de leur personnel qui manipule des fluides frigorigènes**. Ces personnes doivent avoir satisfait aux tests leur permettant d'obtenir l'attestation d'aptitude d'intervenant pour la manipulation des fluides frigorigènes dans le cadre de la réglementation en vigueur et ce, **depuis le 4 juillet 2011**.

Afin de vous **accompagner dans cette démarche**, nous avons élaboré des programmes de formation permettant de préparer les opérateurs aux tests d'aptitude à la récupération des fluides frigorigènes.

Nous proposons ces formations et évaluations pour les **catégories de fluides 1, 2 et 5**.

Schématiquement, la catégorie 1 concerne les grosses installations : entrepôts frigorifiques, camions frigorifiques etc ; la catégorie 2 s'adresse aux petites installations contenant moins de deux litres de fluide frigorigène : camions de - de 3,5 t (véhicules légers). La catégorie 5 est quant à elle réservée à la climatisation : voitures & autocars.

Volontairement, AFTRAL s'est positionnée sur les catégories de fluides frigorigènes intéressant plus spécifiquement **les entreprises du secteur du Transport et de la Logistique**. Les tests d'évaluation théorique et pratiques (indépendants de la formation) permettent, en cas de réussite, la délivrance d'une Attestation d'aptitude recon-

### Formation à la récupération des fluides frigorigènes



Perfectionnement

#### Public :

→ Techniciens et mécaniciens intervenant sur tous types d'installations de climatisation, réfrigération ou pompes à chaleur (installations fixes, groupes embarqués sur PL, ...)

#### Objectif :

→ Acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'obtention de l'attestation d'aptitude d'intervenant de la catégorie concernée pour la manipulation des fluides frigorigènes dans le cadre de la réglementation française.

#### Validation :

→ Attestation de fin de formation.

#### Programme :

→ Réglementation.  
→ Propriétés.

→ Manipulation.

→ Recherche de fuites.

→ Récupération.

→ Préparation aux évaluations théorique et pratique (tests à blanc).

#### Durée :

**Fluides Frigorigènes Catégorie 1**  
AP FD 07 - 4 jours.

**Fluides Frigorigènes Catégorie 2**  
AP FD 08 - 2 jours.

**Fluides Frigorigènes Catégorie 5**  
AP FD 09 - 2 jours.

### Évaluation d'aptitude à la récupération des fluides frigorigènes



Perfectionnement

#### Public :

→ Techniciens et mécaniciens intervenant sur tous types d'installations de climatisation, réfrigération ou pompes à chaleur (installations fixes, groupes embarqués sur PL, ...)

#### Objectif :

→ Obtenir l'attestation d'aptitude d'intervenant de la catégorie concernée pour la manipulation des fluides frigorigènes dans le cadre de la réglementation française.

#### Validation :

→ Délivrance de l'attestation d'aptitude prévue par l'arrêté du 13 octobre 2008.

#### Programme :

→ Test théorique (QCM).

→ Test pratique sur banc pédagogique.

#### Durée :

**Fluides Frigorigènes Catégorie 1**  
AP FD 10 - 1 jour

**Fluides Frigorigènes Catégorie 2**  
AP FD 11 - 1 jour

**Fluides Frigorigènes Catégorie 5**  
AP FD 12 - 1 jour





**GRANDE  
DISTRIBUTION**

# SOMMAIRE

## FORMATIONS INITIALES QUALIFIANTES

• Employé(e) de commerce (initiation) .....	200
• Employé(e) commercial(e).....	200
• Hôte(sse) de caisse.....	200

## FORMATIONS DE PERFECTIONNEMENT

• Responsables de rayons.....	201
• Accueil / passion .....	201
• Optimum préparation de commandes en "Drive" .....	201

index

Consulter l'index thématique  
pages 224 à 226



# GRANDE DISTRIBUTION

## Dates et lieux :

voir calendrier des stages et site internet : [www.aftral.com](http://www.aftral.com)

## FORMATIONS QUALIFIANTES

### Employé(e) de commerce (initiation)

**GD DC 02**  
Qualifiante

#### Public & pré-requis :

- Jeunes de 18 à 25 ans recruté(e)s en contrat de professionnalisation sur le poste d'Employé(e) commercial(e).
- Aptitude médicale à la conduite de chariots.

#### Objectif :

- Être capable de travailler en surface de vente et au poste d'encaissement sur les fonctions de gestion, commerce et caisse.

#### Validation :

- Attestation de fin de formation ou Certificat de Qualification Professionnelle Employé de Commerce (à la demande de l'entreprise), délivré par la CPNE de la branche professionnelle à l'issue de la formation.

#### Programme :

##### Le contexte :

- L'entreprise et son environnement.
- Le salarié dans son entreprise.

##### La fonction gestion :

- La commande.
- La réception.
- Le magasinage - La réserve.
- La gestion des stocks.
- La démarque.
- L'inventaire.

##### La gestion du matériel.

##### La gestion de la sécurité.

##### Fonction commerciale :

- La gestion des relations clients.
- Les techniques de vente, profitabilité.
- La technologie des produits.

##### La mise en valeur des produits et des rayons :

- Remplissage et rangement.
- Marketing, implantation, merchandising.
- Balisage - Étiquetage.

##### La fonction technique – caisse :

- Le poste d'encaissement, le matériel.
- L'ouverture du poste.
- L'enregistrement.
- L'ergonomie.
- L'encaissement.
- Le prélèvement.
- La fermeture.
- La sécurité.

**Durée :** 370 heures

## AFTRAL APORTE SON SAVOIR-FAIRE...

AFTRAL apporte son savoir-faire aux entreprises de la grande distribution en réalisant des formations destinées aux hommes et aux femmes, employés de la chaîne logistique. Ce sont des formations pour le personnel d'entrepôt (du responsable d'exploitation logistique au préparateur de commandes/ magasinier-cariste), et celui du transport de marchandises (management et conduite de véhicules).

Ces formations sont aussi spécifiques pour le personnel de points de vente (hôtesse de caisse, employé de commerce, responsable de rayon de produits frais).

Ces formations sont organisées en partenariat avec la F. C. D. (Fédération des entreprises du Commerce et de la Distribution) sont proposées :

- dans le cadre de l'alternance - du CAP au BAC + 4 (logistique et transport) ; de niveaux CAP et BEP pour les collaborateurs des entrepôts et des points de vente.
- en perfectionnement comme en validation des acquis dans le cadre de la formation continue.



### Employé(e) commercial(e)

**GD DC 05**  
Perfectionnement

#### Public & pré-requis :

- Jeunes de 18 à 26 ans.
- Niveau Brevet des Collèges minimum.

#### Objectif :

- Acquérir les connaissances techniques et commerciales exigées pour assumer efficacement la fonction d'employé(e) commercial(e).

#### Validation :

- Reconnaissance de la qualification professionnelle par la convention collective de la Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD). Niveau I et II, définition CCN 1<sup>er</sup> janvier 1999 - Cadrage CPNE du 21 mai 2003.

#### Programme :

##### L'entreprise et son environnement :

- Le fonctionnement interne de la surface de vente.

##### La dynamique de l'accueil.

##### La relation au client :

- Image de soi → La relation au client → Psychologie et techniques de vente.

##### Gestion commerciale :

- Les calculs commerciaux → Le marketing → Le consommateur sur le lieu de vente → Le merchandising → L'animation du lieu de vente → L'inventaire → Législation commerciale.

**Durée :** 210 heures.

## Hôte(sse) de caisse

**GD HC 01**  
Qualifiante

### Public & pré-requis :

- Jeunes de 18 à 26 ans.
- Niveau Brevet des Collèges minimum.

### Objectif :

- Acquérir les connaissances techniques et commerciales exigées pour assumer efficacement la fonction d'hôtesse de caisse.

### Validation :

- Reconnaissance convention collective de la Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD).
- Classification dans la CCN :
  - en début de contrat : 2A,
  - en fin de contrat : 2B. Attestation de fin de formation.

### Programme :

#### Animation du terminal point de vente :

- L'hôtesse, le terminal et son environnement → Les procédures techniques.
- Les fonctions complémentaires.

### L'entreprise et son environnement :

- La distribution → Le marché de la distribution → Le marché de la consommation → La démarque → Le fonctionnement interne de la surface de vente.

### La dynamique de l'accueil.

#### Bilan intermédiaire.

#### La relation au client :

- Image de soi → La relation au client → Psychologie et techniques de vente.

#### Gestion commerciale :

- Les calculs commerciaux → Le marketing → Le consommateur sur le lieu de vente → Le merchandising → L'animation du lieu de vente → L'inventaire.
- Législation commerciale.

#### Bilan, synthèse finale.

**Durée :** 280 heures, conformément à l'accord de branche de la Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD).

## FORMATIONS DE PERFECTIONNEMENT

### Responsables de rayons

**GD CR 02**  
Perfectionnement

### Public :

- Responsables de rayon ; adjoints chef de rayon ; employés de libre service.

### Objectif :

- Optimiser la gestion physique d'un rayon.
- Appliquer les méthodes et techniques commerciales.
- Identifier les techniques de vente et d'animation du lieu de vente.
- Animer une équipe.

### Validation :

- Attestation de fin de formation.

### Programme :

#### La gestion physique d'un rayon :

- Le merchandising du rayon : techniques de présentation des produits.
- Techniques d'implantation d'un rayon : l'agencement des rayons.

- Gestion des assortiments et du linéaire.
- La communication commerciale.
- Etude approfondie d'un rayon.

#### Les outils de gestion commerciale :

- Gestion d'un rayon à compte d'exploitation.
- Les calculs commerciaux.

#### Les techniques d'encadrement – management :

- Les outils de la communication.
- Développer sa capacité à communiquer.
- Motiver son équipe.
- Conduite de réunion.

#### Synthèse et bilan.

**Durée :** 3 jours.

### Accueil / passion

**GD HC 02**  
Perfectionnement

### Public :

- Toute personne exerçant un métier qui implique une démarche d'accueil.

### Objectif :

- Optimiser l'accueil clients.

### Validation :

- Attestation de fin de formation.

### Programme :

- L'accueil n'est pas la gestion des conflits.
- L'accueil m'appartient : je le crée.

- L'accueil : art de vivre.

- L'accueil : relation avec mon environnement.

- Comment pratiquer l'ODE et l'accueil passion ?

- Les 20/80 de l'accueil passion.
- S'entraîner à l'accueil.

**Durée :** 2 jours.

### Optimum préparation de commandes en "Drive"

**AP DM 09**  
Perfectionnement

### Public :

- Toute personne appelée à réaliser des opérations de préparation de commandes en "Drive" (achat en ligne de marchandises et retrait de sa commande sur une plate-forme d'enlèvement).

### Objectif :

- Se situer dans l'environnement logistique de l'entrepôt.
- Mettre en œuvre les opérations de préparation de commandes "Drive", dans un souci permanent d'efficacité, de rapidité et de sécurité.
- Acquérir les connaissances techniques et commerciales nécessaires pour assurer une relation client de qualité.

### Validation :

- Attestation de fin de formation remise au participant + Attestation de présence.

### Programme :

- Positionnement et enjeux logistiques et commerciaux de la fonction préparateur de commandes "Drive".
- La préparation des commandes client.
- La relation client dans le cadre d'une prestation en "Drive".
- La sécurité en préparation de commandes.
- Bilan et synthèse du stage.

**Durée :** 2 jours.





**TRANSPORT  
MULTIMODAL  
INTERNATIONAL**

# SOMMAIRE

DES FORMATIONS AU SERVICE DU COMMERCE EXTÉRIEUR.....	207
ENSEIGNEMENTS SUPÉRIEURS (BAC + 2 & BAC + 3) .....	208
FORMATIONS DE PERFECTIONNEMENT	
<b>Aérien</b>	
• Sûreté du fret aérien - Personnel opérationnel - 11.2.3.9.....	209
• Sûreté du fret aérien - Responsables sûreté et qualité - 11.2.5.....	209
• Sûreté du fret aérien - Formation des conducteurs routiers - 11.2.7.....	209
• Sûreté du fret aérien "Superviseur" - 11.2.4.....	209
• Sûreté du fret aérien - Superviseur et responsable sûreté - 11.2.2.....	210
• Assurance et gestion des litiges en aérien .....	210
• Titre de circulation en ZSAR aéroportuaire (badge DGAC) 11.2.6.2.....	210
<b>IATA/FIATA</b>	
• Emballage des marchandises dangereuses pour le transport aérien formation IATA- catégorie 2 (emballeurs).....	211
• Initiation des agents de filtrage et d'enregistrement au transport des marchandises dangereuses par avion (IATA catégories 9 & 12).....	211
• Traitement des marchandises dangereuses pour le transport aérien conforme à la résolution IATA 801 .....	212
• Transport aérien de matières radioactives.....	212
• Initiation des agents chargés de la manutention des bagages (IATA catégories 5, 8 et 12).....	213
• Initiation des agents chargés de la manutention du fret et des bagages (IATA catégories 5 & 8).....	213
• Formation générale correspondant aux exigences de la résolution IATA 801 .....	213
<b>Maritime</b> 	
<b>Achats &amp; Commercial</b>	
• Le transport de marchandises en overseas .....	214
• Connaissance maritime & Contrat de vente .....	214
• Maîtriser et négocier l'achat d'une expédition maritime.....	214
• Les règles Incoterms ® 2010.....	214
• Expédition maritime et crédit documentaire .....	214
<b>Juridique &amp; Assurances</b>	
• Expédition maritime : Cadre juridique & Assurance de la marchandise transportée .....	215
• Pratique du connaissance.....	215
• Pratique et pièges de l'affrètement .....	215
• Gérer un litige en transport maritime .....	215
<b>Techniques &amp; Opérations portuaires</b>	
• Pratiques douanières et environnement portuaire.....	216
• Gérer les contraintes d'une expédition maritime conteneurisée.....	216
■ • Transport maritime international de matières dangereuses .....	217
■ • Recyclage : transport maritime international de matières dangereuses .....	217

Les informations contenues dans ce document sont extraites de nos programmes de formation.  
N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir les programmes complets.



# TRANSPORT MULTIMODAL INTERNATIONAL

## Dates et lieux :

voir calendrier des stages et site internet : [www.aftral.com](http://www.aftral.com)

## SOMMAIRE (fin)

### Douane - Commerce international

- Initiation aux techniques multimodales pour commercer à l'international.....218
- Le CDU et les évolutions douanières .....218
- Règlement à l'international : crédit documentaire et autres modes de paiement .....218
- Les trois clés du commerce international .....218
- Formation aux téléprocédures douanières (NSTI, DELTA, ECS) .....219
- FIATA Refresh..... **NOUVEAU** 219
- Règles Incoterms® 2010 et douane .....220
- Les dédouanements .....220
- Opérateur économique agréé (OEA).....220
- Anglais professionnel transport et logistique .....220

### Routier & Multimodal

- Le commissionnaire de transport : maîtrise des réglementations .....221
- Le métier de l'affréteur organisateur de transport.....221
- Transport multimodal de matières dangereuses .....221
- Accès par la voie des diplômés Attestation de capacité commissionnaire.....221
- Manutention des colis de matières dangereuses en transport multimodal .....221



index

Consulter l'index thématique  
pages 224 à 226

#### ■ Formations réglementaires

*Les informations contenues dans ce document sont extraites de nos programmes de formation.  
N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir les programmes complets.*

# Des formations au service du commerce extérieur

Qu'il s'agisse d'organiser des opérations de transport multimodal, de maîtriser et négocier l'achat d'une expédition maritime ou encore de superviser la sûreté du fret aérien... AFTRAL dispense les compétences professionnelles des différents personnels : de l'opérateur au superviseur intervenant dans la chaîne du transport multimodal international.

Ces formations sont réalisées en conformité avec les obligations & procédures commerciales, documentaires et déclaratives, tout en tenant compte des pratiques indispensables liées au commerce international.



## → Notre pédagogie est fondée sur la pratique des métiers

- Des formateurs praticiens, forts d'une expérience significative dans leurs domaines d'intervention respectifs, animent ces formations.
- Leurs interventions sont illustrées de cas pratiques.

## → Notre savoir-faire est reconnu par l'IATA, et c'est un gage de performance pour nos clients

- AFTRAL a reçu par l'IATA, le prix du "Top Performing Authorized training Center Europe – 2015" pour ses formations dans le transport et la logistique. Cette récompense vient féliciter AFTRAL de sa performance de formation dans le transport aérien international.

Pour définir cette performance, l'IATA s'est basée sur deux critères principaux :

- Le nombre de candidats formés en 2014, soit 641 personnes ;
- Le taux de réussite aux examens : 92 %.

## → Nous assurons une veille réglementaire de manière permanente

- Des équipes pédagogiques assurent une veille réglementaire permanente : c'est la garantie pour nos clients de bénéficier d'une offre de formation régulièrement renouvelée, tenant compte des dernières évolutions réglementaires.

## → Une souplesse d'intervention adaptée à vos activités

- En fonction des activités et de la disponibilité de nos clients, les formations sont dispensées dans les centres de formations AFTRAL, sur les sites de nos clients, en e-learning ...
- Nos équipes sont également en mesure de réaliser à votre demande, un diagnostic, d'élaborer des formations sur mesure, d'orienter vos choix de formation, de mettre en place vos plans de formation, etc.



“Des formations reconnues au niveau international, un gage de performance pour nos clients !”

Contact national : Luc Le Floch  
Tél. 01 42 12 51 12  
luc.le-floch@aftral.com



# TRANSPORT MULTIMODAL INTERNATIONAL

## Dates et lieux :

voir calendrier des stages et site internet : [www.aftral.com](http://www.aftral.com)

## ENSEIGNEMENTS SUPÉRIEURS (voir pages 18 à 31)

TRANSPORT LOGISTIQUE	Niveau de sortie	Formation	Pour quels métiers ?	Réf.
	BAC +2	Technicien Supérieur en Transport Aérien et Maritime de Marchandises (TSTAMM) <b>ISTELI</b>	Organisateur de transport national et international, agent de transit aérien / maritime, déclaration en douane. 	◆ ●
BAC +3	Déclarant en Douane et Conseiller (DDC) – <b>ISTELI</b>	Déclarant en douane chez un commissionnaire de transport agréé en douane, organisateur / coordinateur en douane dans une entreprise industrielle ou commerciale, conseiller en douane	●	IP TM 09

● Professionnalisation ◆ Temps plein

**ISTELI** : Institut Supérieur du Transport et de la Logistique Internationale

## FORMATIONS DE PERFECTIONNEMENT



### Sûreté du fret aérien

#### CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Les différents attentats, depuis ceux des années 80 jusqu'à celui du 11 septembre 2001 à New York, ont conduit les autorités internationales à mettre en œuvre des procédures de sûreté spécifiques pour le fret aérien qui passent, entre autres, par des obligations de formation pour les personnels concernés.

Le règlement (UE) 185-2010, applicable dans tous les états de l'Union Européenne, impose aux transitaires aériens qui veulent mettre en œuvre des mesures de sûreté (contrôle aux rayons X) et aux exportateurs de colis non contrôlables d'obtenir des statuts d'Agent Habilité et de Chargeur Connu.

L'arrêté du 21 septembre 2012 fixe les durées des formations dont les objectifs sont imposés par le règlement (UE) 185-2010.

Les formations proposées par AFTRAL sont assurées par des instructeurs certifiés et qualifiés conformément au décret du 29 juin 2012.

Contact national : Luc Le Floch  
Tél. 01 42 12 51 12  
[luc.le-floch@aftral.com](mailto:luc.le-floch@aftral.com)

## Sûreté du fret aérien Personnel opérationnel – 11.2.3

**PA TM 06**  
Perfectionnement

### Public & pré-requis :

→ Personnel des Agents Habilités, Chargeurs Connus ou Fournisseurs Habilités ayant à mettre en œuvre les mesures réglementaires concernant les expéditions de fret ou de colis, destinées à être chargées à bord des avions.

→ Prévoir avant l'inscription de se procurer le bulletin n° 3 de l'extrait de casier judiciaire, ou, pour les agents ayant résidé à l'étranger, le document équivalent, datant de moins de trois mois afin de pouvoir le présenter avant l'entrée en formation. (Arrêté du 21/09/12 – art. 1er).

### Objectif :

→ Définir les objectifs des mesures de sûreté et les articles prohibés.  
→ Citer les différents acteurs et leur rôle.  
→ Appliquer les principales dispositions réglementaires.

→ Mettre en œuvre les techniques de protection et de vérification de l'intégrité du fret pendant leur acheminement et leur stockage.

### Validation :

Attestation de présence. Attestation de fin de formation remise au participant.

### Programme :

→ Le contexte général de la sûreté.  
→ Les exigences réglementaires.  
→ Les procédures de sûreté.  
→ La protection du fret.  
→ Évaluation finale des acquis de la formation.

**Durée :** 4 heures.

**Formation conforme au paragraphe 11.2.3 du règlement européen 185/2010**

## Sûreté du fret aérien Responsables sûreté et qualité – 11.2.5

**PM TM 10**  
Perfectionnement

### Public :

→ Responsables des agents habilités ou d'entreprises exportatrices ayant à mettre en œuvre les mesures réglementaires concernant les expéditions de fret ou de colis destinés à être chargés à bord des avions.

### Objectif :

→ Connaître les objectifs des mesures de sûreté et les articles prohibés.  
→ Avoir une connaissance générale des différents acteurs et de leur rôle.  
→ Connaître les principales dispositions réglementaires applicables.  
→ Savoir mettre en œuvre les techniques de protection et de vérification de l'intégrité du fret pendant leur acheminement et leur stockage.  
→ Être capable de contrôler et de vérifier que les consignes et procédures de sûreté sont connues, comprises et appliquées.

### Validation :

→ Attestation de fin de formation.

### Programme :

→ Présentation de la sûreté.  
→ Connaître la réglementation applicable aux entreprises.  
→ Les principes de l'assurance qualité.  
→ Connaître et savoir appliquer les procédures sûreté en vigueur.  
→ Évaluation finale.

**Durée :** 1 jour.

**Formation conforme au paragraphe 11.2.5 du règlement européen 185/2010 (gestionnaire sûreté)**

## Sûreté du fret aérien Formation des conducteurs routiers – 11.2.7

**PA TM 14**  
Perfectionnement

### Public :

→ Conducteurs routiers ayant à transporter des colis sécurisés destinés au transport aérien et devant respecter les mesures de sûreté réglementaires.

### Objectif :

→ Connaître les actes d'intervention illicites déjà perpétrés dans l'aviation civile, les attentats terroristes et les menaces actuelles.  
→ Connaître les prescriptions légales applicables.  
→ Connaître les objectifs et l'organisation de la sûreté de l'aviation civile dans leur environnement de travail, notamment les obligations et les responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté.  
→ Connaître les procédures de notification.

→ Savoir réagir de manière appropriée face à des incidents liés à la sûreté.

### Validation :

→ Attestation de fin de formation.

### Programme :

→ Le contexte général de la sûreté.  
→ Les exigences réglementaires.  
→ Les procédures de sûreté.  
→ La protection du fret.  
→ Évaluation finale des acquis de la formation.  
→ Bilan du stage.

**Durée :** 3 h 30.

**Formation conforme au paragraphe 11.2.7 du règlement européen 185/2010**

## Sûreté du fret aérien "Superviseur" – 11.2.4

**PM TM 24**  
Perfectionnement

### Public :

→ Personnels des Agents habilités, Chargeurs connus ou Fournisseurs habilités qui supervisent directement les personnes effectuant des contrôles de sûreté concernant les expéditions de fret ou de colis destinés à être chargés à bord des avions.  
→ Prévoir avant l'inscription de se procurer le bulletin n° 3 de l'extrait de casier judiciaire, ou, pour les agents ayant résidé à l'étranger, le document équivalent, datant de moins de trois mois afin de pouvoir le présenter avant l'entrée en formation. (Arrêté du 21/09/12 – art. 1<sup>er</sup>). A moins d'avoir suivi la "Formation initiale du personnel opérationnel" (11.2.3.9) - PATM06 depuis moins de 5 ans ou d'avoir été arrêté plus de 6 mois, obligation de suivre en plus cette formation.

### Objectif :

→ Mettre en place les prescriptions légales applicables et les moyens de s'y conformer.  
→ Appliquer le contrôle de la qualité.  
→ Former et motiver les équipes à la détection d'articles prohibés.  
→ Surveiller les capacités et les limites des équipements de sûreté

ou des méthodes d'inspection/de filtrage utilisées.  
→ Apprécier et évaluer l'environnement général de la sûreté du fret aérien

### Validation :

→ Attestation individuelle de formation relative à la sûreté aéroportuaire (cf. article 8 arrêté du 24 octobre 2012) → Attestation de présence.

### Programme :

→ Connaissances générales de la sûreté et Réglementation.  
→ Rôle du superviseur et Qualité.  
→ Programme de sûreté.  
→ Contrôle du fret aérien et Conduite à tenir dans le cadre d'incidents liés à la sûreté.  
→ Programme de sûreté et ressources humaines.  
→ Ressources humaines et communication.  
→ Test d'évaluation.  
→ Bilan, synthèse de la formation.

**Durée :** 11 heures (recyclage tous les 5 ans).

**Formation conforme au paragraphe 11.2.4 du règlement européen 185/2010**



# TRANSPORT MULTIMODAL INTERNATIONAL

## Dates et lieux :

voir calendrier des stages et site internet : [www.aftral.com](http://www.aftral.com)

## Sûreté du fret aérien – Superviseur et responsable sûreté – 11.2.2

**PM TM 22**  
Perfectionnement

### Public & pré-requis :

- Personnels des Agents habilités, Chargeurs connus ou Fournisseurs habilités qui doivent suivre une formation prévue aux points 11.2.4 ou 11.2.5 du règlement 185-2010.
- Avant le début d'une formation en intra, vérification de l'habilitation préfectorale (ou sa demande) autorisant l'accès aux sites sécurisés.
- Prévoir avant l'inscription de se procurer le bulletin n° 3 de l'extrait de casier judiciaire ou, pour les agents ayant résidé à l'étranger, le document équivalent, d'au moins de trois mois afin de pouvoir le présenter avant l'entrée en formation (Arrêté du 21/09/12 – art. 1er).
- Une pièce d'identité (CNI ou passeport) devra être présentée en début de formation.

### Objectif :

- Connaître les objectifs généraux et le contexte de mise en œuvre des procédures de sûreté → Connaître les procédures de contrôle d'accès aux locaux et aux aéroports → Savoir gérer les incidents "sûreté" → Savoir manager des équipes → Être capable de communiquer clairement.

### Validation :

- Attestation individuelle de formation relative à la sûreté aéroportuaire (cf. article 8 arrêté du 24 octobre 2012) → Attestation de présence.

### Programme :

- Connaissances générales de la sûreté, réglementation → Programme de sûreté.
- Programme de sûreté, ressources humaines → Ressources humaines et communication → Evaluation des acquis - synthèse du stage.

**Durée :** 1 jour.

### Formation conforme au paragraphe 11.2.2 du règlement européen 185/2010

## Assurance et gestion des litiges en aérien

**PM TM 09**  
Perfectionnement

### Public :

- Service administration des ventes, agents de transit, commerciaux, service juridique.

### Objectif :

- Faciliter les traitements des litiges du fret aérien par la connaissance de la réglementation et la rédaction d'un dossier type de réclamation.

### Validation :

- Attestation de fin de formation.

### Programme :

- Définir le contrat de transport aérien (Convention de Montréal) et le rôle du commissionnaire de transport.
- Définir les différentes polices et garanties de l'assurance transport par voie aérienne.
- Gestion des litiges en aérien.

**Durée :** 14 heures.

## Titre de circulation en ZSAR aéroportuaire (badge DGAC)

**PA AE 08**  
Perfectionnement

### Public :

- Tout public ayant accès à la zone de sûreté à accès réglementé aéroportuaire.

### Objectif :

- Se conformer à la réglementation en vigueur (**règlement européen 185/2010, paragraphe 11.2.6**), relatif aux mesures de sûreté du transport aérien.
- Connaître et savoir appliquer les mesures de sûreté spécifiques à l'accès, la circulation et le travail en zone réservée.
- Obtenir un titre d'accès (badge DGAC).

### Validation :

- Attestation individuelle de connaissance relative aux principes généraux de sûreté aéroportuaire (AD-0051-17) conformément au Code de l'Aviation Civile.

### Programme :

- Connaître les objectifs généraux de la sûreté aéroportuaire.
- Connaître les contours de la zone réservée et de ses différents secteurs.
- Connaître et savoir respecter la signalétique liée à l'accès et à la circulation dans la zone réservée et dans ses différents secteurs.
- Savoir appliquer les règles de vigilance et d'alerte des services compétents de l'État en cas de situation anormale.
- Connaître l'organisation générale de la sûreté au niveau de l'aérodrome.
- Connaître les sanctions encourues par les personnes physiques en cas de manquements.
- Évaluation finale.

**Durée :** 3 heures.

## VALIDATEUR INDÉPENDANT SÛRETÉ DU FRET AÉRIEN

### Conseil à l'élaboration ou évaluation du plan de sûreté du "chargeur connu".

Les entreprises qui doivent obtenir le statut de chargeur connu dans le cadre de la sûreté aérienne, peuvent faire appel aux compétences de nos consultants pour la conception ou l'évaluation du manuel de sûreté qui sera adressé au préfet afin d'obtenir un agrément officiel.

**Contact : Luc Le Floch**  
**TÉL. 01 42 12 51 12**  
**[luc.le-floch@aftral.com](mailto:luc.le-floch@aftral.com)**

## IATA / FIATA



## IATA / FIATA

### CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

L'International Air Transport Association (IATA) en application de sa résolution 801 subordonne son agrément à des obligations de formation, tant pour l'exercice des activités que pour le transport des marchandises dangereuses. Ces dispositions s'appliquent aux compagnies aériennes, sociétés de handling, agents de fret (transitaires, commissionnaires de transport) ainsi qu'aux emballeurs.

- Les stages d'AFTRAL sont conformes à la Résolution 801 :
  - Formation générale.
  - Matières dangereuses (base et recyclage).
  - Initiation des agents de manutention de transport aérien.
  - Transport aérien des matières radioactives.

Contact national : Luc Le Floch  
Tél. 01 42 12 51 12  
[luc.le-floch@aftral.com](mailto:luc.le-floch@aftral.com)

### Emballage des marchandises dangereuses pour le transport aérien formation IATA Catégorie 2 (emballeurs)

**PM AE 03**  
Perfectionnement

#### Public & pré-requis :

→ Salariés des sociétés d'emballage ou d'expédition chargés des tâches telles que définies par la catégorie 2 du tableau 1.5A de la réglementation IATA, soumis à l'obligation de formation pour l'emballage des marchandises dangereuses pour le transport aérien, **en formation initiale ou en formation de recyclage.**

#### Objectif :

→ Acquérir des connaissances approfondies en matière d'emballages dans le cadre de la réglementation IATA.

#### Validation :

→ Certificat de réussite si obtention d'au moins 80 % des points au test final (**dans le cas d'un recyclage, le participant doit communiquer lors de son inscription, la date de validité de son dernier certificat IATA en cours de validité.**)  
→ Attestation de fin de formation.

#### Programme :

- Définir le champ d'application de la réglementation IATA.
- Savoir détecter un produit dangereux.
- Définir le rôle et les responsabilités des principaux intervenants.
- Classifier les types de risques.
- Identifier les produits dangereux répertoriés.
- Maîtriser les techniques et contraintes d'emballage.
- Reconnaître et appliquer les divergences.
- Savoir utiliser les emballages non agréés.
- Savoir recourir au suremballage.
- Connaître les modalités d'emballage de plusieurs produits dangereux différents dans un même colis.
- Évaluation : test final.

Durée : 2 jours.

### Initiation des agents de filtrage et d'enregistrement au transport des marchandises dangereuses par avion (IATA catégories 9 & 12)

**PA AE 09**  
Perfectionnement

#### Public :

→ Agents de sûreté chargés de filtrer les voyageurs, les bagages et le fret. Personnel chargé du traitement des voyageurs.

#### Objectif :

→ Permettre aux participants d'acquérir les connaissances nécessaires au contrôle visuel et manuel des Matières dangereuses dans les bagages, en conformité avec les catégories 9 & 12 de l'IATA.

#### Validation :

→ Certificat de réussite si obtention d'au moins 80 % des points au test final ou Attestation de fin de formation.

#### Programme :

- Sources réglementaires.
- Marchandises dangereuses cachées.
- Marchandises autorisées dans les bagages.
- Classification.
- Étiquetage.
- Conduite à tenir face aux passagers.
- Réagir efficacement en cas d'accident / incident.
- Évaluation : test final.

Durée : 0,5 jour.

#### Les Plus :

→ AFTRAL a été récompensé par IATA qui lui a décerné le titre de "Top performing training center europe 2015".



# TRANSPORT MULTIMODAL INTERNATIONAL

## Dates et lieux :

voir calendrier des stages et site internet : [www.aftral.com](http://www.aftral.com)

## Traitement des marchandises dangereuses pour le transport aérien conforme à la résolution IATA 801

**PM RE 02**  
**PM RE 03**  
**Perfectionnement**

### Public :

→ Collaborateurs ou personnels des sociétés d'expéditeurs ou de transitaires tels que définis par les catégories 1, 3 et 6 du tableau 1.5.A des DGR.

### Objectif :

→ Acquérir les connaissances de base nécessaires à une maîtrise des opérations de traitement des marchandises dangereuses pour la présentation au transport aérien.

### Validation :

→ Certificat de réussite si obtention d'au moins 80 % des points au test final. Ce stage ne qualifie pas la catégorie 6 pour la formation aux matières radioactives (complément 1 jour – PA AE 05).

→ Attestation de fin de formation en cas de non-réussite.

### Programme :

→ Principaux organismes concernés.  
→ Incidence sur les divergences des exploitants et des États.

- Évaluation des conséquences de la méconnaissance des problèmes.
- Déchiffrement méthodique du manuel.
- Particularités.
- Cas pratiques incluant les 9 classes de danger, dont la classe 7 (matières radioactives).
- Choix de l'emballage et marquage.
- L.T.A. et déclaration de marchandises dangereuses.
- Manutention, entreposage, précautions.
- Évaluation : test final.

### Durée :

#### Formation de base

PM RE 02 - 4 jours.

#### Formation de recyclage (avoir suivi le PM RE 02)

PM RE 03 - 2 jours.

Paroles  
de **Pros**

## Rachid Mira,

Formateur AFTRAL – IATA Matières Dangereuses



### “En 2015, nous avons été élu organisme européen n°1 par l'IATA !”

Fierté de Rachid Mira, cette distinction, décernée par l'**Association internationale du transport aérien** sur la base du taux de réussite à l'examen des participants (professionnels ou étudiants en IUT) mis en rapport avec le nombre d'inscrits aux formations, se justifie également par le **niveau d'expertise des enseignants et par une accessibilité des formations d'AFTRAL sur l'ensemble du territoire français.**

Avec la nécessité de renouveler le certificat d'agrément IATA Matières Dangereuses tous les deux ans, Rachid Mira connaît certains participants depuis plus de 10 ans, “ils nous choisissent à chaque fois !”.

**La meilleure preuve de leur satisfaction...**

## Transport aérien de matières radioactives

**PA AE 05**  
**Perfectionnement**

### Public & pré-requis :

→ Compagnies aériennes, transitaires, agents de handling, exportateurs.  
→ Avoir suivi le stage de base PM RE 02, PM RE 03 ou PA AE 04.

### Objectif :

→ Approfondir les connaissances nécessaires au traitement aérien des matières radioactives.

### Validation :

→ Attestation de fin de formation.

### Programme :

- Contexte réglementaire.
- Exemptions.
- Colis exceptés.
- Colis industriels.
- Colis de types A, B et C.
- Indice de transport.
- Identification.
- Marquage et étiquetage.
- Documents.
- Stockage et chargement.

**Durée :** 1 jour.



### Les Plus :

→ AFTRAL a été récompensé par IATA qui lui a décerné le titre de “Top performing training center europe 2015”.

## Initiation des agents chargés de la manutention des bagages (IATA cat. 5, 8 & 12)

**PA AE 06**  
Perfectionnement

**Public :**

- Personnel chargé uniquement de la manutention des bagages.

**Objectif :**

- Permettre aux participants d'acquérir les connaissances nécessaires au contrôle des passagers et de leurs bagages en conformité avec les catégories 5, 8 et 12 de l'IATA.

**Validation :**

- Certificat de réussite ou Attestation de non réussite.

**Programme :**

- Réglementation.
- Produits à risque.
- Marchandises autorisées dans les bagages.
- Classification des risques.
- Identification d'un risque par l'étiquette de danger.
- Réagir efficacement en cas d'accident.
- Évaluation des connaissances acquises pendant la formation.
- Évaluation : test final.

**Durée :** 0,5 jour.

## Initiation des agents chargés de la manutention du fret et des bagages (IATA cat. 5 & 8)

**PA AE 04**  
Perfectionnement

**Public :**

- Personnel de manutention.

**Objectif :**

- Permettre aux participants d'acquérir les connaissances nécessaires au traitement manuel des Matières dangereuses en conformité avec les catégories 5 et 8 de l'IATA.

**Validation :**

- Certificat de réussite si obtention d'au moins 80 % des points au test final (incluant ou non les radioactifs, si suivi du stage complémentaire).
- Attestation de fin de formation.

**Programme :**

- La réglementation sur la classification et l'identification des emballages.
- Les emballages et suremballages.
- Colis contenant plusieurs produits différents.
- Stocker et charger en respectant les règles de sécurité.
- Réagir efficacement en cas d'accident.
- La radioactivité au travers des emballages (option) - Stage complémentaire PA AE 05.
- Évaluation : test final.

**Durée :** 1 jour (+ 1 jour, si le stage PA AE 05 "Radioactifs" est suivi).

## Formation générale correspondant aux exigences de la résolution IATA 801

**PA AE 02**  
Perfectionnement

**Public :**

- Collaborateurs ou personnels des Sociétés d'expéditeurs ou de transitaires.

**Objectif :**

- Acquérir ou actualiser des connaissances permettant de maîtriser les techniques du transport aérien moderne.

**Validation :**

- Attestation de fin de formation.

**Programme :**

**Livre 1 :**

- Présentation des cours.

**Livre 2 :**

- Les organisations → Les différentes activités dans le monde aérien.
- Conditions d'acceptation du fret → La géographie → Utilisation des guides.

**Livre 3 :**

- Les types d'avion → Les informations indispensables → Les frais de transport.
- La réservation.

**Livre 4 :**

- La taxation → La lettre de transport.

**Durée :** 4 jours.



**Les Plus :**

- AFTRAL a été récompensé par IATA qui lui a décerné le titre de "Top performing training center europe 2015".



# TRANSPORT MULTIMODAL INTERNATIONAL

Dates et lieux :

voir calendrier des stages et site internet : [www.aftral.com](http://www.aftral.com)



## Achats & Commercial

### Le transport de marchandises en over seas

**PC MT 01**  
Perfectionnement

**Public :**

- Acheteurs et Services Transports - Commerciaux Transport - Responsables en prise de fonctions - Agents d'exploitation.

**Objectif :**

- Acquérir les connaissances nécessaires à tout prestataire ou utilisateur de transport.
- Connaître le circuit documentaire, les acteurs et l'offre de services.
- Maîtriser les principes de la négociation et de la gestion des transports internationaux.

**Validation :**

- Attestation de fin de formation.

**Programme :**

- Environnement et choix du mode de transport international.
- Le choix de la règle Incoterm® 2010.
- La gestion des transports.
- L'expédition maritime.
- Négociation et tarification du transport maritime.
- Les documents du transport maritime.
- Les transports aériens.
- L'assurance du transport.
- La douane.

**Durée :** 3 jours

### Connaissance maritime & Contrat de vente

**PC MT 32**  
Perfectionnement

**Public :**

- Commerciaux, services juridiques, acheteurs et services transport, agents d'exploitation.

**Objectif :**

- Utiliser et adapter les termes du commerce international.
- Identifier et prévenir les principaux litiges nés des conflits entre contrat de vente et contrat de transport maritime.
- Adopter les réflexes spécifiques au transport maritime.

**Validation :**

- Attestation de fin de formation.

**Programme :**

- Les règles Incoterms® 2010 (rappels).
- Le contrat de transport maritime.
- Choix du type de contrat de transport maritime en fonction des impératifs du contrat de vente.
- Les impératifs liés à l'existence d'un crédit documentaire.
- La nécessité de l'assurance maritime.
- La couverture des risques du transport maritime.
- Contrôle de la conformité du contrat de transport avec le contrat de vente.

**Durée :** 1 jour.

### Maîtriser et négocier l'achat d'une expédition maritime

**PC MT 14**  
Perfectionnement

**Public :**

- Acheteurs Transport et Logistique, organisateurs de transport, services Transport, services commerciaux.

**Objectif :**

- Connaître les éléments à prendre en compte pour négocier l'achat de transport maritime.
- Maîtriser l'offre et la tarification des compagnies maritimes.
- Négocier les pré- et post-acheminements.

**Validation :**

- Attestation de fin de formation.

**Programme :**

- Environnement du transport maritime.
- Pré et post-acheminements de conteneurs.
- Offre et vente de services maritimes.
- Prix et cotation du fret.

**Durée :** 2 jours.

### Les règles Incoterms® 2010

**PC MT 30**  
Perfectionnement

**Public :**

- Commerciaux Transport / Services Administration des ventes Export / Acheteurs et Services Transports / Transitaires.

**Objectif :**

- Maîtriser les règles Incoterms® 2010.
- Appréhender les évolutions des contrats commerciaux à l'international.

**Validation :**

- Attestation de fin de formation.

**Programme :**

- L'analyse détaillée des 11 règles Incoterms® 2010.

- Le choix des règles Incoterms® 2010 appropriées selon le mode de transport et les pays de destination.
- Le transfert des risques et les assurances "marchandises transportées".
- La nécessaire compatibilité entre les Incoterms, documents et modes de règlement.
- La spécificité du transport maritime : Incoterms, usages du port et "liner terms".
- Le cas particulier des FOB américains.
- Cas pratiques.

**Durée :** 1 jour.

### Expédition maritime et crédit documentaire

**PC MT 26**  
Perfectionnement

**Public :**

- Commerciaux Transport, Services documentaires, Services import-export, Services Transport, Agents d'exploitation.

**Objectif :**

- Comprendre et maîtriser le fonctionnement du crédit documentaire.
- Gérer et contrôler une expédition maritime assujettie à un crédit documentaire.
- Savoir effectuer une remise documentaire en banque conforme.

**Validation :**

- Attestation de fin de formation.

**Programme :**

- L'environnement d'un crédit documentaire.
- Le fonctionnement d'un crédit documentaire.
- La gestion d'une expédition couverte par un crédit documentaire.
- Les autres techniques de paiement international : C.O.D. / C.A.D. (Remise documentaire) / Lettre de crédit stand-by.
- Cas pratique : analyse d'une demande d'ouverture de crédit documentaire.

**Durée :** 1 jour.



**Les Plus :**

- Formations animées par des professionnels en activité, forts d'une expérience significative dans leurs domaines d'intervention respectifs.
- Une pédagogie fondée sur la pratique des métiers, illustrée par des cas concrets.

## Juridique & Assurances

### Expédition maritime : Cadre juridique & Assurance de la marchandise transportée

**PC MT 17**  
Perfectionnement

**Public :**  
→ Gestionnaires Import/Export → Services Transport et juridique → Auxiliaires de transport.

**Objectif :**

- Distinguer les références juridiques essentielles.
- Apprécier les risques liés au traitement des opérations maritimes.
- Identifier les sources des réglementations en vigueur et suivre leurs évolutions.
- Appréhender les spécificités de l'assurance transport maritime.

→ Mettre en œuvre les dispositions nécessaires en cas de sinistre.

**Validation :**

- Attestation de fin de formation.

**Programme :**

**Le navire et l'environnement juridique du transport maritime :**

- Introduction → Le navire → Navigation – Défense de l'environnement → Les contrats de transport et d'affrètement.

**Assurance de la marchandise transportée :**

- Les raisons d'assurer les marchandises.
- La nature des risques en transport maritime.
- Les garanties d'assurance.
- Les polices d'assurance.
- Assurer les marchandises.
- Les acteurs de l'assurance.
- Les dispositions à prendre en cas de sinistre.

**Durée :** 2 jours

### Pratique du connaissance

**PC MT 13**  
Perfectionnement

**Public :**  
→ Services Transport → Services documentaires → Agents d'exploitation → Services juridiques.

**Objectif :**

- Connaître les fonctions et les particularités du contrat de transport maritime.
- Savoir apprécier et négocier les différentes clauses du connaissance.
- Utiliser le connaissance dans le cadre d'un crédit documentaire.

**Validation :**

- Attestation de fin de formation.

**Programme :**

**Le connaissance, instrument du contrat de transport :**

- Introduction :
  - Historique et définition.
  - Présentation de connaissances.
  - Obligation de délivrer un connaissance.
- Le connaissance contrat de transport :
  - Distinction avec d'autres contrats.

- Étendue du contrat de transport.
- Modes en transport.
- Matérialisation du contrat de transport :
  - Mentions du connaissance.
  - Obligations nées du contrat de transport.

**Le connaissance, instrument du commerce international :**

- Le crédit documentaire :
  - Mécanisme du crédit documentaire.
  - Codification des règles applicables au crédit documentaire : les RUU 600.
  - Règles spécifiques aux documents de transport.
- Le rôle du connaissance dans le crédit documentaire :
  - Le connaissance, titre représentatif de la marchandise.
  - Les mentions "à problème".
  - Incidents, lettres de garantie.
  - La fraude et ses sanctions.
- Cas pratique(s).

**Durée :** 2 jours.

## PROPOSÉ EN INTRA

### Pratique et pièges de l'affrètement

**PC MT 18**  
Perfectionnement

**Public :**  
→ Affréteurs maritimes → Responsables Transport → Services Chartering → Services juridiques → Services Transport.

**Objectif :**

- Maîtriser l'ensemble des éléments nécessaires à la négociation d'un affrètement maritime.
- Savoir apprécier la situation du marché et engager une négociation.
- Apprécier la valeur des clauses d'une charte-partie.

**Validation :**  
→ Attestation de fin de formation.

**Programme :**

- Marchés et modalités de l'affrètement.
- Le courtier d'affrètement et la négociation commerciale.
- Rôle et responsabilités de l'affréteur maritime.
- L'affrètement au voyage : aspects juridiques et cas pratiques.

**Durée :** 3 jours.

### Gérer un litige en transport maritime

**PC MT 27**  
Perfectionnement

**Public :**  
→ Risk Managers → Services juridiques → Services Transport → Agents d'exploitation → Encadrement.

**Objectif :**

- Connaître les moyens d'action et évaluer l'effet utile avant d'engager une procédure.
- Prendre les mesures conservatoires et constituer un bon dossier technique.

**Validation :**  
→ Attestation de fin de formation.

**Programme :**

**Être en mesure d'agir :**

- S'informer.

→ Agir à temps, éviter les prescriptions spécifiques au transport maritime.

- Préserver les preuves.
- Préserver les recours.
- Agir utilement.

**Où et comment agir ?**

- Définir la compétence.
- Les clauses de juridiction.
- Les différentes procédures.
- Quelques pièges de procédure.
- La transaction.

**Durée :** 1 jour.

**Les Plus :**  
→ Formations animées par des professionnels en activité, forts d'une expérience significative dans leurs domaines d'intervention respectifs.  
→ Une pédagogie fondée sur la pratique des métiers, illustrée par des cas concrets.

**Proposé en intra :** ce stage peut être planifié à la demande directement dans vos locaux ou adapté à votre activité.



# TRANSPORT MULTIMODAL INTERNATIONAL

Dates et lieux :

voir calendrier des stages et site internet : [www.aftral.com](http://www.aftral.com)



## Techniques & Opérations portuaires

### Pratiques douanières et environnement portuaire

**PC MT 29**  
Perfectionnement

**Public :**

- Personnel administratif et commercial des sociétés d'import/export.
- Commissionnaires de transports internationaux.
- Transitaires et commissionnaires en douane.
- Déclarants en douane.

**Objectif :**

- Rappeler les réglementations douanières applicables aux marchandises à l'entrée et à la sortie d'une place portuaire.
- Maîtriser les pratiques douanières dans le cadre d'une expédition maritime internationale et ainsi sécuriser le passage portuaire de la marchandise.
- Mieux cerner les interactions entre les systèmes informatiques portuaires et les obligations douanières.

**Validation :**

- Attestation de fin de formation.

**Programme :**

**Introduction :**

- Rappels sur le droit douanier / Les problématiques.

**Pré-dédouanement et environnement portuaire :**

- L'introduction de marchandises dans la zone portuaire : l'Import Control System (ICS), la prise en

charge sur les sites portuaires informatisés.

- Le mécanisme des lignes maritimes : les lignes maritimes régulières douanières, les autres lignes maritimes.
- Les contrôles douaniers : la notion de surveillance douanière, les modalités de contrôle.

**Dédouanement des marchandises dans un environnement portuaire :**

- Les incidences des nouvelles applications douanières : DELTA et ECS (Export Control System) / Le développement de la procédure fluviomaritime.
- L'importation : déroulement et réglementations spécifiques.
- L'exportation de marchandises par la voie maritime (Les dispositions applicables / Les produits relevant de la PAC ou soumis à accises) et ses aspects réglementaires.
- La pratique des contrôles douaniers dans l'environnement portuaire.
- La conduite à tenir à l'issue des contrôles douaniers.
- La gestion des contentieux douaniers : les bons réflexes.

**Durée :** 2 jours.



### Gérer les contraintes d'une expédition maritime conteneurisée

**PC MT 24**  
Perfectionnement

**Public :**

- Chargeurs - Transitaires et commissionnaires de transport.

**Objectif :**

- Identification des contraintes opérationnelles d'un transport maritime par conteneurs.
- Organisation et suivi du dossier d'expédition.

**Validation :**

- Attestation de fin de formation.

**Programme :**

**Introduction :** le marché du transport maritime conteneurisé.

**Présentation des différents types de conteneurs et de leurs usages.**

**L'utilisation des conteneurs :**

- Les contraintes suivant les modes de transport.
- Les contrôles à réaliser avant empotage / dépotage.
- Les opérations d'empotage / dépotage.

- Le calage des colis.
- La palettisation.
- Le scellement des conteneurs.

**Les expéditions de bout en bout :**

- Les contraintes liées à la réservation du fret.
- Les pré- et post-acheminements terrestres.
- Les opérations de manutention portuaire (du terminal au navire).
- Le contrôle du passage portuaire des conteneurs.
- Les incidents opérationnels.

**Le contrat de transport (les documents utilisés & réglementations applicables).**

**La réalisation d'une expédition :**

- La tarification et sa terminologie.
- La chaîne des opérations physiques et documentaires.
- La gestion des contraintes d'expédition.

**Durée :** 1 jour.



**Les Plus :**

- Formations animées par des professionnels en activité, forts d'une expérience significative dans leurs domaines d'intervention respectifs.
- Une pédagogie fondée sur la pratique des métiers, illustrée par des cas concrets.

## Règlementaire

### Transport maritime international de matières dangereuses

**PC RE 06**  
Perfectionnement

#### Public :

- Personnel en charge de l'expédition et de la réception de produits dangereux, de l'organisation des transports et du chargement et déchargement des engins de transport.

#### Objectif :

- Identifier les risques associés à chaque matière dangereuse.
- Identifier les différents types de colis dangereux.
- Contrôler des documents de transport de marchandises dangereuses conformes à la réglementation IMDG.
- Appliquer les règles d'empotage des engins de transport.
- Être sensibilisé à l'utilité de ces contrôles.
- Appréhender les règlements des ports (RPM) dans le domaine des marchandises dangereuses.

#### Validation :

- Attestation de fin de formation conforme au chapitre 1.3 du Code IMDG.

#### Programme :

- Contexte réglementaire.
- Exemples d'accidents.

- Sensibilisation aux risques des produits dangereux.
- Classification et identification des matières dangereuses.
- Structure de l'IMDG.
- Exemptions totales.
- Colis en quantités exceptées.
- Colis en quantités limitées.
- Emballages.
- Chargement d'un engin de transport.
- Choix des citernes mobiles et conteneurs pour vrac.
- Documents de bord.
- Signalisation / placardage des engins de transport.
- Chargement des navires.
- Formations.
- Sécurité.
- Responsabilités.
- Bilan de la formation.

**Durée :** 2 jours.

## Règlementaire

### Recyclage : transport maritime international de matières dangereuses

**PC RE 58**  
Perfectionnement

#### Public & pré-requis :

- Cadre et agent de maîtrise des services logistiques et commerciaux.
- Avoir suivi une formation concernant le transport de marchandises dangereuses par voie maritime.

#### Objectif :

- Identifier les nouveautés réglementaires du transport international de marchandises dangereuses par voie maritime.

#### Validation :

- Attestation de fin de formation conforme au chapitre 1.3 du Code IMDG.

#### Programme :

##### Rappel du contexte réglementaire :

- Le code IMDG.
- Le RPM, la division 411.

##### Classification :

- Nouveaux critères de classification.
- Identification d'une matière.

##### Exemptions :

- Exemptions selon les dispositions spéciales.
- Les colis en quantités limitées (nouveautés).
- Les colis en quantités exceptées (nouveautés).

##### Emballages :

- Choix de l'emballage.
- Marquage.

- Etiquetage.
- Cas des suremballages.
- Les emballages vides.

##### Documents :

- Le document de transport.
- Le certificat d'empotage.
- Autres documents.

##### Engins de transport :

- Règles de séparation des matières dangereuses au chargement.
- Marquage et placardage.

##### Chargement d'un navire (rappel) :

- Exemple du navire roulier.
- Exemple d'un porte conteneur.

**Durée :** 1 jour.



#### Les Plus :

- Formateurs spécialisés du Département Risques & Environnement.
- Veille réglementaire permanente.



# TRANSPORT MULTIMODAL INTERNATIONAL

## Dates et lieux :

voir calendrier des stages et site internet : [www.aftral.com](http://www.aftral.com)

## Douane - Commerce international

### Initiation aux techniques multimodales pour commercer à l'international

**PM TM 11**  
Perfectionnement

#### Public :

→ Services commerciaux des PME-PMI orientées vers le commerce international, assistants techniques du service expédition ou logistique, créateurs d'entreprises (secteur C.I.), agent de transit junior.

#### Objectif :

→ Identifier les opérateurs et les moyens mis en œuvre.  
→ Connaître la terminologie du transport international.  
→ Identifier les documents et leurs fonctions.  
→ Mettre en œuvre les bases réglementaires essentielles.

#### Validation :

→ Attestation de fin de formation.

#### Programme :

→ La chaîne transport et ses différents acteurs (CT et transporteurs).  
→ La vente internationale et les règles applicables à la sûreté (OEA).  
→ Les différents modes de transport aérien, maritime, routier et leur organisation.  
→ Les documents de transport et leur rôle.  
→ Synthèse et bilan.

**Durée :** 2 jours.

### Le CDU et les évolutions douanières

**PM TM 20**  
Perfectionnement

#### Public :

→ Toutes personnes souhaitant maintenir leurs connaissances sur les procédures et la législation douanière. Commissionnaires de transport internationaux, commissionnaires en douane, services douanes des importateurs ou exportateurs.

#### Objectif :

→ Mise à jour des connaissances concernant les évolutions en matière de réglementation douanière et des formalités déclaratives.

#### Validation :

→ Attestation de fin de formation.

#### Programme :

→ Nouveau CDU.  
→ Plan "Douane 2018".  
→ Évolutions réglementaires.  
→ Mesures d'attractivité.

**Durée :** 1 jour.

### Règlement à l'international : Crédit documentaire et autres modes de paiement

**PM TM 05**  
Perfectionnement

#### Public :

→ Employé, chef de service, transit, commerciaux, agent de fret, Service Export Import ADV des ventes

#### Objectif :

→ Appréhender les notions du crédit documentaire et le rôle du contrat de vente dans la prestation règlement des produits ou prestations de notre clientèle dans le cadre des contrats de vente.

#### Validation :

→ Attestation de fin de formation.

#### Programme :

→ La facture commerciale et ses informations.  
→ Les différents modes de règlement.  
→ Les modes de paiements nationaux et internationaux.  
→ Les Contrats de vente et les modes de règlement réservés à l'international – Crédit documentaire.  
→ Le rôle et la responsabilité du commissionnaire de transport face aux obligations du crédit documentaire.  
→ Le tableau de synthèse et les mots clé.  
→ Synthèse et bilan.

**Durée :** 1 jour.

### Les trois clés du commerce international

**PM TM 16**  
Perfectionnement

#### Public :

→ Transitaires, services exploitation et service douane. Services commerciaux des PME-PMI orientées vers le commerce international. Assistants techniques du service expédition ou logistique. Créateurs d'entreprise (secteur C.I.).

#### Objectif :

→ Acquérir rapidement de bonnes connaissances en commerce international  
→ Consolider les acquis.  
→ Actualiser les savoirs en matière de règles Incoterms®, de sécurité des paiements à l'international et des notions fondamentales du dédouanement.

#### Validation :

→ Attestation de fin de formation.

#### Programme :

→ La règle Incoterms® la mieux adaptée pour chaque opération de commerce international.  
→ Les moyens de paiement sécurisés à l'international.  
→ Les trois bases indispensables des techniques douanières.

**Durée :** 2 jours.



#### Les Plus :

→ Stages animés par des intervenants possédant la pratique professionnelle des déclarations en douane.

## Formation aux téléprocédures douanières (NSTI, DELTA, ECS)

**PM TM 19**  
Perfectionnement

### Public & pré-requis :

- Opérateurs & déclarants souhaitant réaliser des déclarations en douane.
- Maîtrise impérative de la réglementation sur les Transits et Procédures douanières.
- Maîtrise de l'utilisation d'un environnement informatique.

### Objectif :

- Connaître les fonctionnalités des téléprocédures mises en place par les douanes françaises via le portail Internet : ProDou@ne.
- Connaître le mode de fonctionnement du système en DTI.
- Créer des déclarations dans les applicatifs : NSTI (transit), DELTA C (déclaration DAAU de droit commun), ECS (justificatif de sortie communautaire des marchandises).

### Validation :

- Attestation de fin de formation.

### Programme :

#### Présentation du portail "ProDou@ne" :

- Procédure d'identification.

- Applicatifs disponibles (NSTI, DELTA, ECS, RITA, TRIGO, ROSA...)
- Les conventions de téléprocédure.
- Les modalités d'accès.

#### Principes d'utilisation du NSTI français en mode DTI :

- Navigation dans l'application Internet.
- Cas pratiques de transit avec les stagiaires.

#### Principes d'utilisation du DELTA C en mode DTI :

- Création d'une déclaration d'exportation.
- Création d'une déclaration d'importation.
- Recherche tarifaire d'un produit dans le référentiel RITA.

#### Le système opérationnel de téléprocédure :

- Connexion au NSTI- DTI & connexion au DELTA C-DTI.
- La vie d'une déclaration de transit & de droit commun
  - Les opérateurs économiques.
  - Les utilisateurs.
  - Les fonctions (relatives à la déclaration et relatives à la garantie).

#### Cas pratiques.

Durée : 1 jour.



## FIATA Refresh

**NOUVEAU**

Perfectionnement

En partenariat avec TLF Overseas, création de deux nouvelles formations destinées aux métiers de l'international répondant aux standards FIATA et labellisées par elle dans le cadre de leurs instituts ABVT (Advisory Body Vocational Training) et la fondation FLA (Fiata Logistics Academy).

### Objectif :

- Suivi des évolutions réglementaires relatives à la Supply Chain internationale.
- Dématérialisation documentaire, sûreté, simplification et harmonisation des formalités douanières.

### Validation :

- Attestation de fin de formation.

### Programme :

- Contrat de commission → Incoterms → Documentation modes route/air/mer → Règles de sûreté → Réglementation des transports → Tarification.

### Durée :

- formation management : 1 jour.
- formation opérationnelle : 2 jours.



## Francis Tournebize,

Consultant, chef d'entreprise commissionnaire en douane



Dans un environnement économique où la croissance et l'emploi sont largement tributaires d'échanges commerciaux effectués entre les nations, **la compréhension des rouages du commerce international et de l'évolution des mécanismes douaniers est essentielle...**

C'est dans cet esprit que Francis, chef d'entreprise commissionnaire en douane, transmet son savoir-faire aux jeunes **BAC +2 de l'ISTELI** (Institut Supérieur du Transport et de la Logistique Internationale), école d'AFTRAL.

Ce qui donne à leur **formation une dimension très pratique et opérationnelle.**

**Au cours de ses interventions dans les entreprises,** il aime également aborder les vraies questions : connaître l'histoire de la douane (qui date de plus de 200 ans !), permet de s'interroger : "que devient-on dans un environnement dématérialisé", **suis-je en conformité avec les évolutions réglementaires ?...**

Autant de questions auxquelles il apporte des solutions-formations adaptées !

### Les Plus :

- Stages animés par des intervenants possédant la pratique professionnelle des déclarations en douane.



# TRANSPORT MULTIMODAL INTERNATIONAL

## Dates et lieux :

voir calendrier des stages et site internet : [www.aftral.com](http://www.aftral.com)

### Règles Incoterms® 2010 et douane

#### PM TM 14 Perfectionnement

##### Public :

- Acheteurs, vendeurs, logisticiens.

##### Objectif :

- Maîtriser les obligations réciproques du vendeur et de l'acheteur lors du déplacement des marchandises sur le plan des risques, des frais et des documents.
- Être en mesure d'appliquer les recommandations de la CCI pour éviter les différends.
- Savoir choisir la règle Incoterm® la mieux adaptée aux besoins de l'entreprise.
- Pouvoir calculer le coût d'une opération à l'exportation ou à l'importation en fonction de la règle Incoterm® retenue.

##### Validation :

- Attestation de fin de formation.

##### Programme :

- Préambule : les différents intervenants dans une opération de commerce international.
- Les règles Incoterms® 2010.
- Incidence des règles Incoterms® sur les opérations de dédouanement à l'importation et à l'exportation.
- QCM

**Durée :** 1 jour.

### Les dédouanements

#### PM TM 15 Perfectionnement

##### Public :

- Toute personne souhaitant acquérir une connaissance générale sur les procédures et la législation en douane.

##### Objectif :

- Mieux appréhender les spécificités du dédouanement de marchandises.

##### Validation :

- Attestation de fin de formation.

##### Programme :

- Les éléments déclaratifs en douane et la responsabilité des parties.
- L'opération de dédouanement.
- Les régimes douaniers.
- Les risques douaniers et connaître les contrôles douaniers.

**Durée :** 2 jours.

### Opérateur économique agréé (O.E.A.)

#### PC TM 09 Perfectionnement

##### Public :

- Responsables sûreté, douane ou qualité des sociétés de transport, des commissionnaires de transport, des exportateurs ou importateurs.

##### Objectif :

- Déterminer le degré d'éligibilité de votre entreprise vis-à-vis des différents certificats OEA :
- Identifier le besoin de son entreprise : est-elle éligible ou non au statut d'O.E.A. ? Quel statut choisir ?
- Interpréter les outils nécessaires à l'élaboration d'une demande de certification O.E.A.

##### Validation :

- Attestation de fin de formation.

##### Programme :

- Définir les enjeux et décrire le contexte de l'O.E.A. :**
- Le terrorisme.
- Terrorisme et commerce international.
- Nouveau rôle de la douane.

- Le statut d'O.E.A.
- Conditions pour devenir O.E.A.
- Comment devenir O.E.A. ?
- Avantages du statut d'O.E.A.
- Contrôle et maintien du statut d'O.E.A.
- Les différents statuts d'O.E.A. et leur contexte réglementaire.
- Les conditions d'octroi de la certification.

##### Décrire la norme ISO 9001

- V.2000 :**
- Introduction à la norme ISO 9001 V.2000.
- Descriptif de la norme.
- Les principes du management de la qualité.

##### Identifier les documents d'aide à la certification :

- Le questionnaire d'auto-évaluation et la notice du Ministère.
- La grille de diagnostic d'AFTRAL

**Durée :** 1 jour.



### Anglais professionnel transport et logistique



#### Perfectionnement

##### Public & pré-requis :

- Salariés d'entreprises de Transport et Logistique, de niveau B (CECR : Cadre européen commun de référence pour les langues), désirant améliorer leur anglais professionnel, dans les fonctions d'exploitant/agent de transit, responsable d'exploitation/ chef d'agence ou force de vente.
- Avoir satisfait au test de sélection en ligne.

##### Objectif :

- Développer ses compétences linguistiques (orales et écrites) requises pour exercer son activité professionnelle dans le domaine du Transport et de la Logistique.

##### Validation :

- Attestation de fin de formation → Passage du test "Business English Skills Test" (BEST) - Spécialité Transport et Logistique" en option.

##### Programme :

- La chaîne de transport → Le téléphone → Les courriels.
- Le vocabulaire technique (thèmes au choix) : contact clients et partenaires ;

réponse à un appel d'offres ou traiter une demande de cotation ; traitement de litiges transport ; présentation d'une offre de prestation transport ; relation avec les confrères, l'affrètement → Synthèse du stage.

##### Durée :

- PC LG 06**  
Semaine intensive : 1 module de 35 heures
- PC LG 07**  
10 modules d'une 1/2 journée (35 heures)
- PC LG 08**  
20 modules de 2 heures (40 heures)



##### Les Plus :

- Le stage est spécialisé sur la thématique "transport et logistique", l'enseignement de l'anglais est basé sur une approche concrète pour atteindre l'efficacité dans la communication internationale.

## Routier & Multimodal

### Le commissionnaire de transport : maîtrise des réglementations

**PM TM 13**  
Perfectionnement

**Public :**

→ Tout public.

**Objectif :**

- Se préparer au passage devant la commission consultative en vue de l'obtention de l'AC professionnelle de commissionnaire de transport.
- Mettre à jour ses connaissances professionnelles dans le domaine de la commission de transport.
- Mieux appréhender le métier de l'OTMI (Organisateur de Transport Multimodal et International).

**Validation :**

→ Attestation de fin de formation.

**Programme :**

**Maîtriser le métier de commissionnaire organisateur des transports :**

- L'environnement juridique, réglementaire et contractuel de la profession de commissionnaire.
- Le cadre contractuel et conventionnel des régimes intérieurs et internationaux de transport.

**Gérer l'environnement commercial fiscal et social de la commission de transport.**

**Durée :** 2 jours.

### Le métier de l'affréteur organisateur de transport

**PM TM 04**  
Perfectionnement

**Public :**

→ Affréteurs, exploitants lignes de groupage, employés de transit.

**Objectif :**

→ Maîtriser l'environnement du métier d'affréteur et ses spécificités dans le cadre national et international.

**Validation :**

→ Attestation de fin de formation.

**Programme :**

→ Définir le statut du commissionnaire affréteur :

- Le décret 90-200 de mars 1990.
- L'arrêté de février 1991.

→ Développer une relation client performante et sécurisée :

- Le cadre juridique de la relation affréteur/client.
- L'affréteur gestionnaire de son obligation de résultats.
- L'élaboration de grilles tarifaires différenciées : modalités de mise en œuvre.

→ Maîtriser le risque juridique lié à la sous-traitance :

- Le cadre réglementaire et contractuel de la sous-traitance (national et international).
- La gestion opérationnelle du S.A.V.

→ Rentabiliser un service affrètement :

- Le développement d'une bourse de fret et mise en place d'une politique d'achat.
  - La mesure de la rentabilité via les tableaux de bord.
- Bilan, synthèse, évaluation de satisfaction.

**Durée :** 2 jours.

### Transport multimodal de matières dangereuses

**PC RE 07**  
Perfectionnement

**Public :**

→ Cadre et agent de maîtrise devant préparer des expéditions de marchandises dangereuses par différents modes de transport.

**Objectif :**

→ Connaître les points clés réglementaires relatifs aux différentes réglementations applicables pour le transport de marchandises dangereuses.

**Validation :**

→ Attestation de fin de formation.

**Programme :**

- Présentation des réglementations relatives au transport de matières dangereuses.
- Classification internationale des produits dangereux.

→ Seuils d'exemption applicables selon les règlements.

- Emballage des produits (intérieur, extérieur, complémentaire).
- Étiquetage des emballages.
- Documents de transport.
- Formation.

- Chargement / déchargement des engins de transport.
- Conformité des engins de transport.
- Responsabilité des différents partenaires de transport.
- Application à partir d'études de cas.

**Durée :** 2 jours.

### Accès par la voie des diplômes Attestation de capacité commissionnaire

**AC DP 01**  
Perfectionnement

**Public & pré-requis :**

→ Toute personne souhaitant obtenir l'attestation de capacité par équivalence de diplôme.

→ Personnes dont le diplôme a été validé par une DREAL et qui a fait l'objet d'une orientation vers ce stage.

**Objectif :**

→ Permettre à une personne titulaire d'un diplôme reconnu par une DREAL de régulariser sa situation dans le cadre de sa demande d'équivalence avec l'attestation de capacité commissionnaire.

**Validation :**

→ Attestation de fin de formation (mention "avec succès" si réussite aux tests finaux de validation).

**Programme :**

**Gestion de l'activité :**

- Les acteurs de la chaîne transport et le rôle économique du commissionnaire de transport.
- Qualité et cadre juridique du commissionnaire de transport.

→ Le cadre réglementaire de la profession de commissionnaire de transport.

→ Devoirs généraux et responsabilité du CT.

→ Les critères d'efficacité du CT.

→ Cadre analytique de l'entreprise de transport.

→ Les ventes internationales (les règles Incoterms®).

→ Les activités du CT.

→ Les transports combinés.

→ Les transports de produits dangereux.

→ Les activités des transports maritimes.

→ Les activités des transports aériens.

→ La facturation du CT.

→ Les techniques douanières.

**Disposition de contrôle et de validation des connaissances.**

**Durée :** 10 jours.

### Manutention des colis de matières dangereuses en transport multimodal

**PA RE 07**  
Perfectionnement

**Public :**

→ Personnel chargé de la manutention et de l'expédition des colis par voies routière, maritime et aérienne.

**Objectif :**

→ Connaître les règles de manutention des colis de matières dangereuses.

**Validation :**

→ Attestation de fin de formation.

**Programme :**

- Sensibilisation au risque chimique.
- Classification des matières dangereuses.

→ Formations obligatoires.

→ Les colis (ADR, IMDG, IATA).

→ Savoir identifier un colis en quantités exceptées, quantités limitées ou procédures normales.

→ Exemptions partielles (ADR).

→ Savoir vérifier la présence des documents de bord.

→ Règles de chargement.

→ Transport d'approche.

→ Accident/incident.

**Durée :** 1 jour.





# ENSEMBLE, CONSTRUISONS VOS FORMATIONS

## L'offre de formation sur mesure AFTRAL...

... C'est plus de 450 thèmes de formation très pratiques, dans différents domaines d'activités du Transport et de la logistique qui peuvent être ajustés aux situations professionnelles de nos clients.

Animés par des formateurs rompus aux pratiques de l'entreprise, les contenus de ces stages sont personnalisés sur la base d'exemples concrets issus de l'entreprise.

Ces formations peuvent être précédées d'un diagnostic permettant à nos experts de s'immerger dans votre entreprise et d'animer des actions de formation répondant aux situations professionnelles de vos collaborateurs, dans un esprit favorable aux échanges participants/formateur.

## >>> Résultat : vos équipes sont rapidement opérationnelles et gagnent en efficacité !

Ces stages sur mesure se déroulent selon vos souhaits, dans votre entreprise ou dans les centres AFTRAL.

Quelle que soit la taille et la problématique de votre entreprise, nos équipes mettent à votre service : écoute, souplesse et proximité.

Coordonnées de vos contacts au dos du présent catalogue.

 de services

 de proximité

 de résultats

[WWW.AFTRAL.COM](http://WWW.AFTRAL.COM)

[SERVICE-CLIENT.AFTRAL.COM](http://SERVICE-CLIENT.AFTRAL.COM)

# Index

a b c d e f g

h i j k l m n

o p q r s

t u v w

x y z

> > > > > > >

# Index

## a

Achats	51, 214
Achats & Commercial (Maritime)	214
Addictions	44, 127
ADR	80, 82, 83, 88 à 95
ADN	88, 90, 92, 93
Aérien	208 à 213
Affrètement	215, 221
Anglais professionnel	45, 220
Appareilleur	173
Approvisionnement	71
Attestation de capacité marchandises	36, 37
Attestation de capacité commissionnaire	36 à 39

## b

BAC Pro Conducteur transport routier marchandises	136
BAC Pro Logistique	67
BAC Pro Maintenance	138
BAC Pro Transport	68
Bachelor Responsable Commercial Transport Logistique	27
BEPECASER	153
Base / Matières dangereuses	81 à 83
BTP (Bâtiments et Travaux Publics)	145, 179 à 189
BTS Transport et prestations logistiques	25
BTS Après-vente auto. option V. industriels	24

## c

CACES® Chariots élévateurs	164 à 166
CACES® Engins de chantier	180 à 189
CACES® Grues à tour	184 à 185
CACES® Grues auxiliaires	186, 187
CACES® Grues mobiles	185, 186
Cahier des charges transport	45
CAP Agent d'entreposage et de messagerie	158
CAP Conducteur routier	136
CAP Déménageur sur VUL	127
CAP Maintenance Véhicules industriels	138
REL - Responsable en Logistique	27
CFP (voir à Titre Professionnel)	
Chariots élévateurs	164 à 166
Charte-partie (C/P)	215
Chronotachygraphe électronique	74, 148
Citernes	81, 83, 84, 85, 92, 217
Commerce international / douane	26, 218 à 220

Commerce international / maritime	23, 93, 214 à 217
Commercial	44 à 47
Commissionnaire de transport	38, 39, 221
Conduite Base MD	82 à 85
Conduite d'engins de chantier et travail en hauteur	179 à 189
Conduite Recyclage MD	88
Conduite poids lourds & véhicules légers	136 à 153
Conduite rationnelle /Marchandises	143 à 146, 149
Connaissance (B/L)	214
Conseiller à la sécurité MD	86 à 89
Constat amiable	147
Convois exceptionnels	152
Coûts	72, 73
Crédit documentaire (Credoc)	214, 218

## d

Déchargement et chargement MD	92
Déchet(s)	95, 146
Déclarant en douane et conseil	26
Déménagement	127 à 131
Développement durable	193 à 198
Denrées alimentaires / Règles d'hygiène	115
Direction d'un entrepôt	26, 69, 70
Document unique	102
Douane	218 à 220
Drive (commande en)	203
Droit des transports / Règlementation	50 à 55

## e

E-AC	36 à 38, 119, 120
E-ADR	92, 120
E-Cariste	121, 167
E-Elec	110 à 114, 121 à 123
Échafaudages	189
Écoles	21, 22
Eco-conduite	149, 150, 182
Ecopilote	142 à 146, 193 à 197
Economie de carburant	196, 197
Economie d'énergie	149, 192, 193 à 198
E-learning	10, 36 à 38, 92, 110 à 114, 117 à 123, 167
Emballage / déménagement	128
Emballage / Matières dangereuses / aérien	94
Embranchés ferroviaires	168 à 171
Employé(e) de commerce	202
Employé(e) commercial(e)	202
Engins de chantier / Sécurité	180 à 189

# Index

Enseignements supérieurs	16 à 30
Entreposage / TP (Titre Professionnel)	
Technicien Logistique d'Entreposage	68
Environnement	193 à 198
Expédition / Matières dangereuses	90

## f

Ferroviaire / embranchements	168 à 171
FIMO / FCO / FCO2	141 à 143
FIMO / FCO à prédominance alimentaire / FCO2	144, 145
FIMO / FCO BTP / FCO2	145, 146
Fluides frigorigènes	199
Formation de formateurs	153

## g

Garde-meubles	130
Gestes et postures	107
Gestion de parc	73
Gestion des déchets / Sécurité	95
Gestion des stocks / des flux	71, 72, 74
Gestion du stress	61
Gestion prévisionnelle des Emplois & Compétences	58
Gestion sociale	53, 58 à 61
Grande distribution	202, 203
Grues à Tour	184, 185
Grues auxiliaires	186, 187
Grues mobiles	185, 186

## h

Habilitation électrique	110 à 114
HACCP	115
Hôtesse de caisse	203
Hygiène alimentaire	115

## i

IATA / FIATA	211 à 213, 219
IMDG	217
IML	29
Incoterm® 2010	214
Inventaire	71
ISTELI	23, 26,27

## j

Juridique et assurance (Maritime)	215
-----------------------------------	-----

## l

Lean Management	29, 34, 42
Lean Warehousing	42
Levage / Elingage	151
Litiges	50, 210

## m

Magasinage et conduite d'engins de manutention	158 à 174
Agent Magasinier	159
Magasinier vendeur	159
Maintenance	24, 138, 151, 167
Management	35 à 47
Management / Sécurité	101,102
Manager Transport Logistique et Commerce International	28
Manager Opérationnel Transports et Logistique EST / CFATL AFTRAL	28
Manutention / Matières Dangereuses	92
Maritime	214 à 217
Maritime / affrètement	215
Maritime / commerce international	214
Maritime / environnement portuaire	216, 217
Maritime / juridique	215
Maritime / litiges	215
Maritime / matières dangereuses	217
Matières dangereuses / ADR	90, 91
Matières dangereuses / E-ADR	92
Matières dangereuses / Conducteur	82 à 85
Matières dangereuses / conduite spécialisation recyclage	83
Matières dangereuses / Conseiller à la Sécurité	86 à 89
Matières dangereuses / Commercial	91
Matières dangereuses / IATA	212
Matières dangereuses / Encadrement	90 à 97
Matières dangereuses / Manutention	92, 95, 96
Matières dangereuses / Sécurité et management	85
Matières dangereuses / Sécurité environnement	87
Matières dangereuses / Sûreté du fret	86
Matières dangereuses / Sécurité incendie	88
Matières dangereuses / Stockage	96, 97
Matières radioactives (aérien)	212
Monitorat	153, 174
Monte-meubles	129

# Index

## O

Objectif CO2	193 à 198
Organisation d'entrepôt	69 à 72
Organisation stockage	69 à 73, 160 à 162

## P

Paie	54, 131
Plates-formes Élévatrices Mobiles de Personnel (PEMP)	187, 188
Permis de conduire	140
PMET*	54, 58 à 61
Pontier élingueur	172
Portuaire	216, 217
Prévention	101 à 115
Prévention Sécurité / Hygiène alimentaire	115
Prévention Sécurité / Habilitation électrique	110 à 114
Prévention Sécurité / Sécurité du travail	106 à 109
Protocole de sécurité	102

## R

Recrutement	59
Renouvellement CACES® cariste	164, 165
Renouvellement CACES® e-cariste	167
Règlementation	50 à 55
Rentabilité	52
Réseau A (Auto-écoles agréées AFTRAL)	139
Responsabilités civile / pénale	52
Responsable En Logistique (REL)	27
Responsable d'unité de transport logistique	30
Responsable Production Transport Logistique	26
Ressources humaines	58 à 61
Responsable rayon	203

## S

Sanglage	151
Sauveteur / Secouriste Travail (SST)	107 à 109
Sécurité	101 à 115
Sécurité / Conducteurs	103
Sécurité / Conseiller à la Sécurité	86 à 89
Sécurité / Environnement	104
Sécurité / Gestion des déchets	95

Sécurité incendie	105
Sécurité / Protocole	102
Service OPTIMUM	227
Sinistralité	147
Statistiques	72
Stress au travail	61
Superviseur (aérien)	210
Supply chain management	29, 69
Sûreté du fret	103
Sûreté du fret aérien	209

## T

Tableaux de bord	72
Technicien(ne) supérieur(e) du transport terrestre de marchandises	23
Technicien(ne) supérieur(e) du transport aérien et maritime de marchandises	23
Techniciens (TSMEL, TSTL, TLE)	23 à 25
Techniques d'exploitation	65 à 75
Techniques et opérations portuaires	216, 217
Temps de travail	53
Tenue de stocks	71
Test CACES® chariots élévateurs	164, 165
Test CACES® Engins de chantier	184 à 188
Test CACES® Grues à tour	184, 185
Test CACES® Grues auxiliaires	186, 187
Test CACES® Grues mobiles	185, 186
Titre Professionnel Cariste d'entrepôt	163
Titre Professionnel Conducteur marchandises	137
Titre Professionnel Préparateur de commandes	159
Titre Professionnel Technicien Logistique d'Entreposage (TLE)	68
Titre Professionnel Technicien Supérieur en Méthodes et Exploitation Logistique (TSMEL)	24
Transpalettes / Conduite	165, 166
Transport intermodal / Matières dangereuses	221
Transport Multimodal International	208 à 221
Travail en hauteur	184 à 189
Tutorat	75

## V

Vente	46
Voirie, réseaux divers	183

\* Petite et Moyenne Entreprise du Transport

Notre quête de l'excellence  
est très concrète.  
Nous prenons **5 engagements.**

**AFTRAL est engagé dans une démarche qualité  
totalement orientée vers nos clients.**

**L'action pédagogique :**

nous nous engageons à vous témoigner une implication maximale,  
un esprit pédagogique et des moyens adaptés.

**L'accueil au téléphone et sur les sites :**

nous nous engageons à vous offrir un accueil optimum  
sur tous nos sites, quels que soient vos besoins.

**L'information et les services en ligne :**

nous nous engageons à vous communiquer des informations  
de qualité et toujours à jour, des services adaptés  
et interactifs pour faciliter vos démarches.

**Le montage des financements et l'appui administratif :**

nous nous engageons à vous fournir des conseils personnalisés  
et une aide experte pour le montage de vos financements.

**Le conseil :**

nous nous engageons à vous assurer un suivi personnalisé des besoins  
et des actions de formation, une aide au suivi des compétences.

Les présentes conditions générales d'inscription et de participation concernent l'entité AFTRAL,

#### Article 1 - Dates et lieux des actions de formation

Les dates et lieux des actions sont fixés :

- soit par des documents valant offre de formation, établis et diffusés par AFTRAL,
- soit par accord entre un ou plusieurs demandeurs de formation et AFTRAL (convention de formation).

#### Article 1bis – Conditions de réalisation des formations conduites d'engins de manutention en intra-entreprise

L'entreprise s'engage à fournir le ou les équipements de protection individuelle obligatoires pour l'utilisation des engins prévus au programme de la prestation. L'entreprise déclare que le ou les matériels mis à disposition d'AFTRAL pour la réalisation de la prestation ont fait l'objet des contrôles réglementaires, sont conformes à la législation en vigueur, faute de quoi ils ne pourront être utilisés au cours du stage et sont assurés d'une part par une police de responsabilité civile pour les dommages pouvant être causés aux tiers et ce conformément à la loi du 27.02.58 et d'autre part par une police bris de machine couvrant les dommages pouvant survenir à ce ou ces matériels. Les moyens locaux et matériels mentionnés dans le programme de formation ci-joint sont à mettre à disposition du testeur, par votre entreprise. Si les moyens prévus ne sont pas disponibles, nous ne pouvons garantir la bonne exécution du test commandé.

#### Article 2 - Inscriptions

Les inscriptions, libellées sur un document contractuel d'AFTRAL, ou sur papier à entête du demandeur, doivent parvenir trois semaines (*délai valable hors enseignement à distance*) avant le début de la formation à l'établissement d'AFTRAL, organisateur de la formation. Il doit être accompagné, notamment pour les stagiaires individuels, du versement des frais de formation, sauf dispositions contractuelles particulières. La signature du document contractuel d'AFTRAL par l'employeur vaut, s'il y a lieu, autorisation de prélèvement sur le compte de formation. La signature du document par le bénéficiaire de la formation ou l'activation de la case à cocher relative aux conditions générales d'inscription et de participation aux enseignements d'AFTRAL, présente dans le parcours de commande des inscriptions WEB, vaut acceptation de celles-ci.

NOTA : L'accès à certains stages fait l'objet de critères particuliers (pré-requis). Veuillez consulter notre offre de formation ou contacter nos services. Conformément à l'article 34 de la loi "Informatiques et Libertés" du 6 Janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour cela, il vous suffit de contacter AFTRAL par courrier ou par e-mail.

#### Article 3 - Annulation d'inscription

##### Stages inter entreprises et intra entreprises

- En cas d'annulation d'inscription reçue par le centre réalisateur de la formation d'AFTRAL moins de dix jours ouvrables avant le début de la formation, une somme égale aux deux tiers du montant des frais de formation reste à la charge du demandeur de formation, à titre d'indemnités forfaitaires, sauf cas de force majeure.
- En cas de non participation à la formation d'un stagiaire inscrit ou d'abandon en cours de formation, la totalité des frais de formation est à la charge du demandeur de formation, à titre d'indemnités forfaitaires, sauf cas de force majeure.
- Les sommes facturées au titre du présent article ne sont pas, par nature, imputables sur la participation obligatoire au financement de la formation continue et ne peuvent donc être prélevées sur les comptes de formation.

#### Article 4 - Annulation ou report de stage

Certaines circonstances peuvent entraîner de la part d'AFTRAL, soit l'annulation d'une action de formation, soit son report à une date ultérieure. Dans ce cas, les entreprises (ou les stagiaires individuels) :

- sont avisés, sauf cas de force majeure, au moins une semaine avant le début prévu de l'action de formation, et au moins un mois pour les stages de sensibilisation à la sécurité routière.
- ne supportent aucune charge ou frais,
- ne peuvent prétendre à une quelconque indemnisation de la part d'AFTRAL.

En cas de changement de dates, les entreprises (ou les stagiaires) ont le choix entre le remboursement des sommes versées et le report de leur(s) inscriptions(s) pour une action ultérieure.

#### Article 5 - Convention de formation continue

Sur demande de l'entreprise, une convention de formation peut être établie en complément des documents administratifs déjà communiqués. Ces derniers répondent aux dispositions des articles L6353-2, R6353-1 et R6353-2 du Code du travail.

#### Article 6 - Frais de formation

Les frais de formation comprennent :

- Dans tous les cas, les frais d'enseignement proprement dits (le tarif applicable est celui en vigueur à la date du début de l'enseignement, sauf dispositions contraires de la convention entre le demandeur de formation et AFTRAL) et, le cas échéant, les frais annexes dont frais de déplacement du ou des formateurs, frais de mise à disposition de matériel, tests.

Chaque action fait l'objet d'une ou plusieurs factures.

- S'il y a lieu, des frais d'hébergement (repas et chambre), le tarif applicable étant celui en vigueur lors des périodes d'accueil des stagiaires. Ils sont facturés directement par

l'établissement prestataire après le stage ou chacune de ses séquences, sauf dispositions contractuelles contraires.

La facturation comprend, s'il y a lieu, la perception de la TVA aux taux applicables dans les conditions réglementaires.

#### Article 7 – Paiement

Toute facture relative à des frais de formation est payable à réception net d'escompte.

Conformément à l'art. L441-3 modifié par la loi 2001-40 du 15 mai 2001 et L441-6 modifié par la loi n°2014-626 du 18 juin 2014 du Code de Commerce, il est précisé qu'au-delà d'un délai de 30 jours, un intérêt de retard égal à trois fois le taux d'intérêt légal sera appliqué au montant de la facture restant dû. En outre, conformément au Décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012, le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement exigible en cas de retard de paiement est fixé à 40 €.

#### Article 8 - Obligation des parties

AFTRAL s'engage à faire bénéficier chaque participant d'une formation conforme aux finalités (préparation à un examen, acquisition de connaissances et/ou du savoir-faire) et caractéristiques (lieu, date, durée) de la formation choisie sur un bulletin d'inscription ou définie contractuellement, hors les cas prévus à l'article 4 ci-dessus.

Le participant accepte de suivre cet enseignement et s'engage à respecter le Règlement intérieur général des stagiaires mis à sa disposition.

Dès que la formation s'effectue sur un site extérieur d'AFTRAL, le chef de l'entreprise d'accueil s'oblige à respecter la réglementation en vigueur et notamment l'article R 4515-1 et suivants du code du travail relatif aux prescriptions particulières d'hygiène et de sécurité applicables aux travaux effectués dans un établissement par une entreprise extérieure.

#### Article 9 - Organisation des enseignements

a) Tous les enseignements d'AFTRAL sont dispensés sous l'autorité technopédagogique soit d'un directeur de centre régional, soit d'un directeur de centre inter régional ou national. Le programme de formation est remis au début de chaque enseignement aux participants non préalablement informés sur ce point.

b) La responsabilité pédagogique de chaque enseignement est assurée par un collaborateur permanent d'AFTRAL. L'animation peut être confiée à un ou plusieurs autres collaborateurs permanents ou occasionnels homologués.

c) Toutes les actions de formation font l'objet d'une ou plusieurs évaluations de satisfaction des participants.

#### Article 9bis - Organisation des enseignements à distance

Le e-learning consiste en la dispensation de formations à distance par l'utilisation de modules de formation via une plateforme virtuelle. AFTRAL s'engage à tout mettre en oeuvre pour permettre l'accès à sa plateforme virtuelle 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, pendant la durée des droits d'utilisation sauf panne éventuelle, maintenance ou contraintes techniques liées aux spécificités du réseau internet. AFTRAL met à disposition de son client une assistance téléphonique et mail pour toutes difficultés rencontrées.

L'enregistrement de la durée de connexion aux modules de formation d'AFTRAL, ainsi que les résultats des évaluations en fin de module (Questionnaires à Choix Multiples) correspondent aux exigences de la réglementation en vigueur (Circulaire de la DGEFP n° 2001/22 du 20 juillet 2001). Ont accès à ces informations nominatives, le personnel administratif et pédagogique d'AFTRAL et, en cas de prise en charge du coût de la formation par un organisme tiers, les ayants droits de cet organisme.

AFTRAL ne peut être tenu responsable :

- en cas d'échec du stagiaire lors de sa formation, ou en cas d'un contenu pédagogique jugé insuffisant ou inadapté pour le stagiaire.
- des vitesses d'accès aux sites depuis d'autres sites, des vitesses d'ouverture et de consultation des pages des Sites, des vitesses de téléchargement, de ralentissements externes, de la suspension ou de l'inaccessibilité de ses services, de l'utilisation frauduleuse par des tiers de toutes les informations mises à disposition sur le Site.
- de toute forme de contamination par des virus et/ou de tentative d'intrusion, il incombe au Client, comme à tout Internaute, de protéger ses équipements techniques.
- si le service proposé par le site d'AFTRAL s'avère incompatible ou présente des dysfonctionnements avec certains logiciels, configurations, systèmes d'exploitation ou équipements du Client. Le Client est seul responsable de l'installation, de l'exploitation et de la maintenance de ses équipements techniques nécessaires pour accéder aux Sites.

#### Article 10 - Présence des participants

a) La preuve de la participation effective des stagiaires, à tout ou partie des enseignements auxquels ils sont inscrits, résulte de l'émargement des documents de contrôle qui leur sont présentés.

b) A l'issue du stage, une attestation de fin de formation est délivrée.

c) La durée des journées de formation en présentiel ne saurait excéder les durées prévues par le Code du Travail.

d) Toute inscription à un stage inter entreprises vaut acceptation des horaires propres à la formation.

#### Article 11 – Litiges

En cas de litige et si aucune solution amiable n'est trouvée, la juridiction compétente est celle du siège d'AFTRAL.



# AFTRAL AU CŒUR DES RÉGIONS

## Coordination DROM

- Marc VERGER (AFTRAL Ouest) - Tél. 05 49 88 23 68  
(Guadeloupe, La Réunion, Mayotte)
- Denis RECORD (AFTRAL Sud)  
Tél. 05 96 72 26 93 - 06 96 70 70 87  
(Guyane, Martinique)



## Coordination inter-régionale

### NORD

Sandrine FRANCOLIN  
BP 70091  
Monchy St-Éloi  
60603 Breuil le Vert Cedex  
Tél. 03 44 66 39 76  
sandrine.francolin@aftral.com

### ILE-DE-FRANCE

Laurent BERNIER  
11 place d'Aquitaine  
Chevilly-Larue  
94516 Rungis Cedex  
Tél. 01 49 78 21 21  
laurent.bernier@aftral.com

### EST

Valérie BUFFET  
Avenue du Général de Gaulle  
BP 72  
54140 Jarville-la-Malgrange  
Tél. 03 83 15 83 93  
valerie.buffet@aftral.com

### SUD-EST

Sophie GUERRA  
Rue des Saphirs  
38280 Villette-d'Anthon  
Tél. 04 72 02 58 58  
sophie.guerra@aftral.com

### OUEST

Marc VERGER  
94 rue du Porteau  
86036 Poitiers Cedex  
Tél. 05 49 88 23 68  
marc.verger@aftral.com

### SUD

Gérard CHARPENTIER  
368 bd Henri Barnier - CS 10170  
13322 Marseille Cedex 16  
Tél. 04 91 46 65 00  
gerard.charpentier@aftral.com



● Centres de formation ● ISTELI ● EPT ● ENSTV ● IML



Siège social  
46, avenue de Villiers – 75847 Paris cedex 17  
Tél. 01 42 12 50 50 – Fax 01 42 12 50 10  
[WWW.AFTRAL.COM](http://WWW.AFTRAL.COM)



Accédez directement  
à ce catalogue en ligne.

**AFTRAL**  
Apprendre et se former en transport et logistique

AQ/0037 Révision 1